

NOUVELLE DESCRIPTION DE LA FRANCE,

TOME QUATRIEME.

Qui contient la ſeconde partie de la Bourgogne & le Dauphiné.

NOUVELLE DESCRIPTION DE LA FRANCE.

Dans laquelle on voit

LE GOUVERNEMENT GENERAL DE CE ROYAUME,

CELUI DE CHAQUE PROVINCE EN PARTICULIER;

Et la Description des Villes, Maisons Royales, Châteaux, & Monumens les plus remarquables.

Avec des Figures en taille-douce.

TOME QUATRIEME.

Contenant la seconde partie de la Bourgogne & le Dauphiné.

Par M. PIGANIOL DE LA FORCE.

TROISIEME EDITION, Corrigée & considérablement augmentée.



A PARIS,

Chez CHARLES-NICOLAS POIRION, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue des Noyers, à l'Empereur.

M. DCCLIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



NOUVELLE DESCRIPTION DE LA FRANCE.

Article IV.

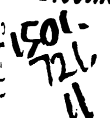
Description des Villes & des Lieux les plus remarquables du Gouvernement de Bourgogne.



IL y a des Géographes qui divisent le Gouvernement de Bourgogne en treize petits Pays, & je vais suivre ici cette division.

§. 1. *Le Dijonnois* a pris son nom de la Capitale de ce Gouvernement. Cette contrée est entre la Franche-Comté, la Champagne, l'Auxois & l'Autunois.

Les villes de ce petit Pays sont Dijon, Nuys, Beaune, saint Jean de Lône & Aussonne.





DIJON.

DIJON, *Divio, Dibio, Divionense castrum*. Cette Ville est au vingt-deuxiéme degré, trente minutes de longitude, & au quarante-septiéme degré vingt minutes de latitude septentrionale. Un Ecrivain * judicieux & zelé pour sa patrie, croit que les huit légions que César envoya pour réprimer le soulevement des Belges, & pour soutenir la fidelité des Eduens, furent postées dans l'endroit où est Dijon, & que ce Camp fut fermé de murailles & bâti en forme de Ville, ce qui lui fit donner le nom de *Castrum*, qu'il portoit encore du temps de Gregoire de Tours. La Franche-Comté se souleva du temps de Marc-Aurele, & cet Empereur fit construire à Dijon de nouveaux murs & de nouvelles fortifications. On voit dans les Actes du Martyre de saint Benigne que cet Empereur vint à Dijon, *Ut videret novos muros quos construxerant*. Ces murs renfermoient l'ancien Dijon qui étoit peu étendu. L'Abbaye de saint Benigne, fondée hors de cette enceinte, fut cause qu'on bâtit auprès plusieurs maisons, qui formerent enfin un Fauxbourg où étoient les Paroisses de saint

* M. Baudot.

Jean & de saint Philibert. Il se forma ailleurs quelques autres Fauxbourgs avec les Paroisses de Notre-Dame, de saint Nicolas, de saint Michel & de saint Pierre. L'an 1137. la ville de Dijon fut presque détruite par un incendie. Elle se releva insensiblement, & deux cens ans après cet accident, on l'entoura de nouveaux murs, dans lesquels l'on enferma le Bourg de saint Benigne, & la plus grande partie des autres Fauxbourgs.

Cette Ville, telle qu'elle est aujourd'hui, forme un ovale presque parfait, & son enceinte est d'une heure de chemin. Gregoire de Tours * dans la description qu'il fait de Dijon, remarque que deux petites rivieres baignent ses murs, l'une du côté du midi qui est l'Ousche, & l'autre au septentrion, qui est celle de Suzon. Cette derniere entre dans l'Ousche à la sortie des fossés de cette Ville.

* Gregoire de Tours liv. 3.

Ses fortifications sont un fossé qui est à fond de cuve, & accompagné de douze bastions, & d'un fer à cheval qui défend la porte qui est du côté du midi. Les murs sont beaux & garnis de tours rondes à l'antique. Ils ne sont interrompus que par le Château qui est de figure quarrée, & a aux quatre angles quatre

milieu, & ne reçoit de jour que par une ouverture d'en-haut. Il est aujourd'hui consacré par plusieurs Chapelles qu'on y a pratiquées, & par la dévotion qu'on a pour un Crucifix qui a autrefois parlé, selon une vieille tradition. L'on voit aussi en ce même lieu plusieurs tombeaux qu'on croit être des premiers Chrétiens.

Près de là sont les deux Paroisses de saint Philibert & de saint Jean. La premiere n'est presque habitée que par des Vignerons, qui forment dans cette Ville un corps si considérable par leur grand nombre, qu'en 1630. le bruit s'étant répandu que l'on vouloit établir certains impôts & une Chambre des Aydes dans la Province, les Vignerons exciterent une sédition dans Dijon le jeudi 28. de Février de ladite année. Ils avoient à leur tête un miserable Goujat qui se vantoit d'avoir fait quelque campagne, & à qui ils donnerent le nom de Roi *Machas*. Sous un tel chef ils pillerent plusieurs maisons & commirent de grands désordres ; mais dès le lendemain ces séditieux furent réprimés, & la tranquilité publique fut rétablie. L'Eglise de saint Jean est remarquable par l'étendue & la hardiesse de sa voûte, qui n'est soutenue d'aucuns piliers.

La place de Morimont n'eſt pas loin de l'Egliſe de ſaint Jean. C'eſt-là que ſe font les exécutions. Cette place a pris le nom de l'Abbaye de Morimont, parce qu'elle eſt dans ſa dépendance.

La place des Cordeliers eſt aſſez grande & réguliere, mais toûjours aſſez mal propre à cauſe des boues. Les Cordeliers ſont bien logés, & leur Egliſe eſt ſpacieuſe & belle. On y remarque la ſtatue de la Dame de Saillant, qui eſt repréſentée à genoux ſur une eſpéce de conſole faite en forme de gaîne. C'étoit dans ce Couvent que s'aſſembloient les trois Ordres des Etats de Bourgogne. Chaque Ordre y avoit ſa chambre particuliere.

La place qui eſt devant l'Egliſe Collégiale de ſaint Etienne eſt une des promenades de la Ville, où l'on fait les réjouiſſances publiques.

La ſainte Chapelle a été fondée en 1172. par Hugues III. Duc de Bourgogne. Le chœur n'eſt orné que des armoiries des Chevaliers de la Toiſon d'or, que Philippe le Bon, Duc de Bourgogne y aſſembla, pour un Chapitre qu'il tint à la naiſſance de Charles Comte de Charolois ſon fils. Ce qu'on remarque dans cette Egliſe de plus précieux, c'eſt le préſent que lui fit Philippe le

pour retirer les Pelerins, & nourrir & élever les enfans exposés, qui sont gouvernés par des Sœurs Hospitalieres de l'Ordre du saint Esprit de Montpellier.

Celui de Notre-Dame de la Charité fut commencé en 1502. On y retire plus de cinq cens pauvres de tout âge & de tout sexe, qui sont servis par une Communauté de vingt Religieuses. Cet Hôpital est administré par un Président & deux Conseillers du Parlement, dont l'administration ne dure que deux ans, par deux Maîtres des Comptes, par un Trésorier de France & par les Maire & Echevins. Cet Hôpital est aussi dans le Faubourg d'Ousche. Outre ces Hôpitaux, il y en a un troisiéme qui est dans la Ville, sur la Paroisse de saint Philibert. Il porte le nom *de sainte Anne*, & est destiné pour l'éducation des pauvres orphelines. C'est Pierre Odebert Président au Parlement de cette Ville, & Odette Maillard sa femme qui en sont les fondateurs.

La Chartreuse est à l'extrémité de ce Faubourg & à l'occident. Elle fut fondée en 1384. par Philippe le Hardy Duc de Bourgogne. C'est dans cette Eglise que sont inhumés les corps des derniers Ducs de Bourgogne, ceux des Duchesses leurs femmes, & des Princes &

Princeſſes leurs enfans. Mais on ne voit les tombeaux & les repréſentations que de Philippe le Hardy, de Jean ſans-Peur avec Marguerite de Baviere ſa femme. Ces deux tombeaux ſont d'une grande beauté, & une des principales curioſités que l'on montre aux voyageurs.

En effet, rien de plus beau, ſoit pour la matiere, ſoit pour la ſculpture. Juſqu'ici on avoit ignoré que l'Albâtre dont ſont conſtruits ces tombeaux, fut une des productions du Comté de Bourgogne, & l'on croyoit qu'il avoit été tranſporté ici de fort loin. M. *Bouhelier d'Audelange*, Procureur Général de la Chambre des Comptes de Dole, m'a mis en état de déſabuſer le public là-deſſus, par la communication qu'il m'a donnée des Lettres Patentes de Philippe, Duc & Comte de Bourgogne, datées du *Châtel d'Edin*, & du 7. Juillet 1448. par leſquelles ce Prince fait don à *Jean-Girard de Salins*, d'un journal de vigne audit lieu de Salins & ſitué en *Margelain*, pour le dédommager de ce que l'on a tiré dans une des vignes dudit Girard audit Salins, la pierre d'albâtre dont ce Prince a eu beſoin pour la conſtruction du tombeau du Duc ſon pere aux Chartreux de Dijon. Ce don eſt fait ſous condition, que ſi ledit Prince ou les ſiens

en ont besoin, ils pourront tirer de ces pierres d'albâtre tant qu'il leur plaira.

Le premier de ces tombeaux est celui de *Philippe le Hardy* fondateur de ce Monastere. Sa figure est représentée ici au naturel, couchée & ornée de pied-en-cap, sous une ample draperie ou manteau ducal. Auprès de sa tête, sont deux Anges à genoux qui soutiennent son casque ; & à ses pieds est un lion. Ces figures sont d'une correction de dessein qui charme les connoisseurs, ainsi que quarante petites figures de marbre blanc de quinze pouces ou environ de hauteur qui sont autour de ce tombeau, qui représentent le convoi du Prince, & qui par leurs attitudes differentes expriment leur douleur. Cette variété d'expressions fait connoître la fécondité du génie & le grand art du Sculpteur. Sur l'épaisseur & autour de la grande tombe on lit l'Epitaphe qui suit, écrite en caracteres dorés & Gothiques :

Cy gist très-Haut & très-Puissant Prince & Fondeur de l'Eglise de céans: Philippe, *fils de très-haut, très-excellent & puissant Prince* Jean, *par la grace de Dieu, Roi de France, & de Dame Bonne, fille du bon Roi de Bohaigne, sa compaigne, Duc de Bourgoingne,*

Palatin de Limbourg, Comte de Flandres, d'Artois & de Bourgoingne, Palatin, Sire de Salins, Comte de Nevers, de Rhetel & de Charolois, & Seigneur de Malines, qui trépassa à Halle en Brabant le XVIII[e] *jour d'Avril, l'an de grace mil quatre cens & quatre, si vous plaise prier Dieu dévotement pour son ame.*

Au-dessous de ce mausolée, & en face du grand Autel, est celui du Duc Jean son fils, surnommé *Jean Sans-Peur*, dont la figure est ici représentée au naturel, couchée avec celle de Marguerite de Baviere sa femme. Ce monument est de la même grandeur que l'autre & de la même beauté, avec le même nombre de petites figures de marbre blanc qui sont autour du tombeau, & qui représentent le convoi de ce Prince. On lit autour de la grande table de marbre noir sur laquelle sont posées les figures, cette Epitaphe gravée en caracteres dorés.

Cy gisent très-hauts & très-puissans Prince & Princesse, Jean *Duc de Bourgoingne, Comte de Flandres, d'Artois, & de Bourgoingne, Palatin, Seigneur de Salins & de Malines, fils de feu très-haut & très-puissant Prince* Philippe,

fils de Roi de France, Duc de Bourgoingne, Fondeur de cette Eglise, & Dame Marguerite de Baviere *sa compaigne, lequel Duc* Jean *trépassa le xe jour de Septembre, l'an* M. C.C.C.C. XIX. *&* *ladite Dame sa compaigne le* XXIIIe *jour de Janvier, l'an* M. C. C. C. C. XXXIII. *Veuillés dévotement prier Dieu pour leurs ames.*

Philippe *le Bon* étant mort à Bruges le 15. Juin 1467. âgé de soixante-douze ans, son corps fut transporté dans cette Chartreuse, & inhumé dans le grand caveau au pied du cercueil du Duc Jean son pere, & le Duc Philippe le Bon n'a point ici de mausolée particulier, mais sur le mur du grand caveau, il a, selon M. *Moreau de Mautour*, une Epitaphe de trente-quatre vers, composée par *Jean Molinet* ou *Moulinet*, natif de Valenciennes en Hainault, & Chanoine de cette Ville, qui vivoit vers l'an 1480. Cette Epitaphe est rapportée par *Paradin* dans ses Annales de Bourgogne, page 919. de l'Edition de Lyon de l'an 1466. & dans les Mercures de France du mois d'Octobre 1724. & du mois de Février 1725.

A l'égard de *Charles*, dernier Duc de Bourgogne, il fut inhumé dans le chœur

de l'Eglise de *saint George* de Nancy, mais lorsqu'on éleva un Palais pour le Duc de Lorraine, on changea la disposition du chœur de cette Eglise, & on fut obligé d'enlever le sépulcre de cuivre que le Duc Charles avoit ici.

Le Couvent des Jacobins a été fondé par Alix de Vergy Duchesse de Bourgogne en 1237. A l'entrée de leur Maison il y a une grande Salle où les habitans des sept Paroisses de cette Ville s'assemblent pour l'élection du Maire.

La Maison des Jesuites est une des plus belles qu'il y ait en France. Elle doit son établissement à *Odinet Gaudran*, Président au Parlement de cette Ville, lequel en 1581. fonda ce Collége pour toutes les classes jusqu'à la Théologie. *Pierre Odebert*, autre Président du même Parlement ajouta à cette fondation en 1684. celle de quatre Régens de Théologie. Cette Maison possede la Bibliothéque de *Pierre Fevret*, Conseiller-Clerc au Parlement de Bourgogne, & Chanoine de la Sainte Chapelle de Dijon, qui la donna aux Jesuites à condition qu'elle seroit publique.

Outre cette Bibliothéque, il y en a plusieurs dans Dijon, qui appartiennent à des Particuliers curieux & sçavans. Celle de M. Bouhier, Président à Mor-

tier au Parlement de cette Ville, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, est distinguée des autres par le nombre, le choix des livres & des manuscrits.

Les Peres de l'Oratoire, ont deux Maisons dans cette Ville.

L'ancienne y fut établie en 1621. à la place des Moines du petit Val-des-Choux, autrement dite *du saint Lieu*, Prieuré qui fut d'abord donné aux Carmelites pour leur logement par un Brevet du Roi Henri IV. & aux Jesuites pour le revenu; puis aux Peres de l'Oratoire par Bulle d'union, sur le refus qu'en avoient fait les unes & les autres, qui trouverent à se mieux loger & à se mieux renter.

L'autre Maison a long-temps servi d'Hôtel au premier Président du Parlement de cette Ville, & fut acquise il y a environ soixante ans par les Peres de l'Oratoire, & de leurs propres deniers. Ils eurent dans cette acquisition principalement en vûe la commodité des Ecclésiastiques de Dijon, qui avant l'établissement d'un Evêché dans cette Ville, étoient obligés d'aller faire leur Séminaire à Langres; au lieu que depuis l'érection de l'Evêché de Dijon, cette Maison est le Séminaire de ce nouveau Diocèse.

Outre ces Maisons Religieuses, il y en a encore un grand nombre d'autres. Le Couvent des Ursulines est riche de plus de quarante mille livres de rente, & sa Communauté est fort nombreuse.

Le logis du Roi étoit le Château des Ducs de Bourgogne. Il est magnifique & bien logéable. Salle des Gardes, grands appartemens, rien n'y manque. La piéce que l'on appelle la Salle des Etats, est destinée à faire l'ouverture de ces Assemblées, & a été bâtie sous le Gouvernement du dernier Prince de Condé, qn'on nommoit M. le Prince. Ce Palais est situé sur la Place Royale, qui est ornée d'une statue équestre de *Louis le Grand*, qui a été faite à Paris par *le Hongre*. Cette place est percée en plusieurs endroits qui répondent à autant de rues, dont l'une conduit au Palais.

Le Palais est un grand bâtiment à l'antique. Au frontispice est un porche soutenu par quatre colonnes, & élevé sur un perron de plusieurs marches. Charles IX. fit bâtir la grande Salle. La Grand'Chambre est pour les Audiences. Plafond, dorures & peintures, rien n'y est épargné, aussi est-ce Louis XII. qui la fit bâtir.

Le bâtiment de l'*Hôtel de Ville* est peu de chose. Le Maire est élu tous les deux

ans au mois de Juin par les habitans des sept Paroisses. Il prend la qualité de Vicomte-Mayeur, c'est-à-dire, de Vicomte-Maire. Robert II. Duc de Bourgogne, acquit au mois de Novembre de l'an 1276. la Vicomté de Dijon de Guillaume de Chanlite Seigneur de Pontallier; & au mois de Décembre de l'an 1284. il la remit aux Maire & Echevins de Dijon par transsaction, qui fut confirmée par Philippe le Hardy.

Le Maire est Chef-d'armes, & en cette qualité il a sous lui les sept Capitaines des sept Quartiers de la Ville, sept Lieutenans & sept Enseignes.

Cette Ville a trois Fauxbourgs, celui de la porte d'Ousche, de saint Nicolas & de saint Pierre. Toutes les avenues en sont riantes & plantées d'arbres qui forment autant de Cours.

Le plus beau est sur la droite du chemin de Dijon à Auxonne. Il a un quart de lieue de long, & est planté de trois allées de tilleuls. Ses allées sont interrompues dans le milieu de leur longueur, par un rond grand & spacieux bordé de rangs d'arbres dans le même ordre que les allées.

Ce Cours se termine à un grand Parc fermé de murailles de trois côtés. Il est très-bien planté, & terminé par la ri-

viere d'Ousche. On l'appelle *le parc de la Colombiere*, du nom d'une maison qui est au-delà de la riviere. Il appartient au Prince de Condé.

Un autre Cours est sur le chemin d'Auxonne, & parallele à celui dont je viens de parler. Un troisiéme est sur le chemin de Beaune. Le quatriéme conduit depuis le Fauboug d'Ousche jusqu'aux Chartreux. Le cinquiéme a été planté en 1716. a trois cens cinquante toises de long, & regne sur le rempart depuis la porte saint Pierre jusqu'au bastion de la porte d'Ousche.

Les armes de la ville de Dijon, *sont parti au premier quartier d'azur semé de fleurs de Lys d'or, à la bordure componée d'argent & de gueules, qui est de Bourgogne moderne; au second quartier bandé d'or & d'azur de six piéces, à la bordure de gueules, qui est de Bourgogne ancienne; le tout coupé ou soutenu de gueules plein, où étoit autrefois un pampre d'or feuillé de sinople.*

La ville de Dijon est la ville de France qui a produit, & qui produit tous les jours autant de gens de Lettres, avec cette circonstance qui lui est particuliere, qu'il y en a eu six, qui de nos jours, ont été, ou sont actuellement, membres de l'Académie Françoise. Je vais les nommer ici tous six.

Jacques Benigne Boſſuet, Evêque de Meaux, a été une des grandes lumieres de l'Egliſe Gallicane, & ſon nom eſt au-deſſus de tous les éloges & de tous les titres dont il a été, ou auroit pu être décoré. Il étoit né à Dijon le 27. Septembre 1627. & mourut à Paris le 12. d'Avril 1704.

Jacques-Louis Vallon, Marquis de *Mimeure*, étoit né à Dijon en 1659. Le crédit de M. Boſſuet, Précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV. le fit recevoir en qualité de Page de la Chambre de ce jeune Prince. *Mimeure* ſçavoit déja les Belles-Lettres & l'Hiſtoire plus parfaitement qu'on ne le doit attendre d'un jeune homme de ſon âge. Il ſervit enſuite dans la Gendarmerie, & parvint ſucceſſivement au grade de Lieutenant Général des Armées du Roi en 1718. Il avoit été reçu à l'Académie Françoiſe dès le premier Décembre 1707. Il mourut à Auxonne le 3. Mars 1719. & ne laiſſa point de poſtérité de Dame *Catherine-Anne de Carvoiſin* qu'il avoit épouſée.

Bernard de la Monnoye naquit à Dijon le 15. Juin 1641. & a été l'un des hommes de Lettres de notre temps, qui a fait le plus d'honneur à la France. Il joignoit à un génie libre & à l'amour du vrai juſque dans la moindre bagatelle,

une lecture prodigieuse, une connoissance exacte & approfondie de la critique, une étude particuliere de la connoissance des Livres & des Auteurs, une grande habitude à composer en plus d'une Langue, sur-tout en vers, formoient à l'envi le caractere de M. de la Monnoye, & le firent recevoir unanimement à l'Académie Françoise le 23. Décembre 1713. Voyez l'éloge qu'en ont fait *Sallengre* à la tête d'un Recueil des Poësies de M. de la Monnoye, & ce qu'en a dit la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne. Il mourut à Paris le 15. d'Octobre 1728. & fut inhumé en l'Eglise de saint Sulpice, sa Paroisse.

Jean-Joseph Languet naquit à Dijon le 25. d'Août 1677. Il fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Société de Navarre en 1702. nommé à l'Evêché de Soissons en 1715. & à l'Archevêché de Sens en 1730. Supérieur de la Maison & Société de Navarre en survivance du Cardinal de Fleuri, par Brevet du 14. Juin 1736. reçu à l'Académie Françoise au mois de Juillet 1721. Tant de titres & le grand nombre d'écrits que ce Prélat a publié, me dispensent d'en dire davantage.

Jean Bouhier, Président à Mortier honoraire au Parlement de Dijon, & l'un

des quarante de l'Académie Françoise, naquit à Dijon le 17. Mars 1673. au milieu d'une famille d'une noblesse ancienne, & partagée entre la profession des armes & les fonctions de la Magistrature. Le pere de celui qui donne lieu à cet article se nommoit Benigne Bouhier, & étoit aussi Président à Mortier au Parlement de Dijon. Son fils montra de si bonne heure des dispositions heureuses pour les sciences, que dès l'an 1688. il avoit fini ses études au Collége de Dijon. Comme il étoit encore trop jeune pour se présenter aux Ecoles de Droit, il apprit les élemens de la Jurisprudence dans la maison paternelle, & se perfectionna dans la langue Grecque. Il apprit aussi l'Italienne & l'Espagnole, & prit même quelque teinture de l'Hebraïque. Il donna deux ans à cette étude. Il fit son cours de Droit à Orléans, & fut pourvu d'une charge de Conseiller au Parlement de Dijon en 1692. à laquelle il ne fut reçu qu'au mois de Janvier de l'année suivante. Dès-lors il se livra aux mysteres les plus profonds de la Jurisprudence, & ne se reserva pour délassement que l'étude des Belles Lettres. Au mois de Mars 1704. il fut reçu à une charge de Président à Mortier au même Parlement, & il en-

exerça les fonctions avec une application & une assiduité peu commune jusques en l'an 1727. Il étoit cette année là à Paris député par sa Compagnie pour solliciter un grand Procès qu'elle avoit au Conseil d'Etat contre la Chambre des Comptes de Bourgogne. La mort de M. de Malezieux ayant fait vaquer une place à l'Académie Françoise, cette Compagnie saisit cette occasion pour s'acquerir un membre aussi généralement estimé pour son sçavoir & pour son esprit. Il y fut unanimement élu le 16. de Juin 1727. & instalé le 30. de ce même mois. Ce fut encore dans le cours de l'année 1727. que M. Bouhier voyant que ses attaques de gouttes & d'autres incommodités augmentoient avec l'âge, & l'empêchoient de remplir les fonctions de sa charge avec la même assiduité, prit le parti de la résigner. On peut voir dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne la liste du grand nombre d'ouvrages de Jurisprudence & de Litterature que M. le Président Bouhier a donné au public.

Prosper Jolyot, sieur de *Crebillon*, célebre Poëte tragique, est né à Dijon le 15. Janvier 1674. de *Melchior Jolyot*, Greffier en chef de la Chambre des Comptes de Bourgogne, & d'*Henriette*

Gagnard. Si quelqu'un parmi nous ose se flater d'avoir égalé *Corneille* & *Racine*, c'est M. Crebillon. Il fut reçu à l'Académie Françoise le 26. Septembre de l'année 1731.

Voici enfin un Dijonnois, qui par les peines qu'il s'est données pour conserver la mémoire des Ecrivains de sa Province, mérite qu'on prénne pour lui le même soin qu'il a pris pour ses Compatriotes. *Philibert Papillon*, Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains de Bourgogne, naquit à Dijon le premier de Mai de l'année 1666. de Philippe Papillon, Avocat au Parlement, & d'Ursule Parisot. Il fut Chanoine de *la Chapelle-aux-Riches* de Dijon, & mourut dans cette Ville le 23. Février 1738. âgé de soixante-onze ans, neuf mois & vingt-deux jours. Il avoit fini sa Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, mais il n'eut pas la consolation de la voir imprimée, ni le chagrin de la voir souvent critiquée, car quoiqu'elle renferme des recherches très-curieuses & très-sures, on doit convenir aussi qu'on y remarque une infinité de fautes : *non aliter fit, Avite, liber.*

Le Sçavant dont je vais faire ici un article, n'a pas été de l'Académie Françoise, mais il méritoit bien d'en être.

D'ailleurs

D'ailleurs ayant été connu à la Cour & à Paris, il doit être diſtingué des autres Auteurs Dijonnois qui n'ont point paru dans le grand monde.

Ce n'eſt pas pour copier ce que feu M. *Papillon* a dit de M. de *Longepierre* dans ſa Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, que je fais ici un article de ce Sçavant, c'eſt uniquement pour corriger & augmenter ce que ledit ſieur Papillon en a écrit.

Hilaire-Bernard de Requeleyne, ſieur *de Longepierre*, naquit à Dijon le 18. d'Octobre de l'an 1659. de Pierre de Requeleyne Maître des Comptes, & d'Audette de Mouy. Il fut ſçavamment élevé dans les langues Latine & Grecque, & il répondit parfaitement à ſon éducation, mais ce ne fut que par complaiſance pour ſon pere qu'il devint Poëte, & qu'il fit des vers François. L'on ſent bien que quand on n'eſt Poëte que par complaiſance, on ne l'eſt point. Baillet qui étoit ami de Longepierre, nous dit que dès l'âge de quatorze ans il s'étoit enfoncé de lui-même dans le cabinet, ſans écouter les amuſemens & les plaiſirs qui ſe préſentent en foule à la jeuneſſe qui eſt élevée à Paris. Là après avoir lu & digeré les meilleurs Auteurs de l'antiquité Grecque & Romai-

ne, il commença dès l'âge de dix-huit ans à recueillir le fruit de ses études, & à le faire goûter au public. Il entra donc dans le monde avec un esprit fort orné & une figure assez aimable. Il étoit grand & assez bien fait, & avoit de très-beaux cheveux blonds. Quant à la phisionomie, il l'avoit haute, mais un peu rude & grimaciere, le tout ensemble composoit un cavalier d'un mérite distingué. Il devint Auteur dès l'an 1684. & depuis ce temps-là il continua de donner au public plusieurs traductions de Poëtes Grecs, & même quelques ouvrages de son fonds; mais les uns & les autres n'ont ni agrémens ni facilité. Son stile, tant en vers qu'en prose, est froid, dur & languissant. C'est le jugement qu'en a porté le Pere de *Tournemine*, & tous les gens de goût en jugent comme lui. M. Papillon dit dans sa Bibliothéque de Bourgogne, que Longepierre *fut successivement Précepteur de M. le Comte de Toulouse & de M. le Duc de Chartres, depuis Duc d'Orleans & Regent du Royaume.* Il n'y a pas là un mot qui ne soit une faute. M. le Duc d'Orleans qui a été Regent du Royaume, n'a eu que deux Précepteurs, M. de *Saint-Laurent*, qui étoit aussi *Sougouverneur*; & M. l'Abbé *du Bois*, qui est mort prin-

cipal Ministre du Royaume, & Cardinal de l'Eglise Romaine. Monseigneur le Comte de Toulouse n'a eu successivement que deux Précepteurs, l'*Abbé Girard*, mort Evêque de Poitiers, & l'*Abbé de Langle*, mort Evêque de Boulogne. Il est vrai cependant que M. *Bossuet* Evêque de Meaux plaça Longepierre auprès de M. le Comte de Toulouse, mais ce fut en qualité d'homme de Lettres, ainsi qu'il avoit placé *Decourt* auprès du Duc du Maine. Leur Emploi étoit d'amuser utilement ces Princes dans les momens qu'ils n'étoient point occupés avec leurs Précepteurs ni avec leurs Gouverneurs. Longepierre jouit peu de temps de cette place. S'étant trouvé un jour tête à tête avec le Prince, & S. A. S. lui ayant dit qu'il faisoit fort beau, & qu'il étoit fâché que le *Marquis d'O* son Gouverneur ne fût pas dans ce moment auprès de lui pour s'aller promener, Longepierre lui demanda s'il y auroit grand mal à y aller, & qu'il auroit l'honneur de l'y accompagner; le Prince crut que non, & suivi de Longepierre, il alla se promener sur la terrasse des jardins de Versailles. Le Marquis d'O ne fut pas plutôt rentré dans l'Appartement du Prince qu'il sçut tout ce qui s'étoit passé, & ne fut pas long-

temps ſans en informer le Roi, qui ordonna qu'on dit à Longepierre de ſa part qu'il eût à ſe retirer. Longepierre obéit, mais il eut beau dire le ſujet de ſa diſgrace, perſonne ne le crut, & on lui en ſuppoſa de plus graves. Comme j'ai été très-long-temps à portée de ſçavoir ce qui en étoit, j'ai trouvé qu'il n'y avoit que cette petite promenade, & c'en étoit plus qu'il ne falloit, car en fait d'éducation, tout eſt de conſéquence.

En 1703. Longepierre ſe maria, on ne ſçait pas trop pourquoi, & épouſa *Marie-Eliſabeth Raince*, qui lui apporta plus de deux cens mille livres. Il ne vint point d'enfans de ce mariage, qui d'ailleurs ne fut point heureux. Au mois de Juin de l'an 1706. M. le Duc d'Orleans fut nommé pour commander l'Armée du Roi en Italie, & ce Prince diſpoſa de ſon *Secrétariat* en faveur de Longepierre, qui depuis pluſieurs années s'étoit introduit à la Cour de ce Prince à la faveur de ſa litterature, & des Tragédies de *Medée* & d'*Electre*. L'Abbé du Bois qui avoit compté ſur ce Secrétariat, employa toute ſa prudence & toute ſa dextérité pour ſupplanter Longepierre; mais il y échoua. Il ne ſe rebuta cependant point, & prit le parti de ſuivre le Prince aux riſques de ce qui en pourroit arriver.

Dès que l'Abbé du Bois fut en Italie, il renouvella sa brigue, & fit si bien, qu'un mois après il obtint le Secrétariat après lequel il couroit. Pour dédommager Longepierre, & peut-être aussi pour se divertir, le Prince fit Longepierre un de ses Aydes de Camp, quoiqu'il n'eut ni assez de jeunesse ni aucuns services à la guerre.

Pour lors on mit l'Abbé *de Montgault* auprès du Duc de Chartres en qualité de Précepteur, & le sieur *Decourt* Capitaine de Vaisseau, en qualité de Sougouverneur.

En 1710. Le Duc d'Orleans sollicita & obtint en faveur de *Longepierre* une des deux charges de Secrétaire des Commandemens du Duc de Berri. Ce choix surprit beaucoup les Courtisans, qui prévenus que Longepierre avoit été chassé d'auprès du Comte de Toulouse pour des matieres fort graves, ne pouvoient comprendre comment le Roi s'étoit relâché en sa faveur, & sembloit être revenu des préjugés dèsavantageux qu'il avoit conçus contre lui. La mort du Duc de Berri ne permit pas à Longepierre de jouir long-temps de la charge qu'il avoit dans la Maison de ce Prince. Longepierre continua à faire sa cour au Duc d'Orleans, mais il ne fut point son *Gen-*

tilhomme ordinaire, comme le dit le sieur Papillon dans sa Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les états de la Maison de ce Prince, & s'il a été quelque chose dans cette Maison, ce ne peut être que *Gentilhomme extraordinaire*. Apparemment que Longepierre perdit l'estime de ce Prince, qui étant devenu Régent du Royaume, & le souverain dispensateur des graces, ne lui fit aucun bien, & ne lui donna pas seulement une place à l'Académie Françoise.

Longepierre mourut à Paris le 30. Mars 1721.

FONTAINES est à une lieue de Dijon. Ce n'est qu'un village, mais il est très-connu pour avoir donné la naissance à saint Bernard. *Tessein* son pere étoit Seigneur de ce Village, & il y a un Couvent de Feuillans au lieu même de sa maison.

Le Roi Louis XIII. fit rebâtir l'Eglise de ce Couvent en 1618. & donna les seize colonnes de marbre qui en soutiennent la voûte. On fait remarquer dans cette Maison la chambre où *saint Bernard* naquit, & dont on a fait une Chapelle. C'est une petite Salle basse quarrée, sur la porte de laquelle est écrit : *Venez, mes enfans, & je vous introduirai dans la maison de mon pere &*

dans la chambre où ma mere m'a enfanté.

Quelques Ecrivains ont fait des efforts inutiles pour prouver que ce n'est pas dans ce Village que saint Bernard est né, mais dans un autre Village du même nom, qui est en Champagne sur la riviere d'Aube, au-dessus de la ville de Bar-sur-Aube.

BEAUNE.

BEAUNE, *Belnum*, *Belna*, sur la riviere de Bougeoise, qui prend sa source à cinq cens pas de cette Ville. Quelques Auteurs ont cru que c'étoit la *Bibracte* dont parle César, mais M. de Valois dit que c'est sans raison, Beaune étant une petite ville que l'on ne découvre que dans les Chroniques des Monasteres de Bourgogne. La figure de cette Ville est presque ovale. Elle a deux cens douze toises de long, cent quatre-vingt-quinze de large, & sept cens quatre-vingt de circuit. Les fossés en sont beaux & les murs assez bons. Les parapets en sont ruinés en plusieurs endroits. Elle est fortifiée par quatre grands bastions, deux ravelins, & six boulevarts revêtus d'un mur, dont les pierres sont taillées en pointes de diamant. Trois des boulevarts sont presque ruinés. On entre dans la Ville par quatre portes, celle de

saint Nicolas, de saint Martin, de la Bretonniere & de la Madeleine. Il y a une Collégiale dont j'ai parlé dans l'article du Gouvernement Ecclésiastique, deux Paroisses, sans compter les trois qui sont dans les Fauxbourgs, & deux Hôpitaux. Celui qui est pour les malades a été fondé par *Nicolas Rollin*, Chancelier de Philippe Duc de Bourgogne en 1443. Ce bâtiment est vaste & beau. Il y a cinq chambres pour les malades du commun, & quatre pour les personnes de distinction qui s'y font porter, & y sont servies en payant. Il est desservi par des Religieuses, & ses revenus sont administrés par des Maîtres qui n'exercent que pendant trois ans, & qui sont nommés par le Marquis d'Espinac qui en est le Patron, étant descendu par femmes du Chancelier Rollin.

On dit qu'un homme faisant voir cet Hôpital au Roi Louis XI. & lui louant la charité du Chancelier Rollin, le Roi lui répondit, *qu'il étoit bien raisonnable qu'ayant fait tant de pauvres en sa vie, il fit faire avant de mourir une Maison pour les loger.*

Colomiez, qui dans ses Mélanges historiques, rapporte ce bon mot de Louis XI. dit que le Pere *Vavasseur*, Poëte, & Jesuite, semble avoit pensé

au trait de Louis XI. au ſujet de Rollin, lorſqu'il fait cette Epigramme :

Has Matho *Mendicis fecit juſtiſſimus ædes :*
Hos & Mendicos fecerat ante Matho.

Le Chancelier Rollin ne fut pas le ſeul qui contribua à la richeſſe & à l'embelliſſement de cet Hôpital. *Jean Rollin* ſon fils, qui fut Evêque d'Autun & Cardinal de l'Egliſe Romaine, coopera après ſon pere à enrichir & à embellir cette Maiſon de charité.

L'autre Hôpital eſt général pour des orphelins & des orphelines. On les y occupe à carder & à filer de la laine. Le nombre n'en eſt pas fixe.

Outre ces Hôpitaux, il y a encore une Chambre des pauvres, dont le Bureau eſt composé du Maire qui y préſide, de deux Chanoines, de deux Officiers Royaux, de deux Echevins & de quatre Bourgeois. Ils changent tous les trois ans. Les revenus ſont employés à faire ſubſiſter des pauvres honteux, & à faire apprendre des métiers aux enfans de l'un & de l'autre ſexe.

Il y a encore un fort beau Collége, où les Peres de l'Oratoire enſeignent toutes les claſſes juſqu'à la Philoſophie in-

clusivement. Ils furent appellés en 1614. par les habitans ; & quoiqu'avec un revenu fort modique, ces Peres y ont toujours vécu avec les habitans dans une satisfaction réciproque les uns des autres.

Quoique cette Ville n'ait que quatre portes, elle a néanmoins cinq Fauxbourgs, dans l'un desquels il y a une Chartreuse fondée en 1328. par Eudes IV. Duc de Bourgogne.

Remarquons, avant de quitter *Beaune*, que le sçavant M. de Valois s'est trompé, quand il a dit que cette Ville étoit du Diocèse de Châlons : elle est très-certainement de celui d'Autun.

La ville de Beaune a eu l'honneur de donner à la France un sujet d'un mérite superieur, & qui depuis vingt-cinq ans lui a rendu de grands services par ses négociations. On entend sans doute que c'est de M. *Chevignard de Chavigni* dont je veux parler, & en faveur duquel le Roi érigea en 1737. le Gouvernement de la ville de Beaune en grand Gouvernement, avec quatorze mille livres d'appointemens, mais pendant sa vie seulement.

Cette Ville avoit déja produit trois sçavans freres du nom de *Mallement*. M. Papillon dans sa Bibliothéque des

Auteurs de Bourgogne, a confondu les noms de Baptême de deux de ces freres, & n'a pas donné les ouvrages imprimés à celui à qui ils appartenoient.

M. Mallement, que j'ai particulierement connu, ne se nommoit pas *Claude*, mais *Etienne*. Il professa la Philosophie au Collége du Plessis à Paris avec beaucoup de célebrité prendant trente-quatre ans; & quoiqu'il n'y eut pas un de ses cours qui ne lui vallut deux mille écus, le systême de *Law* dérangea tellement ses affaires, qu'il mourut dans la Communauté des pauvres Prêtres de saint François de Salles le 17. d'Avril 1723. âgé de soixante-dix-sept ans. Quoique M. Papillon le fasse Auteur d'un grand nombre d'ouvrages, il n'a jamais fait rien imprimer; & il n'est pas vrai non plus qu'il ait donné des leçons de Philosophie à Madame la Duchesse de Bourgogne. On voit par ces traits, & plusieurs autres, que si les Auteurs *Régionaires* ont quelque avantage sur les Ecrivains qui ne sont pas du Pays, ceux-ci en ont aussi quelquefois sur les Régionaires.

Claude Mallement sieur de Messanges, avoit beaucoup d'esprit & peu de bon sens. Sa phisionomie & ses ouvrages annonçoient l'un & l'autre. Il fut Ecuyer

de la *Ducheſſe de Noailles*, ayeule du Maréchal Duc de Noailles d'aujourd'hui, mais étant devenu amoureux d'une des femmes de cette Ducheſſe, on fut contraint de le mettre dehors. Dans la ſuite il ſe maria à Paris, & y mourut le 6. d'Avril 1716. âgé de plus de ſoixante-dix ans. Il a donné au public tous les ouvrages que M. Papillon attribue à ſon frere Etienne Mallement, & dont il rapporte une liſte aſſez exacte, à cela près, qu'il cite un Madrigal ſur le camp de *Loudun*, imprimé dans le Mercure de Septembre 1698. au lieu de dire ſur le camp de *Caudun*. Comme celui dont je parle ici avoit conſervé quelques entrées dans la Maiſon de Noailles, il ne ſeroit pas impoſſible qu'à l'ombre de cette protection, il eut l'honneur de donner quelques leçons de Philoſophie à Madame la Ducheſſe de Bourgogne.

Jean Mallement, frere des précédens, naquit à Beaune le 22. Janvier 1649. Il fut marié & ſuivit d'abord la profeſſion des armes, mais ſa femme étant morte il embraſſa l'état Eccléſiaſtique, & fut pourvu le 15. Mars 1702. d'un Canonicat de l'Egliſe Collégiale de ſainte Opportune à Paris. Il a donné beaucoup d'ouvrages au public, dont M. Papillon rapporte la liſte, & de

ses ouvrages, il n'y en a pas un où *il ne se soit écarté des opinions les mieux fondées, & où il n'ait donné dans des bizarreries insoutenables.* Il mourut à Paris le 13. Janvier 1740. âgé de quatre-vingt-onze ans moins neuf jours.

La ville de Beaune porte pour armes *d'argent à une Vierge de Carnation, habillée de gueules, le manteau d'azur, portant le petit Jesus aussi de Carnation, qui tient un pampre de sinople à la grappe de raisin de sable.*

A Fontenay près de Beaune, il y a une Chartreuse, qui fut fondée par le Sérénissime Prince *Eudon* ou *Eudes* Duc de Bourgogne, qui commença à la faire bâtir l'an 1332.

COLONNE DE CUSSI.

CETTE Colonne a pris son nom d'un village de l'Auxois, à la sortie duquel, à deux portées de mousquet, on apperçoit cette Colonne, qui a donné aussi le surnom au Village, car on le surnomme *Cussi-la-Colonne*, pour le distinguer de deux autres Villages de ce nom, qui sont en Bourgogne, & qu'on nomme *Cussi-lez-Forges* & *Cussi-le-Châtel.* Cette Colonne est à une petite lieue du village d'*Ivry*, passage de la Diligen-

ce de Paris à Lyon, environ à trois lieues de la ville de *Beaune*, & à cinq de la ville d'Autun.

Le sçavant Pere de Montfaucon a parlé de cette Colonne dans le second Tome du Supplément de l'Antiquité expliquée page 224. mais il n'en a parlé que d'après ce que lui en avoit dit M. Moreau de Mautour, un des membres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *Ce monument*, dit le Pere de Montfaucon, *quoiqu'exposé à la vûe de tous les passans, dans un lieu assez fréquenté, n'étoit pas moins inconnu que s'il avoit été comme abîmé dans quelque monceau de mazures . . . . : la découverte en étoit réservée à un aussi habile homme que* M. Moreau de Mautour, *qui a enrichi la République des Lettres de beaucoup de monumens semblables.*

Si les autres découvertes de M. Moreau de Mautour ne sont pas plus réelles que celles-ci, la République des Lettres ne lui a d'autres obligations que celle de l'intention, car cette Colomne étoit connue depuis long-temps. Plus on a de réputation, moins on doit la hazarder. Convenoit-il au Pere de Montfaucon de parler ainsi d'un monument, déja connu des Sçavans ? Le fameux *Saumaise* l'avoit vu dès l'an 1629. & avoit jugé

qu'il avoit été élevé en l'honneur de *Jules César* après qu'il eut vaincu les Suisses. Un Ingénieur, nommé *Thomassin*, employé en Bourgogne, l'assure positivement dans une lettre à un de ses amis, imprimée en forme de Dissertation, à Dijon chez Arnaud-Jean-Baptiste Augé. Feu M. *de la Mare*, Conseiller au Parlement de Dijon, très-sçavant dans l'Histoire, & très-curieux des monumens historiques, tant anciens que modernes, cite dans son *Conspectus Historicorum Burgundiæ*, qu'il fit imprimer à Dijon en 1689. *ses Conjectures sur la Colonne de Cussi avec sa Description* : ouvrage de sa composition. Peut-on dire après de pareils témoignages, & d'autres qu'on pourroit citer, que ce monument n'étoit pas moins inconnu, que s'il avoit été abîmé dans quelque grand monceau de masures ?

La partie octogonne de cette Colonne, qui dans ses huit faces nous montre huit statues, nous invite, dit le Pere de Montfaucon, à la mettre parmi les Temples octogonnes des Gaulois. Originairement ces peuples n'avoient point de Temples, & ce ne fut que pour plaire ou pour obéir aux Romains, que les Gaulois en bâtirent, dont plusieurs étoient admirables. Tel étoit celui de

Clermont en Auvergne, qu'on nommoit *Vasso*.

Cette Colonne peut être diviſée en quatre parties, dont l'une eſt comme le ſoubaſſement : la ſeconde eſt comme le piedeſtal & eſt un octogonne parfait. A chacune des faces de cet octogonne eſt une ſtatue des Dieux ou Déeſſes du Paganiſme, & d'une excellente ſculpture. Sur cette eſpece de piedeſtal s'éleve le fuſt d'une colonne ronde, au haut de laquelle il manque au moins le chapiteau; mais en l'état qu'elle eſt, elle a vingt-huit pieds de haut.

Dans le Cimetiere de l'Egliſe de *Cuſſi*, on remarque une pierre ornée de ſculpture, ainſi qu'elle eſt repréſentée de l'autre côté de la planche. La tradition du Pays, eſt qu'elle a ſervi de chapiteau à cette colonne. M. Moreau de Mautour, le Pere de Montfaucon & l'Auteur du Livre de la Religion des Gaulois (Dom Jacques Martin) ont dit leur ſentiment ſur les huit ſtatues qui ornent le piédeſtal de cette Colonne; mais le dernier eſt le ſeul qui a ſenti la beauté de ces ſtatues qu'il trouve de fort bon goût. Il auroit pu ajouter qu'elles ſont deſſinées avec beaucoup de correction & de feu, & dans des attitudes d'un très-bon choix.

Les deux premieres de ces huit figures nous représentent *Minerve* & *Junon* ; toutes deux reconnoissables, l'une par son casque, & l'autre par le paon qui est à ses pieds. Celle-ci est revêtue d'une tunique & d'un autre habit. Elle a encore un grand voile qui lui descend jusques au-dessous de la ceinture, & lui donne l'air d'une Matronne, selon le Pere de Montfaucon. Elle tient de la main gauche une pique sans fer, que les anciens nommoient *Hasta pura*. La troisiéme est peut-être, dit le Pere Jacques Martin, celle de *Jupiter* le *Taranis* des Gaules, c'est-à-dire, *le Jupiter tonnant* des autres nations. La quatriéme est une femme armée d'un casque, qui de sa main droite donne à boire dans une patere à une aigle qu'elle soutient de la main gauche, & laquelle paroît s'élancer vers le vase. Cette femme, selon quelques Antiquaires, est *Hébé*, Déesse de la jeunesse, & qui avant Ganimede étoit chargée de verser à boire à Jupiter. Dom Jacques Martin croit, ce me semble, plus heureusement, que cette statue représente *la Victoire*, que les Gaulois honoroient d'un culte excessif sous les noms d'*Andarte*, d'*Andraste* & d'*Andate*. La cinquiéme est un jeune homme tout nud, coëffé d'une peau, appuyé sur

un bâton & ayant les jambes croisées. Selon le même Auteur, c'est un Pluton Gaulois. La sixiéme est, au sentiment de quelques-uns, *une Venus inférieure ou Libitine*; mais selon Dom Jacques Martin, c'est une *Druidesse*. La septiéme est un Hercule bien caractérisé. La huitiéme réprésente, selon Jacques Martin, un homme destiné à servir de victime, ma s que feroit ce particulier parmi les sept Dieux qui sont ici réprésentés? Cette figure est vêtue d'une tunique ceinte au milieu du corps, a les deux mains liées comme un captif, & a un pied sur une motte de terre. Sa tête est penchée vers l'épaule gauche, & sa mine est fort triste. La question est de sçavoir, dit le Pere de Montfaucon, si ce n'est effectivement qu'un captif qu'on a voulu représenter, ou si c'est quelque Dieu, qui selon la Mythologie Gauloise, s'est trouvé captif par quelque accident inconnu, comme *Junon* se vit pendue entre le ciel & la terre ayant un enclume à chaque pied; comme *Jupiter* se vit sur le point d'être lié & enchaîné par les autres Dieux, & l'auroit effectivement été sans le secours de *Briarée*; comme *Mars* se vit blessé & terrassé par *Diomède*. Il n'y a gueres d'apparence qu'il eût été mis au rang des Dieux

dans sa niche comme les autres, ayant d'un côté Hercule, & de l'autre Minerve, s'il n'avoit été effectivement reconnu pour une Divinité.

Avant de finir ce que j'ai résolu de dire ici sur ce monument, je dois ajouter que feu M. *Moreau de Mautour* qui s'étoit donné au Pere de Montfaucon, comme en ayant fait la découverte, en a donné une explication sous le titre d'*Observations* qu'il fit insérer dans le Mercure de France du mois de Juin 1726. où il dit qu'il faut qu'il y ait eu autrefois dans la plaine de Cussi une bataille donnée, après laquelle on éleva ce monument au vainqueur, qu'il croit être *Tetricus*.

NUYS.

NUYS, *Nucium*, sur le ruisseau de Musin. Cette petite Ville est située au bas d'une montagne à quatre lieues de Dijon & à trois de Beaune, sur la grande route de l'une de ces Villes à l'autre. Son enceinte n'est que d'onze cens pas, dans lequel espace sont enfermées cent trente maisons fort serrées. Elle est fermée de murailles garnies de six Tours, cinq rondes & une quarrée. Il y a encore quelques restes d'anciennes

fortifications & deux portes, l'une au midi & l'autre au ſeptentrion. On ne peut rien dire de certain ſur l'ancienneté de cette Ville, qui tient cependant le troiſiéme rang aux Etats de Bourgogne. La Seigneurie de Nuys appartient à M. le Prince de Conty, comme Engagiſte, & en cette qualité il a toujours nommé le Gouverneur, qui ſur ſa préſentation obtient des Proviſions du Roi. La principale Egliſe de cette Ville eſt la Collégiale de ſaint Denis, qui fut cédée à ce Chapitre, lorſqu'il y fut transferé du Château de Vergy en 1609. après que le Roi Henri IV. l'eut fait démolir. L'Egliſe Paroiſſiale eſt ſous le titre de ſaint Symphorien. Les Chanoines de ſaint Denis en ſont Curés primitifs, & nomment un d'entre eux pour faire les fonctions Curiales. Il y a auſſi un Couvent de Capucins, un d'Urſulines, un Hôpital, un Bailliage Royal, une Prévôté Royale & un Grenier à ſel.

Les armes de la ville de *Nuys* ſont *d'azur à trois bandes d'or, au chef de gueules, ſoutenu d'argent & chargé de trois beſans d'or.*

SAINT JEAN DE LÔNE.

SAINT JEAN DE LÔNE, *Latona*, ainsi nommée, apparemment d'un temple que Latonne avoit en cet endroit. Fredegaire est le premier qui ait parlé de cette Ville. Il y a beaucoup d'apparence qu'en supprimant le *t* de *Latona*, on fit *Laôna*, ensuite Laône, & *Saint Jean de Lône*. Cette Ville est située sur la Saone, à trois lieues au-dessous d'Aussonne, à trois au-dessus de Bellegarde, & à cinq de Dijon. Sa figure est demi-ovale, & a environ sept cens pas de long, trois cens vingt de large, & dix-sept cens de circonference. Elle n'a que deux portes, l'une appellée la porte du Pont ou du Comté, & l'autre la porte de Dijon. Cette petite Ville étant frontiere avant la conquête de la Franche-Comté, on y avoit commencé quelques fortifications qui n'ont point été achevées. Il n'y a qu'une seule Paroisse, mais il y a un Couvent de Carmes qui tiennent une espece de Collége, un Couvent d'Ursulines, un Hôpital, un Bailliage & un Grenier à sel.

Quoique cette Ville soit petite, elle a servi de théatre à plusieurs grands évenemens, & s'est illustrée par la fidélité, la valeur & le courage de ses habitans.

Plus de titres, peut-être, mais peu d'aussi magnifiques décorent les plus grandes Villes. On ne profitera point ici de l'obscurité de sa fondation, & on se contentera de remarquer d'après *Mezeray*, qu'elle existoit avec quelque distinction au commencement du VII[e] siécle, puisque Dagobert I. y tint un Lit de Justice en l'an 629. * Fredegaire & un Moine anonyme de saint Denis, contemporain de Dagobert I. rapportent le même fait. La tradition qui donne à l'un des deux Thierry la fondation d'un Prieuré, érigé sous le titre de *Notre-Dame de Lône*, qui étoit du Comté de Bourgogne, ne nous éloigne pas de cette époque.

* Mezeray, tom. I. pag. 485. de l'édition in 4°. de l'an 1717.

Il s'y est fait differentes entrevûes de Papes, d'Empereurs, de Rois & d'autres Princes, & il s'y est conclu plusieurs Traités de Paix.

Baronius parle fort au long des Conférences indiquées à Saint Jean de Lône en 1162. au sujet du schisme qui divisoit l'Eglise, entre le Pape Alexandre III. l'Empereur Fréderic Barberousse & Louis VII. Roi de France. L'Empereur & le Roi s'y trouverent, mais le Pape n'y étant pas venu, son absence rendit les Conférences infructueuses. On ne sçait pas pourquoi Mezeray place à

Avignon la Conférence que Baronius indique à Saint Jean de Lône, ni pourquoi M. Fleury dans son Histoire Ecclésiastique, & d'autres habiles Critiques, ont suivi là-dessus le sentiment de Mezeray.

En 1522. les Députés du Roi François I. & ceux de Marguerite d'Autriche Duchesse Douairiere de Savoye, & Gouvernante des Pays-Bas pour l'Empereur Charles-Quint son neveu, y arrêterent la neutralité entre les deux Bourgognes. Les Députés de la part du Roi, étoient *Louis de la Tremouille*, Gouverneur Général du Duché, *Girard de Vienne*, Seigneur de Ruffey, Baron d'Antigny, *Hugues Fournier*, Seigneur de Grinats, premier Président de Dijon. Les Députés qui se trouverent dans cette Ville de la part de Marguerite d'Autriche & de l'Empereur, furent Dame *Philberte de Luxembourg*, Princesse d'Orange, *Hugues Marmier*, Chevalier, Seigneur de Gasté, Président au Parlement de Dole, *Simon de Quingey*, premier Chevalier en ladite Cour; *Antoine de Salins*, & *Nicolas Perrenot*, Conseillers en icelle, & *Guillaume de Boisset*, Secrétaire de la Duchesse de Savoye. La Princesse d'Orange & tous ces Seigneurs s'assemblerent à Saint Jean de Lône au mois de Juillet 1522.

& le 8. de ce mois y conclurent ledit Traité de neutralité, qui fut ensuite ratifié par le Roi, par l'Empereur, & par la Duchesse. Ce Traité de neutralité ne fut d'abord fait que pour trois ans, mais a été souvent confirmé & renouvellé pendant cent quatorze ans, c'est-à-dire jusqu'en 1636. qu'il fut enfreint par le siége que l'armée Impériale vint mettre devant cette Ville.

Depuis Hugues IV. un des Ducs de Bourgogne, qui par sa charte du mois d'Avril 1256. accorda à la ville de Saint Jean de Lône le droit de Commune & le pouvoir de se gouverner par quatre Echevins qu'elle choisiroit annuellement, jusqu'au Roi Louis XV. inclusivement, elle n'a pas eu de Souverain qui n'ait confirmé ses anciens privileges, ou qui ne lui en ait accordé de nouveaux.

Les habitans de Saint Jean de Lône s'acquirent une gloire immortelle par le siége qu'ils soutinrent & qu'ils firent lever en 1636. Ce fut le 25. du mois d'Octobre de cette même année, que l'armée Impériale commandée par le Général Galas, & grossie par les troupes des Rois d'Espagne & de Hongrie, qui étoient aux ordres du Marquis de Saint Martin, & par les troupes du Duc

Charles

Charles de Lorraine, commandée par ce Prince en Personne, mit le siége devant Saint Jean de Lône.

Pour bien juger de l'héroïque défense que firent les habitans de Saint Jean de Lône, il faut auparavant connoître les forces de l'armée qui l'assiégeoit & le peu de force qu'il y avoit dans cette Ville.

L'armée ennemie étoit la plus forte que l'Empereur eût mis sur pied jusqu'alors. Tous les monumens qui sont à Saint Jean de Lône, font monter cette armée jusqu'au nombre de quatre-vingt mille hommes : une pierre gravée qui a été incrustée dans le mur qui a été rétabli dans l'endroit où étoit la bréche, & une inscription qu'on lit sur un grand tableau qui est dans la Salle de l'Hôtel de Ville, & tous les Mémoires manuscrits la mettent à ce nombre. Ces Mémoires ont aussi conservé par le détail les noms de tous les Regimens de cette armée, tant de Cavalerie que d'Infanterie, & nous disent qu'il y en avoit trente-un de Cavalerie, douze de Cravates, huit de Dragons, trente-trois d'Infanterie, une Compagnie de trois cens Gardes, deux Compagnies de quatre cens Polonnois, & cinq Compagnies franches; ce qui fait en tout, non com-

pris ces trois derniers corps, quatre-vingt-quatre Regimens. L'artillerie consistoit en douze piéces de canon de vingt-quatre, vingt-deux piéces de douze & de dix-huit, douze mortiers, &c. Ils avoient trois ou quatre mille chevaux pour l'artillerie & les munitions, & douze cens chariots.

La ville de Saint Jean de Lône, outre la foiblesse de ses fortifications, & le petit nombre de ses habitans, n'avoit pour garnison que cent cinquante hommes du Regiment de Conti, reste de six Compagnies, dont la peste & autres accidens avoient enlevé le surplus. Elle étoit commandée par le sieur de *Saint Point*, qui d'abord proposa de se rendre à d'honorables conditions, mais les habitans furent si indignés de cette proposition qu'ils lui répondirent : *Monsieur, si vous parlez de vous rendre, nous allons vous jetter dans la riviere.* Honteux de trouver plus de fermeté & plus de courage dans des Bourgeois qu'il n'en avoit lui-même, il se fit un devoir de les seconder, autant que le lui permit la *peste*, dont il étoit attaqué depuis deux jours. Il n'en fut pas de même de la garnison : soutenue par le sieur de Machaut, Commandant sous le sieur de Saint Point, & par quelques-uns des autres Officiers,

Héroïque défense des habitans de Saint Jean de Lône contre les Ennemis de la France.

elle se mutina ; & les habitans ne purent l'engager à la défense de la Ville qu'à force de prieres, d'argent & de menaces.

A ces cent cinquante soldats, & aux habitans, au nombre d'environ quatre cens, en y comprenant quelques paysans des villages voisins, que la crainte des ennemis avoit obligés de s'y retirer ; ceux d'*Echenon* & de *Saint Usage*, Fauxbourg & Paroisse de la Ville, qui y accoururent comme chez eux. La gloire y appella aussi le sieur du Magni, *Baron des Barres*, le sieur de *Tremont* son fils, & le sieur de *Trouhans*, & deux ou trois autres Gentilshommes dont les terres étoient voisines. Dans le cours du siége, la Ville reçut un secours de soixante soldats détachés du Regiment de la Motte qui étoit à Seure, & qui y furent envoyés le 30. Octobre par M. de la *Motte Houdancourt* qui en étoit Colonel, mais ce secours ne dura gueres ; car ils périrent presque tous dès le lendemain matin dans l'attaque du dernier bastion, où on les avoit postés comme plus frais. Le courage des habitans de saint Jean de Lône s'alluma à mesure que le péril s'accrut ; mais au milieu de cette fureur, le conseil & la prudence ne les abandonnent point, & or-

donnent que si quelqu'un d'entre eux parloit de se rendre, il seroit sur le champ, ou pendu, ou jetté dans la riviere.

Cependant malgré leur résistance, ces malheureux assiégés se voyent accablés par le nombre des ennemis, & se voyent enlever peu à peu tous les ouvrages extérieurs : ils en reprirent quelques-uns à la vérité, & forcés jusqu'à la quatriéme porte, ils avoient repoussé l'ennemi jusqu'à la premiere ; ils avoient même dans une sortie enlevé un drapeau, qu'on garde encore dans l'Eglise Paroissiale de cette Ville ; mais enfin leur muraille ouverte par une bréche de trente-six pieds, ne leur laissoit plus d'autre ressource que leur bravoure, elle éclata en effet, le premier jour de Novembre 1636. dans un assaut général que donnerent les assiégeans pendant trois heures à la bréche, dont ils furent repoussés avec perte.

Les assiégés bien-loin de s'enorgueillir de ce succès, ne songerent qu'à ce qui leur restoit à faire, & à se ranimer par quelque moyen extraordinaire. Ils convinrent de faire une espece de vœu *de ne se point rendre, même à l'extrémité.* La délibération fut formée par plusieurs notables, portée de poste en poste, &

signée de tous les habitans. Par cet acte ils s'obligerent sous serment de combattre jusqu'à la mort pour le service du Roi, & la défense de la patrie, &c. Cette délibération est conservée en original dans les archives de la Ville de Saint Jean de Lône, & cette piéce est si glorieuse pour cette Ville en particulier, & pour la France en général, que quoique Dom *Martenne* l'ait rapportée toute entiere dans son *Voyage Litteraire*, je vais encore la rapporter ici; ce monument ne peut être en trop d'endroits.

RESOLUTION DES HABITANS de Saint Jean de Lône, de mourir pour le service du Roi, & la défense de la Patrie.

NOUS Pierre Desgranges & Pierre Lapre, Echevins & Juges de la Ville & Communauté de Saint Jean de Lône; sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra, que cejourd'hui Dimanche deuxiéme du mois de Novembre mil six cens trente-six, environ l'heure de midi, nous nous sommes assemblés avec les habitans ci-après nommés, au Corps-de-Garde de la porte de Saone, sçavoir Me Michel de Toulorge Avocat du Roi au Bailliage; Me Jean Pelletier Pro-

cureur du Roi ; Honorables Claude Martene, Jean de Lettre, Jean Dumay, Etienne Robin, François Verderet, Benigne de Villebichot, Philibert Michelot, Claude Farou, Benigne Ramaille & Antoine Pussain ; faisant partie des principaux habitans de ladite Ville, pour nous résoudre présentement sur le siége qui nous a été formé, & assaut livré dès le jour d'hier par les armées de l'Empereur, des Rois d'Espagne & de Hongrie & du Duc Charles, même sur ce que leurs tambours seroient entrés dans ladite Ville il y a environ une heure, pour la sommer une seconde fois de se rendre & soumettre sous leur puissance & autorité ; ce que faisant sont survenus encore quelques habitans qui ont dit que d'autres avoient traitreusement quitté & abandonné la Ville, sçavoir M. *Jean Morel*, *Jean Pierre*, *Louis Passard*, *Jean Bataillon*, & autres. Et d'autant que le canon ennemi avoit fait brêche, battoit incessamment en ruine, & envoyoit continuellement des grenades & des bombes qui pouvoient étonner & affoiblir le courage de quelqu'un : Et que depuis le matin leurs armées paroissoient en escadrons sur le long de la riviere de Saone du côté du bois de Langonge, & qu'il y a apparence que c'est

pour nous donner un second assaut ; il étoit nécessaire de prendre une bonne & prompte résolution, & témoigner au Roi une singuliere fidélité que la Ville a toujours eu à son service, le zele & l'affection que tous les habitans doivent avoir de leurs biens, honneurs & conservation de leur famille. Par la voix commune de tous lesdits habitans a été conclu & résolu, qu'ils prêteront de nouveau, comme par effet ils ont prêté en nos mains le serment de fidélité au Roi & à la Ville, déclarant tous vouloir courageusement exposer leur vie aux efforts de l'ennemi de la Couronne, pour la défense de la Place, & contre toutes autres intelligences à ce contraires ; même sont résolus, au cas que par malheur ils vinssent à être forcés de mettre le feu chacun en leur maison, & aux poudres & munitions de guerre étant en la Maison de Ville, afin que les ennemis n'en reçoivent aucun avantage ; & ensuite de ce mourir tous l'épée à la main, & à toute extrémité, où ils auroient lieu de retraite de la faire par le Pont de Saone, & brûler en sortant une arcade d'icelui, afin d'avoir moyen de se retirer en sûreté : Et parce qu'il y a des principaux habitans de ladite Ville qui sont en faction dans leurs postes sur la mu-

raille, & ainsi ne peuvent assister en la présente Assemblée, a été déliberé que la délibération ci-dessus leur sera présentement montrée par le soussigné Greffier-Commis, afin de sçavoir s'ils y veulent adhérer. En témoin dequoi nous nous sommes soussignés avec tous lesdits habitans, Jean Gagnet Greffier-Commis, pour le soupçon de la maladie contagieuse étant en la maison de M. Claude Nivelet Greffier & Secrétaire ordinaire de ladite Ville, ayant en sa puissance le livre des Déliberations, par le moyen dequoi la présente n'y a pu être inserée. Signé sur l'original, Desgranges, Lapre, de Thouloge, Pelletier, Dumay, de Lettre, Robin, Martene, Farou, de Villebichot, Ramaille, Verderet, Pussain, Michelot, Perrier & Gagnet, Greffier.

A l'instant par moi ledit Jean Gagnet Commis-Greffier, ladite Déliberation a été montrée au sieur Jannel Lieutenant Civil, commandant au poste de la Tour Creuchet, lequel a adheré ausdits serment & résolution, & s'est soussigné avec tous les habitans y étant présens, & sçachant le faire. Signé sur l'original Jannel, Boisot, Dumay, Jolyclerc, Vaudrey, de Nevers Loüet, Darangey, Goudard, Michelot & Gagnet, Greffier.

Et à l'inſtant me ſuis tranſporté au lieu de la Bréche où étoit M. Claude Pouſſis Procureur Syndic, qui a adhéré à la ſuſdite réſolution, & s'eſt ſouſſigné avec leſdits habitans ſçachant le faire, & étant à la bréche. Signé ſur l'original, Pouſſis, Gagnet, Belot, Michel, Rouchet, Brocard, Garnier, Ferrand, de Nevers & Gagnet, Commis-Greffier.

Cette délibération donna aux habitans de nouvelles forces pour le lendemain, ils ſoutinrent ce jour-là deux de Novembre, pendant quatre heures, avec une valeur incroyable, un ſecond aſſaut encore plus terrible que le premier. Les femmes, les enfans, tout fut ſoldat ce jour-là, & l'on peut dire que toute la Ville étoit ſur la bréche ou ſur le rempart. Enfin les Aſſiégés ſortirent vainqueurs, & les Impériaux rebutés par une réſiſtance ſur laquelle ils n'avoient pas compté, craignant peut-être que les pluies qui commençoient à tomber ne rendiſſent leur retraite trop difficile, & d'ailleurs intimidés par le ſecours du Comte *de Rantzau*, arrivé une heure de nuit après ce ſecond aſſaut, leverent le ſiége à deux heures du matin le 3. Novembre avec une perte conſiderable d'hommes, d'artillerie & de munitions, après avoir été neuf jours devant la Place.

J'ai rapporté & daté précisément l'arrivée du Comte *de Rantzau* pour refuter la plupart de nos Historiens, qui faute de s'instruire sur les lieux des faits particuliers qui les concernent, ont attribué les uns au Comte de Rantzau la défense de la Ville, les autres au débordement des eaux la levée du siége. Les Registres & les anciens Mémoires de Saint Jean de Lône, attestent l'arrivée du Comte de Rantzau après le second assaut; & les habitans de cette Ville n'auroient osé l'avancer, dans un temps où des témoins sans nombre les auroient démentis. Quant au débordement, il n'y a qu'à faire attention que Saint Jean de Lône est situé dans une prairie, que la Saone dans ses inondations couvre de plus de quatre pieds d'eau dans les endroits les moins profonds; que cependant les approches de la Ville furent faits, les dehors enlevés les uns après les autres, deux assauts donnés à la bréche, & le systême du débordement tombera.

Les habitans s'étant apperçus les premiers de la levée du siége, sortirent aussi les premiers, mais le Comte de Rantzau Général d'un grand courage, & qui auroit voulu confondre les temps & les exploits, les contraignit de rentrer dans la

Ville ; mais étant sorti avec sa Cavalerie, il ne fut plus le maître de les retenir, & son Infanterie qui venoit d'arriver l'ayant suivi de près, les habitans se joignirent au Regiment de *Batilly*, dans lequel ils formerent un petit bataillon. Ils firent merveille, & le Comte de Rantzau ne put s'empêcher de les admirer.

Une défense si glorieuse méritoit une récompense. Le Prince de Condé qui en avoit été comme le témoin, se chargea de la procurer. Il présenta lui-même au Roi Louis XIII. les Députés de la ville de Saint Jean de Lône, & fit leur éloge. Le Roi témoigna beaucoup de joie de ce qu'il entendoit, loua hautement le courage des Assiégés, & accorda des récompenses magnifiques à la valeur & à la fidélité des habitans de la ville de Saint Jean de Lône. Elles sont contenues dans des Lettres Patentes des mois de Décembre 1636. & Mars 1637. & registrées au Parlement de Bourgogne, étant présentées par le fameux *Fevret* Auteur du Traité de l'Abus. Elles furent aussi registrées à la Chambre des Comptes, & au Bureau des Finances dans la même Province.

Ces Lettres portent *une exemption de toutes tailles, taillons, crues de Prévôts des Maréchaux, & de tous autres subsides &*

impositions quelconques, qui s'imposeront dans le Royaume en la Généralité de Bourgogne; une confirmation & où besoin seroit, une nouvelle concession de tous les priviléges & exemptions dont jouissent les Villes franches, & du droit de Mairie, &c. à l'instar *des meilleures Villes du Royaume; un affranchissement perpétuel des droits de francs fiefs & nouveaux acquêts, & la permission d'acquerir & posseder toutes Seigneuries à haute & moyenne & basse Justice & autres droits Seigneuriaux, comme les tiennent les personnes Nobles de l'Etat.*

Tous ces priviléges ont été confirmés non seulement par des Lettres Patentes des Rois Louis XIV. & Louis XV. mais encore par plusieurs Arrêts du Conseil donnés contre le trouble qu'on a voulu y apporter.

Une pierre gravée, incrustée dans le mur, qui a été rétabli dans l'endroit où étoit la bréche, & une inscription latine qu'on lit sur un grand tableau qui est dans la Salle de l'Hôtel de Ville, sans parler des Mémoires particuliers, sont des monumens très-propres à exciter la valeur des habitans de cette Ville si elle avoit besoin de l'être. L'inscription du tableau de l'Hôtel de Ville rapporte un précis du siége, & fait mention des récompenses dont il fut suivi. La voici:

Norint universi
Exercitum Imperialem Duce Galasso,
Hispanicum Ducibus San-Martino,
Et Granâ *Marchionibus*,
Lotharingium & socialem ipso Duce Carolo
Lotharingiæ Duce,
Ad octoginta hominum millia.
Cum die Octobris 25. anno Domini 1636.
Urbem hanc & Laudonam obsedissent:
Globis innumeris,
Quorum molem hic
Et apud divum Joannem videre est,
Expugnare, sparsis deinde
Flammis missilibus incendere tentassent,
Diebus Novembris 1°. & 2°.
Dirutis & æquatis mœnibus
Mensurâ pedum sex & triginta,
Facto in urbem impetu.
Tandem magnâ suorum strage repulsos
Recessisse, eadem quâ venerant viâ.
LUDOVICUS JUSTUS.
Justè Cives omni immunitate
Donavit,
Jure & Magistratu
Nobilioribus civitatibus æquales esse jussit.
Singularis fidei, & virtutis
Monumentum.

Les habitans de Saint Jean de Lône n'ont attribué cette éclatante victoire qu'à la main toute puissante de Dieu, &

leur premier soin après la levée du siége, fut de lui en marquer leur reconnoissance par une fête solemnelle. Ils lui offrirent en actions de graces le drapeau qu'ils avoient enlevé aux Impériaux; & ce trophée existe encore, & est appendu à la voûte de l'Eglise Paroissiale de Saint Jean de Lône. Mais un jour seul ne suffisant pas à leur pieuse reconnoissance, ils indiquerent le 3. de Novembre pour en perpétuer la mémoire. Tous les trente ans cette fête est encore solemnisée d'une maniere plus particuliere; mais l'*année séculaire* leur parut celle à laquelle leur gratitude & leur joye devoient paroître avec plus d'éclat.

Cette année arriva en 1736. & les Maire & Echevins après en avoir obtenu les permissions nécessaires de l'Evêque de Dijon, & du Commandant dans la Province, sous les ordres du Duc de Bourbon Gouverneur de Bourgogne, & à titre particulier de la ville de Saint Jean de Lône, employerent les jours qui précéderent celui de la *Fête* à des préparatifs indispensables. On regla l'ordre des marches & du commandement. Les habitans furent partagés en cinq compagnies, dont quatre furent commandées par les quatre Echevins, comme Capitaines-nés de la ville. La

cinquiéme Compagnie étoit composée de ceux que leur âge rendoit plus dispos, & fut formée sous le nom de Compagnie de *Grenadiers*, & commandée par le sieur *Martene*, fils du sieur *Martene* Avocat du Roi au Bailliage. Deux autres Compagnies, comme troupes auxiliaires, furent formées des habitans des Fauxbourgs de saint Usage & d'Echenon. Le Maire de la Ville (le sieur Martene) devoit commander ce Regiment en qualité de *Colonel*, mais se trouvant pour lors indisposé, ce fut le sieur *Delette de la Borde* qui en fit les fonctions. Le sieur *Maliverné*, en qualité de Syndic, fit les fonctions de Major de la Place, & le sieur de la *Genette* celles de Major de la compagne.

Il fut déterminé que cette prise d'armes serviroit à donner une représentation du siége que cette Ville soutint en 1636. & qu'elle seule fit lever. On donna un petit nœud de ruban bleu aux soldats des Compagnies qui devoient défendre la Ville, & un nœud de ruban verd à celles qui devoient l'assiéger. Après tous ces préliminaires le 3. Décembre arriva. Ce jour fut partagé en deux parties, dont l'une fut consacrée au Dieu des victoires, & l'autre fut employée aux armes & à la représentation

du siége. Tout s'y passa avec une piété, un ordre & une joie admirables, & qui remplirent de satisfaction, non seulement les personnes de la Ville, mais plus encore celles qui s'y étoient rendues en grand nombre de Dijon, de Dole, d'Auxonne, de Beaune, de Nuys, de Seure, de Châlons, &c. Ceux qui en souhaiteront sçavoir davantage, n'ont qu'à lire une Relation de cette fête, imprimée à Dijon chez de Fay en 1736.

François Perrier étoit fils d'un Orfévre de Saint Jean de Lône. Son goût pour la peinture se déclara de bonne heure, & étant joint à un peu de libertinage, fit qu'il se déroba de la maison paternelle & prit le chemin de Rome, où il arriva en conduisant un aveugle avec lequel il avoit mandié pendant tout le chemin. Il fut d'abord embarrassé pour subsister dans cette Ville, mais la nécessité & la facilité de son génie le mirent bien-tôt en état de se tirer d'affaires. Il travailla sous quelques Peintres médiocres, mais ayant eu la connoissance du fameux Lanfranc, & ayant même eu occasion de lui faire un plaisir, il tâcha de suivre la maniere de ce Peintre, & s'acquit au pinceau la même facilité qu'il avoit acquise au crayon, qui étoit une pratique aisée, agréable & de bon goût. Pour lors il prit

la résolution de revenir en France, où il peignit le Cloître des Chartreux de Lyon, & la Chapelle du Château de Chilli sur les desseins de Voüet. Perrier fit un second voyage en Italie, où après avoir demeuré dix ans, il revint à Paris en 1645. & l'Académie Royale de Peinture lui donna la qualité d'Ancien, dont il exerça les fonctions pendant deux ans. Ce fut en ce temps-là qu'il peignit la Galerie de l'Hôtel de la Vrilliere, qui est aujourd'hui l'Hôtel de Toulouse. Perrier mourut Professeur de l'Académie Royale au mois de Mai 1650.

M. Papillon a parlé de Perrier dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, & reprend *Félibien* & de *Pile*, pour avoir dit que Perrier étoit de Franche-Comté; mais peu après il fait de Perrier un Sculpteur, en disant que les figures de *Mars* & de *Pallas*, qui sont sur la grande porte de l'Hôtel de Toulouse, sont de Perrier; au lieu qu'elles sont de *Biard* le fils.

Perrier étoit Peintre & Graveur, mais non point Sculpteur. M. Papillon & M. Antonini ont copié cette faute d'après Germain Brice. Voyez ce que j'ai dit de ces statues dans ma Description de Paris à l'article de l'Hôtel de Toulouse.

La ville de Saint Jean de Lône a don-

né aussi la naissance à *Edmond Marthene* ou *Martenne*, un des plus laborieux Ecrivains de la Congrégation de saint Maur, & encore plus saint qu'il n'étoit sçavant & laborieux.

Cette Ville porte armes *écartelé de Bourgogne ancienne & de Bourgogne moderne, & sur le tout de gueules à une boucle & ardillon fermé d'or*, comme clef de France avant la conquête de la Franche-Comté.

AUSSONNE.

AUSSONNE OU AUXONNE, *Aussona*, est située sur le bord de la Saone entre les deux Bourgognes. Elle a un Pont qui forme un beau coup d'œil. Au bout de ce Pont il y a une levée de deux mille trois cens cinquante pas de long, & de vingt-trois arcades pour faciliter l'écoulement des eaux dans les inondations de la riviere. Cette levée fut revêtue de pierres en 1405. par les soins de Marguerite de Baviere, Duchesse de Bourgogne.

L'Histoire ne nous apprend rien sur l'origine de cette Ville. Il y a néanmoins de l'apparence qu'elle a quelque ancienneté. Elle faisoit autrefois partie du Comté de Bourgogne, duquel elle fut séparée à la mort du Comte Guillau-

ne III. l'an 1126. Le Comté de Bourgogne échut pour lors à Renaud, & celui d'Aussonne à Guillaume. Ces deux Seigneurs étoient freres, & les plus proches parens du Comte Guillaume III. Estevenon, petit-fils de Guillaume, donna en 1237. le Comté d'Aussonne à Hugues IV. Duc de Bourgogne en échange de la Seigneurie de Salins & de quelques autres Terres.

Il y avoit autrefois deux Paroisses, mais à présent il n'y a que celle de Notre-Dame. Cette Ville est du Diocèse de Besançon. Les Capucins ont ici un Couvent. Les Filles de sainte Claire en ont aussi un, de même que les Ursulines. L'Hôpital est assez mal bâti, & n'est pas riche.

Un Bailliage Royal, la Mairie, le Grenier à sel, & les Juges-Consuls sont les Jurisdictions d'Aussonne.

Le Château a été bâti par les Rois Louis XI. Charles VIII. & Louis XII.

Cette Ville étoit fermée d'une double muraille. En 1673. on commença à la fortifier comme elle est à présent avec quelques bastions revêtus, quelques demi lunes, une contre-garde & un chemin couvert. Elle donna un exemple mémorable de fidelité lorsqu'elle fut assiégée par le Comte de Launoy, qui y

vint pour en prendre possession au nom de l'Empereur Charles-Quint, à qui elle avoit été cédée par le traité de Madrit. Les habitans refuserent de le recevoir. Il les assiégea; mais il fut contraint de lever le siége & de se retirer à Dole.

Les armes d'Aussonne sont mi-parties *de Bourgogne ancienne, & moderne au premier & au second d'azur, à une croix ancrée d'argent.*

§. 2. *L'Autunois* est entre le Dijonnois, l'Auxois, le Nivernois, le Bourbonnois, le Charolois & le Châlonnois. Il a pris son nom de la ville d'Autun qui en est la Capitale.

AUTUN.

AUTUN, *Bibracte, Augustodunum.* Cette Ville est de fondation Gauloise. Justin * rapporte que les Phocéens ayant appris aux Gaulois à bâtir des Villes, les Eduens furent les premiers à profiter de leurs leçons, & à bâtir Autun sur le modele de Marseille. Les Critiques sont partagés pour sçavoir si Autun est la *Bibracte* dont il est parlé dans César. Quelques-uns ont cru que c'étoit Beaune, d'autres Beuvray en Bourgogne, & d'autres enfin Pebrac en Auvergne. Samson, du Val, d'Ablancourt,

* Liv. 43.

les Peres Monet & Labbe, &c. se sont déclarés pour Autun. Un Auteur * que j'ai déja cité, a ajouté de nouvelles preuves à celles de ces habiles Critiques. Il examine ce que César a dit de *Bibracte* dans le premier Livre de ses Commentaires, & trouve que c'est Autun & non pas Beaune, dont la situation est plus orientale de six ou sept lieues que n'étoit celle de *Bibracte*. On voit dans Autun des restes de monumens de l'ancienne *Bibracte*, au lieu qu'*on auroit peine à en trouver même la place à Beaune*. Autun a eu dans l'établissement du Christianisme la distinction que méritoit une ville aussi considerable que *Bibracte*. Si Beaune étoit *Bibracte*, on y auroit infailliblement établi un siége Episcopal. Deux marbres antiques, & une plaque de bronze trouvés à Autun, semblent enfin décider la question en faveur de cette Ville. En creusant pour les fondemens du Séminaire, l'on trouva ces monumens dans un puits fermé depuis le regne de Valentinien. Sur la plaque de bronze on lit cette inscription *dea bibracti* que Messieurs Foucault Conseiller d'Etat, Vaillant, Galand, Baudelot, de Boze, &c. ont reconnu être antique. L'envie de plaire à Auguste fit donner à *Bibracte* le nom d'*Augustodunum*, qui étant moitié

* M. Baudot.

Latin & moitié Gaulois, marque l'attachement particulier de cette Ville à l'Empereur & sa situation : car *dun* en langue Celtique, signifie *colline*. On la nomma aussi *Flavia Æduorum*, par reconnoissance des bienfaits qu'elle avoit reçus de l'Empereur Constantin, dont la famille portoit le nom de *Flavia*.

La ville d'Autun est située au pied de trois grandes montagnes du côté de l'orient & du midi. Cette derniere est si remplie de sources, qu'elle fournit abondamment de l'eau à tous les Quartiers de la Ville. De six fontaines qui distribuent cette eau aux habitans d'Autun, celle qui est au-devant de la Cathédrale, est la plus remarquable par sa structure magnifique. L'Eglise de saint Nazaire ayant été détruite, l'Evêque & les Chanoines allerent s'établir dans celles de saint Lazare en attendant qu'elle fut rétablie. L'on commença l'édifice sur un plan si magnifique qu'il est demeuré imparfait, car il n'y a que le chœur qui soit achevé. L'Evêque & le Chapitre sont demeurés dans l'Eglise de saint Lazare, cependant celle de saint Nazaire est toujours censée être l'Eglise Cathédrale, car c'est ici que l'Evêque prend possession, & qu'il benît les saintes Huiles le Jeudi Saint.

La riviere d'Aroux baigne les anciens murs de la Ville. Les restes de ces murs sont si solidement bâtis, & les pierres en sont si égales & si bien unies, que l'on diroit qu'une seule en fait tout le tour, ou que c'est une espece de rocher. On y remarque deux portes antiques qui sont d'une grande beauté.

La longueur de la Ville depuis la porte de *Multron* jusqu'à celle de *Marschaud*, est d'environ un quart de lieue ; & sa largeur depuis la porte de *saint Branché* jusqu'à celle de *Carouge*, est presque égale.

Au milieu d'Autun il y a une place appellée communément le champ de saint Ladre, autrement le champ de Mars, qui est fort belle.

J'ai parlé ci-dessus de l'Evêché, des Chapitres & des Abbayes d'Autun. J'ajouterai seulement ici ce qui suit :

L'Abbaye de saint Martin a été bâtie dans le même lieu où saint Martin Evêque de Tours détruisit un temple d'Idoles. Elle fut fondée par la Reine Brunehaut ; ce qui reste du temps de la fondation, se ressent de la magnificence de la Fondatrice. L'Eglise est bâtie de grosses pierres de taille qui ne sont pas liées par des crampons de fer, comme l'a cru le Pere Mercenne & Dom Beauhier son

copiste servile, mais bien par l'artifice de la coupe de ces mêmes pierres. Les piliers sont d'un tres-beau marbre & d'une élevation extraordinaire. L'arcade qui termine le chœur est portée sur deux colonnes & passe pour un chef-d'œuvre. L'Autel est tout de marbre, & dans le rétable est en bas-relief Jesus-Christ reconnu par les deux Disciples d'Emmaüs. La Reine Brunehaut fut inhumée dans la Chapelle souterraine de Notre-Dame, avec une Epitaphe, qui mérite d'autant plus d'être rapportée, que cette Chapelle menaçant ruine, le Cardinal Rollin fit transporter le tombeau de Brunehaut dans l'Eglise, & qu'on n'y voit plus cette ancienne Epitaphe, qui étoit telle que la voici :

Brunechil *fut jadis Reine de France,*
Fondatresse du saint Lieu de céans.
Cy inhumée l'an six cens quatorze ans,
En attendant de Dieu vraye iudulgence.

Ce tombeau, dit Dom *Martenne*, est de marbre gris, creusé en forme d'auge, & couvert d'une table de marbre noir marquetté de blanc. Il est long de six pieds, large de deux, & haut d'un pied trois pouces. Il est élevé sur quatre piliers aussi de marbre. On y lit une *Epi-*
taphe

taphe & une *Anagramme*, qui font connoître que les gens d'Eglise ne sont point ingrats envers ceux qui leur font du bien, & qu'ils blanchissent, du moins dans ce monde, les péchés les plus noirs. Ces deux inscriptions sont ainsi conçues :

Cy gist la Reine Brunehaut,
A qui le saint Pape Gregoire
Donna des éloges de gloire,
Qui mettent sa vertu bien haut.
Sa piété pour nos Mysteres
Lui fit fonder trois Monasteres
Sous la Régle de saint Benoît,
Saint Martin, saint Jean, saint Andoche,
Sont trois saints lieux où l'on connoist
Qu'elle est exempte de reproche.

BRUNECHILDE REINE DE FRANCE.

Anagramme.

Benite fleur d'Innocence rare,
N'écoutez donc pas ces esprits,
Qui traitent cette bonne Reine
D'ambitieuse, d'inhumaine,
Et d'autres termes de mépris.
On ne doit condamner sa vie,
Ni sur un très-lugubre sort,
Croyez qu'elle est pour assurance
Une fleur benite en sa mort,
Mais fleur d'une rare innocence.

Il y a encore dans cette Eglise plusieurs tombeaux d'Abbés, parmi lesquels celui de *Jean Petit*, le dernier Régulier est à remarquer. Car il est représenté tout nud, la mitre hors de la tête. On dit que c'est parce qu'on le dépouilla de son Abbaye pour la donner au Cardinal Rollin, quoique Petit fût homme de bien, & qu'il gouvernât son Monastere avec édification. *

* Voyez Marte..ne Voyage Litteraire.

L'Abbaye de saint Andoche fut bâtie en la place d'un temple de *Diane*. Ce qui reste de cet ancien monument sert aujourd'hui de cuisine aux Religieuses. L'on garde dans ce Monastere les burettes de saint Andoche, dont on peut voir la figure dans le Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins.

L'Abbaye de saint Jean le Grand est comparable pour le bâtiment aux plus beaux Monasteres qu'il y ait dans le Royaume.

Il y a huit Paroisses dans la Ville ou Fauxbourgs, & plusieurs Couvens de Religieux & de Religieuses. L'Hôpital Général fut établi en 1688. par les soins de l'Evêque.

Celui de saint Antoine est pour les pauvres malades, & est desservi par des Religieuses qui suivent la Régle de saint Augustin.

Feu M. de Roquette fit bâtir pendant son Episcopat un Séminaire magnifique, qui a été doté par l'union qui a été faite des Prieurés de saint Denis en Vaux, & du Val de saint Benoît, qui valent trois mille livres de rente. Il est gouverné par des Prêtres de la Congrégation du Séminaire de saint Sulpice de Paris.

Il y a aussi un petit Séminaire pour élever les jeunes Clercs du Diocèse, & les former aux principes & aux regles de la discipline Ecclésiastique. Il ne subsiste que par les liberalités du Roi.

Outre le Baillage & siége Présidial qu'il y a à Autun, & desquels j'ai parlé dans l'article du Gouvernement civil, il y a encore un Corps de Ville composé d'un Maire, d'Echevins, d'un Syndic & d'un Secrétaire.

Le Maire porte le nom de *Vierg*, nom que quelques-uns dérivent d'un mot Gaulois, qui signifie de *la pourpre*, couleur dont les Maires de Ville étoient revêtus, comme le sont encore aujourd'hui les Consuls du Puy en Velay. Quoiqu'il en soit, César parle de ce Magistrat au premier & au septiéme Livre de la guerre des Gaules, sous le nom de *Vergobretus*, que quelques-uns prétendent être composé de ces deux mots, *virga fretus*. Quoiqu'il en soit, de ces

étymologies, il est certain que du temps de César, le *Vierg*, ou souverain Magistrat d'Autun, avoit une puissance absolue de *vie* & de *mort* sur tous les citoyens de cette Ville, quoiqu'il ne fût qu'annuel. A présent on l'élit tous les deux ans, & il a encore de grands privileges. Il est toujours le premier des Maires aux Etats de Bourgogne, & si celui de Dijon l'y précéde, ce n'est pas proprement en qualité de Maire de la Capitale, mais comme élu des Etats; qualité qui le rend Président du Tiers-Etat de la Province. Le premier jour de Septembre, fête de saint Lazare, les habitans en armes accompagnent leur Vierg ou Maire jusqu'à l'ancienne porte d'Arroux qui est à quelque distance de la Ville. Le Vierg ou Maire est en robe de satin violet, & à cheval, avec les Echevins, le Syndic & le Secrétaire. Le Vierg tient un bâton à la main en forme de sceptre enrichi de pierreries, & en cet état il rend la justice, l'étendart de la Ville étant porté par un homme à cheval armé de toutes piéces. Au retour lorsqu'on est arrivé au champ de saint Lazare, une partie des habitans s'empare de trois Forts construits de bois, qui ensuite sont attaqués & pris par l'autre partie.

Les principaux restes de l'antiquité & de la magnificence d'Autun, sont hors la Ville.

L'on y voit encore une partie d'un temple de *Janus* qui avoit environ cinquante pieds en quarré, deux portes à l'orient, deux à l'occident, une au midi & une au septentrion, & entre chaque porte une niche en dedans & seize en dehors & douze fenêtres.

L'Amphitéatre est en demi-cercle fort élevé. Au pour-tour sont les cavernes où l'on enfermoit les bêtes féroces que l'on lâchoit pour combattre, ou pour dévorer les Chrétiens.

A une demi-lieue de la Ville est un ancien Cimetiere que l'on appelle *le champ des Urnes*, parce qu'on y en a trouvé plusieurs. On y voit d'ailleurs une infinité de sépulcres de pierres faits comme des auges. Ceux de saint *Amateur* & de *Cassien* Evêques d'Autun, sont les plus remarquables. Ils sont l'un & l'autre sous une espece de petite Chapelle.

Parmi les Ecrivains qui ont fait honneur à la ville d'Autun qui leur a donné la naissance, il y en a un, qui non seulement a illustré cette Ville, mais encore le Royaume & son siécle même, ayant été un des plus grands hommes d'Etat que la France ait eus. Le Lec-

teur entend d'avance que c'est de *Pierre Jeannin* dont je vais parler. Ce grand homme naquit à Autun en 1540. de Pierre Jeannin, citoyen & Echevin d'Autun. La jeunesse de Jeannin fut libertine & dépensiere, mais ces défauts n'empêcherent pas que *Cujas*, sous qui il étudioit en Droit, ne l'aimât uniquement à cause qu'il reconnoissoit en lui une bonté de naturel sans pareille, & un jugement merveilleusement bon. Il fut reçu Avocat au Parlement de Dijon le 21. Novembre 1569. ayant à peine dix-huit ans, mais il n'exerça la plaidoirie que pendant deux ans, quoique ce fût avec un applaudissement extraordinaire.

Au bout de ces deux ans, c'est-à-dire en 1571. n'ayant encore qu'un peu plus de vingt ans, *Jeannin* fut choisi pour être le Conseil de toute la Province. J'avoue que ce fait, quoiqu'assuré par M. Papillon dans sa Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, ne me paroît gueres croyable, & me fait soupçonner qu'il y a faute dans la datte. Qui est-ce qui peut s'imaginer que dans un Parlement où il y a autant d'esprit & de capacité que dans celui de Dijon, on mette le Conseil de la Province dans une tête d'un peu plus de vingt ans? La ville de

Dijon le choisit aussi pour assister de sa part aux Etats de Blois, & il fut même l'un des deux Orateurs que le Tiers-Etat du Royaume nomma pour porter la parole au Roi, fonction dont il s'acquitta avec succès.

Un trait qui fit connoître le bon sens & le bon naturel de Jeannin, fut l'opposition vigoureuse qu'il apporta, quoique ligueur, à l'exécution du *massacre de la saint Barthelemi* en Bourgogne. Il représenta au *Comte de Charny* Lieutenant Général en cette Province, que le Roi Charles IX. n'avoit pu donner des Ordres si sanglans avec une mure déliberation, qu'il la suspendit pour quelques jours; & jusqu'à ce que ce Prince envoyât un Courier pour empêcher les meurtres qu'il avoit ordonnés. Jeannin n'étoit pour lors que le conseil de la Ville, mais quelque temps après il fut pourvu d'une charge de Conseiller au Parlement de Dijon, charge que le Roi créa en sa faveur & qui ne lui coûta rien, non plus que celle de Président au même Parlement, & toutes les autres dont il fut revêtu dans la suite. *

* Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne.

Jeannin avoit un zele aveugle pour la Religion Catholique, & ce fut ce zele qui l'entraîna dans le parti de la Ligue, mais cette démarche si contraire en ap-

parence au bien de l'Etat, devint dans la suite la source du bonheur du Royaume. Il s'attacha au *Duc de Mayenne* qui l'envoya en Espagne pour traiter avec Philippe II. Ce voyage lui fit connoître au vrai les prétentions du Prince qui l'envoyoit & celles du Prince à qui il étoit envoyé. Il vit clairement que la Religion n'étoit qu'un prétexte dont ils se servoient pour leurs interêts particuliers. Dès que la bataille de Fontaine-Françoise eut porté le coup mortel à la Ligue, & eut fait rentrer son chef dans le devoir, Henri IV. qui connoissoit le mérite de Jeannin, mit tout en usage pour se l'attacher & y réussit. Dès-lors le Roi Henri IV. lui prodigua son amitié & sa confiance, au point qu'il ne fit plus ni la paix ni la guerre qu'après avoir consulté Jeannin. Après la mort de ce grand Prince, la Reine sa veuve se reposa sur Jeannin des soins les plus importans du Royaume, & lui confia l'administration entiere des Finances, qu'il géra avec une fidelité peu connue dans cette Place. Enfin après une vie glorieuse & longue, Jeannin mourut le 31. d'Octobre 1622. âgé de quatre-vingt-deux ans. Son corps fut porté à Autun dans la Cathédrale de saint Lazare, & inhumé dans une Chapelle qui est à côté du maître Autel, qu'il

avoit fondée, & où on lui éleva un beau mausolée de marbre sur lequel sont ces Epitaphes, que Pierre de Castille & Charlotte Jeannin sa femme, ont consacrées à la mémoire de cet illustre beau-pere & pere.

D. O. M.

Petrus Jeaninus, *hic jacet*, *Burgundiæ Senatûs Præses*, *qui mox ab* Henrico IV. *Franciæ & Navarræ Rege*, *ad interiora Imperii arcana admissus*, *tanta fide enituit*, *ut bella & pax*, *nisi validis viri Consiliis à fortissimo Principe sanciretur*. *Demum*, *sub* Ludovico XIII. *Rege impubere*, *cum*, Maria, *mater*, *rerum potiretur*, *largitionum comitivæ Præfectus*, *Ærarii munus explevit abstinentissimè*.

Vixit annos 82. *Obiit pridiè Kal. Nov. anni Christiani* 1622.

Socero, *Patrique desideratissimo*, Petrus Castilius, *gener*, & Carolina, *filia* unica,

M. P. C.

Anna Gueniot, *hic jacet*, *uxor illustris* Simonis Petri Jeannin, *ab arcanis Ludovici XIII. Galliæ & Navarræ Regis*, *Consiliarii & Ærarii Præfecti*, *quæ*

matrona fuit pietate & charitate in pauperes insignis, integra vita, sine fuco aut pompa, viri sui amans; domus & œconomiæ suæ intelligens, omniumque ornata eorum, quæ optimam mulierem decent. Hæc satis, viator, de fœmina probabiles sint. Prudentis enim est non onerare mortuam laudibus. Vale.

Je ne ſçai pas pour quelle raiſon cette Epitaphe eſt le ſeul monument où le Préſident Jeannin ſoit nommé *Simon-Pierre.*

Au-deſſous de ces deux Epitaphes, eſt celle de *Nicolas Jeannin*, frere du Préſident de ce nom.

D. S.

Nicolaus Jeaninus, *D. Benigni apud Divion. & Buxeriæ Abbas Commendat. S. Viventii Prior & Decanus hujus Ecclesiæ, mortales exuvias fratris amantissimi tumulo inferri jussit, ne charitatis vinculum, morum probitate & virtutum similitudine, firmius dum vivit, quam necessitudine colligatum, fato dissolveretur, viro sanctiss. ob eximiam in Deum pietatem, in Religiosos sedulitatem, sacris rebus vigilantiam, atque in egenos liberalitatem, omnibus bonis desideratissi-*

mo, N. Castilius, ex fratre nepos, quem afflicta non dum valetudine in anteris partem asciverat M. H. S. Patruo bene merenti; longi mœroris argumentum sculpsit. An. M. DC. LVIII. *Obiit pridie* id. an. *Christi* 1625.

Plusieurs Auteurs du nom de *Guijon* ont illustré aussi la ville d'Autun où ils sont nés. *Jean Guijon*, pere de quatre Sçavans, né à Autun, & dont M *de la Mare* donna au public la vie & les ouvrages en 1658. en un volume in-4°. étoit né à *Saulieu* en Auxois, d'une famille noble, à ce qu'on dit, avant l'an 1496. Il vint s'établir à Autun où il professa la Médecine avec beaucoup de succès, & eut de *Cecile Rollet* sa femme, les quatre fils qui suivent :

Jacques Guijon étoit né à Autun l'an 1542. & étoit l'aîné des quatre freres. Après avoir fait le cours de ses Humanités à Autun, il partit pour Paris, où il apprit le Grec sous *Dorat*, & la Philosophie sous *Turnebe* au Collége de Navarre. Il alla ensuite étudier le Droit à Cahors & à Toulouse. En 1569. il alla voyager en Italie & de là en Allemagne, & puis revint en France, où le Roi Charles IX. le nomma en 1569. à la Chaire de Professeur en Grec, vacante

par la mort de *Denis Lambin*. L'amour de la patrie, & la tendresse qu'il avoit pour sa mere, lui firent quitter cet établissement, & le rappellerent à Autun en 1574. Il fut pourvu de la charge de Lieutenant Criminel au Bailliage de cette Ville en 1586. & épousa vers ce même temps *Anne Saumaise*, veuve de Jean de Ganay, Avocat du Roi au Bailliage de ladite Ville. De son mariage il n'eut qu'une fille qui ne promettoit rien de bon, mais qui mourut avant l'âge de quatorze ans. Jacques Guijon mourut à Autun au commencement du mois d'Octobre 1625. âgé de quatre-vingt-trois ans.

Jean Guijon, frere du précedent, naquit à Autun en 1544. & fut envoyé à Paris à l'âge de vingt-deux ans pour y professer les Humanités au Collége de Navarre, où il enseigna pendant quatre ans, & puis on ne sçait pour quelle raison il alla enseigner la Rhétorique au fameux Collége de Guyenne à Bourdeaux, où il enseigna pendant les années 1574. & 1575. & y acquit l'estime de Michel de Montagne, & des sçavans Professeurs qui rendirent cette Ecole si florissante au XVIe siécle, tels que *Jean Galida*, *Antoine Govean*, *Guillaume Guerente*, *Nicolas Grouchi*, *Elie Vinet*, *&c.* On prétend

qu'il étoit très-versé dans l'Astronomie & dans la Botanique. Le Roi Henri III. lui donna en 1583. la charge de Procureur du Roi au Bailliage d'Autun. Il fut marié deux fois & ne laissa pas d'enfans. Il mourut le 26. Novembre 1605.

André Guijon naquit à Autun le premier de Novembre 1547. & fit ses premieres études dans sa patrie, mais ses freres, *Jacques* & *Jean*, qui avoient de la réputation à Paris, l'y attirerent bientôt. Après quelque séjour dans cette Capitale du Royaume, on lui confia l'éducation de deux jeunes Seigneurs de la Maison de Joyeuse, dont l'aîné nommé François, devint dans la suite Archevêque de Narbonne, puis Cardinal de l'Eglise Romaine, & enfin Archevêque de Rouen; l'autre nommé *Henri*, fut Maréchal de France, & enfin Capucin. Il s'attacha sur-tout au premier qui le fit son Grand Vicaire dans l'Archevêché de Rouen. Après la mort de ce protecteur, André Guijon retourna à Autun en 1615. devint Théologal & Grand Vicaire de ce Diocèse, & y mourut en odeur de sainteté le 10. Septembre 1631. âgé de quatre-vingt-trois-ans, dix mois & dix jours.

Hugues Guijon fut enfin le dernier des quatre freres, dont M. de la Mare a

écrit la vie, & étoit né à Autun, ainsi que les trois autres, mais M. Papillon ne marque point la date de sa naissance, autrement qu'en disant qu'il mourut à Paris âgé de soixante-dix ans en 1622. Si ces dattes sont justes, il étoit né en 1552. Il disputa une Chaire de Droit Canon à Paris contre *Victor Cayet*, & la remporta en 1597. Il devint Doyen de cette Faculté en 1610. & le fut jusqu'en 1612. que le Président Jeannin ayant procuré l'établissement d'une nouvelle Chaire de Droit Canon, à laquelle on attacha la moitié des gages de Georges Criton, Professeur Royal en Grec, Hugues Guijon en fut pourvu, & prêta le serment de fidélité au Roi entre les mains du Cardinal du Perron, grand Aumônier de France. Il fut enterré à saint Etienne du Mont, où le Président Jeannin son ami & son protecteur, fit les frais des obséques. Jean d'Artis qui remplit la Chaire de Guijon immédiatement après lui, prononça publiquement l'Oraison funébre de son prédécesseur en présence d'une nombreuse Assemblée.

Jean Munier, Conseiller & Avocat du Roi au Bailliage & siége Présidial de cette Ville, y naquit le 11. Août 1557. de Nicolas Munier qui avoit possedé la même charge, & de Marthe Moitton. Jean Munier mourut à Autun en 1637.

& laissa plusieurs ouvrages dont le plus considerable est intitulé : *Recherches & Mémoires servans à l'Histoire de l'ancienne Ville & Cité d'Autun*, par Jean Munier, *& recueillis par Claude Thiroux* (son gendre.) A Dijon, chez Philibert Chavance 1660. in-4°. A la fin il y a des éloges des hommes illustres d'Autun.

La famille des Thiroux est ancienne & distinguée parmi la Bourgeoisie d'Autun. Elle a donné plusieurs Ecrivains dont on peut voir les noms & les qualités dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne par M. Papillon, & dans celle des Ecrivains de la Congrégation de saint Maur, par D. le Cerf. Il y a eu aussi de cette famille plusieurs *Viergs* ou Maires d'Autun.

Etienne Ladonne, fameux Avocat de la ville d'Autun, & bon Poëte Latin, a composé l'ouvrage suivant : *Augustoduni amplissimæ Civitatis, & Galliarum quondam facilè Principis Antiquitates.* Cet ouvrage est en vers Alexandrins, & l'Auteur y a joint des remarques en Prose. Cet ouvrage a été imprimé après la mort de l'Auteur, par les soins de Jean Ladonne son frere.

Louis Laguille est né à Autun le premier d'Octobre 1658. & entra parmi les Jesuites le premier de Septembre 1675.

Il s'est distingué par plusieurs talens qui se trouvent rarement ensemble. Il a enseigné la Philósophie & les Mathématiques ; il a prêché, il a été Recteur des principaux Colléges, deux fois Provincial dans la Province de Champagne & une fois dans celle de France ou de Paris. Il a donné plusieurs ouvrages au public, dont le plus considerable est l'*Histoire d'Alsace ancienne & moderne, depuis César jusqu'en* 1715. Voyez la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne.

La ville d'Autun porte pour armes d'*argent, au lion de gueules, surmonté d'un chef de Bourgogne ancienne, qui est bandé d'or & d'azur de six piéces.*

BOURBON-L'ANSI.

BOURBON-L'ANSI, *Burbo Anselli*, c'est-à-dire l'Anceaume, parce que Anceaume, frere aîné d'Archambaud de Bourbon, dont la ville de Bourbon en Bourbonnois fut nommée Bourbon l'Archambaut, a été Seigneur de celle-ci, qui est située sur le penchant d'une montagne à douze lieues d'Autun, à sept de Moulins, & à quatorze de Nevers. Elle est divisée en trois parties. Les murs ou l'enceinte de la premiere n'ont qu'environ quatre cens cinquante pas de cir-

cuit avec trois portes, & c'eſt-là proprement la Ville dont le Château n'eſt ſéparé que par un foſſé. La ſituation de ce Château le rend extrémement fort. La ſeconde partie de Bourbon eſt connue ſous le nom de Faubourg, & joint les murs de la Ville du côté du Nord. C'eſt ici qu'eſt le Couvent des Capucins. Le Faubourg ſaint Leger fait la troiſiéme partie. Il eſt dans un fond au pied du même rocher ſur lequel eſt bâti le Château. C'eſt ici où ſont les bains, & environ trente ou quarante maiſons pour loger les perſonnes qui viennent boire les eaux, ou prendre les bains. Il y a une Egliſe Collégiale ſous le vocable de Notre-Dame fondée en 1495. trois Paroiſſes dans Bourbon; un Couvent de Capucins, un d'Urſulines, & deux petits Hôpitaux. Il y a auſſi un Bailliage Royal, un Grenier à ſel & Hôtel de Ville.

Les armes de l'ancienne Maiſon de Bourbon, & celles de la Ville de *Bourbon-l'Anſi*, ſont les mêmes, d'*or au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur*.



MONTCENIS.

MONTCENIS, petite ville non murée, considerable par son Bailliage qui a douze lieues d'étendue, & qui est établi depuis plus de quatre cens ans. Cette petite Ville est située sur une espece d'élevation qui est néanmoins commandée par deux montagnes, dont l'une est à l'orient joignant presque la Ville, & sur laquelle il y a un vieux Château : l'autre est au midi à trois cens pas de la Ville, & est nommée *le Mont Calvaire*. Il n'y a qu'une seule Paroisse dans Montcenis & un Couvent d'Ursulines. Au reste, Montcenis a le titre de Baronie, & une Châtellenie Royale depuis la réunion de cette Terre au Domaine.

Les armoiries de Montcenis sont d'*azur à trois têtes de vieillards d'argent écartelé de sable à trois urnes d'or ; mais depuis quelque temps c'est une Vierge sur un mont de sinople.*

§. 3. *Le Châlonois* a le Comté de Bourgogne à l'orient, le Charolois à l'occident, le Mâconnois & une partie de la Bresse au midi, & le Dijonnois au nord. Il a environ quinze lieues de long sur dix de large. Il a été long-temps possedé par des Comtes particuliers, dont il

est très-difficile de connoître la postérité. Mathilde, Comtesse de Châlons, apporta ce Comté à Jean, fils d'Etienne Comte de Bourgogne, qu'elle épousa, & Jean l'échangea l'an 1237. pour d'autres Terres avec Hugues IV. Duc de Bourgogne, & depuis il a toujours été uni à ce Duché.

CHALONS.

CHALONS, *Cabilonnum*, est située sur les bords de la riviere de Saone à cinq lieues de Tournus & à trois de Verdun, dans une plaine vaste & fertile. César en parle dans le septiéme Livre de ses Commentaires, & la nomme *Cabilonnum*, depuis ce temps-là, M. de Valois remarque qu'il n'y a point de Ville dont le nom ait été plus differemment écrit ou corrompu par les Ecrivains, que celui de *Cabilonnum*. Ceux qui seront curieux de voir toutes ces differences de noms, peuvent consulter la *Notice des Gaules* de ce Sçavant. Châlons, du temps de César, appartenoit aux Eduens, mais les Romains la séparerent du territoire de ces peuples; & elle eut son Evêque particulier après le regne de Constantin. Cette Ville vint peu à peu au pouvoir des Bourguignons, duquel elle passa à celui des François dans le VIe siécle. *Gon-*

tran Roi de Bourgogne en fit la Capitale de ſon Royaume après la mort du Roi Clotaire I. ſon pere. Par le partage qui fut fait enſuite entre les enfans de Louis le Débonnaire, Châlons échut à Charles le Chauve, mais dans le ſiécle ſuivant, un Seigneur nommé *Lambert* fut aſſez puiſſant pour s'en emparer, & en jouit en toute propriété juſqu'au regne de Hugues Capet. La ville de Châlons étoit autrefois d'une petite étendue, mais on l'a agrandie en renfermant les Faubourgs de ſaint Jean de Maizel & de ſaint André dans ſes nouveaux murs. La Citadelle fut bâtie en 1563. ſur une hauteur qui étoit dans le Faubourg de ſaint André. Elle a cinq baſtions, & en 1671. & 1672. on y ajouta quelques dehors. On n'a point touché aux Faubourgs de ſainte Marie & de ſaint Laurent.

Ce dernier eſt au-delà de la riviere, & a ſa communication avec la Ville par un Pont de pierre. L'Hôtel-Dieu eſt dans ce dernier Faubourg ſur la riviere de Saone, dans une très-belle ſituation. Le bâtiment n'eſt pas fort grand, mais il eſt bien entendu. L'Hôpital Général, ſous le nom de *Charité*, eſt établi depuis ſoixante ou quatre-vingt ans. On y nourrit & éleve cinquante-quatre enfans. L'Egliſe Cathédrale eſt ſous l'invocation

de *saint Vincent*, & porte pour armes d'*azur aux fleurs de Lys d'or sans nombre.* Ce sont, dit-on, les anciennes armes de la France, que le Roi Childebert lui donna avec les reliques de saint Vincent. Le Séminaire qui est gouverné par des Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, & le Collége, qui est regenté par des Jesuites. Voici comment & en quel temps ces établissemens ont été faits.

Les Peres de l'Oratoire furent appellés à Châlons par la Ville pour regenter son Collége en 1624. C'étoit sous l'Episcopat de *Cyrus de Thiard de Bissi*, qui avoit une estime singuliere pour cette Congrégation : au point qu'il les reçut dans son Palais Episcopal en attendant qu'ils eussent trouvé dans cette Ville un logement qui leur convint. Ce Prélat mourut dans cette même année, & M. de Neuchaise qui le remplaça ayant promis ce Collége aux Jesuites, il tâcha d'expulser les Peres de l'Oratoire hors de Châlons par trois ans d'interdit qu'il leur fit essuyer. Cependant M. *de Berule* ayant été fait Cardinal, le crédit du *Pere* valut aux *enfans* l'amitié de M. de Neuchaise. Depuis ce temps-là les Evêques de Châlons ont été sans interruption très-satisfaits du zele & de l'application des Ouvriers Evangeliques que la

Congrégation de l'Oratoire leur a envoyés pour former leurs Ecclésiastiques, & ont pendant cinquante ans choisi quelques-uns de ces Peres pour en faire leurs Grands Vicaires. Il est même notoire à Châlons, que l'Oratoire y a eu plusieurs Prêtres d'une piété éminente, qui y ont vécu & y sont morts en odeur de sainteté. Pour revenir à M. de Neuchaise, ce Prélat partagea donc ses faveurs en donnant le Collége aux Jésuites & le Séminaire aux Peres de l'Oratoire.

Il y a dans Châlons plusieurs Couvens, les uns pour des Hommes & les autres pour des Filles. Cette Ville est d'ailleurs fort marchande, & située dans un pays où le vin & les vivres sont excellens & en abondance.

A un petit quart de lieue de Châlons est le Prieuré Conventuel de saint Marcel, possédé par des Religieux Réformés de Clugny. C'étoit autrefois une Abbaye fondée par le Roi Gontran qui voulut y être enterré. Saint Desiré & saint Sylvestre Evêques de Châlons, ont été aussi inhumés dans cette même Eglise. Le fameux Abeillard mourut dans ce Monastere, & fut inhumé dans la Chapelle de l'Infirmerie. Il fut ensuite transporté au *Paraclet*, & la Chapelle dont je viens de parler ayant été détruite, & les Reli-

gieux voulant conserver ce cenotaphe, le firent transporter dans l'Eglise où l'on le voit encore.

La ville de Châlons porte pour armes d'*azur à trois anneaux ou cercle d'or*.

Elle a donné la naissance à un grand nombre de sçavans, dont on peut voir les noms dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, n'ayant dessein de parler ici que de deux, qui sont plus connus à Paris que ne le sont les autres.

Louis Jacob de Saint Charles, Carme, né à Châlons le 20. Août 1608. de *Jean Jacob*, originaire de Sienne, & de *Claudine Maréchal*, native d'Auxonne. Louis Jacob reçut l'habit des Carmes le 8. Juin 1625. & fit profession dans cet Ordre le 11. Juin de l'année suivante. On a dit qu'il étoit bon Humaniste & bon Théologien, mais il excella le plus dans la connoissance des Livres. Il voyagea en Italie, & fit quelque séjour à Rome, où il perdit dans les catacombes plusieurs Epitaphes qu'il avoit ramassées en France & en Italie. Il eut grand soin de visiter les Bibliothéques, & rassembla les matériaux des ouvrages qu'il projettoit. Il demeuroit à Lyon en 1642. & ce fut-là qu'il publia sa *Bibliotheca Pontificia* qu'il avoit entreprise à Rome à la sollicitation de Naudé. Il vint ensuite à

Paris, où le Cardinal de Retz le chargea du soin de sa Bibliothéque, & lui procura le titre de *Conseiller & Aumônier du Roi*, titre qu'on donnoit liberalement en ce temps-là. Il passa en la même qualité chez M. de Harlay pour lors Procureur Général, & que nous avons vu depuis premier Président, qui lui donna un logement chez lui & sa table. Il ne s'y plaisoit pas, & disoit qu'on le méprisoit ; peut-être même étoit-il méprisable à certains égards. Il mourut chez ce Magistrat le 10. Mai 1670. & il ne fut pas plutôt expiré qu'on mit son corps dans un carrosse, avec tous ses Livres, qu'on le porta à son Couvent des Billettes. Voyez la Liste des ouvrages du Pere Jacob dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne à l'article de ce Pere.

Jean Prestet naquit à Châlons, où son pere étoit Huissier exploitant, & peu partagé des biens de la fortune. Il vint jeune à Paris, & eut le bonheur d'entrer au service du fameux Pere Mallebranehe, Prêtre de l'Oratoire, qui lui trouvant des dispositions pour les sciences, surtout pour les Mathématiques, les cultiva avec un si grand succès, qu'à l'âge de vingt-sept ans, il publia un Livre intitulé : *Nouveaux Elemens de Mathémati-*

ques,

ques, ou *Principes Généraux de toutes les Sciences qui ont la grandeur pour objet*. Ce Livre fut admirablement bien reçu dans tous les Pays où les Mathématiques sont connues, & dès-lors les Peres de l'Oratoire admirent *Prestet* dans leur Congrégation. La premiere édition de ce Livre fut faite à Paris en 1675. en un volume in 4°. On en fit une seconde en deux volumes in-4°. au même endroit en 1689. & une troisiéme en Hollande sous l'inscription de Paris en 1694. Dans la Préface de cette seconde édition, le Pere *Prestet* releve avec force ce que *Wallis*, sçavant Mathématicien Anglois, avoit dit contre cet ouvrage, & contre Descartes, qu'il accusoit d'avoir dérobé d'un Anglois nommé *Hariot*, tout ce qu'il avoit de meilleur sur l'Algebre. Dès que Prestet fut de la Congrégation de l'Oratoire, elle l'envoya successivement professer les Mathématiques à *Nantes* & à *Angers*, où il les enseigna pendant plusieurs années avec des applaudissemens extraordinaires; mais comme il n'y a point de bonheur parfait dans ce monde, quelque sot ayant reproché au Pere Prestet qu'il avoit été domestique du Pere Mallebranche, il s'imagina qu'on le méprisoit, & sortit de la Congrégation en 1689. Il y rentra cependant l'an-

née d'après & mourut le 8. Juin de la même année dans la Maison de Marines où son Général l'avoit envoyé. Il étoit pour lors âgé d'un peu plus de quarante ans.

VERDUN.

VERDUN, *Viridunum Castrum*, *Viridunus*, *Viredunum Castellum*, a pris son nom, selon Saumaise, des mots Celtiques *Ver*, & *dunum*, dont le premier signifie *gué* ou *passage*. C'est une petite Ville avec titre de Comté, située au confluent du Dou & de la Saone, à trois lieues de Châlons, de Beaune & de Seurre. Elle a quatre cens cinquante pas communs de long, sur cent soixante-dix de large. Le Faubourg saint Jean est grand, plus beau & plus fréquenté que la Ville, à cause de l'abord. Il n'y a qu'une seule Paroisse pour la Ville & le Faubourg. La Justice appartient dans toute son étendue au Seigneur, qui nomme & institue des Officiers. Les appellations se relevent au Bailliage & Siége Présidial de Châlons. Il se fait ici un commerce considerable, & tous les ans le 29. d'Octobre on y tient une Foire qui dure quinze jours, & où il vient des Marchands de tous côtés.



SEURRE.

SEURRE, *Surregium*, à qui on donna le nom de *Bellegarde*, lorsque Louis XIII. par ses Lettres Patentes données à Tours au mois de Septembre 1619. registrées au Parlement de Paris le 8. Juillet 1620. l'érigea en Duché-Pairie en faveur de Roger de saint Lary, (c'est-à-dire, de saint Hilary) Grand Ecuyer de France. Ce Seigneur étant mort sans postérité, cette Duché-Pairie s'éteignit, & cette Ville reprit son ancien nom de *Seurre*. Cette petite Ville est agréablement située sur une petite élevation au bord de la Saone, & entourée de tous côtés de belles & grandes prairies. Sa longueur est de six cens pas, & sa largeur de trois cens. Son circuit est de demi-lieue en y comprenant les trois Faubourgs & le Parc qui les avoisine. La Seigneurie n'a aujourd'hui que le titre de Marquisat, & appartient à *Louise-Anne de Bourbon-Condé*, connue d'abord sous le nom de Mademoiselle de Charolois, & à présent sous celui de *Mademoiselle*, comme étant la Demoiselle du Royaume la plus qualifiée après nos Dames *les Filles de France*. Cette Ville est du Diocèse de Besan-

çon, & n'a qu'une seule Paroisse, qui est sous l'invocation de saint Martin. Il y a un Couvent d'Augustins Déchaussées, un de Capucins, un de Religieuses de sainte Claire, un d'Ursulines, un Hôpital, desservi par des Religieuses, & un Collége régenté par des Régens Laïcs.

Les armes de Seurre, sont d'*azur semé de roses d'argent au Lion couronné d'or.*

LOANS ou LOUANS.

LOANS ou LOUANS, *Lovincum*, est située dans une espece d'Isle entre les rivieres de *Seille*, de la *Salle* & de *Solvant*. Elle est à six lieues de Châlons, à quatre de Tournus, & à neuf de Mâcon. Cette Ville est fort resserrée par sa situation, & n'a que deux portes. La longueur de la Ville de l'une à l'autre n'est que de quatre cens pas, la largeur de deux cens dix, & le circuit de quinze cens. On marche à couvert par toute la Ville, par le moyen des toîts des maisons qui sont avancés, & d'une grande commodité, mais qui rendent les maisons fort sombres. Il n'y a qu'une seule Paroisse, qui est sous l'invocation de saint Pierre. La Cure est du Diocèse de Besançon, & à la nomination de

l'Abbé de Tournus. Il y a un Couvent de Cordeliers, un Hôpital & un Collége où les Missionnaires de la Congrégation de saint Joseph de Lyon enseignent toutes les classes, hormis la Théologie. Le Seigneur de Louans a haute & basse Justice, & les appellations des Jugemens sont portées au Bailliage de Châlons.

On y juge selon les Loix Romaines, parce que Louans est de la Bresse Châlonnoise. Il y a aussi un Grenier à sel.

Les armes de Louans sont *de gueules à deux clefs d'or posées en sautoir, les anneaux en pointes.*

§. 4. *Le Bailliage de la Montagne* est borné à l'orient par ceux de Langres & de Chaumont, par ceux de Semur en Auxois, & de Sens à l'occident, au midi par celui de Dijon & une partie de celui de Semur, & au nord par une partie de ceux de Sens & de Chaumont.

CHATILLON.

CHATILLON-sur-Seine, *Castellio ad Sequanam*, est une Ville dont les extrémités sont fort élevées, & le milieu dans un fond, ce qui forme une espece d'amphithéatre. Quoiqu'elle n'ait qu'une enceinte, elle est néanmoins par-

tagée par la riviere de Seine en deux especes de Villes, dont l'une est appellée *Chaumont*, & l'autre *le Bourg*. Le circuit de cette Ville est d'environ trois mille cinq cens pas.

A l'extrémité du Quartier de Chaumont on voit une espece de maison Seigneuriale, qu'on croit avoir été bâtie par le Chancelier Rollin. De l'autre côté & à la porte, sont les ruines d'un ancien Château, qui étoit la demeure ordinaire des premiers Ducs de Bourgogne.

Il n'y a qu'une seule Eglise Paroissiale dans Châtillon, & deux Succursales. La Paroissiale est sous l'invocation de saint *Vorle*, si connu par ses miracles, & si fameux dans l'Histoire du Roi Gontran. Les deux autres sont sous l'invocation de saint Jean & de saint Nicolas. On compte encore dans cette Ville un Couvent de Cordeliers, un de Feuillans, un de Capucins, un de Benedictines, un d'Ursulines & un de Carmelites. L'Hôpital de saint Germain a été fondé pour loger les pauvres passans, qui peuvent s'y reposer pendant deux jours, & celui de saint Pierre pour les pauvres. Le Collége est fondé pour un Principal & pour trois Régens Laïcs qui enseignent les Humanités. Il y a aussi un

Bailliage & Siége Présidial établi en 1696. une Mairie à laquelle est unie la Prévôté Royale, une Maîtrise particuliere des Eaux & Forêts, un Bailliage Ducal pour la Justice de l'Evêque de Langres, une Maréchaussée & un Grenier à sel.

Il paroît que Châtillon appartenoit dans le IXe siécle à Gerard de Roussillon, l'un des grands Seigneurs de ce temps-là; & qui fut le Fondateur de l'Eglise Collégiale d'Avalon, de l'Abbaye de Vezelay, & de celle de Poultiere-sur-Seine, dans laquelle on voit encore son tombeau & celui de Berthe sa femme, fille de Pepin Roi d'Aquitaine. Le Pere *le Grand* Jesuite, dans son Histoire de la ville de Châtillon imprimée en 1651. dit que selon les Archives de l'Abbaye de Fontenay, *Verric* ou *Guerric*, Comte de Châtillon, eut trois fils, dont l'aîné se nommoit *André*, qui fut Comte de Châtillon; le second *Godefroy*, & le troisiéme *Tescelin*, qui épousa Alix, fille du Seigneur de Montbard, & eut en partage la Terre de *Fontaines-lez-Dijon*, où naquit saint Bernard en 1091. ainsi que je l'ai dit ci-dessus. Tout cela peut être vrai, mais le Pere le Grand n'en rapporte point de preuves.

Les armes de la Ville sont *de gueules au*

Château sommé de quatre Tours crénelées d'argent & maçonné de sable.

Châtillon a été la patrie du sçavant Guillaume *Philandrier*, qui latinisa son nom en *Philander*. Il naquit en 1505. d'une bonne & ancienne famille. Il fut élevé avec soin, & quelques esperances qu'on eut conçues de son esprit & de son application, on peut dire qu'il les surpassa. Son mérite ne demeura pas long-temps dans l'obscurité. George d'Armagnac, Evêque de Rhodès, & qui fut fait Cardinal en 1544. ayant entendu parler du sçavoir de Guillaume Philandrier, résolut de se l'attacher & le fit son Lecteur, ou plutôt son ami & son confident. Les parens & les amis de Philandrier prévirent bien que son attachement à ce grand Prélat alloit les priver de la présence de cet illustre ami, & firent tout leur possible pour le détacher du Prélat, mais il n'y eut pas moyen d'y réussir, & pour les consoler de son éloignement, il leur envoya son portrait qu'il grava lui-même, & qu'il accompagna de huit vers François, que M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon nous a conservés dans la vie qu'il a faite de ce Sçavant.

Philandrier ne fut pas plutôt à Rhodès, qu'il eut occasion de faire plusieurs

inscriptions qui furent gravées dans cette Ville. Il fit l'une sur le passage de François I. par cette même Ville, avec les trois Princes ses enfans, François Dauphin, Henri & Charles. Il en fit encore une autre lorsque Henri II. Roi de Navarre, & sa femme Marguerite de Valois, sœur de François I. passerent par cette Ville en 1535. pour être couronnés Comtes de Rhodès.

Ces occupations passageres n'empêcherent point Philandrier de travailler à un ouvrage de longue haleine. Il avoit entrepris un Commentaire sur les institutions de Quintilien. Marguerite de Valois ayant vu une partie de cet ouvrage, conçut beaucoup d'estime pour le Commentateur, & lui ordonna de faire imprimer ses Notes, selon M. de la Mare, qui regrete beaucoup la perte de la suite de ce Commentaire.

Philandrier s'appliqua ensuite à l'architecture, & prit *Vitruve* pour son maître. Non seulement il connut la théorie de cet Art, il passa même à la pratique. Et l'on voit encore à Rhodès plusieurs monumens de l'habileté qu'il y avoit acquise. Le Prélat lui confia la direction du bâtiment de sa Cathédrale dont la voûte est d'un trait hardi, & l'on en concevra une grande idée si on en juge par

ce qu'en dit Philandrier lui-même :

Facessant Ægyptiorum
Insanæ Pyramidum moles.
Valeant orbis miracula.

George d'Armagnac étant envoyé à Venise en qualité d'Ambassadeur du Roi François I. Philandrier suivit son Mécéne, & profita du voyage de Rome pour y étudier l'architecture sous le fameux *Sebastien Serlio* de Boulogne. Après son retour à Venise, il ramassa tous les manuscrits de Vitruve qu'il put trouver & en corrigea le texte. *Serlio* & Bramante lui furent d'un grand secours, ainsi que tous ceux qui voulurent bien lui faire part de leurs recherches sur cet Auteur ; & après lui avoir rendu presque toute sa pureté, il éclaircit un grand nombre de passages qui avoient été inintelligibles jusqu'alors. Quand son ouvrage fut prêt, il le fit imprimer à Rome en 1544. & le dédia à François I. le protecteur des Sciences & des Arts. Cette même année, M. d'Armagnac fut fait Cardinal par le Pape Paul III. & revint à Rhodès en 1554. Philandrier ayant embrassé l'état Ecclésiastique, il fut pourvu d'un Canonicat de l'Eglise Cathédrale de Rhodès, & le 8. Décembre 1561.

il fut fait Archidiacre de la même Eglise. Le Cardinal d'Armagnac ayant été nommé à l'Archevêché de Toulouse, mit tout en usage pour obtenir que Philandrier vînt aussi s'établir dans cette Ville, mais tout cela fut inutile. Philandrier fixa son séjour à Rhodès, & tout ce que le Cardinal put obtenir de lui, fut qu'il iroit deux fois l'année lui rendre visite. Ce fut dans un de ces voyages que Philandrier mourut à Toulouse le 18. Février 1565. âgé de soixante ans. Le Cardinal d'Armagnac l'honora de ses regrets les plus sinceres & les plus tendres, & le fit inhumer dans l'Eglise de saint Etienne où il lui fit ériger un mausolée avec cette inscription :

D. O. M.

Guillelmo Philandro, *Castilionao, Civi Romano; eximia eruditione ac doctrina singulari, virtute nobili, scientia claro, pietate insigni, Religione non aliena, morum suavitate facili, animi candore conspicuo, sensu erga omnes probo, Antiquitatis & Architecturæ peritissimo, famaque celebritate, etiam exteris, noto, qui in studiis litterarum, multis annis consumptis, dum Antiquorum monumenta evolveret, ac se Anagnosten illustris-*

ſimo Cardinali Armaniaco præberet, tandem attritis viribus corporis, leni ſuſpirio vitam efflavit. Georgius, Cardinalis Armaniacus, *fideliſſimo Anagnoſtæ ſuo, ſpe futuræ reſurrectionis hoc monumentum mœſtiſſimus P.C. Vixit annos* LX. *fato verò ſuo functus eſt* X. Kal. M. *anno Domini* M. D. LXV.

Voyez la vie de Philandrier écrite par M. de la Mare ſous ce titre : *De vita, moribus & ſcriptis Guillelmi Philandri, Epiſtola ;* & la Biliothéque des Auteurs de Bourgogne à l'article de Philandrier.

Philandrier avoit eu pour Précepteur un ſçavant, nommé *Jean Perrelle*, qui étoit auſſi de Châtillon. Celui-ci étoit fort ſçavant dans les Belles Lettres & dans la Médecine. Voyez la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne.

Etienne le Grand naquit à Châtillon-ſur-Seine en 1600. & entra dans la Compagnie de Jeſus en 1618. Il a composé & publié une Hiſtoire de la ville de Châtillon-ſur-Seine. Il mourut à Dijon le 26. Février 1681.



ARC EN BARROIS.

ARC EN BARROIS est une petite ville du Bailliage de la Montagne, située sur la riviere d'Aujon. Elle est entourée de murailles, flanquées de tours d'espace en espace, & de fossés remplis d'eau vive. Au milieu de la Ville est un Château bien fortifié & entouré de fossés aussi remplis d'eau vive. Dans l'enceinte de ce Château est la Paroisse, dont les Seigneurs sont fondateurs, ainsi que des trois Chapelles du Monastere des Recolets, du Couvent des Ursulines, de l'Hôpital & de la Maladrerie de ce lieu, qui a été déclaré *Ville* par Arrêt du Parlement de Dijon du 11. Août 1726. Il y a Mairie pour les affaires économiques, & Grenier à sel. Cette Ville & les Paroisses de *Buniere*, *Cour-l'Evêque*, *Créancey*, *Gicy-sur-Aujon*, *Latrecy*, *Montribourg* & *Richebourg*, composent une Seigneurie qui a le titre de *Marquisat*, & appartient à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Penthiévre, Amiral de France.

BAR-SUR-SEINE.

BAR-SUR-SEINE *Barrum ad Sequanam*. Cette Ville eſt ſituée entre une montagne qui la couvre du côté d'occident, & la riviere de Seine qui paſſe à l'orient. Elle a mille pas de longueur ſur cinq cens pas de largeur. Elle n'a jamais été plus large qu'elle l'eſt aujourd'hui, mais anciennement elle avoit cinq ou ſix fois plus de longueur, ce qui a fait dire à Froiſſard :

La grand' ville de Bar-ſur-Saigne,
A fai trembler Troye en Champaigne.

Bar-ſur-Seine ſeroit peut-être encore dans ce même état de grandeur, ſans le feu & les ſiéges qui l'ont déſolée. Froiſſard rapporte qu'en 1359. durant la guerre des Anglois, *il y eut plus de neuf cens bons Hôtels brûlés*. L'an 1433. elle fut priſe & pillée, & en 1478. de nouveau ſaccagée, ſelon les Mémoires du Pere Vignier Jeſuite. Ce fut après cette derniere déſolation, que pour ſe mieux conſerver à l'avenir, & être toute entiere ſous la défenſe d'une fortereſſe qu'il y avoit ſur la croupe de la montagne, elle réduiſit ſon étendue à la longueur de mille pas.

Le Pere Vignier que j'ai cité, prétend avoir prouvé que *Wiomadus* qui fit revenir Childeric ou Chilperic en France, fut le premier Comte de Bar-sur-Seine, & qu'ainsi cette Ville a été une des premieres du Royaume érigée en Comté. Les habitans raserent d'eux-mêmes la forteresse en 1596. & eurent le bonheur de faire approuver par Henri le Grand cette hardie entreprise. Elle a trois portes, celle de la *Maison-Dieu*, qui est au midi, celle *de Seine* qui est à l'orient, & la troisiéme est au nord. L'Eglise Paroissiale est sous l'invocation de saint Etienne, & le Curé n'est que le Vicaire perpetuel du Chapitre de saint Mamert de Langres, dont les Chanoines sont Curés primitifs. Les Comtes de Champagne avoient fondé un petit Chapitre dans la Chapelle de leur Château de Bar-sur-Seine, mais après la ruine de ce Château, les Chanoines furent transferés dans l'Eglise Paroissiale, où on leur donna la Chapelle du Sépulcre, dans laquelle ils font leur service, sans avoir rien de commun avec le Curé. Le Couvent des Peres de la Redemption des Captifs, ou de la Trinité, est de la fondation des Comtes de Champagne. Celui des Ursulines fut bâti en 1631. L'Hôtel-Dieu a été fondé par les habitans pour

douze lits. Il y a à Bar un Bailliage, une Prévôté Royale, une Election, un Grenier à ſel, une Maîtriſe des Eaux & Forêts, &c.

Les armes de cette Ville ſont *de gueules à deux Bars adoſſés d'argent, l'écu parti des armes du Comté de Champagne, qui ſont d'azur à une bande d'argent côtoyée de deux cotices potencées, contrepotencées d'or de treize piéces.*

Le Comté de Bar a pour armes *d'azur à trois Bars d'argent rangés en face, à la bordure componée d'or & de ſable.*

Sur la montagne qui couvre à l'occident la ville de Bar, & à un quart de lieue de ſes murs, il y a un bois appellé *la Garenne des Comtes*, dans lequel on montre un vieux chêne, où la tradition veut qu'on ait trouvé une image de la Vierge que l'on y revére, & qui y attire un grand concours de peuple des environs. On y a bâti depuis une Chapelle des offrandes des pelerins & des habitans de Bar. Cette image eſt de la hauteur de la main, d'un bois inconnu; & repréſente une Notre-Dame de Pitié.

Les autres lieux remarquables du Bailliage de la Montagne, ſont Aiſey-le-Duc & Val-des-choux.

§. 5. Le Comté ou Bailliage d'Auxerre eſt borné par la Champagne au ſepten-

ttion & au levant; par la Bourgogne au midi, & par le Nivernois à l'occident. Le Royaume de Bourgogne ayant été réuni à la Monarchie, le Roi Robert donna le Comté d'Auxerre vers l'an 1040. à Renaud Comte de Nevers, en le mariant avec Adelaïs, qui selon quelques-uns, étoit fille de ce Roi, & selon d'autres sa sœur. Ce Comté fut possedé par les Comtes de Nevers jusqu'en 1182. qu'Agnès de Nevers le porta dans la Maison de Courtenay, par son mariage avec Pierre de Courtenay, fils de Pierre de France. Elle laissa de son mariage Mahaud de Courtenay, qui épousa l'an 1199. Hervé IV. Seigneur de Donzy. Agnès leur fille épousa le Comte de Saint-Paul, & lui apporta le Comté d'Auxerre, qu'Yolande leur fille fit passer par son mariage à Archambaud IXe du nom, Sire de Bourbon. Mahaud leur fille & héritiere, épousa en 1247. Eudes de Bourgogne, fils d'Hugues IV. Duc de Bourgogne, & d'Yolande de Dreux. Mahaud ne laissa que quatre filles de son mariage. Alix qui étoit la derniere, eut en partage le Comté d'Auxerre, & épousa Jean de Châlons. Leur arriere petit-fils Jean de Châlons IVe du nom vendit ce Comté l'an 1370. au Roi Charles V. pour *trente mille francs d'or*. Ce Prince le

réunit à la Couronne. Charles VII. le céda à Philippe le Bon Duc de Bourgogne & à ses hoirs par le traité d'Arras, mais après la mort de Charles le Terrible, le Roi Louis XI. l'incorpora de nouveau au Domaine, & il n'en a plus été démembré depuis. Par Arrêt du Conseil de l'an 1669. le Roi réunit le Comté d'Auxerre au Duché de Bourgogne.

AUXERRE.

LE véritable nom Latin de cette Ville est, *Autessiodurum* ou *Autissiodurum*, lequel est composé des mots celtiques *Autessio* ou *Autissio*, dont l'on ignore aujourd'hui la signification, & de *durum* ou *dorum*, qui signifie de l'eau. Auxerre est située sur le penchant d'un côteau, près de la riviere d'Yonne, qui baigne même une partie de ses murs. Sa figure est presque ronde, car elle a onze cens pas de long sur mille de largeur. Il n'y a que deux Places publiques dans cette Ville, dont l'une est au-devant de l'Eglise Cathédrale, & l'autre est appellée la Place des Fontaines.

L'Eglise Cathédrale n'a rien d'extraordinaire, mais le Palais Episcopal est un des plus beaux qu'il y ait en France. L'Abbaye de saint Germain est un lieu

où l'on compte jusqu'à soixante Corps saints, & une quantité prodigieuse de saintes Reliques. Ce sont les Papes Nicolas I. Jean VIII. & Jean IX. qui ont enrichi cette Eglise de ces précieux restes, qui sont dans les grottes que Conrad, frere de l'Impératrice Judith & Abbé Commendataire de saint Germain fit bâtir en 850. M. Seguier Evêque d'Auxerre fit ouvrir tous les tombeaux en 1636. & fit un procès verbal de l'état où il avoit trouvé les Corps saints. On conduit d'abord les curieux au tombeau de saint Heribalde, Prince de la Maison de Baviere, qui sous Charlemagne, Louis le Debonnaire & Charles le Chauve eut beaucoup de part au Gouvernement de l'Etat. Il fut Moine, puis Abbé de ce Monastere, & enfin Evêque d'Auxerre, & Archichapelain, c'est-à-dire, grand Aumônier de France. Le tombeau de saint Fraterne Evêque d'Auxerre, vient ensuite. Il fut martyrisé l'an 481. le vingt-neuviéme jour du mois de Septembre. Saint Abbon, frere de saint Heribalde, Religieux dans ce Monastere, & successeur de son frere dans l'Evêché de cette Ville. M. Seguier rapporte qu'il trouva son corps revêtu d'un cilice, d'un habit Religieux & de ses ornemens Pontificaux. Il ajoute que son habit est fait

de la même maniere que celui des Benedictins d'aujourd'hui, mais que la couleur est d'un noir naturel & non pas de teinture. Saint Censure Evêque : on trouva avec son corps une châsse remplie de reliques. Le pilier qui est attenant l'Autel de saint Benoît, porte cette inscription: *Polyandrion*, c'est-à-dire, *Cimetiere des Saints*. Ce pilier est profond de dix pieds, & est fait comme celui qui est près de saint Pierre de Rome. M. Seguier y trouva trente Corps saints, & les instrumens de leur pénitence & de leur martyre. Saint Romain y est peint non seulement parce qu'il a été le pere nourricier de saint Benoît, mais aussi parce qu'on y conserve plusieurs de ses reliques. Près du tombeau de saint Heribalde on voit aussi la figure de saint Gregoire, parce que son corps y a reposé jusqu'en 1370. qu'il fut transporté dans la nef où il est à présent.

A la fenêtre de saint Benoît sont les reliques trouvées avec le corps de saint Censure. Dans la Chapelle de sainte Maxime sont les corps de sainte Maxime Dame Italienne, venue en France à la suite du corps de saint Germain, lorsqu'on le transporta ici de Ravenne, où ce Saint mourut : de saint Optat Evêque d'Auxerre, de saint Santin & de saint Memorien, Prêtres.

Saint Geran Religieux de l'Abbaye de Soissons, ensuite Evêque d'Auxerre ; saint Marien, Prêtre & Religieux de l'Abbaye de son nom, saint Aunaire Prince de la premiere Race de nos Rois, Religieux & Abbé de ce Monastere, puis Evêque d'Auxerre, & saint Désiré, parent de la Reine Brunehaut, ont aussi leur sépulture dans cette Eglise.

Le corps de saint Martin Archevêque de Tours, a reposé pendant trente-un ans dans la Chapelle de cette Eglise, qui est sous l'invocation de ce Saint. Les corps de saint Batton, de saint Allode, de saint Urse Evêque d'Auxerre, reposent ici. Cette Chapelle est d'ailleurs remplie de reliques.

Le corps de saint Germain fut porté ici de Ravenne. Il avoit été mis dans une châsse d'or enrichie de pierreries d'un prix inestimable, mais elle a été enlevée par les Calvinistes, & les reliques dissipées, ensorte qu'il ne reste plus dans ce tombeau que de la cendre du corps de ce Saint, & quelques petits ossemens. Cette Chapelle de saint Germain est comme le centre de la sainteté de l'Eglise de cette Abbaye. Il n'y a point de lieu plus rempli de corps saints & de saintes reliques. Du côté de l'Epitre sont deux corps saints, & de l'autre côté il y en a

trois. Le fond de la Chapelle en eſt rempli. On y remarque principalement les tombeaux de ſaint Théodore & de ſaint Romain Evêques : celui de ſaint Loup Evêque. Quelques-uns ont cru qu'il étoit Archevêque de Beſançon, d'autres Evêque de Lauſane : on ne le trouve néanmoins dans aucun Catalogue des Evêques de ces Egliſes. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit un Evêque Régionaire ou Corévêque, ſans titre d'aucune Egliſe, ſelon l'uſage du ve ſiécle. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fut le Directeur de la Princeſſe Clotilde, à laquelle nous devons la converſion de Clovis & celle des François.

Outre les Chapitres & les Abbayes, dont nous avons parlé dans l'article du Gouvernement Eccléſiaſtique du Diocèſe d'Auxerre, on compte dans cette Ville huit Paroiſſes, pluſieurs Couvens de Religieux & de Religieuſes, un Collége où les Jeſuites enſeignent toutes les claſſes juſqu'à la Philoſophie incluſivement; il fut établi en 1618. L'Hôpital de la Madeleine fondé il y a plus de deux ſiécles pour les malades de l'un & de l'autre ſexe, & pour les enfans expoſés; un Hôpital Général, fondé par Nicolas Colbert Evêque de cette Ville, &c.

Tout ce que je viens de dire de l'E-

glise de saint Germain d'Auxerre, est tiré des Mémoires manuscrits qui me furent autrefois communiqués par le feu Pere Dom *Augustin Toutée*, sçavant Religieux de la Congrégation de saint Maur.

Il y a dans Auxerre un Présidial & une Prévôté Royale : quatre Commissaires créés lors de la suppression de l'Election d'Auxerre, à cause de l'union de ce Comté aux EtatsGénéraux de Bourgogne. Ils connoissent du fait des Tailles & des Aydes, & sont Conseillers Honoraires au Présidial, où ils ont voix délibérative, sans avoir part aux épices : une Justice Consulaire établie en 1563. un Grenier à sel : une Maîtrise particuliere des Eaux & Forêts.

Cette Ville est dans une situation très-favorable pour le commerce à cause de la riviere d'Yonne, & de la coumunication facile qu'elle a avec Paris : cependant il semble que les habitans ne profitent pas autant qu'ils le pourroient de cet avantage.

Cette Ville fut détruite par *Attila* dans le ve siécle, & aussi-tôt rebâtie. Les Sarrasins la prirent & la pillerent en 732. On y a tenu des Conciles dans le vi^e^ & le xiie siécle.

Les armes d'Auxerre, & celles de son

Comté, sont les mêmes que celles du Comté de Bourgogne, d'*azur sémé de Billettes d'or, au lion de même.*

CREVANT ou CRAVANT.

CREVANT ou CRAVANT, *Crebennum, Crevennium, Crevennum, Crapentum, Crespentum, Crespantum*, à quatre lieues d'Auxerre sur la riviere d'Yonne. L'Eglise de saint Pierre est Paroissiale & assez bien bâtie. Le Couvent des Ursulines n'a rien de remarquable. Cette petite Ville a un Grenier à sel, & est renommée par le combat qui s'y donna en 1423.

COLANGES-LES-VINEUSES.

COLANGES-LES-VINEUSES, *Colonia Vinosæ*, est une petite Ville à trois lieues d'Auxerre. Son surnom la distingue d'une autre petite Ville du même nom qui est sur la riviere d'Yonne, & à cinq lieues de celle-ci.

Cette Ville avoit le malheur de n'avoir que du vin, & l'eau y manquoit absolument, ce qui avoit été cause en partie qu'elle avoit été brûlée plusieurs fois. L'on avoit souvent tenté d'y en faire venir, mais ç'avoit toujours été inutilement.

tilement. L'an 1705. M. *Daguessau* pour lors Procureur Général, & aujourd'hui Chancelier de France, qui en étoit Seigneur, y envoya le sieur *Claude-Antoine Couplet*, Trésorier perpétuel de l'Académie Royale des Sciences. * Celui-ci fit ce que jusqu'alors nul art & nul Ingénieur n'avoient, dit-on, pu faire. Il procura des sources abondantes à cette Ville, & cette eau fut regardée comme miraculeuse. On chanta le *Te Deum*, on érigea des monumens ornés d'Inscriptions & de Devises, où *Couplet* n'étoit rien moins qu'un nouveau *Moïse*. Le Comte de la *Rochefoucaud* étant entré dans cette Ville en 1567. emporta ce qu'il y avoit de plus riche, comme les chapes & les chasubles les plus belles, & une grande statue d'argent, qui représentoit *saint Christophe* Patron de l'Eglise de ce lieu.

* Relation de M. Richer, imprimée à Paris en 1711.

COLANGES-SUR-YONNE.

COLANGES-SUR-YONNE, *Colonia ad Icaunam*, ville de l'Auxerrois, Paroisse du Diocèse & Archiprêtré d'Auxerre. Il y a une Prévôté Royale, dont les appellations sont portées au Bailliage d'Auxerre, & une Mairie qui a la Police. M. de *Grivelle*, *Comte d'Oroy* en est Engagiste.

VERMANTON.

VERMANTON, petite ville de l'Auxerrois, du Diocèse & de l'Archiprêtré d'Auxerre. Il est parlé de cette Ville dans une charte de Charles le Simple de l'an 900. ou environ, qui est rapportée dans le premier Tome de la grande Collection du Pere Martenne. L'Eglise de ce lieu est une des plus anciennes du Diocèse, du moins quant au Portail, qui ressemble assez à celui de saint Germain des Prez, & à celui de Néelle la Reposte.

§. 6. *L'Auxois* a pris son nom d'*Alexia* Cité des Mandubiens dont on voit encore des ruines auprès d'Alise. Ce Pays est entre le Dijonnois, l'Autunois & l'Auxerrois.

SEMUR OU SEMEUR.

SEMUR, *Sinemurum*, sur l'Armançon, & au milieu de l'Auxois, est située sur un rocher escarpé. L'Armançon s'est fait ici un passage à travers d'un terrein tout de rochers très-durs & fort élevés, qui commencent aux environs de Montigny, une lieue au-dessus de Semur, & continuent un quart de lieue au-dessous.

Ce passage n'a que la largeur nécessaire pour l'écoulement des eaux ordinaires, de sorte que dans les grandes crues, elles y sont si à l'étroit, qu'elles surmontent souvent les Ponts & entraînent les maisons du Faubourg d'en-bas.

Cette Ville est ancienne, & n'a que sept cens cinquante pas de long, sur cinq cens soixante-dix de large, & deux mille quatre cens pas de circuit, sans y comprendre les six Faubourgs. Semur a trois clôtures qui ne forment qu'une même Ville. L'une s'appelle le Bourg, l'autre le Donjon, & la troisiéme le Château. Le Bourg est le plus bel endroit de la Ville, le mieux peuplé, où demeurent les principaux habitans, & où est l'Eglise du Prieuré de Notre-Dame qui sert de Paroisse. Le Faubourg de Vaux est le plus grand, le second est celui des Bordes, le troisiéme celui des Carmes, le quatriéme celui du Bourgvoisin, le cinquiéme celui des Chaumes, & le sixiéme celui aux Pertuisots. Le Prieuré de Notre-Dame a été autrefois possedé par le fougueux *Genebrard* Archevêque d'Aix, qui fut enterré dans cette Eglise. La Seigneurie de la Ville appartient à ce Prieuré, qui est de l'Ordre de saint Benoît, & à la collation de l'Abbé de Flavigny. L'Hôpital ne sub-

ſiſte que par quelques petites fondations, & par les aumônes. Le Collége eſt dirigé par les Carmes qui enſeignent les baſſes claſſes juſqu'à la Rhétorique. Pour la Juſtice, il y a à Semur une Prévôté Royale, un Bailliage érigé en Préſidial au mois de Janvier de l'an 1696. un Grenier à ſel, Hôtel de Ville, &c. Il y auroit de l'injuſtice à ne pas dire que Semur fut la ſeule ville de Bourgogne qui demeura fidele au Roi pendant la Ligue, & ce fut pour la récompenſer de ſa fidélité, que le Roi Henri IV. y fit convoquer les Etats de la Province en 1590. & y transfera le Parlement de Dijon en 1592. qui y tint ſes ſéances juſqu'à la paix.

Les armes de Semur ſont d'*azur à une Tour d'argent, chargée d'un écuſſon de Bourgogne ancienne en abime.*

La ville de Semur a produit deux Sçavans, dont l'un ſçavoit preſque tout, & l'autre étoit un fameux Juriſconſulte.

Le premier eſt *Claude de Saumaiſe*, fils d'*Etienne de Saumaiſe*, Lieutenant Particulier en la Chancellerie de Semur, & puis Conſeiller au Parlement de Dijon, & d'*Eliſabeth Virot.*

L'autre ſçavant eſt *Charles Fevret.* Celui-ci a été l'un des plus ſçavans Juriſconſultes du XVIIe ſiécle, il naquit à

Semur le 16. Décembre de l'an 1583. Il étoit l'aîné des enfans de *Jacques Fevret* & de *Suzanne Guichard.* Il apprit les élemens du Latin & du Grec à Semur, mais son pere ayant été pourvu d'une charge de Conseiller au Parlement en 1595. il l'amena à Dijon où il continua ses études classiques pendant trois ans. A quinze ans, Fevret partit pour Dole où il fit sa Rhétorique & sa Philosophie. Il alla ensuite à Paris où il fit connoissance avec ceux qui avoient le plus de réputation dans la République des Lettres. En 1600. il passa de Paris à Orleans, & de-là à Bourges, où il prit pendant environ trois ans des leçons de Droit sous *Charles Ragueau* & *Antoine Bengi.* En 1602. n'ayant encore que dix-neuf ans, il fut reçu Avocat au Parlement de Dijon, mais il s'arrêta peu dans cette Ville, & alla à Strasbourg & à Heidelberg. En 1605. il revint à Dijon & s'y fixa. Le 29. de Janvier de l'an 1608. il épousa *Anne Brunet*, de laquelle il eut dix-neuf enfans, dont il en restoit quatorze lorsqu'elle mourut le 13. de Juillet 1637. Fevret étoit Poëte, Orateur & Grand Jurisconsulte. Ses talens, sa probité, & les services qu'il rendoit à la Maison de Bourbon-Condé, l'auroient élevé aux premieres charges du

Parlement de Bourgogne, mais il se borna à la profession d'Avocat, qu'il exerçoit avec une grande distinction. Une charge de Sécretaire du Parlement de Dijon fut la seule qu'il voulut bien accepter, parce qu'elle ne le détournoit en aucune façon des fonctions d'Avocat. Il donna plusieurs Ouvrages au public, dont le plus utile & le plus considerable est son *Traité de l'Abus*. C'est un Livre original, dans lequel la matiere est épuisée, & qui sert tous les jours de regle & d'oracle aux Tribunaux du Royaume. Charles Fevret mourut à Dijon le 12. Août 1661. âgé de près de soixante-dix-huit ans. Voyez la Bibliothéque des Ecrivains de la Province de Bourgogne.

FLAVIGNY.

FLAVIGNY, *Flaviniacum*, située sur une montagne & environnée de plusieurs autres. Cette Ville étoit autrefois d'une grande étendue & divisée en *Cité*, *Bourg & Faubourg*. On ruina ces deux dernieres parties du temps des guerres civiles, afin de rendre la place plus réguliere & plus facile à garder. Elle n'a à présent qu'environ huit cens pas de long, cinq cens de large, & deux mille trois cens de circuit. Il n'y a dans cette

Ville que trois Eglises : l'Abbaye, dont l'Abbé est Seigneur de la Ville, & nomme le Juge & les Officiers de Justice, hormis le Procureur d'Office, qui est à la nomination des Religieux par un concordat de l'an 1663. L'Eglise des Ursulines & l'Eglise Paroissiale qui est sous l'invocation de saint Genest, & est desservie par un Curé, & par une société de Prêtres, fondée par Menard originaire de Flavigny & Archevêque de Besançon. Ces Prêtres étoient au nombre de trente-six lors de la fondation, mais à présent ils sont réduits à dix-huit. Ils ont chacun deux cens cinquante livres de revenu.

La ville de Flavigny a pour armes *d'azur à une F capitale & couronnée d'or. Celles de l'Abbaye sont d'azur à trois Tours d'argent.*

SAINTE REINE.

SAINTE REINE est un Bourg situé au pied d'une montagne, entre les rivieres de Braine, de Loze & de Lozerain, & lequel est composé d'environ cens huit feux. Il doit son origine & son nom à Sainte Reine, qui après avoir enduré les supplices du cachot, du chevalet & des lampes, fut enfin décapitée en cet endroit sous le Proconsul

Olybrius. Comme le corps de cette Sainte y fût aussi inhumé, la dévotion des fidéles les engagea à y bâtir des habitations, & c'est ainsi que ce Bourg se forma avec le temps.

L'an 864. le corps de sainte Reine fut transporté d'ici en l'Abbaye de Flavigny, cependant les Cordeliers, qui ont ici un Couvent, prétendent avoir encore quelques reliques de cette Sainte. L'Eglise Paroissiale est sous le vocable de *saint Leger*, & du Diocèse d'Autun, de même que tout ce canton. Le lieu de Sainte Reine est renommé à cause de ses eaux minérales, dont une des sources est dans le Couvent des Cordeliers, ainsi que je l'ai dit ci-dessus. Auprès de ce Bourg & sur la montagne, est un village nommé *Alise*, qu'on croit avoir été bâti sur les ruines d'*Alexia* ville assiégée, prise & détruite par César. Le village d'Alise est de la Paroisse de saint Leger.

MONTBAR.

MONTBAR, *Mons-Barrus*, *Mons-Barri*, *Mons-Bardus*, *Mons-Bardorum*, est située sur le penchant d'une petite montagne. Elle est partagée par la riviere de Braine, qui, à une petite lieue de là, va se jetter dans l'Armençon.

Cette petite Ville, qui de loin paroît quelque chose, n'a que sept cens pas de long, deux cens cinquante de large, & deux mille quatre cens de circuit, en y comprenant le Château. Elle n'a d'autres fortifications que ses murailles & quelques tours à moitié ruinées. Le Château est un vieux bâtiment fermé par de fortes murailles & de grosses tours. L'Eglise qui lui servoit de Chapelle est présentement Paroissiale, & est desservie par un Curé, qui n'est, à proprement parler, que le Vicaire perpetuel du Prieur de Courtangy, qui est primitif, & par six Prêtres qui ont chacun deux cens livres de rente. Les Chapelles de saint Jean & de saint Thomas, sont encore dans cette Ville. L'Hôpital n'a que quatre ou cinq lits, & ne se soutient que par les aumônes. La Justice & la Police sont exercées par le Maire dans la Ville, & par le Châtelain au Château. Quoique Montbar soit du Diocèse de Langres, cette Ville est néanmoins du Bailliage de Semur. Il y a un Grenier à sel, & on fait des gands de peau de chien qui ont quelque réputation.

Montbar a pour armes d'*azur, à deux bards adossés d'argent, & en chef une fleur de Lys d'or.*

NOYERS.

NOYERS est située entre Montbar & Auxerre, dans un vallon entouré de montagnes de tous côtés. Cette Ville a six cens pas de long, & trois cens dans sa plus grande largeur. Elle est ceinte de murailles fort anciennes, avec vingt-deux tours bâties de pierres de taille. Elle a deux portes, l'une au midi & l'autre au septentrion. La riviere de Serein l'environne de tous côtés, hors celui du nord. Il n'y a qu'une Paroisse dans Noyers & deux Maisons Religieuses, l'une occupée par des Religieux de la Doctrine Chrétienne qui y ont un Collége, & l'autre par des Religieuses Ursulines. Passant par Noyers en 1702. & étant allé à l'Eglise Paroissiale, j'y remarquai une Epitaphe à laquelle je ne me serois jamais attendu. Elle est d'un style si naturel, si simple & si noble, qu'elle est digne des anciens, ou au moins du Chevalier de *Cailli*. La voici:

Cy gist honorable Dame Edmée Chardon, *fidele épouse d'honorable homme Nicolas du Bois Peintre à Noyers, & fille de Maître Louis Chardon, vivant Procureur Fiscal en la Comté de Courson.*

laquelle âgée de 27. ans 5. mois, décéda le 27. Juillet 1672. Priés Dieu pour le repos de son ame.

Edmée Chardon *gist ici,*
Jeanne Martin y gist aussi,
La même tombe les enserre.
Qu'elles vivent conjointement,
Seigneur, en votre firmament,
Comme au cœur d'un époux elles vivent sur terre.

Le Collége a été fondé de l'union de quelques Chapelles, & de cent écus de rente que la Ville donne aux Peres de la Doctrine Chrétienne, qui y enseignent les basses classes. Il y a deux petits Hôpitaux, l'un dans la Ville & l'autre dans le Faubourg. Cette petite Ville porte le titre de *Comté*, & appartient aujourd'hui au Duc de *Chevreuse*, du chef du Chevalier de Soissons son grand-pere maternel. Quelques-uns ont prétendu que cette Seigneurie étoit domaniale, mais le Chevalier de Soissons a toujours soutenu qu'elle ne l'étoit pas. La Justice appartient au Seigneur, qui la fait exercer par un Bailli, un Lieutenant, un Procureur Fiscal, &c. Ce Bailli est *ad instar* des Royaux, & en a les priviléges. L'appel des Sentences se releve au

Présidial de Semur. Il y a aussi un Grenier à sel à Noyers.

AVALON.

AVALON, *Aballo*, *Avallo*, nom Gaulois, qui, selon Saumaise, signifioit *une pomme*. Cette petite Ville est sur le Cousin, & n'a qu'environ cinq cens pas de long, sur deux cens pas de large. On y entre par trois portes, & la riviere de Cousin remplit les fossés, & fait moudre plusieurs moulins. L'Eglise de saint Pierre est la seule Paroisse qu'il y ait dans Avalon. Celle de saint Julien bâtie au milieu de la Ville, n'est qu'une Annexe. L'Eglise Paroissiale de saint Martin a donné son nom au Faubourg où elle est située. Il y a dans la Ville une Eglise Collégiale dont j'ai déja parlé. Elle n'étoit autrefois que sous l'invocation de la Vierge, mais sur la fin du xe siécle, Henri, premier du nom, Duc de Bourgogne, lui ayant fait présent de quelques *reliques de saint Lazare*, elle ajouta à l'invocation de la Vierge, *celle de saint Lazare*. Elle portoit ces deux titres dès le commencement du XIIe siécle, sans qu'on ait pu découvrir jusqu'ici de quel pays le Duc Henri avoit eu cette relique. Le Collége est

regenté par les Peres de la Doctrine Chrétienne qui y enseignent toutes les classes jusqu'à la Philosophie inclusivement. Il y a dans cette Ville plusieurs Justices Royales, un Bailliage, une Prévôté Royale, Grenier à sel, une Maîtrise des Eaux & Forêts, &c.

Les armes de la Ville sont d'*azur à une tour d'argent maçonée de gueules*, avec cette devise, *esto nobis, Domine, turris fortitudinis*.

Lazare-André Bocquillot naquit à Avalon le premier d'Avril 1649. d'Antoine Bocquillot, Hôte à l'enseigne *du Pilier verd*, & de Josephe Lieban. Il prit d'abord la profession d'Avocat, à laquelle il fut reçu le 20. Juin 1672. & en exerça les fonctions au Bailliage d'Avalon. Puis il alla à Constantinople à la suite de M. de Nointel Ambassadeur du Roi. Ayant pris l'habit Ecclésiastique, il reçut la Prêtrise, il fut nommé à la Cure de Châtelux qu'il desservit pendant sept ans. Il la quitta le 31. Décembre de l'an 1683. & alla à Port-Royal des Champs, où il fut chargé pendant trois ans de l'instruction des domestiques, & ce fut en cette Maison qu'il composa la plûpart des Homelies qu'il a données au public. M. de Roquette Evêque d'Autun, lui confera en 1686. un Canonicat

de Montréal, & enfin en 1693. un autre dans l'Eglise Collégiale d'Avalon, où il est mort le 22. Septembre 1728. dans sa quatre-vingtiéme année. M. l'Abbé Papillon, de qui je tiens tout ce que je viens de dire, ajoute que M. Bocquillot avoit amassé une Bibliothéque fort bien choisie & assez nombreuse, qu'il donna quelques années avant sa mort aux Peres de la Doctrine Chrétienne d'Avalon, moyennant une petite pension viagere.

A deux lieues d'Avalon dans l'Auxois, mais sur les confins du Morvant, est un village nommé *Quarrées-lez-Tombes*, en Latin, *Parrochia de Quadratis*, en sous-entendant apparemment *lapidibus*. Dans la grande Place de ce village, l'on voyoit un grand nombre de tombeaux de pierre, qui depuis un temps immémorial y étoient disposés pêle-mêle & l'un sur l'autre, de la même maniere que le font des poutres ou des solives dans des chantiers. *Le Comte de Châtelux*, Seigneur de Quarrées, voyant l'Eglise de ce lieu très-délabrée, la fit réparer il y a environ soixante ans, & fit prendre de ces tombeaux pour bâtir la Tour du clocher, voûter le chœur, paver l'Eglise, & pour faire les autres réparations. L'on s'en est même quel-

quefois servi pour faire de la chaux, mais l'on n'a jamais épuisé ces sortes de pierres, dont on voit encore un grand nombre qu'un Curé fit transporter de la place dans le Cimetiere de ce lieu. Ces tombeaux sont d'une pierre grisâtre & creusés comme des auges de la longueur de 5. ou 6. pieds. Ils ont été trouvés vuides, à la réserve de deux ou trois. L'on n'y voit aucune marque de Christianisme, ni même aucune figure. Il n'y en a qu'un seul sur lequel on ait vu une croix gravée; & sur un autre il y a un écusson qu'on n'a pu déchiffrer. La pierre qui a servi à faire ces cercueils est de la même couleur, & paroît de la même qualité que celle d'une carriere qui est à six lieues de Quarrées dans un endroit nommé *Champ-Rotard*. L'on voit des tombeaux semblables à ceux-ci dans les Cimetieres d'Autun, de Lyon, de Vienne & d'Arles, lesquels y ont été probablement transportés de Quarrées.

M. *Moreau de Mautour*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, & M. *Bocquillot* Chanoine d'Avallon, ont publié des Dissertations sur l'origine de ces tombeaux, & après avoir sérieusement examiné tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, ils se sont accordés l'un & l'autre à dire que le village de

Quarrées étoit anciennement un entrepôt ou magasin de tombeaux qu'on y apportoit de *Champ-Rotard* pour être transportés ensuite dans les lieux où l'on en avoit besoin, mais que l'usage d'enterrer les fidéles dans les Eglises s'étant introduit, ces cercueils de pierre étoient devenus inutiles, & que c'est la raison pour laquelle on les avoit trouvés vuides, & qu'il n'y avoit ni caracteres ni gravures, ni aucune autre marque qui prouve qu'ils ayent servi. L'Histoire ne parle pas positivement de ces magasins à tombeaux, mais ce n'est pas une raison pour conclure qu'il n'y en avoit point. Elle rapporte même des faits qui persuadent du contraire. Nous lisons dans la vie de *saint Aicadre* ou *Achard* Abbé de Jumiéges, rapportée par le Pere *Mabillon* dans son second Siécle Benedictin, que vers l'an 680. il mourut 442. Moines de cette Abbaye, dans l'espace de trois jours, & que ce saint Abbé les fit tous inhumer aussi-tôt dans des tombeaux de pierre suivant la coutume de l'Eglise. Puisque c'étoit encore alors l'usage parmi les Chrétiens d'inhumer les fidéles dans des tombeaux de pierre, il falloit sans doute qu'il y eut des endroits destinés pour en trouver de tous faits dans le besoin. Cela est plus natu-

rel à croire, que de dire avec quelques-uns qu'il s'eſt donné à *Qarrées* quelque bataille, & que ces tombeaux furent faits pour inhumer ceux qui y périrent, ou pour ceux que Robert Roi de France perdit au ſiége d'Avalon vers l'an 1005. lorſqu'il entra en Bourgogne pour faire valoir les droits qu'il avoit à la ſucceſſion de Henri premier du nom, Duc de cette Province. Pour réfuter cette opinion, il ſuffit de remarquer que les tombeaux qu'on voit ici n'ont jamais ſervi.

D'un autre côté, il n'eſt pas moins certain que le lieu de *Quarrées* n'a jamais été diſtingué par la ſépulture d'aucun Martyr, ni d'aucun autre Saint; c'eſt-pourquoi l'on ne peut pas dire qu'on s'y ſoit fait porter de tous les endroits du voiſinage, pour avoir la conſolation d'être inhumé proche la mémoire ou confeſſion du Saint, comme il eſt arrivé en beaucoup d'autres endroits, & qu'enſuite ces tombeaux ont été tirés de terre, & qu'on a jetté ou caché dans les cendres ſans que perſonne en ait rien vu ni ſçu.

✱

ARNAY-LE-DUC.

ARNAY-LE-DUC, *Arnetum*, est située dans un vallon sur la riviere d'Arroux, presque au milieu de la Province. Il y a eu autrefois un Château qui passoit pour fort, mais il n'en reste qu'une Tour, qui sert d'Hôtel de Ville. L'Eglise Paroissiale a été bâtie dans l'enceinte du Château. La Ville a trois portes, & un petit Fauxbourg à chaque porte. Elle a quatre cens cinquante pas de longueur, sur environ trois cens cinquante de largeur & quatorze cens pas de circuit. On voit à l'extrémité du Fauxbourg saint Jacques un petit Prieuré de l'Ordre de saint Benoît, dont l'Eglise est ancienne. Le Prieur a la Justice dans toute la ville d'Arnay deux fois l'année. C'est depuis midi de la veille des Fêtes de saint Jacques & de saint Blaise jusqu'à midi du lendemain. Il n'y a dans Arnay qu'une seule Eglise Paroissiale, tant pour la Ville que pour les Fauxbourgs : elle est sous l'invocation de saint Laurent. L'Hôpital a quelque apparence. Le Collége est à la charge des Jesuites d'Autun, qui sont obligés d'y entretenir deux Maîtres pour enseigner les basses classes. Il y a ici un Siége particu-

lier du Bailliage d'Auxois, un Grenier à sel & une Justice Seigneuriale qui appartient au Comte de Brionne, Grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne, & Grand Ecuyer de France en survivance du Prince Charles de Lorraine son grand oncle paternel.

Les armes d'Arnay-le-Duc sont d'*azur à trois Tourelles d'argent sommées de panonceaux de sable.*

SAULIEU.

SAULIEU, *Sidoleucum*, *Sedelaucum*, c'est une petite ville située sur une élevation, fermée de murailles, & environnée de fossés pleins d'eau. Sa longueur est de cinq cens pas, sa largeur de trois cens cinquante, & son circuit de seize cens. Elle a deux portes & cinq Faubourgs, dans lesquels il y a un plus grand nombre d'habitans que dans la Ville. L'Eglise Collégiale de saint Andoche est la principale de cette Ville, & celle de saint Saturnin la seule Paroisse qu'il y ait. Elle est à l'extrémité du Faubourg du même nom. Celle de saint Nicolas n'est qu'une Annexe. Dans le Faubourg saint Jacques, il y a un petit Hôpital pour sept lits. Le Collége, ou plutôt l'Ecole publique de la Ville, est di-

rigé par un Recteur, qui a sous lui un Régent & un Maître à écrire. L'Evêque d'Autun est Seigneur de Saulieu, & la Justice lui appartient, tant dans la Ville que dans les Fauxbourgs & Banlieue. Les appellations des Jugemens de ses Officiers se relevent au Bailliage Royal de Saulieu, qui fut créé au mois de Mai de l'an 1694. & de là au Parlement de Dijon. Il y a aussi un Grenier à sel à Saulieu.

Les armes de Saulieu, sont *de gueules à une épée d'argent en pal, la garde d'or & en pointe.*

La petite ville de Saulieu a donné à la République des Lettres un sçavant Antiquaire & un sçavant Naturaliste en la personne de *Louis Savot*, qui y naquit vers l'an 1579. Je ne sçai point où il fit ses Humanités, mais on voit par ses ouvrages qu'il les avoit très-bien faites. En 1604. il fut reçu *Bachelier*, & en 1610. Licentié en Médecine de la Faculté de Paris. Pendant ce temps-là, il composa & donna au public deux petits Traités joints ensemble, dont l'un est intitulé : *Nova, seu Verius, Nova Antiqua de Causis Colorum Sententia, autore* Lud. Savotio *in Academia Parisiensi Medicina Baccalaureo.* L'autre a pour titre : *Ejusdem de Tetragoni Hippocratici significatione,*

contra Chimicos Observatio. Ces deux Traités furent reçus avec beaucoup d'approbation. Il se rendit aussi très-sçavant dans la science des Monnoyes & des Médailles, sur laquelle il composa un excellent Traité, intitulé : *Discours sur les Médailles antiques, divisé en quatre parties esquelles il est traité si les Médailles antiques étoient Monnoyes ; de leur matiere, de leur poids, de leur prix, de la valeur qu'elles peuvent avoir aujourd'hui, selon qu'elles sont rares ou communes, antiques ou vraies, ou bien modernes, contrefaites ou moulées. Quelles sont celles qui sont telles, par quels moyens & marques il les faut connoître, & de plusieurs autres choses peu connues concernant les monnoyes, les métaux, les minéraux, les mesures & les poids antiques, comme on pourra le voir plus amplement par la lecture de la Table des Chapitres.* A Paris chez Sebastien Cramoisi 1627. in 4°. page 399. Ce Livre étoit devenu extrémement rare & cher, mais il a été traduit en Latin sous ce titre : *Dissertationes de nummis antiquis, divisæ in quatuor partes. Ex Gallica in Latinam Linguam transtulit Ludolphus Neocorus*, c'est-à-dire, Rodolphe Kuster. Cette traduction a été imprimée dans le deuxiéme Tome des Antiquités Romaines de *Grævius*.

Savot étoit encore habille dans l'architecture sur laquelle il nous a donné un Traité que *Blondel*, le Maréchal de camp, a enrichi de Notes, & qui a été plusieurs fois imprimé. Il mourut à Paris vers l'an 1640. âgé de plus de soixante ans. *C'étoit*, selon M. Blondel, *un homme de bien & respectable par sa vertu. Il avoit l'air simple, bas & mélancolique*: Voyez la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne.

La Château de TANLAY est à quatre lieues de Tonnerre. Il est situé dans un fond, & c'est l'ouvrage de M. d'*Esmery*, Surintendant des Finances. Il est divisé en deux parties, le vieux & le neuf. L'un & l'autre sont décorés de plusieurs ordres d'architecture. La beauté du dedans surpasse encore celle du dehors par ses grands vestibules, sa galerie & la beauté de ses appartemens. Le jardin est animé par de très-belles fontaines, & par un grand canal où la riviere d'Armançon entre par plusieurs bouches, qui sont à l'un de ses bouts. Le parc & l'étang sont d'une grande étendue & d'une grande beauté.

A la Cour on prononce *Charolais*.

§. 7. Le Comté de Charolois, *Pagus Quadrigellensis* ou *Quadrellensis*, a 9. lieues de long, depuis saint Eusébe des Bois jusqu'à Poisson, & 8. lieues de large,

depuis la riviere d'Arroux jusqu'à celle de Guie. C'est un Fief mouvant du Duché de Bourgogne, qui a été possedé successivement par les Maisons de Châlons, d'Armagnac, par la France & par l'Espagne. La Duchesse de Chevreuse en eut la jouissance par représailles de la Seigneurie de Kerpen que le Roi d'Espagne fit saisir lorsqu'elle revint en France. Mais par le traité des Pyrenées il fut rendu à l'Espagne, qui le ceda au Prince de Condé en payement des sommes qu'elle lui devoit.

CHAROLLES.

CHAROLLES, *Quadrigella*, *Cadrella*, petite ville sur la riviere d'Arconse, qui n'a que trois cens pas de long, deux cens cinquante de large, & deux portes, celle de la Madeleine & celle de Champigny. Le Château des anciens Comtes de Charolois est dans l'enceinte de la Ville, & paroît avoir été grand par ce qui reste. L'Eglise de saint Nizier est Paroissiale & Collégiale. Le Curé est Prieur ou premier Chanoine. L'Hôpital est au bas du Château, & a été fondé par les Comtes de Charolois. Il y a dans cette Ville un Bailliage Royal, une Justice du Comté, ou Seigneuriale, & un Grenier à sel.

Les armes du Charolois & de Charolles, sont *de gueules au Lion qui a la tête couronnée d'or, & est armé & lampassé d'azur.*

PARAY ou PAROY LE MOYNAL.

PARAY OU PAROY LE MOYNAL, *Paredum Monachale*, sur la riviere de Bourbince à deux lieues de la Loire, petite Ville assez jolie, dans laquelle il y a le Prieuré de Notre-Dame & de saint Jean-Baptiste, de l'Ordre de saint Benoît, & fondé en l'an 980. par Lambert Comte de Châlons; la Paroisse Notre-Dame; un Couvent d'Ursulines; un de Filles de la Visitation sainte Marie; un Collége régenté par les Jesuites, & un Hôpital servi par des Religieuses.

Les armes de Paray, sont d'*argent au Paon rouant d'azur bequé & patté de gueules.*

François Vavasseur, naquit à Paray en 1605. & entra dans la Compagnie de Jesus le 25. d'Octobre 1621. Il enseigna les Humanités dans plusieurs Colléges, & l'Ecriture Sainte à Bourges, d'où il fut envoyé en 1644. au Collége de Paris pour y succéder au Pere Petau dans le même emploi, qu'il remplit avec succès pendant trente-six ans. Il mourut à Paris

Paris le 16. Décembre 1681. en réputation d'un des hommes de son siécle qui a le mieux connu *le tour & les finesses de la Langue latine, & qui l'a parlée avec le plus de pureté & d'élégance.*

TOULON & le Mont Saint-Vincent, sont aussi dans le Charolois.

TOULON.

TOULON, *Tullus*, *Tullonum*, *Tolonum*, Bourg sur la riviere d'Arroux à l'orient. Le sieur Garreau Auteur d'une Description fort détaillée de la Bourgogne, nous apprend que c'est ici sa patrie, & que le plus ancien titre qu'on ait pu découvrir qui parle de ce lieu, n'est que de la premiere année de l'Empire de Charles le Chauve, qui revient à l'année 876. Ce titre est un de ceux du Prieuré de Perrecy. *Nicolas de Toulon*, Evêque d'Autun, & auparavant Evêque de Coutance, étoit né dans ce Bourg dont il prit le nom, selon la coutume de son temps, laquelle est encore quelquefois pratiquée par des Laquais.

Les armes de Toulon, sont *de gueules à trois Roses d'or de cinq feuilles chacune.* Ce sont les armes de la Maison de Vergy, d'où descendoit Adele Comtesse de Châlons, femme de *Lambert*, Fonda-

teur de l'Abbaye de Paray, à présent Prieuré ou Doyenné de l'Abbaye de Clugny, à qui appartient la Seigneurie de Toulon.

MONT SAINT-VINCENT.

MONT SANT-VINÇENT, *Mons sancti Vincentii*, est un Bourg situé sur la plus haute montagne qu'il y ait en Bourgogne. C'est un Prieuré de l'Ordre de saint Benoît uni à l'Abbaye de Clugny à cause du Prieuré de Paray.

§. 8. *Le Briennois.* Ce Bailliage est si resserré, qu'il n'a pas six lieues d'étendue, ni presque une Paroisse qui en soit entierement.

SEMUR.

SEMUR en Briennois, *Castrum Sinemurum Briennense*, est une très-petite Ville, puisqu'elle n'a que deux cens pas de long sur cent de large. Elle n'est qu'à une demi-lieue de la Loire, & est le Siége d'une Châtelenie Royale, d'un Bailliage détaché de celui d'Autun & d'un Grenier à sel. Il n'y a dans cette petite Ville qu'une seule Paroisse, qui est aussi Collégiale, & sous l'invocation de saint Hilaire. Le Doyen fait les fonctions de Curé, & est élu par le Chapitre. L'Eglise de saint Martin de Vallée,

est une Annexe de celle de saint Hilaire.

Le sieur Garreau, ou M. Papillon, remarquent sur cette Ville, qu'anciennement *la Baronie de Semur* étoit d'une grande étendue, & qu'elle fut le partage de *Guy*, l'un des fils de Guillaume II. du nom, Duc d'Aquitaine & premier Comte d'Auvergne. C'est de ce *Guy*, que descendoient les Seigneurs qui ont porté le nom de *Semur*, & dont les armes étoient *bandé de gueules & d'argent de six piéces. Robert I.* du nom, Duc de Bourgogne, épousa la fille de *Dalmace* Baron de Semur, comme tout le monde sçait.

§. 9. *Le Mâconnois* a eu ses Comtes particuliers depuis environ le Regne de Louis le Débonnaire. On peut voir leur Généalogie dans Duchesne, dans Guichenon, dans les Ouvrages de Pierre de Saint-Julien, &c. mais on peut dire qu'elle est très-difficile à démêler. Le Comté de Mâconnois passa ensuite dans la Maison des Ducs de Bourgogne, (apparemment à titre de succession) & fut souvent avec le Comté de Vienne, le partage des Cadets de cette Maison. Alix de Vienne qui en fut l'héritiere, le vendit conjointement avec Jean de Dreux son mari l'an 1239. au Roi saint Louis pour la somme de dix mille li-

vres en àrgent, & mille livres de rente annuelle, assignée sur les Domaines de Normandie. Charles le Sage Régent du Royaume pendant la prison du Roi Jean, donna ce Comté en augmentation d'appanage à Jean Comte de Poitiers son frere, l'érigea en Pairie, ce que le Roi Jean ne voulut point ratifier. Le Comté de Mâconnois fut cédé à Philippe le Bon Duc de Bourgogne par le traité d'Arras, mais après la mort de Charles son fils, il fut pour la seconde fois uni à la Couronne.

MACON.

MACON, *Matisco Æduorum* est située sur le penchant d'un côteau, & sur la riviere de Saone qui la sépare de la Bresse, avec laquelle elle a communication par le moyen d'un Pont qui a trois cens pas de long sur six de large, & treize arcades. L'enceinte de Mâcon forme à peu près la figure d'un demicercle. Elle a environ treize cens pas de long, six cens quarante de large & trois mille de circuit. Les rues y sont étroites & mal perçées, & il n'y a presque point de Places publiques. On compte dans cette Ville environ six mille personnes. L'entrée de Galas & de son armée en Bourgogne allarma toute la Province,

& on commença à Mâcon de nouvelles fortifications qui n'ont point été achevées. On n'a fait que deux baſtions du côté de la porte ſaint Antoine, dont le plus grand eſt joignant la riviere de Saone, & n'eſt pas terraſſé. L'Egliſe Cathédrale eſt ſous l'invocation de ſaint Vincent. Elle eſt étroite & ſombre, & ſes voûtes ſont aſſez exhauſſées. La ſonnerie de ſes cloches paſſe pour être une des plus harmonieuſes du Royaume. La Collégiale de ſaint Pierre n'eſt remarquable que par la nobleſſe de ſon Chapitre. Il y a des Cordeliers Obſervantins à Mâcon, des Jacobins, des Capucins, des Minimes, un *Séminaire* dirigé par les Peres de l'Oratoire, & un *Collége* régenté par les Peres Jeſuites.

Gaſpard Dinet Evêque de Mâcon, & un des Prélats François qui avoient aſſiſté au Concile de Trente, donna aux Peres de l'Oratoire en 1617. la conduite de ſon *Séminaire-Collége*, c'eſt-à-dire, où il entendoit que les jeunes Clercs fuſſent élevés dans les Lettres, comme dans les ſciences Eccléſiaſtiques, car il ſtipula qu'il y auroit dans ſon Séminaire un Profeſſeur non ſeulement de Théologie, mais encore un d'Humanités, de Rhétorique & un de Philoſophie. C'eſt le plus ancien établiſſement de

cette espéce que je connoisse en France. Il avoit préparé les bâtimens pour cela dès l'an 1613. Louis Dinet son neveu, qui lui succéda, déchargea l'Oratoire par une transaction de l'an 1633. de l'obligation d'enseigner les Belles Lettres aux jeunes Clercs, consentant qu'ils allassent étudier aux Jesuites, si ces Peres obtenoient un Collége dans cette Ville, où ils en obtinrent un en 1645.

L'Eglise des Peres de l'Oratoire est un lieu de dévotion particuliere sous l'invocation de *Notre-Dame de bon Secours*, à cause d'un tableau de la sainte Vierge qu'on y conserve, & qu'on dit avoir été peint par *saint Luc*. C'est Gaspard Dinet qui en fit présent à cette Eglise, & qui le fit porter processionellement par son Chapitre, de son Palais où il étoit gardé. Il l'avoit eu de son frere le Chevalier, qui l'avoit apporté de Constantinople, ainsi qu'il est marqué plus en détail dans une autentique gravée que l'on conserve dans cette Eglise.

Il y a aussi des Couvens de filles de la Visitation, d'Ursulines, de Carmelites & d'Hospitalieres qui desservent l'Hôtel-Dieu, qui a quarante-huit lits & environ six mille livres de rente. La Maison de la Charité n'a qu'environ quinze cens livres de rente, & nourrit cependant

ordinairement cent vingt personnes. Mâcon a un Gouverneur particulier, & un Lieutenant de Roi. Pour la Justice & Finances il y a un Présidial, une Election, un Grenier à sel, une Jurisdiction des Traites foraines, &c. Cette Ville est à cinq lieues de Tournus & de Villefranche, & à dix de Châlons & de Lyon.

Les armes de la Ville de Mâcon, sont *de gueules à trois anneaux d'argent.*

Parmi les Auteurs que la ville de Mâcon a produits, il y en a un qui a donné un ouvrage de Jurisprudence, plus heureux dans le dessein que dans l'exécution. C'est de *Philibert Bugnyon*, & de son Livre intitulé: *Des Loix abrogées & inusitées en toutes les Cours*, &c. dont je veux parler. Bugnyon étoit né à Mâcon & mourut vers l'an 1590. Son Traité des Loix abrogées fut imprimé à Lyon en 1568. in 8°. Il l'a été un grand nombre de fois depuis, tant à Paris qu'en d'autres endroits. Voyez la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne.

Samuel Guichenon naquit à Mâcon le 18. Août de l'an 1607. de *Gregoire Guichenon*, Chirurgien, soi-disant Médecin de Châtillon-lez-Dombes, qui s'étoit marié en 1595. à Bourg en Bresse, avec Catherine Chaussat, de laquelle il eut Daniel, Pierre & Samuel, qui fait

le sujet de cet article. Le mariage de Gregoire Guichenon le détermina d'abord à s'établir à Bourg, & son premier fils fut baptisé dans l'Eglise Paroissiale de cette Ville, mais comme sa Religion devint suspecte, il fut obligé de transporter sa famille à Mâcon, où les Protestans étoient tolerés. Gregoire alla ensuite s'établir à Châtillon-lez-Dombes, où il mourut. Quant à son fils *Samuel*, il naquit dans la Religion Prétendue Reformée, & fut baptisé à Pont-de-Veyle. Il est inutile, dit M. Papillon, de prouver que Guichenon étoit né à Mâcon, puisque ce fait n'est aujourd'hui contesté de personne. Guichenon passa quelques années dans la boutique de son pere, & ayant eu en songe la vision d'un homme vénérable, qui l'exhorta d'abjurer la Religion Protestante pour suivre la Catholique, il quitta la maison paternelle & alla voyager en Italie. Le hazard l'ayant conduit à Assise, il n'y vit pas plutôt le Portrait de saint François, qu'il s'écria : *Voilà l'homme qui m'a conseillé de changer de Religion !* Frappé de cette ressemblance, il ne lui fut pas possible de résister à un pareil controversiste, il ne balança pas un moment à embrasser la Religion Catholique, Apostolique Romaine. Revenu en France, il prit des degrés en

Droit, & épousa une femme riche, qui le mit en état de se livrer au goût dominant qu'il avoit pour l'Histoire & pour la Diplomatique. Dans les premiers Ouvrages qu'il donna au public, il n'y prit que les qualités d'*Avocat au Bailliage de Bourg en Bresse, & d'Historiographe du Roi*, mais ses qualités augmenterent à proportion des progrès qu'il fit dans l'estime du Roi & dans celle du Duc de Savoye, ensorte qu'à la tête du dessein imprimé de son Histoire de Bresse, il s'intitule : *Samuel Guichenon, Seigneur de Paynessuyt, Comte Palatin, Chevalier de l'Empire & de la sacrée Religion & Milice des saints Maurice & Lazare, Historiographe de France, de Savoye & de Dombes.* Il fut annobli par le Roi au mois de Décembre de l'année 1658. & les Lettres de son annoblissement sont rapportées dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, avec beaucoup d'autres éclaircissemens qui en font un article très-curieux. Guichenon mourut le 8. de Septembre 1664. âgé de cinquante-sept ans, & fut inhumé dans l'Eglise des Jacobins de Bourg dans une Chapelle à main droite, où sont plusieurs Epitaphes en son honneur.

La Saone forme une petite Isle au-dessous du Pont de Mâcon, qui est toute en-

tourée d'arbrisseaux. Le milieu forme une petite prairie, fort propre pour donner des fêtes & des réjouissances publiques.

TOURNUS.

TOURNUS nous est inconnu jusqu'à l'arrivée de *saint Valerien* qui y souffrit le martyre sous l'Empire de Marc-Aurele, l'an de Jesus-Christ 177. Les actes de ce Saint nous apprennent qu'en ce temps-là, Tournus étoit un magasin de munitions pour les Troupes Romaines, *Horreum Castrense*. Les Anciens lui ont donné le nom de *Castrum*, qui ne signifioit pas chez eux *un Château*, mais bien une petite Ville ou un Bourg fortifié. Quant au nom propre qu'ils y ajoutoient, ils l'ont tous écrit differemment, aussi-bien que la plûpart des Ecrivains du moyen âge. L'Itineraire Romain le nomme *Tinurtium*; la Table de Peutinger, *Tenurtio*; un Martyrologe attribué à saint Jerôme, *Ternovium*; Gregoire de Tours, *Trinortium*; Bede ou Flore, & Adon dans leurs Martyrologes, *Trinorchium* & *Trenorcium*. On trouve encore *Turnocium*, *Tenocium*, *Tornocium*, *Turnucum*, &c. M. Juenin dans son Histoire de Tournus, remarque encore que dès le IXe siécle, & long-temps

après, on a donné des noms differens au Château, à la Ville & à l'Abbaye.

Cette Ville est située sur le bord de la riviere de Saone, à la droite & au couchant de cette riviére, à quarante-six degrés trente-quatre minutes de latitude septentrionale, & à vingt-trois degrés de longitude. L'origine de cette Ville ne nous est pas plus connue que celle de son Abbaye. Tout ce que nous en sçavons, c'est que *saint Valerien* y souffrit le martyre sous l'Empire de Marc-Aurele, l'an de Jesus-Christ 177.

Les habitans de Tournus sont distribués sous deux Paroisses, dont l'une est sous l'invocation de *saint André*, & c'est la plus considerable; & l'autre sous celle de la *Madeleine*. Chacune de ces Eglises Paroissiales est desservie par un Curé & par une société de Prêtres, qui doivent tous être nés dans la Ville.

Les Recollets ont ici un Couvent qui y fut établi en 1613. en la place d'un Hôpital, qui fut pour lors transporté dans la Maison de la *Prévôté*, qui est aujourd'hui l'Hôtel de Ville, & qui depuis l'a été encore dans un lieu plus commode où son gouvernement a pris une nouvelle forme. Il est desservi par des filles du même Institut que celles

de Beaune, & celles de Beaune y sont venues de Malignes.

Au haut de la Ville du côté de l'Abbaye, est un Couvent de Religieuses Benedictines, qui vinrent *du Villars*, village à une demi-lieue de Tournus, se refugier ici dans le temps que le Général Galas, à la tête d'une armée entra en Bourgogne. En 1640. ces Religieuses obtinrent la permission de s'établir à Tournus. Elles n'ont que l'usage de l'Eglise de saint Valerien, que le Chapitre leur a accordé pour y faire leur Office.

On a élevé depuis quelques années un nouvel édifice public, qui est un asyle pour les pauvres enfans que l'on y forme à la Religion & à toutes sortes d'ouvrages. Cette Maison est nommée *la Charité*, & est hors la Ville. C'est un monument de la charité du Cardinal de Fleury.

La Tour des Echelles est aussi la Tour de *la Monnoye*, parce qu'on prétend que les Abbés de Tournus y faisoient autrefois battre monnoye, elle est remarquable par son ancienneté, ainsi que les anciennes murailles & la citerne.

Le Collége ou *Séminaire*, est régenté par deux Ecclésiastiques. Il n'y a rien de remarquable dans Tournus que l'Abbaye, où il y a une Eglise souterraine qui est vénérable par son ancienneté, & dans

laquelle l'on revere le tombeau de saint Valerien, qu'on prétend avoir annoncé le premier la foi à Tournus. On trouve près de cette Ville, au village de la *Crot* & aux environs, des carrieres de pierre dure & jaspée, qui approche fort du marbre, & dont on fait des cheminées très-propres.

Les armes de Tournus sont de *gueules au Chateau sommé de trois tours d'argent maçonné de sable.*

Plusieurs Auteurs, & *Casaubon* même, ont cru que la bataille entre l'Empereur *Severe* & *Albin*, son Compétiteur à l'Empire, se donna auprès de Trevoux, fondés sur ce que Spartien dans la vie de Severe, dit qu'elle fut donnée *apud Tinurtium.* Mais comme *Dion* & *Herodien* contemporains de Severe, assurent qu'elle se donna près de Lyon, dont Tournus est éloigné de quinze grandes lieues, le Pere *Chiflet* & M. *Juenin*, trouvent qu'il y a plus d'apparence qu'elle fut donnée du côté de Trevoux.

CLUGNY.

CLUGNY, *Cluniacum*, sur la petite riviere de Grosne, dans un vallon entre deux montagnes. L'enceinte de cette Ville est plus grande que celle de

Mâcon, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près si peuplée. Clugny doit, pour ainsi dire, sa naissance & sa réputation à son Abbaye, qui fut fondée l'an 910. par Guillaume I. Duc d'Aquitaine & Comte d'Auvergne, *in proprio allodio.* Par son testament, il la donna aux Apôtres *saint Pierre & saint Paul, au Souverain Pontife, & à ses successeurs.* Ce qui fait que jusqu'ici elle n'avoit été d'aucun Diocèse, & que l'Archidiacre de l'Abbaye faisoit dans la ville de Clugny & ses dépendances, toutes les fonctions Episcopales, à l'Ordination & à la Confirmation près. Il y avoit dans cette Abbaye du temps de Pierre le Vénérable, plus de quatre cens soixante Religieux. L'Eglise est une des plus grandes du Royaume : elle a près de six cens pieds de long, sur cent vingt pieds de large. Elle est bâtie en forme de Croix Archiepiscopale, ayant deux croisées, dont la premiere a deux cens pieds, & la seconde cent vingt. Cette Eglise fut bâtie par saint Hugues, & consacrée par le Pape Innocent II. Au côté du grand Autel il y en a un petit appellé *la Prothese.* C'est ici que les Fêtes & les Dimanches quelques Ministres de l'Autel après avoir été communiés sous l'espece du pain, communient sous celle du vin, par le

moyen d'un chalumeau d'argent que le Diacre tient par le milieu, & dont l'une des extrémités est au fond du Calice. Un grand nombre de personnes illustres ont été enterrées dans cette Eglise, où le Cardinal de Bouillon avoit fait élever un superbe mausolée pour lui & ceux de sa Maison : mais après qu'il fut sorti de France malgré les Ordres du Roi, Sa Majesté fit détruire ce monument. Le Trésor étoit un des plus riches qu'il y eût avant qu'il eût été pillé trois fois par les Calvinistes. On assure que le dernier pillage montoit à plus de deux millions. La Bibliothéque étoit remplie de manuscrits. On a un catalogue ancien, où leur nombre va jusqu'à dix-huit cens volumes.

On compte trois Eglises Paroissiales dans Clugny : celle de Notre-Dame, celle de saint Marcel, & celle de saint Mayeul. Les Curés qui les desservent, n'ont que leur portion congrue. Le Couvent des Recolets est peu considérable. L'Hôpital est composé de deux Salles de douze lits chacune, & a environ trois mille livres de revenu.

La Justice est exercée par un Juge nommé par l'Abbé, & appellé *Juge-Mage*. Les appelations des Sentences se relevent comme celui des Pairies au Parlement de Paris.

Le Grenier à ſel n'eſt compoſé que d'un Receveur & d'un Contrôleur.

Il y avoit autrefois à Clugny des tanneries qui réuſſiſſoient, & qui avoient enrichi pluſieurs particuliers de cette Ville, mais préſentement elles ſont ruinées.

S. GENGOUX ou S. JANGOUL.

SAINT GENGOUX ou SAINT JANGOUL, *ſancti Gengulfi oppidum*, eſt ſitué ſur le penchant & preſque au bas de la montagne appellée de Montgobaut. Valois dit avoir lu que ce lieu s'appelloit autrefois *Varennes*. On croit que cette Ville fut donnée au Roi Louis le Jeune par Etienne Abbé de Clugny, l'an 1166. avec la Juſtice & la moitié de tous les droits utiles. La Juſtice appartient au Roi, mais les droits utiles appartiennent aujourd'hui au Marquis de Bellefont. Il n'y a qu'une Paroiſſe. Les Urſulines y ont un Couvent depuis l'an 1640. Il y a un petit Hôpital de cinq ou ſix lits, qui n'a que cent cinquante livres de rente fixe. La Châtellenie Royale de Saint-Gengoux eſt fort ancienne. Les appellations des Sentences du Juge reſſortiſſent au Bailliage & Siége Préſidial de Mâcon.

Les armes de la petite ville de Saint-

Gengoux, sont de *gueules à la bande d'or chargée de trois allerions de sable, & accompagnée de deux corps de chasse d'or.*

MARCIGNY.

MARCIGNY, *Marciniacum*, est une petite ville assez près de la Loire. Sa situation paroît basse quand on y arrive en venant de Mâcon, & haute lorsqu'on vient du côté du Bourbonnois & de la Loire. La Seigneurie de la Ville appartient à la Dame Prieure, Réguliere de Marcigny. Il y a dans cette Maison quarante filles nobles, sans compter la Dame Prieure. Elles ont chacune environ trois cens livres de revenu. Le Curé de la Paroisse de cette petite Ville est à la nomination de la Dame Prieure. La Justice est exercée par les Officiers de cette même Dame. Le Prieuré & la Ville sont du Diocèse d'Autun. *Raimgarde*, mere de Pierre Maurice, nommé communément, *Pierre le Vénérable*, Abbé de Clugny, se fit Religieuse dans le Couvent de Marcigny. La clôture y étoit alors si étroitement gardée, que l'an 1094. le feu ayant pris à ce Monastere, il n'y eut pas une Religieuse qui en voulut sortir, quoique Hugues Archevêque de Lyon & Légat du saint Siége, qui

étoit lors en cette Ville, le leur ordonnât. *Gilla* qui étoit pour lors Prieure, portant la parole pour toutes, lui répondit : *Que ne commandez-vous plutôt, Monseigneur, au feu de s'arrêter, qu'à nous de sortir ?* Je le veux, repartit l'Archevêque, & s'adressant au feu, lui commanda par la foi de la Servante de Dieu qui venoit de parler, de s'arrêter, & le feu s'éteignit. Les habitans de Marcigny sont en réputation d'avoir de l'esprit. *André du Ryer*, sieur de Malezair, qui sçavoit parfaitement l'Arabe & le Turc, étoit né dans cette Ville. Il a donné trois ouvrages au public qui sont estimés. Le premier est une Grammaire Turque qui fut imprimée à Paris l'an 1630. & l'an 1633. Le second est *Gulistan* ou *l'Empire des Roses*, composé par Sadi Prince des Poëtes Turcs & Persans, traduit en François, & imprimé à Paris l'an 1634. in 8°. Le troisiéme enfin est l'Alcoran traduit en François, & imprimé à Paris l'an 1647. in 4°. &c.

§. 10. La Bresse, *Brexia*, *Brissia*, a quinze lieues d'étendue du sud au nord, & neuf d'orient en occident. Lorsque César vint dans les Gaules, elle en faisoit partie, & étoit sous la protection des Eduens. Elle fut du Royaume de Bourgogne, lorsque les Bourguignons

eurent donné ce titre au Pays dont ils s'étoient emparés. Après que ce Royaume eut été uni à la Monarchie Françoise, la Bresse y fut soumise à son tour, & ce ne fut que dans la décadence de la Maison de Charlemagne que plusieurs Seigneurs particuliers s'en emparerent. Les principaux furent les Sires de Beaugé, de Coligny, de Thoire Seigneurs de Villars, &c. Les Sires de Beaugé en possedoient la meilleure partie, qui passa dans la Maison de Savoye par le mariage de Sybille, fille unique & héritiere de Guy, Sire de Beaugé, avec Amé IV[e] du nom, Comte de Savoye, l'an 1272. Pendant que la Bresse fut soumise aux Ducs de Savoye, elle portoit le titre *de Comté.* Les Ducs de Savoye n'en ont gueres joui paisiblement, car toutes les fois qu'ils se brouilloient avec la France, la Bresse étoit la premiere conquête de nos Rois. Charles-Emmanuel Duc de Savoye fut enfin contraint de la céder pour toujours à la France par le traité de Lyon en 1601. en échange du Marquisat de Saluces dont il s'étoit emparé.

Les armes du pays de Bresse sont d'*argent à la bande d'azur, côtoyée de deux Lions de sable.*

On remarque dans la Bresse les Villes suivantes :

BOURG.

BOURG sur la riviere de Ressouze, est la Capitale de la Bresse, au centre de laquelle cette Ville est presque située. M. de Thou nomme cette Ville *Forum Segusianorum*, *olim Tanus*, dans l'endroit de son Histoire où sur l'an 1557. il fait la description du siége que le Général *Polvilliers* mit devant Bourg. Les titres de *Forum* & d'*Opidum* lui conviennent, parce que c'étoit une Ville où se rendoit la Justice & où se tenoient les Foires & les Marchés des Ségusiens. Cette Ville a aujourd'hui douze cens pas de long, neuf cens de large, & environ deux mille six cens de circonférence. On y entre par trois portes, dont l'une s'appelle la porte de Lyon, la seconde celle de Mâcon, & la troisiéme celle des Halles.

La Ville est partagée en sept Quartiers sous sept Capitaines, autant de Lieutenans & d'Enseignes, & un Major. Il y a aussi un Gouverneur, un Lieutenant de Roi & un Major.

En 1569. *Emmanuel Philibert* Duc de Savoye, fit construire ici une Citadelle en pentagone, qui passoit pour une des plus régulieres & des plus fortes de l'Eu-

ropé, mais la mésintelligence qu'il y avoit entre le Gouverneur de la Province & celui de la Citadelle, fut colorée du respectable nom du bien de l'Etat, & par-là on surprit la Religion du Roi Louis XIII. qui en ordonna la démolition au mois de Septembre 1611.

L'Eglise Collégiale & Paroissiale de Bourg est sous l'invocation de Notre-Dame. Louis de Gorrevod Evêque de Maurienne, fit ériger cette Eglise en Cathédrale par Bulle du Pape Leon X. & dattée du mois de Juin 1515. mais le même Pape révoqua cette Bulle l'an 1516. à la sollicitation du Roi François I. du Prince Souverain de Dombes & de l'Archevêque de Lyon. Il falloit que le Pape Leon X. eût bien à cœur cette érection, puisque ce même Pape rétablit cet Evêché par sa Bulle du 13. Novembre 1521. & cet établissement subsista jusqu'en 1536. que François I. ayant conquis la Bresse ; il obtint une Bulle du Pape Paul III. dattée du 4. de Janvier de cette même année, portant suppréssion de cet Evêché, & depuis ce temps-là, cette Eglise est demeurée Collégiale & Paroissiale.

Méziriac, mort le 26. Février 1638. âgé de cinquante-six ans quatre mois & seize jours, fut inhumé dans cette Egli-

se Paroissiale, où l'on a vu pendant long-temps son Epitaphe qui étoit sur un mauvais parchemin, dans un petit quadre d'ébeine, au côté droit du maître Autel; on va la rapporter ici, d'autant plus volontiers, que l'on ne l'y voit plus.

Sempiternæ memoriæ
Nobilissimi, clarissimique viri, D. Cl. Gaspardi Bachet, Toparchiæ de Meziriac.

Anathema
Huc animum adverte, quisquis es, nisi prophanus fueris.
Sapientum lustrare facta, ratio jubet, virtus invitat:
Utraque sapientes postulat.
Illustris heroïs conditi hîc latent cineres.
Vide istac religiosè incedas.
Is est D. Cl. Gaspard Bachet,
In quo sibi sedem fixerat sapientia, ut emineret,
Sacrarium ibidem suum inaugurata, ut triumpharet.
Cœlestis. debuit fuisse locus, quem sapientia delegit, quia divina est,
Nec nisi æqualis, quem tota subiit, quia immensa.
Sic factus hospes divinæ principis ubique spiravit quod exceperat.

Nil magnum præter honestum, nihil bonum
præter virtutes duxit.
Blandus alloquiis, pronus officiis, facilitate
infimis.
Semper æquus, quia sibi semper æqualis.
Idemque & animi fuit & ingenii calor.
Eum nemo non dixisset omnium disciplinarum
epitomen
Nisi totas quæ latè patent complexus esset.
Et quidem facili Minerva scientias affecu-
tus est,
Quas alii labore maximo vix delibant.
Propè erat ut vel suæ mentis doleret aciem,
quæ citius
Naturam universam emensa, voluptatis
ansam abstulisset;
Vel sui ipsius damnaret sortem, qui mundum
natus fuisset,
Unicum quem scrutari posset.
Attica, Italica, Hispanicaque Idiomata,
sæpe Gallica dum effecit,
Scriptis ostendit suis, quid votis optaret?
Et variis effatus linguis, eruditionem proba-
vit, clarius sanctitatem.
Eodem enim debuit afflari spiritu, qui olim
sanctis infusus est.
Cæterum & hunc genium suo splendori pri-
dem adjecerat,
Eugloßium Franciæ Athenæum,
Eo post modum infelicius amisit,
Quo beatius fuerat dum excepit.

Vir sanè dignus, qui & patriam & orbem diutiùs adornasset.
Nisi cœlo digniorem æternitas asservisset.
IV. Calend. Mart. an. M. DC. XXXVIII.
Abscede, viator, & tanti Herois infulatas virtutes
Demirare, si homo es; imitare si Christianus.

Dans cet éloge il y a du bon & du galimatias, mais c'est l'Epitaphe d'un sçavant du premier ordre, ce qui fait que je l'ai rapportée.

Les Cordeliers, les Jacobins, les Capucins & les Jesuites ont des Couvens dans cette Ville, comme aussi les Filles de sainte Claire, celles de la Visitation, les Ursulines & les Hospitalieres. Ces dernieres ont deux mille livres de rente, séparées du revenu de l'Hôpital. L'Hôtel-Dieu est administré par six Administrateurs de tous les Ordres, & jouit de six mille livres de revenu. Il est composé de quatre Salles de douze lits chacune. L'Hôpital Général est un établissement assez nouveau, où l'on instruit à la piété & au travail dix-huit ou vingt pauvres filles.

Le Roi Henri IV. immédiatement après le Traité de Lyon en 1601. suprima toutes les Jurisdictions établies par les

les Ducs de Savoye, & créa un Bailliage & un Présidial dans la ville de Bourg. C'est à ce dernier que ressortissent les Bailliages de Belley & de Gex dans le cas de l'Edit. L'Election a été aussi établie depuis l'échange, de même que la Maréchaussée, la Jurisdiction de la Traite foraine, celle des Gabelles, celle des Eaux & Forêts, &c.

Les Ducs de Savoye avoient obligé les Juges particuliers des Seigneurs à tenir leurs Audiences dans la ville de Bourg, & la même chose s'y est observée sous la domination de nos Rois. Ces Juges sont appellés *Bannerets*. Quoique la situation de Bourg ne soit pas propre pour le commerce, on a néanmoins établi un grand nombre de Foires dans cette Ville. Il y en a deux de franches, & chacune de trois jours. L'une commence le 25. d'Avril, & l'autre le 15. de Juin. Tout le commerce consiste en bleds, en chevaux, en bestiaux, & en peaux que l'on y blanchit parfaitement, & que l'on vend à des Marchands de Grenoble & de Lyon. C'est une circonstance remarquable que la petite ville de Bourg, une des plus éloignées de la Capitale du Royaume, ait été le lieu de la naissance de trois Ecrivains, qui ont beaucoup contribué à perfectionner notre Langue,

& qui ſont morts tous trois de l'Académie Françoiſe. Claude Gaſpard Bachet, ſieur de Meziriac, Claude Favre, ſieur de Vaugelas, & Nicolas Faret. M. de Vaugelas naquit à Bourg pendant qu'Antoine Favre ſon pere y exerçoit la Charge de Juge-Mage de Breſſe, que deux de ſes ancêtres avoient exercée ſucceſſivement. Antoine Favre fut enſuite premier Préſident de Chambery, ce qui a fait dire à M. Peliſſon & à pluſieurs autres, que M. de Vaugelas étoit de cette derniere Ville.

Les armes de la ville de Bourg ſont *parti de ſable & de ſinople, à la croix tréflée d'argent ſur le tout.*

L'Egliſe de Brou eſt à un mille ou environ, à l'orient de la ville de Bourg. Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert II. Duc de Savoye, fit bâtir ce beau morceau d'architecture, qui eſt digne de la curioſité des connoiſſeurs. On a ſouvent vu les Architectes les plus habiles ſe détourner de leur route pour aller examiner ce chef-d'œuvre. Le Monaſtere, l'Egliſe & les ornemens néceſſaires pour le ſervice des Autels, furent commencés en 1511. & finis en 1528. L'Egliſe eſt médiocrement grande, mais la beauté de l'architecture y rend tout riant & agréable. Parmi ce

qu'on admire le plus dans l'intérieur de cet édifice, font les trois maufolées qui font placés dans le chœur. Celui qui eft au milieu renferme le corps du Duc Philibert de Savoye, mari de la fondatrice. La repréfentation de ce Prince eft fi finie, qu'il n'y a peut-être point en Europe une plus belle ftatue. Les Gentilshommes qui portent les armes de ce Prince, & qui font autour du lit de parade, font comparables aux Antiques du meilleur goût. Le tombeau de Marguerite de Bourbon, mere du Duc Philibert, eft à droite de celui de fon fils. On voit au bas de ce monument des pleureufes, dont les figures font très-recherchées, & finies dans la derniere exactitude. Le maufolée de la fondatrice eft à gauche de celui du Prince fon mari, & on met au-deffus de tout ce qu'il y a de plus parfait en fculpture, les deux pleureufes qui font aux pieds de cette Princeffe. Outre ces tombeaux on eftime infiniment le piedeftal d'une ftatue de faint André. Il eft à jour & d'une délicateffe furprenante, par rapport au poids de la ftatue dont il eft chargé. Quoique les formes du chœur foient de bois de chêne, & que ce bois foit rude, rien n'eft plus délicatement fini que cet ouvrage. On admire fur-tout les

ſtatues qui en font la ſéparation : ce ſont les anciens Patriarches & les Prophetes repréſentés dans leurs ſaints entouſiaſmes, dans des attitudes qui marquent un goût excellent, & beaucoup de génie & d'imagination dans le Sculpteur. On n'eſtimoit pas moins les peintures des vitres, dont le coloris étoit d'une vivacité ſurprenante. Mais les nouvelles publiques nous ont appris que ces vitres d'un prix ineſtimable avoient été miſes en piéces par un grand orage au mois de Juillet de l'an 1720. Ce Couvent eſt occupé depuis quelque temps par des Auguſtins Déchauſſés ; & quoique cette Maiſon n'ait pas été dotée à proportion de l'entretien du bâtiment & des ſervices dont elle eſt chargée, les Religieux qui en ſont en poſſeſſion, ont néanmoins fait juſqu'à préſent toutes les réparations néceſſaires avec beaucoup d'exactitude & de dépenſe.

La Chartreuſe de *Sellion* eſt à un quart de lieue de la ville de Bourg, & comme elle du Diocèſe de Lyon. Elle fut fondée en 1151. par le Reverend Pere *Humbert*, ſoixante-quinziéme Archevêque de Lyon, qui fit profeſſion dans cette Maiſon, & y mourut en 1156.

PONTDEVAUX.

PONTDEVAUX est située sur les bords de la riviere de Ressouze, à six lieues de Bourg, à trois de Mâcon, à deux de Tournus & de Beaugé, & à une demie de la riviere de Saone, dont les batteaux remontent jusqu'aux portes de cette Ville dans les grandes eaux. Pontdevaux a cent toises de long, quatre-vingt de large, & cinq cens soixante de circuit. L'Eglise de Notre-Dame est la seule Paroissiale, & est unie au Chapitre de cette Ville. L'Hôtel-Dieu est assez bien bâti. Il a environ dix-huit cens livres de rente, qui servent à y entretenir douze lits. Le Couvent des Cordeliers, non plus que celui des Ursulines, n'ont rien de remarquable. Les Seigneurs de Pontdevaux ont haute, moyenne & basse Justice sur cette Ville, & sur cinq Paroisses qui en dépendent. Pontdevaux n'étoit d'abord qu'une petite Seigneurie qui fut érigée en Comté & enfin en Duché en faveur de *Philibert Emmanuel de Gorrevod* l'an 1623. Cette Maison étant éteinte, le Duché l'est aussi. Il y a dans cette Ville un Grenier à sel, dont celui de Pontdevesle est une dépendance.

Pontdevaux porte pour armes d'*azur au Croissant d'argent*.

La petite ville de Pontdevaux a donné la naissance à quatre freres du nom *de Court*, qui ont acquis quelque renom dans le monde. Ils étoient fils de *Charles de Court*, qu'on dit avoir été Gentilhomme ordinaire du Roi, & d'*Anne de Saumaise*.

Charles Caton de Court, qui étoit l'aîné, naquit au mois de Mars 1654. & a passé pour un des plus sçavans hommes du dernier siécle, sans néanmoins avoir presque rien donné au public. Ce Sçavant avoit fait ses premieres études à Bourg en Bresse, sa Rhétorique & sa Philosophie à Lyon, & avoit appris le Grec & les langues Orientales de lui-même. Fondé sur son sçavoir & sur l'estime que la Reine Christine de Suéde avoit eue pour feu M. de Saumaise son oncle maternel, de Court fit le voyage de Rome pour y faire sa cour à cette Princesse, qui avoit fixé son séjour dans cette Capitale du monde Chrétien. Quoique M. de Court s'annonçât par-tout sous le nom de *Saumaise de Court*, & qu'il fût fort sçavant, la Reine de Suéde ne fit rien pour sa fortune, & de Court revint en France où il fut plus heureux. M. *Bossuet* Evêque de Meaux,

& le protecteur-né des gens de mérite, le proposa au Roi pour contribuer à l'éducation de M. le Duc du Maine, & de Court fut admis auprès de ce Prince, & non seulement ce fut là l'origine de sa fortune, mais encore de celle de ses trois freres. M. de Court mourut au Camp de Vignamont près de Huy, le 6. Août 1694. âgé de quarante ans. Voyez la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne par M. Papillon, Tome 1. page 160.

N. . . de Court de la *Bruyere*, Chevalier de l'Ordre de saint Louis, Brigadier d'Armée, & Lieutenant de Roi de Maubeuge, étoit un de ces quatre freres. Dès que M. de Court fut auprès de M. le Duc du Maine, son premier soin fut de placer ses freres. Il en mit un dans le Service de terre, qui est celui dont je parle dans cet article, & qui est mort Lieutenant de Roi de Maubeuge; un dans la Marine, qui est celui qui a le plus fait parler de lui; & le troisiéme dans l'Eglise, qui est mort Abbé de saint Serge à Angers, & membre de l'Académie de cette Ville-là. Il se nommoit *Louis* de Court.

Elisée de Court fut mis dans le service de la Marine, sous le nom de la *Bruyere*, mais après la mort de son frere aîné, étant devenu le chef du nom de *de Court*,

il n'en porta point d'autre depuis. Il étoit né avec une grande ambition, & n'étoit pas sans mérite. Ayant la protection de Monseigneur le Duc du Maine, il eut aussi celle de Monseigneur le Comte de Toulouse, & protegé par des Puissances comme celles-là, il ne lui fut pas difficile de faire beaucoup de chemin en peu de temps. Je le connus en 1700. & je crois que dès-lors il étoit Capitaine de Vaisseau. Il fut embarqué en cette qualité l'an 1704. sur le Vaisseau que montoit Monseigneur le Comte de Toulouse Amiral de France, & se trouva au combat de Malaga. Ses envieux avoient répandus des bruits contre lui qui ne lui étoient point avantageux, & qui firent que tout le monde avoit ce jour-là les yeux fixés sur lui, & moi comme les autres, mais il se comporta si bien que tout le monde se tut. Après cette victoire remportée par Monseigneur l'Amiral, le Marquis de *Villadarias* Général des Armées du Roi d'Espagne, vint à bord de l'Amiral pour conferer sur le dessein où étoit le Roi son Maître de faire le siége de Gibraltar, & pour lui demander un secours de Vaisseaux, de troupes & de munitions. Monseigneur l'Amiral lui donna une escadre de Vaisseaux sous le commandement de M, de

Pontis chef d'Escadre ; & trois mille hommes d'Infanterie de la Marine, sous celui de M. de Court, Capitaine de Vaisseau.

En 1706. nous armâmes une forte Escadre de Vaisseaux sous le commandement de feu Monseigneur le Comte de Toulouse, mais je ne me souviens point si M. de Court fut de cet armement, & depuis ce temps-là, il ne se passa rien dans notre Marine qui fût digne de son ambition.

En 1709. M. de Court fut nommé Sous-Gouverneur de Monseigneur le Duc de Chartres (aujourd'hui Duc d'Orleans) & tant que l'éducation de ce Prince a duré, M. de Court ne servit plus. Cependant il étoit toujours passé présent dans le service de la Marine, & ce fut pendant le séjour qu'il fit au Palais Royal, qu'il parvint successivement aux grades de Chef d'Escadre & de Lieutenant Général des armées Navales du Roi.

L'année 1744. fut la plus critique de la vie de M. de Court. Il étoit à Toulon depuis quelque temps, où il commandoit les Vaisseaux qui étoient bloqués dans ce Port, par l'armée Navale Angloise que commandoit l'Amiral *Mathews*. Enfin au commencement du mois de Février 1744. de Court eut ordre

d'aller attaquer la flote Angloiſe. Il ſortit des Port & Rades de Toulon le 20. de Février, commandant les Eſcadres de France & d'Eſpagne, compoſées, celle de France, de quinze Vaiſſeaux de ligne, de quatre Frégates, & de trois Brulots, & celle d'Eſpagne de douze vaiſſeaux. La Flote Angloiſe commandée par l'Amiral *Mathews*, étoit compoſée de quarante-cinq Navires, dans le nombre deſquels il y avoit trente Vaiſſeaux de ligne. Ainſi ces deux armées étoient à peu près de force égale.

Lorſque notre Flote ſortit de Toulon, elle avoit le vent favorable, mais elle ne peut avant la nuit approcher la Flote Angloiſe qui s'étoit miſe au large. Le vent étant tombé, il ſurvint un calme qui dura toute la nuit, & tout le lendemain 21. ce qui obligea les deux armées de paſſer toute cette journée en panne vis-à-vis l'une de l'autre. Le lendemain vingt-deux, le vent étant devenu favorable aux Anglois, ils firent un mouvement pour nous attaquer, & alors nous maneuvrâmes pour nous mettre en bataille, & à dix heures notre ligne étoit formée. Nous comptions ſur une attaque générale, lorſque *Mathews* arriva tout-d'un-coup avec ſon corps de bataille, & ſon arriere-garde ſur les Eſ-

pagnols qui formoient la nôtre. Cette manœuvre, digne d'un Ecolier, nous auroit donné une victoire complette, si nous avions sçu en profiter, en faisant revirer notre avant-garde, qui par cette faute se trouvant au vent, auroit coupé la ligne des Anglois, & auroit mis leur corps de bataille & leur avant-garde entre deux feux ; leur arriere-garde étant tombée sous le vent, par une suite inévitable de la faute de Mathews, devint inutile. Jamais peut-être on n'a rencontré tant d'heureuses circonstances, qui sont cependant devenues inutiles, sans qu'on ait pu savoir au juste à qui on en devoit imputer la faute. Ceux qui chargent le Général de tous ses évenements fâcheux qui surviennent dans une bataille, quoique fort souvent il lui ait été impossible de les prévoir, imputerent à M. de Court seul le mauvais succès de cette Journée. Cependant notre Général donna, quoiqu'un peu tard, le signal pour faire revirer notre avant-garde, mais le Répetiteur n'ayant pas répeté, cet ordre fut inutile. Notre Général prit alors le parti de revirer de même, & les autres le suivirent, mais il n'étoit plus temps. Les Anglois voyant nos Vaisseaux venir à eux & la nuit approcher, abandonnerent les Espagnols, après leur avoir tué beaucoup

de monde, & désemparé deux de leurs Vaisseaux, dont un fut brûlé par une continuation de faute de notre part. Toute l'Europe a retenti de ce combat, mais M. de Court a été bien lavé de tout ce que ses ennemis ont pu dire ou écrire contre lui en cette occasion, quoiqu'au commencement de Février 1745. il a eu la permission de venir faire la reverence au Roi, à qui il a été présenté par le Duc de Richelieu, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, & qu'il a été fait Vice-Amiral du Levant en 1750.

PONTDEVESLE.

PONTDEVESLE a pris son nom du Pont qu'elle a sur la riviere de Vesle. Elle est à cinq lieues de Bourg, à dix de Lyon, à une de Mâcon, & fut close de murailles en 1352. La longueur de la Ville, depuis la porte de Mâcon qui est au nord, jusqu'à celle de Lyon qui est au midi, est de deux cens toises, mais la largeur d'orient en occident, n'est que de cinquante toises. Cette Ville a le titre de *Comté*. Ce fut Emmanuel Philibert, Duc de Savoye, qui le lui donna, pour en faire échange avec le Comté de Bonne en Piedmond. Il n'y a qu'une seule Paroisse à Pontdevesle. L'Hôtel-Dieu fut fondé

en

en 1300. & n'a que mille livres de revenu. Le Seigneur a toute Justice. Il a payé au Roi la finance de la Charge de Maire, & la fait exercer par commission. Quoique cette Ville ne soit pas fortifiée, elle a un Gouverneur avec dix-huit cens livres d'appointemens.

MONTLUEL.

MONTLUEL, *Mons-Lupelli*, fut bâtie en 1276. selon Guichenon. Cette Ville est presque ronde, ayant deux cens cinquante toises de long, deux cens quarante-deux de large, & sept cens quatre-vingt de circuit. La petite riviere de Sereine qui se partage en deux, traverse la ville de Montluel du levant au couchant. Il y a un Pont de pierre sur le bras le plus considerable. La Seigneurie de cette Ville fut cédée par le Roi Louis XIII. à Henri de Bourbon Prince de Condé, avec la Baronie de Gex, en échange de la Terre de Châteauchinon. Il y a trois Paroisses dans Montluel, saint Etienne, saint Barthelemy & Notre-Dame des Marcs. Cette derniere fut érigée en Collégiale l'an 1530. Les Augustins & les Filles de la Visitation sont établis dans cette Ville. Les Officiers de la Châtellenie Royale

sont nommés par le Seigneur, & les appellations de leurs Sentences se relevent au Présidial de Bourg. Il y a aussi un petit Collége composé d'un Principal & d'un Régent, dont l'entretien se prend sur le revenu patrimonial de la Ville, qui consiste en un droit qui se leve sur le vin. Montluel a environ quatre cens feux & seize cens habitans. Comme la plûpart des marchandises qu'on porte des Pays étrangers à Lyon passent par Montluel, on y a établi une Douane. Il y a aussi un Grenier à sel, dont la Chambre qui est à Peroge dépend.

CHATILLON.

CHATILLON est située dans un vallon entre deux collines, l'une au midi & l'autre au nord. Sa longueur d'orient en occident est de 194. toises, sa largeur de 20. & son circuit de 650. Elle a trois portes, celle de Bourg, celle de Lyon & celle de Villars. La riviere de Chalarone traverse cette petite Ville. Il n'y a qu'une seule Eglise Paroissiale, où en 1651. on établit un petit chapitre, dont le Doyen fait les fonctions de Curé. Les Capucins ont un Couvent dans cette Ville, comme aussi les Ursulines. L'Hô-

tel-Dieu n'a que six cens livres de revenu. Les Ecoles de la Ville sont dirigées par deux Prêtres du Séminaire de saint Charles de Lyon, qui enseignent aux enfans à lire, à écrire, la doctrine Chrétienne & la Grammaire. Il y a dans Châtillon un Juge ordinaire & un Juge des appellations, un Procureur d'Office, & un Greffier. Il y a aussi une Chambre pour le sel, qui dépend du Grenier à sel de Bourg.

Philibert Collet, Avocat au Parlement de Dombes, & connu par plusieurs ouvrages qu'il a donnés au public, étoit de cette Ville, où il naquit le 15. de Février de l'an 1643. Son pere, nommé *Pierre Collet*, étoit Notaire & Procureur d'Office à Châtillon-lès-Dombes, & sa mere se nommoit *Susanne Girard de Montrevel*. Collet ayant achevé ses études à Lyon dans le Collége des Jesuites dès l'âge de seize ans, les célébres Peres de la *Chaise* & *Menestrier*, qui avoient été ses Régens, le firent recevoir dans le Noviciat de leur Société à Avignon. Il enseigna ensuite les basses-classes à *Dole* & à *Roane*, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans qu'il sortit de la Société. Il voyagea pendant quelques années, mais enfin lassé de la vie errante qu'il menoit, il revint à Châtillon, où il épousa en

1679. au mois de Février *Jeanne Guichenon*, fille d'un Médecin du Pays, & niéce de Samuel Guichenon, Historien fameux. Elle mourut quelques années après âgée de trente-trois ans, & laissa un garçon & une fille. Le premier avoit de belles dispositions pour les sciences, & son pere n'avoit rien épargné pour les cultiver. Ce jeune homme fut reçu Avocat au Parlement de Dombes, & s'y fit une réputation qui ne dura pas, car il mourut à l'âge de vingt-trois ans. La fille vivoit encore (en 1727.) & n'étoit pas mariée. Philibert Collet mourut dans cette Ville le 31. du mois de Mars de l'an 1718. dans sa soixante-seiziéme année commencée. Les ouvrages qu'il a donnés au public, roulent sur des matieres fort intéressantes, mais elles n'y sont qu'éfleurées; & sont d'ailleurs traitées avec peu d'ordre & de clarté. Il fit imprimer en 1683. un *Traité des Excommunications.* Un *Traité de l'Usure* en 1690. *Entretiens sur les Dixmes, Aumônes & autres liberalités faites à l'Eglise*, en 1693. *Historia rationis, &c.* en 1695. *Entretiens sur la Clôture religieuse* en 1697. *Deux Lettres à M. Bonnet Bourdelot sur l'Histoire des Plantes de Tournefort.* Tous ces Livres sont in 12. *Commentaires sur les Statuts de Bresse* in folio en 1698.

Cet ouvrage n'est qu'une nouvelle édition de celui que *Revel* avoit donné. Comme cet Auteur étoit oncle de *Collet*, & que son Livre étoit excellent, mais trop abrégé, *Collet* a développé la matiere, & lui a donné une juste étendue. Il y ajouta de plus deux Lettres qu'il avoit publiées l'année d'auparavant, & qui concernent la critique de l'Histoire de Dombes, par *Neuveglise*. Le Pere Menestrier répondit à ces deux Lettres dans un des Journaux des Sçavans de l'an 1697. La dispute rouloit sur la position Géographique des *Segusiens*, & s'ils étoient les mêmes que les *Sebusiens*.

Collet a fait plusieurs autres ouvrages qui ne sont que manuscrits, parmi lesquels sont une Critique de l'Histoire de Bresse par Guichenon, & une Histoire de Dombes.

BEAUGÉ.

BEAUGÉ est située sur une hauteur à une lieue de Mâcon. Sa longueur depuis la porte de Bourg jusqu'aux murs du Château qui servent de clôture à la Ville, est de cinq cens pas, & son circuit d'environ douze cens soixante. Cette Ville fut érigée en Marquisat l'an

1576. par Emmanuel Philibert Duc de Savoye. Le Seigneur Marquis de Beaugé a son Juge ordinaire, son Juge d'appel, & ses autres Officiers. Outre le second degré de Jurisdiction, cette Justice prétend encore être *ad instar* des Pairies, mais les Officiers du Présidial de Bourg se mocquent de ces prétentions dans le cas qu'ils croyent leur appartenir. Il n'y a qu'une seule Paroisse dans cette Ville. L'Hôtel-Dieu est mal bâti & fort pauvre, puisqu'il n'a que deux cens cinquante livres de revenu.

Je ne dois pas quitter la Bresse sans remarquer qu'il y a à Neuville un Prieuré conventuel de Filles nobles, qui jusqu'à ces derniers temps a dépendu de l'Abbaye de saint Claude, aujourd'hui sécularisée. Elles suivent la Regle de saint Benoît & sont Filles de qualité. Elles ont chacune leur maison particuliere, portent la croix d'or comme les Abbesses, & lorsqu'elles meurent, elles ont droit de se choisir une niéce, à qui elles laissent leur pécule & leur maison.

§. 11. La Principauté Souveraine de Dombes ayant autrefois fait partie de la Bresse, j'ai jugé à propos d'en parler ici, avant que de passer à la description du Bugey & du pays de Gex.

Cette Souveraineté est bornée à l'o-

rient par la Bresse, au septentrion par le Mâconnois, au couchant par le Beaujolois, & au midi par le Lyonnois. Elle a neuf lieues de long, & presque autant de large. Le Pays est beau & fertile, & est divisé en douze Châtellenies, qui sont celle de Trevoux, Beauregard, Montmerle, Thoissey, Lent, Chalamont, le Châtelart, Marlieu, Saint-Trivier, Villeneuve, Amberieu & Ligneu. Cet Etat faisoit autrefois partie du Royaume de Bourgogne, & passa dans la Maison de Beaugé, ensuite dans celle de Beaujeu, puis en celle des Comtes de Forêts : mais Edouard II. le donna en 1400. à Louis II. Duc de Bourbon. Il a demeuré dans cette auguste Maison jusqu'à Marie de Bourbon Montpencier, qui le porta en mariage à Gaston de France, fils puîné du Roi Henri IV. De ce mariage naquit Anne-Marie-Louise d'Orleans, Souveraine de Dombes, qui par acte du 2. Février 1681. donna cette Principauté à Louis-Auguste légitimé de France, Duc du Maine. La Principauté de Dombes fut reconnue absolument indépendante dès le temps de Philippe Auguste ; & Louis le Grand a déclaré par des Lettres Patentes, *que le Souverain de Dombes n'est point à son égard comme un Vassal à l'égard*

de son Seigneur, mais seulement comme un moindre Souverain à l'égard d'un plus puissant. Sa Majesté a aussi accordé aux Conseillers du Parlement de Dombes le droit de fraterniser avec ceux des Parlemens de son Royaume, & de pouvoir devenir Maîtres des Requêtes après le temps marqué par les Ordonnances. Ils ont aussi droit de *Committimus*. Le Souverain fait battre monnoye, a droit de vie & de mort, d'annoblir & d'imposer sur ses sujets tout ce qu'il veut.

Le revenu fixe du Prince monte à environ deux cens mille livres. Les Gabelles produisent au Souverain environ cinquante-cinq mille livres, les Aydes, quinze mille livres, le Domaine dix-neuf mille; les Péages quinze mille, le Greffe du Parlement quinze mille livres, ce qui fait en tout cent dix-neuf mille livres, sans compter le droit annuel des Charges & le Casuel. La taille, que le Prince d'aujourd'hui y a introduite, produit encore beaucoup. De plus, le Pays fait de sept ans en sept ans un don gratuit au Souverain de vingt mille livres, & de vingt ans en vingt ans la recherche des francs-fiefs & amortissemens, produit environ dix ou douze mille livres. Le droit de battre monnoye a valu beaucoup dans le temps du commerce

des piéces de cinq sols, & des sequins d'or en Levant. On assure que pour lors la monnoye de Dombes rapportoit au Souverain plus de cent mille livres par an. Les Venitiens se plaignirent de la fabrication des sequins au coing de saint Marc ; mais Mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orleans de Montpencier Souveraine de Dombes leur répondit que saint Marc étoit le Patron de Trevoux, comme il l'est de Venise.

TREVOUX.

TREVOUX, *Trivortium*, a pris ce nom pour avoir été bâtie dans l'endroit où l'un des grands chemins qu'Agrippa avoit fait faire dans les Gaules se partageoit en trois, & que pour cette raison on appelloit *Trevia*, *Trivium*. * Trevoux est la Capitale de la Souveraineté de Dombes, & est située sur une colline qui s'abaisse jusqu'au bord de la Saone. le Pape Clement VII. y érigea un Chapitre en 1523. Il est composé d'un Doyen, qui est Conseiller-né du Parlement, d'un Sacristain & de dix Chanoines, tous Concurés de la Ville. Le Doyenné est à la nomination du Souverain. On voit aussi dans cette Ville un Couvent de Religieux du Tiers-Ordre

* Le Pere Menestrier.

de saint François, un de Carmelites; un d'Ursulines, & un Hôpital, bâti & fondé par feue Anne-Marie-Louise d'Orleans, Souveraine de Dombes. Le Parlement tenoit ses séances à Lyon; mais en 1696. Monseigneur le Duc du Maine le transfera à Trevoux, où il fit bâtir un Palais pour le siége de la Justice. Le Parlement est composé de trois Présidens, d'un Chevalier d'honneur, de douze Conseillers, dont il y en a deux de Clercs, de trois Maîtres des Requêtes, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, & de quatre Secrétaires. Ce même Prince a fait établir une Imprimerie dans la même Ville, & a fait tracer le plan d'un grand Collége. La Chambre du Trésor, l'Hôtel de la Monnoye, & le Palais du Gouverneur sont les autres édifices les plus remarquables de cette Ville.

THOISSEI.

THOISSEI, *Tossiacus*, est la seconde Ville de la Souveraineté de Dombes, Elle est à l'orient, & proche des rivieres de Chalaronne & de Saone. Mademoiselle d'Orleans-Montpencier y fonda en 1680. un beau Collége où l'on enseigne la Grammaire, les Humanités,

la Philosophie, la Théologie & les Mathematiques. Il est sous la direction d'un Principal & de plusieurs Prêtres agrégés en corps de Communauté. M. le Duc du Maine y établit en 1698. un Bailliage. Il y avoit autrefois un Château renommé pour sa force. Thoissei a été quatre fois inutilement assiégée par les Comtes & Ducs de Savoye. Ceux de la Ligue s'en rendirent maîtres, pour ôter à la ville de Lyon la liberté du commerce de la riviere de Saone. Lorsque ces troubles furent appaisés, les Lyonnois demanderent avec instance, que le Château de Thoissei fût démoli, ce qui leur fut accordé. Cette Ville faisoit autrefois un grand commerce de toiles en Espagne, & dans les Pays étrangers.

MONTMERLE.

MONTMERLE est une petite Ville sur le bord de la Saone. Les Minimes ont un Couvent sur une éminence d'où l'on voit sans lunettes six Provinces, six villes & plus de deux cens Villages. Les Provinces sont le Mâconnois, le Forêts, le Beaujolois, le Lyonnois, la Bresse & la Principauté de Dombes. Les Villes sont Villefranche, Beaujeu, Belleville, Mâcon, Trevoux & Thoissei.

La Souveraineté de Dombes a produit en la personne du sieur *Ozanam*, un des plus sçavans Mathématiciens des deux derniers siécles. Il étoit né en 1640. à saint Olive, en Latin, *sanctus Illudius*, qui est une Paroisse de la Châtellenie d'Amberieu, à cinq ou six lieues de Lyon. Son pere étoit Procureur au Parlement de Dombes, & comme il avoit beaucoup d'enfans, & peu de fortune, notre Ozanam n'eut en partage d'autres biens que ceux de l'esprit, & pour subsister à Paris, il fut obligé d'enseigner la Mathématique. C'étoit un génie heureux pour cette science, aussi a-t-on dit dans un de ses éloges, *qu'il en a sçu tout ce qu'un homme qui n'invente point peut sçavoir*. S'il n'a point inventé, c'est plutôt à la pressante néceſſité de chercher sa vie, qu'à son esprit, qu'il faut s'en prendre : la faim ne lui en a jamais donné le temps. Comme c'étoit un homme sans intrigue, & qui n'avoit que du mérite, il avoit plus de soixante ans lorsqu'on lui donna une place d'Eleve dans l'Académie Royale des Sciences, de laquelle il devint ensuite associé. S'il avoit encore vécu soixante-dix-huit ans, peut-être seroit-il parvenu à la classe des Pensionnaires, mais il mourut d'apopléxie l'an 1718.

§. 12. Le Bugey est borné à l'orient par la Savoye, le Rhône entre deux; à l'occident par la Bresse, de laquelle il est séparé par la riviere d'Ain; au midi par le Dauphiné, duquel il est aussi séparé par le Rhône, & au nord par le pays de Gex & le Comté de Bourgogne. Ce Pays a seize lieues de long, depuis Pont d'Ain jusqu'à Seissel, & dix de large, depuis Dortans jusqu'au Port de Loyette. Après que l'ancien Royaume de Bourgogne eut été donné aux Empereurs par le testament de Rodolphe *le Faineant*, dernier Roi de Bourgogne, les Empereurs trop éloignés de ce Pays, & d'ailleurs fort occupés par les guerres d'Italie, ne purent empêcher qu'il ne se formât plusieurs Souverainetés dans les Provinces qui avoient composé ce Royaume. Les Sires de Thoire & de Villars occuperent dans le Bugey ce que l'on appelloit alors *le pays de la Montagne*, où ils étoient Souverains, mais ils ne purent se rendre maîtres du Pays qui étoit aux environs du Rhône, & c'est de cette partie que l'Empereur Henri IV. fit donation au Comte de Savoye en 1077. Il y a même des Ecrivains qui attribuent cette donation à l'Empereur Henri V. & qui la rapportent au commencement du siécle suivant. Le der-

nier des Sires de Thoire donna le Bailliage de la Montagne à Amé VIII. Duc de Savoye en 1404. & par là cette Maison fut en possession de tout le Bugey, qui fut ensuite compris dans la cession du Traité de Lyon en 1601. excepté ce qui est au-delà du Rhône, où sont les contrées de Saint Genis, d'Ienne & de Loyssey. J'ai parlé du Gouvernement du Bugey, en parlant du Gouvernement général de la Bourgogne.

BELEY ou BELLAY.

BELEY ou BELLAY, *Belica*, *Bellica*, à deux petites lieues du Rhône, est la Capitale du Bugey. Sa longueur est d'environ cinq cens soixante pas, sa largeur de quatre cens, & son circuit d'environ deux mille cent pas. L'Eglise Cathédrale est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, & l'Evêque est Seigneur temporel de la Ville, & prend la qualité de Prince du saint Empire. Cette derniere qualité est fondée sur une Bulle de l'Empereur Frederic Barberousse, qui est précieusement conservée dans les archives du Chapitre de Beley. Cet Empereur fut si touché du mérite d'*Anthelme*, pour lors Evêque de Beley, qu'il le mit, lui & ses successeurs, au

rang des Souverains, & les fit admettre aux Diettes de l'Empire, où ils ont eu séance parmi les autres Princes, tandis que le Bugey a été du Corps de l'Empire. Cet *Anthelme* étoit de l'ancienne famille des Seigneurs *de Migain* en Savoye. Il fut tiré de la Chartreuse des Portes en 1163. par le Pape Alexandre III. pour être Evêque de Beley. La sainteté de sa vie, & les fréquens miracles qu'il a faits après sa mort, l'ont fait canoniser. Son corps reposoit sous une tombe platte dans cette Eglise, mais en 1630. M. de *Passelaigue* Evêque de Beley le fit lever de terre, & mettre dans une châsse sur l'Autel de la Chapelle qui porte le nom de ce Saint. L'Eglise de saint Laurent est la seule Paroisse qu'il y ait dans Beley. Les Chanoines de la Cathédrale en sont les Curés primitifs. Les Cordeliers de l'Observance, les Capucins, les Filles de la Visitation, les Ursulines & les Bernardines ont des Couvens dans cette Ville. Ces dernieres occupent l'Abbaye de saint Bons, qui est de fondation Royale. On dit que cette Ville fut brûlée en 1385. & que ce fut Amée VIII. Duc de Savoye qui la fit rétablir. Il y a aujourd'hui un Bailliage, dont les appellations sont portées au Présidial de Bourg

dans les cas de l'Edit ; un Juge Châtellain, qui est celui de l'Evêque, une Election, une Maréchaussée, un Grenier à sel, &c. L'Empereur Frederic Barberousse avoit accordé aux habitans de Beley le droit d'avoir des halles, c'est-à-dire, un Marché couvert, & elles ont subsisté jusqu'en 1684. qu'elles furent démolies par ordre de M. de Harlay, pour lors Intendant en Bourgogne.

Les armes de cette Ville, sont d'*argent, au Loup ravissant de sinople.*

NANTUA.

NANTUA, *Nantuadis*, *Nantoidis*, *Namtoacum*, *Namtoacus*, *Nantoacus*, *Nantuacum*, est située entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un Lac qui est à l'occident, & qui a environ un quart de lieue d'étendue. Il sort de ce Lac un petit ruisseau, qui au-dessous de cette Ville, se joint à un autre. C'est de cette situation que Nantua a pris son nom, car *Nant* en Langue Celtique ou Gauloise, signifie un *Ruisseau* d'eau vive. Il n'y a ici qu'une grande rue, longue d'environ mille pas, & dont les maisons sont assez bien bâties. La largeur de Nantua n'est que de deux cens pas. Il y a un Prieuré de l'Ordre

de saint Benoît, & de la Congrégation de Clugny, qui est considérable. Le Prieur est Commendataire, & les Religieux sont gouvernés par un Prieur Claustral. Ils ne sont point Réformés, cependant ils doivent vivre en commun, suivant l'Arrêt du Grand-Conseil de l'an 1688. qui porte aussi que nul n'y sera reçu *s'il n'est de famille noble.* Il n'y a qu'une seule Paroisse à Nantua, dont l'Eglise est aussi Collégiale. Le Couvent des Religieuses Bénédictines est fort pauvre, & nouvellement établi. Le Collége est occupé par quelques Prêtres du Séminaire de saint Joseph de Lyon, qui montrent aux jeunes gens à lire, à écrire, la Grammaire & les principes des Humanités. La Seigneurie & la Terre de Nantua sont considerables, & dépendent en toute Justice du Prieuré.

Les armes *sont un Lac de sinople à une truite d'argent, au chef d'azur chargé d'une fleur de Lys d'or.*

SEISSEL.

SEISSEL, *Sesselium.* Cette Ville est dans une agréable situation à l'extrémité du Bugey, & sur les limites de la Savoye. Le Rhône la traverse, & c'est ici qu'il commence à être navigable, &

que l'on décharge tout le sel qui se voiture en Savoye, en Suisse, à Genéve, & dans le Valais. L'Eglise de Notre-Dame est la seule Paroisse qu'il y ait dans cette Ville, mais il y a des Couvens d'Augustins, de Capucins, de Bernardines, & de Filles de la Visitation. La communication des deux parties de la Ville se fait par un Pont de bois, sur lequel on a élevé une petite Tour où il y a une Chapelle. *Claude Seissel* Evêque de Marseille, puis Archevêque de Turin, & Historiographe célebre sous le regne de Louis XII. étoit né dans cette Ville selon quelques-uns, mais d'autres veulent que ç'ait été à Aix en Savoye. Il mourut en 1520. L'an 1720. le Roi prit la résolution de faire fortifier cette Ville, & nomma un Gouverneur & un Etat-Major pour cette Place.

Les armes de cette Ville sont d'*azur à une S d'argent, entrelassée d'un Cerf contourné d'or.*

VAREMBON.

VAREMBON est une très-petite Ville, qui n'est remarquable que par son Eglise Collégiale, au milieu du chœur de laquelle est un tombeau de marbre qui est celui du Fondateur de ce

Chapitre. Voici l'Epitaphe qu'on y lit :

Hic jacet Reverendissimus in Christo Pater & Dominus Ludovicus titulo sanctæ Anastasiæ S. R. E. Cardinalis de Varambono vulgariter nuncupatus, Episcopus Maurianensis, qui obiit die XXII. *mensis Septembris anno Domini* M. CCCC. LI.

Le véritable surnom de ce Cardinal, étoit *la Palu*.

SAINT-RAMBERT.

SAINT-RAMBERT. La dévotion des peuples pour les Reliques de ce Saint, a donné lieu à la fondation de la Ville & de l'Abbaye de saint Rambert. Cette derniere est de l'Ordre de saint Benoît & de la Congrégation de Clugny. Elle fut fondée dans le ve siécle par saint Domitien. La Ville n'est point fermée de murailles, & est située dans un vallon entre deux montagnes fort hautes, & sur la riviere d'Arbarine. Il n'y a qu'une Paroisse, un Collége où il y a deux Régens, & un petit Hôpital, qui n'a d'autre revenu que les aumônes des particuliers. Il y avoit autrefois un Château au milieu d'une des deux montagnes, qui commandoit la Ville & l'Abbaye, & que le Maréchal de Biron fit raser

après le Traité de Lyon de l'an 1601. Originairement les Abbés de Saint-Rambert étoient les seuls Seigneurs de cette Ville, mais l'*Abbé Regnier* appella en pariage *Thomas* Comte de Maurienne & de Savoye, & lui en remit le Château en 1206. avec partie des droits & revenus de la Terre, à condition de le proteger envers & contre tous. Les Comtes & Ducs ses successeurs en ont joui jusqu'à *Emmanuel Philibert*, qui en 1576. donna cette terre à titre d'inféodation à *Amé* son fils naturel, en faveur duquel & de ses enfans mâles, il l'érigea en Marquisat, ne se reservant que la Souveraineté, l'hommage & le dernier ressort. *Amé* vendit ce Marquisat en 1601. à *Henri de Savoye*, Duc de Nemours & d'Aumale, Marquis de Saint Sorlin & Seigneur de Poncin, Cerdon & Châzey, qui en fit hommage en 1605. au Roi Henri IV. La postérité de ce Prince en jouit jusqu'à Marie-Jeanne-Baptiste de *Savoye-Nemours*, qui ayant été mariée à Charles-Emmanuel II. du nom, Duc de Savoye, le 11. Mai 1666. lui apporta en dot la Seigneurie de Saint-Rambert, le Marquisat de Saint Sorlin, &c. Par ce mariage ces Terres passerent à Victor Amédée, Duc de Savoye, qui en étoit issu. Après la paix d'Utreck en 1713. le

Roi Louis XIV. permit au Duc de Savoye de vendre le Marquisat de Saint-Rambert & les Seigneuries qui lui étoient unies, à differens particuliers.

La ville de Saint-Rambert appartient au sieur de *Trocut de Termin*; les Paroisses d'Arandas, d'Argy, d'Evauge, d'Oncieu, & de Tenay dans le Mandement de saint Rambert, appartient au sieur *Trocut de la Croze*, *&c.*

§. 13. Le Pays ou Baronie de Gex est borné à l'occident par le Mont saint Claude & la Franche-Comté; à l'orient par le Lac de Genéve; au midi par le Rhône & par le Genevois, qui dépend du Duc de Savoye, & au nord par le pays de Vaux. Sa longueur depuis le Fort de l'Ecluse jusqu'au village de Grossay, est de près de sept lieues, & sa largeur depuis la ville de Gex jusqu'à Genéve, est d'environ trois lieues. On y compte vingt-six Paroisses, & environ vingt-cinq ou trente mille ames.

Ce Pays, de même que la Bresse & le Bugey, fut cédé à la France par le Traité de Lyon en 1601. mais les *Genevois* avoient déja usurpé plus du tiers de la Baronie de Gex, & l'ont retenue jusqu'à présent, quoique le Roi soit fondé en bon titres de s'en mettre en possession, & d'y rétablir la Religion Ca-

tholique, Apostolique & Romaine, que les Genevois en ont bannie pour y introduire le Calvinisme. Pour mettre le Lecteur au fait des droits du Roi sur cette usurpation du tiers de la Baronie de Gex faite par ceux de Geneve, il n'y a qu'à rapporter ici en abrégé les changemens arrivés dans la domination de ce petit Pays, & je le ferai d'autant plus volontiers, que M. *Dupuis* dans son Traité des Droits du Roi n'en a presque pas parlé. *

* Ce que je vais dire est extrait d'un Mémoire présenté au Roi *Louis le Grand* par son Résident à Genéve.

Le Pays, ou Baronie *de Gex*, appartenoit anciennement aux Comtes & aux Ducs de Savoye. Les *Bernois*, aidés des Valesiens & des Genevois, usurperent en 1536. sur le Duc de Savoye les pays *de Gex*, *de Vaux* & *de Chablais*, contraignirent les habitans d'embrasser la Religion Prétendue Réformée, & donnerent aux Genevois en 1538. quelques terres d'extension dans le pays de Gex en deçà du Rhône qui les bornoit absolument. Cette extension fut d'environ une demie lieue d'étendue, prise dans le pays de Gex en demi cercle, Genéve faisant le centre. L'an 1544. ils leur céderent encore quatorze Bénéfices, sur lesquels ils se reserverent droit de Souveraineté, le tout *sans garantie* & *sans préjudice du droit du tiers*, pourquoi furent plan-

tées des bornes au nombre de dix, aux armes de Berne d'un côté, & à celles de Genéve de l'autre. Par un Traité commencé à *Basle* en 1561. continué à *Nions* en 1562. & ratifié à *Lausane* en la même année, il fut convenu que les *Bernois* restitueroient au Duc de Savoye le Chablais & le pays de Gex en *entier*, avec ses appartenances & dépendances, & tout ainsi qu'ils l'avoient conquis. Ils y satisfirent, à la réserve des terres d'extension & des quatorze Bénéfices qu'ils avoient donnés aux Genevois, qui les garderent, quoique les unes & les autres dûssent être restituées, puisqu'il n'en avoit été faite aucune exception par le Traité. Cette restitution est encore plus fortement portée par le Traité de *Soleure* de l'an 1579. où il y a une réserve expresse stipulée par le Duc de Savoye, par le Roi Henri III. sur les instances des Bernois même, Traité d'ailleurs acquiescé sans aucune protestation contraire des Genevois qui l'ont signé.

Par le Traité conclu à Lyon l'an 1601. entre le Roi Henri le Grand & le Duc de Savoye, ce dernier céda au Roi le pays de Gex avec tous ses droits, & ce fut en conséquence qu'en 1602. les Genevois reconnoissant l'injustice de leur jouissance, en demanderent le don au Roi,

tant pour le passé que pour l'avenir. Le passé leur fut accordé, & l'avenir refusé par la réponse qui fut faite de la part du Roi à cet article de leurs cahiers. Aujourd'hui les Genevois objectent une Lettre de Henri le Grand, une autre de Louis XIII. & une troisiéme de Louis XIV. laquelle est de l'an 1644. mais ils n'en peuvent tirer aucun avantage, car comme ces Lettres n'ont été enregistrées nulle part, elles n'ont point un caractere dont on puisse se servir, au préjudice des Loix de l'Etat. D'ailleurs l'intention de ces Princes n'a pas été de leur donner aucun droit sur ce qui ne leur appartenoit pas, mais seulement de leur conserver celui qu'ils pouvoient avoir par de bons titres, ou en conséquence de Traités autentiques, dans les terres de l'obéïssance de ces Rois.

Les Genevois prétendent encore mal à propos que la Paroisse de *saint Gervais*, qui est aujourd'hui un des Fauxbourgs de Genéve, leur appartient, mais il est prouvé & constant, que le Bourg de *saint Gervais* faisoit partie de la Baronie & pays de Gex, & étoit de ces terres d'extension que les Genevois ont usurpées.

Cela est prouvé par la chronique de Genéve, faite par un Calviniste en 1564.

laquelle dit : *Geneva habens à parte Gezi Rhodanum pro muro*. Or saint Gervais est en deçà du Rhône, & est même séparé par une Isle qui appartenoit au Duc de Savoye sous le titre de *Vidamie*, lors de la prétendue Reformation & de la Rebellion des Genevois contre leur Evêque.

Nicolas de Baufort, Seigneur de Jallaigne, Chambellan du Duc de Savoye, en étoit pour lors Gouverneur sous la qualité de Vidame. De sorte que si l'isle que fait le Rhône entre Genéve & saint Gervais appartient au Duc de Savoye, comme il est certain, quelle apparence y a-t-il que le Bourg de *saint Gervais*, qui est en deçà, & de l'autre côté du bras du Rhône, qui est incontestablement & de l'aveu de toutes les Parties dans le pays de Gex, puisse être regardé comme l'un des Faubourgs de Genéve, qui n'a jamais eu de Jurisdiction hors de ses murs ? *Geneva habens à parte Gezi Rhodanum pro muro*.

Il y avoit à *Saint Gervais* un Château, bâti non pas par les Genevois, car ils ne l'auroient pas fait bâtir contre eux, mais par les Barons de Gex, pour l'opposer aux Genevois, qui ont eu grand soin de le faire démolir, mais les ruines en paroissent encore. * *Le Citadin Gene-* * Page 86. & 189.

vois, dit que les Genevois s'étoient fortifiés du côté de Saint Gervais, ainsi voilà une preuve nouvelle que Saint Gervais n'étoit point à eux. Les fortifications qu'on y voit aujourd'hui sont modernes & faites depuis l'usurpation.

Il y avoit autrefois une Imprimerie au Bourg de *saint Gervais*, & ceux qui connoissent les Livres, mettent une grande difference entre les Livres imprimés à Saint Gervais & ceux qui l'ont été à Genéve. Les Imprimeurs même avoient grand soin de marquer à la tête des Livres, celui de ces deux lieux où ils avoient été imprimés, ce qui prouve encore que Saint Gervais n'étoit point pour lors un des Fauxbourgs de Genéve, mais dans un autre état, car l'on n'a jamais vu faire la difference entre imprimé à Paris & imprimé au Faubourg saint Germain.

De tout ce que je viens de dire, il s'ensuit que le Roi est en droit de se mettre en possession de tous les lieux de la Baronie & pays de Gex, qui ont été usurpés par les Genevois, dont Sa Majesté peut retirer plus de trente ou quarante mille livres des Tailles & Gabelles seulement, outre les autres droits de Souveraineté, & sans compter le glorieux & saint avantage de rétablir la

Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine dans tous ces lieux uſurpés.

GEX.

GEx, *Jeſium*, petite ville ſituée au pied du Mont ſaint Claude, qui fait la ſéparation du pays de Gex & de la Franche-Comté. Cette Ville eſt à préſent compoſée de trois parties. La premiere eſt bâtie ſur une petite hauteur à l'occident, dans l'endroit où étoit autrefois un Château fort & conſidérable. La ſeconde partie eſt proprement la ville de Gex. Elle eſt fermée du côté du couchant, par quelques reſtes d'anciennes murailles, & par tout ailleurs par les clôtures des jardins des particuliers. Elle a trois portes & trois Fauxbourgs. La troiſiéme partie de la Ville eſt au nord du Château, & à deux cens pas de diſtance. On l'appelle Gex la Vieille. L'Egliſe de ſaint Pierre & de ſaint Paul eſt la ſeule Paroiſſe qu'il y ait. Les Carmes ont un Couvent à Gex, comme auſſi les Capucins & les Urſulines On y établit en 1681. une Maiſon de Filles de la Propagation de la Foi, qui élevent un grand nombre de Filles nouvellement converties à la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine. Cette Maiſon ne ſubſiſte que

par les bienfaits du Roi. Il y a aussi des Filles de la Charité, un Hôpital fort pauvre, & une espece de petit Collége. Le Siége du Bailliage du pays est à Gex. Les Officiers sont pourvus par le Roi sur la présentation de Mademoiselle de Bourbon, surnommée, *Mademoiselle de Charolois*, ou plus communément, *Mademoiselle*, qui a la Baronie de Gex par engagement. Les appellations sont portées à Dijon ou à Bourg au cas de l'Edit.




22
23
BRES
SE
LION
Vernaison
VIENNE
Condrieu
VIENNOIS
Perauls
St Vallier
Vion
Bourgoin
Royano
Pont d
GREI
VALENCE
Chateau Double
Crest
Bourdeaux
Montlimart
Vivier
St Paul
Mondragon
Orange
PROV
Buis
Condourt
22
23
45



OUVELLE SCRIPTION LA FRANCE.

HAPITRE V.

iption du Gouvernement de Dauphiné.

E Dauphiné a les Alpes, & le Piedmont au levant; le Comtat d'Avignon, & la Provence au midi; le Rhône au couchant, qui le ſépare -yonnois & du Languedoc; & au l le même fleuve, qui le ſépare de Breſſe & du Bugey. Son étendue eſt uis le quarante-troiſiéme degré de itude, juſqu'au quarante-ſixiéme; & puis le vingt-ſixiéme de longitude, ſqu'au vingt-neuviéme.

Ce Pays étoit originairement habité

par les *Allobroges*, qui étoient ordinairement distingués par les noms de *Gessates* & de *Cavares*, qu'on leur avoit donnés du nom des armes dont ils se servoient.

Il fut ensuite sous la domination des Romains, sous celle des Bourguignons, qui dans le ve siécle, vinrent d'au-de-là du Rhin s'établir dans les Gaules. Leur principal établissement fut même dans le Dauphiné, puisque Vienne en étoit leur Capitale, & le siége de leurs Rois. Les François Merovingiens le posséderent ensuite, & d'eux il passa aux Carlovingiens, & puis aux Empereurs Allemands. Après la mort de *Rodolphe*, surnommé le Faineant, arrivée en 1032. les Comtes d'*Albon*, ainsi que beaucoup d'autres Gouverneurs se rendirent propriétaires de leurs Gouvernemens, & se qualifierent *Comtes d'Albon & du Viennois*. Plusieurs de ces Comtes d'Albon porterent le nom de *Guigues*, & ce fut le quatriéme de ce nom, qui, selon le Président de *Valbonnais* dans son Histoire de Dauphiné, fut le premier, qui vers l'an 1140. se trouva qualifié *Dalphin*. On prétend que depuis lui, ses descendans porterent le nom de *Dalphins*, & même le donnerent à la Province dont ils étoient Souverains. Les

Comtes d'Albon firent donc la premiere Race des *Dalphins* de *Viennois*, & cette Race tomba en quenouille en 1184. par la mort de Hugues IX. qui ne laissa qu'une fille nommée *Beatrix*, qui fut mariée à *Hugues III.* Duc de Bourgogne, Prince de la Maison de France, qui fut la tige de la seconde Race des Dalphins, laquelle tomba aussi en quenouille par la mort de Guigues X. dit Humbert I. qui ne laissa qu'une fille nommée *Anne*, qui fut mariée en 1282. à Humbert, Seigneur de la Tour du Pin. Celui-ci qui fut la tige de la troisiéme Race des Dalphins, finie en la personne d'Humbert II. *Justel* & *Baluze* ont écrit que les Seigneurs de la Tour du Pin, avoient la même origine que les Seigneurs de la Tour en Auvergne, mais M. de Valbonnays, premier Président de la Chambre des Comptes de Grenoble, & qui a donné une Histoire de Dauphiné en 1722. traite cette origine de fabuleuse.

Tome 1. p. 155. & suiv.

Je reviens à Humbert II. qui est le dernier Dalphin de Viennois de sa Race. Il naquit vers la fin de 1312. ou au commencement de 1313. Il étoit le second fils de *Jean I.* Dalphin de Viennois, & de Beatrix de Hongrie sa femme. Ledit Jean II. assigna à Humbert son se-

cond fils, par son testament des Terres pour lui servir d'appanage ausquelles il ajouta par son premier codicile tous les droits qu'il avoit sur l'hérédité de Hugues son frere, en vertu de la donation réciproque qu'ils s'étoient faite de leurs états s'ils venoient à mourir sans enfans. Hugues survéquit son aîné, & ne mourut qu'en 1328. & Humbert prit aussi-tôt le titre de Baron de Faucigni, en vertu dudit codicile de son pere. D'un autre côté la Reine Clémence de Hongrie, sa tante maternelle, l'ayant institué son héritier universel par son testament du 5. Octobre 1328. il partit aussi-tôt pour la Hongrie, d'où il passa à Naples auprès de Robert d'Anjou Roi de Sicile, qui voulant se l'attacher, lui fit épouser Marie des Baux, sa niéce, & l'engagea de faire l'acquisition de plusieurs Terres dans son Royaume. En 1333. le Dalphin Guigues XIII. étant mort, Humbert son frere puîné, qui lui succédoit de droit, ne put point aller prendre possession de ses Etats avant le mois de Décembre de cette année 1333. à cause de la grossesse & des couches de la Dauphine sa femme, qui accoucha à Naples le 5. de Septembre de cette même année, d'un Prince, qui fut baptisé le sept du même

mois, & nommé *André*. Un mois après le Dauphin son pere & la Dauphine sa mere l'emmenerent en Dauphiné. Il fut accordé par traité passé à Paris le 19. d'Août 1335. avec Blanche d'Evreux, fille de Philippe Comte d'Evreux & Roi de Navarre par sa femme Jeanne de France; mais ce traité n'eut point lieu, car le Dauphin André mourut de maladie, selon les uns, ou se noya dans l'Isere, où on le laissa tomber d'une fenêtre, selon d'autres, dans le mois d'Octobre suivant. Le Dauphin Humbert se voyant pour lors sans enfans & sans espérance d'en avoir d'autre, songea à se choisir un successeur. Il jetta d'abord les yeux sur Robert d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, oncle de sa femme, & lui envoya un de ses Conseillers pour négocier, l'an 1337. mais ce traité n'eut point lieu. Humbert II. étant à Avignon en 1343. & craignant toujours de manquer d'héritier, commença à négocier pour le transport de ses Etats après sa mort, à Philippe Duc d'Orleans, second fils du Roi Philippe de Valois en cas qu'il mourut sans hoirs, ou à son défaut, tel autre des enfans de Jean Duc de Normandie, fils aîné du Roi, ou de ses descendans, qu'il plairoit à ce Monarque ou aux Rois ses successeurs, d'é-

dire à perpétuité. Ce traité fut signé au Bois de Vincennes par le Roi, & par les Plénipotentiaires du Dauphin, le 23. d'Avril 1343. le Dauphin céda & transporta toutes les Terres & Seigneuries qu'il avoit en Dauphiné, ne retenant en sa disposition que les Terres qu'il avoit dans la Poüille & dans l'Auvergne, avec deux mille livres de rente qu'il prenoit sur le Trésor du Roi; il se réserva de plus dix mille livres de rente perpétuelle, désignant les Terres sur lesquelles cette rente seroit assignée avec faculté d'en disposer à sa volonté. Il chargea aussi le Dalphin, son successeur, du payement de toutes ses dettes, & de celles de ses prédecesseurs jusqu'au 23. Février précedent ce Traité; & demanda vingt-cinq mille florins de Florence, pour les dettes qu'il aura faites depuis ce jour jusqu'à celui de sa mort. Le Roi s'engagea à tout cela, & lui assura de plus six vingt mille florins d'or de florence, payable en trois termes d'un an à l'autre, & dix mille livres de pension viagere. On convint encore que si dans la suite Humbert avoit des enfans mâles, nés en légitime mariage, celui qu'il désignoit pour son successeur, leur succéderoit s'ils mouroient sans enfans; & que s'il n'y avoit que des filles, fondit

successeur en épouseroit l'aînée, & auroit le Dauphiné en mariage. Par Lettres du 7. Juin 1344. Philippe Duc d'Orleans au nom & comme Lieutenant du Roi, assigna au Dauphin Humbert, sur diverses Seigneuries, la rente de deux mille livres qu'il avoit eue jusqu'alors sur le trésor du Roi. Par autre acte du même jour, la pension viagere de dix mille livres à lui promise, fut assignée sur d'autres Terres; & par un troisiéme acte de même datte, on lui assigna encore sur différens revenus, la somme de cent mille florins, sçavoir quatre vingt mille restans à payer des six mille promis par le traité, dix mille dûs pour l'arrérage d'une année de sa pension viagere, cinq mille pour dépenses faites par lui pour les affaires du Roi, & cinq autres mille dont on lui fit présent. Ces trois actes passés à Avignon, en présence du Pape Clement VI. furent suivis d'un nouveau traité passé le même jour & an, pour le transport du Dauphiné, en faveur de *Jean Duc de Normandie*, ou de l'un de ses enfans à la place de Philippe Duc d'Orleans, qui avoit été désigné par le premier traité; ce qui fut confirmé par deux Bulles du Pape le 9. Juillet & le 11. Septembre suivans.

Le 26. Mai 1345. le Pape Clement

VI. constitua le Dauphin Humbert, *Capitaine Général* de l'armée des Croisés contre les Turcs, & ce jour-là il reçut des mains de sa Sainteté, l'étendart & les armes de cette dignité, avec la marque de Commandement qui étoit un *crucifix*. Cette croisade ne fut point heureuse. Les Chrétiens n'y remporterent qu'un petit avantage sur les infidéles qui produisit une tréve avec eux. Revenant de cette expédition, il fit quelque séjour dans l'isle de Rhodes, où il perdit sa femme qui l'avoit accompagné dans ce voyage. Le Pape lui écrivit pour le consoler de cette perte, & en même-temps pour le relever du vœu qu'il avoit fait de ne point revenir de trois ans en France, & de demeurer tout ce temps-là avec les Croisés, & lui conseilla de se remarier au plutôt. Revenu dans ses états, il alla à Avignon rendre compte au Pape Clement VI. de son expédition; & au mois de Décembre 1345. on lui proposa d'épouser Blanche de Savoye, sœur du Comte Amé VI. mais cette négociation se rompit, & puis fut renouée le 14. Juin 1348. & enfin rompue sans retour. On lui proposa ensuite pour femme *Jeanne de Bourbon*, fille aînée de Pierre Duc de Bourbon. Les articles en furent convenus & arrêtés à Lyon le 24.
Juin

Juin de l'an 1348. & les noces devoient se faire le premier Août suivant, mais après plusieurs remises, le Duc de Bourbon n'ayant pas accompli ce qu'il avoit promis, le Dauphin protesta par un acte passé à Romans le premier Décembre de cettedite année, n'être plus tenu à exécuter le mariage dont on étoit convenu. Il déclara même le 20. Février suivant, qu'il ne se marieroit jamais, & le 30. Mars de cette année 1349. suivant le style Delphinal, où l'année commençoit à Noël, il céda entierement ses Etats, par une donation irrévocable qu'il en fit entre-vifs à Charles, fils aîné de Jean Duc de Normandie. Ce Traité contient plusieurs réserves & plusieurs conditions, dont une des principales est, *que celui qui sera Dalphin, & les hoirs & successeurs au Dalphiné, se appelleront, & soient tenus de faire soy appeller* Dalphin de Viennois, *& porteront les armes dudit Dalphiné, esquartellées avec les armes de France, & ne laisseront, & ne puissent laisser le nom de Dalphin, ne lesdites armes. Et ne sera, ne puisse être uni ne adjouté ledit Dalphiné au Royaume de France, fors tant comme l'Empire y seroit uni.* Ce Traité fut confirmé par Humbert, dans une assemblée solemnelle, tenue à Lyon le 16. Juillet 1349. *Il s'y dessaisit & dévestit*

réellement, corporellement, & de fait desdits Dalphiné.... & de toutes ses autres Terres.... & en saisit & vestit réellement, corporellement & de fait ledit Charles Monsieur, fils aîné de Monsieur Jehan Duc de Normandie, présent & acceptant pour ly & ses hoirs & successeurs..... & en signe desdites saisine, bailla audit Charles, l'espée ancienne du Dalphiné, & la Baniere saint Georges, qui sont anciennes des Dalphins de Viennois, & un ceptre & un anel... &c.

Comme ce dernier Traité annuloit tous ceux qui avoient été faits auparavant, Philippe Duc d'Orleans & oncle de Charles Duc de Normandie, renonça par acte passé à Maubuisson-lez-Pontoise, au mois de Septembre 1349. aux droits qu'il avoit sur le Dauphiné, en vertu du Traité de transport qu'avoit fait en sa faveur le Dauphin Humbert le 23. d'Avril 1343. Le 17. Juillet Humbert prit l'habit de saint Dominique; & je prie le Lecteur de rappeller ici tout ce que j'ai dit de ce Prince dans ma Description de Paris, à l'article du Couvent des Dominicains de la rue saint Jacques.

Nous vivons dans un siécle où beaucoup de gens aiment à décider, & peu aiment à s'instruire. C'est un fait très-prouvé &

très-connu, que le Dauphin Humbert II. dans le temps qu'il étoit du monde, & dans le fort de ses passions, eut un fils naturel, nommé *Amedée*, bâtard de Viennois, & deux filles naturelles, dont l'une nommée Catherine, fut mariée par contrat du 24. Avril 1337. à Pierre de *Lucinge*, bâtard de Melinet de Lucinge. Nous ignorons le nom de Baptême de l'autre fille naturelle, mais nous apprenons du testament du Prince son pere, du 29. Janvier 1347. qu'elle étoit au Monastere de *Salettes*, & qu'il lui légua trente florins d'or de pension viagere.

Quant à Amedée, il est devenu le chef d'une postérité qui subsiste encore en Dauphiné, sous le nom de *Viennois*. Chorier en a parlé dans son Histoire de Dauphiné; le Président de Valbonnois en a aussi parlé dans la sienne; *Guy Allard*, dans un petit Nobiliaire qu'il fit imprimer à Grenoble en 1671. en parle aussi, & remarque qu'il y en avoit pour lors deux branches, l'une auprès de Grenoble, & l'autre dans le Viennois; que le *sieur de Viennois* fait la premiere, & le sieur de *Visan* l'autre.

Guy Allard ajoute qu'il y a une troisiéme branche considérable en Espagne, où elle étoit depuis plus de deux siécles.

Après ces choses, qui sont connues de tout le monde, puisqu'elles sont publiques, je demande au Lecteur, si les Reverends Peres Jesuites, qui travaillent aux Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Arts qui s'impriment à Trevoux ; ont eu raison de dire dans une note qu'ils ont mise à la page quatre-vingt cinq du mois de Janvier 1739. que *la nation sçaura quelque gré a l'Auteur des Genéalogies historiques des Maisons Souveraines, &c. de lui avoir donné connoissance d'une Maison qui descend en ligne masculine d'un fils naturel de ce grand Prince* (Humbert II. Dauphin de Viennois.)

La nation sçait sans doute beaucoup de gré * au sçavant Auteur des Généalogies des Maisons Souveraines, des connoissances qu'il lui a données ; mais quant à la connoissance de la Maison *de Viennois*, il n'y a que les Auteurs des Mémoires de Trevoux qui lui en doivent tenir compte, puisqu'ils étoient les seuls, ou presque les seuls qui l'ignoroient en 1739.

* M. Chazot.

Le terroir de la Province de Dauphiné est fertile en quelques endroits, où il produit du bled, du vin, des olives, du chanvre, de l'orge, de l'avoine, du sel, du pastel, de la couperose, de la soie, du cristal, du fer, du cuivre & du

plomb. Mais les deux tiers du haut Dauphiné sont stériles à cause de la quantité de montagnes qui y sont, ce qui oblige beaucoup de ses habitans d'aller passer une partie de l'année hors de chez eux pour gagner leur vie, & dequoi payer la Taille. Ces montagnes cependant produisent d'excellens pâturages & une infinité de belles fleurs, ou de simples utiles, & quantité de choses curieuses. On trouve des marcassites sur les montagnes d'Embrun & de Die. La montagne d'Orel a pris son nom d'une mine d'or qu'on y découvrit du temps des Romains, & produit encore des especes de diamans. A *l'hermitage* au-dessus de Tain, il y a une mine d'or & d'argent, laquelle est très-heureusement située, étant exposée au levant, au midi & au couchant, & étant à l'abri du nord. Cette mine est entierement négligée, mais mériteroit cependant qu'on examinât si elle est abondante ou non. Je parlerai plus en détail de cette mine en parlant du Rhône. Les montagnes qui sont entre *Briançon*, *Pragelas* & *Pignerol* sont couvertes de melezes, melcise ou larix, arbre qui ressemble assez au sapin, à cela près que ses feuilles sont plus vertes & plus déliées, & que d'ailleurs il n'y a point de bois qui

ſoit auſſi propre pour bâtir & pour la menuiſerie, ni qui dure plus long-temps que celui-là; ce qui a été cauſe qu'on l'a quelquefois confondu avec le cédre. A la vérité il ne porte ni fleurs ni fruits, mais en revanche il produit la manne, le benjoin & l'agaric, eſpece d'excreſcence qui vient ſur l'écorce des melezes, & dont on ſe ſert utilement dans la Médecine, comme auſſi dans la teinture de l'écarlate.

Cette manne n'eſt point une roſée que l'on trouve congelée le matin ſur l'arbre appellé meleze, c'eſt le ſuc même de l'arbre, que le ſoleil rarefie. Meſſieurs de *Tournefort* & *Reneaume* ont fait voir dans des Mémoires lus à l'Académie Royale des Sciences en 1699. & 1707. que la manne n'eſt point particuliere, ni au meleze ni au briençonnois, & qu'on en trouve ſur les tilleuls, les ſycomores, les érables, &c. mais ſeulement qu'elle eſt plus abondante en ce pays-ci qu'ailleurs.

On trouve ici un ſuc ſemblable ſur les noyers & autres arbres de la vallée de Graiſivaudan & du Viennois.

Aux environs de Grenoble, l'on a pratiqué des creux ou puits pour la recherche de différentes matieres minérales. Le hazard fit que quelques Mi-

neurs découvrirent dans un de ces creux une terre chargée de petits brillans que quelques-uns d'entre eux reconnurent être salins. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire croire qu'ils avoient trouvé un magasin de salpêtre. Ils firent une forte lessive de cette terre, & apperçurent au bout de quelque temps des cristaux de sel longuets, qui avoient, selon eux, de la ressemblance avec ceux du salpêtre, mais qui contre leur attente, ne fusoient point sur les charbons ardens. L'on fit part de ce sel à l'Académie Royale des Sciences, pour sçavoir à quel genre il devoit être rapporté, & l'usage qu'on en pourroit faire. Ce sel, tel qu'on l'envoya de Dauphiné, étoit en partie une masse indistincte, blanche, opaque, assez ferme; & en partie un tas de petits cristaux transparens & brillans, sans configuration uniforme ni réguliere.

M. Boulduc examina soigneusement ce sel de Dauphiné, & découvrit qu'il avoit les mêmes principes de composition que celui de *Glauber*, & qu'ainsi c'est un vrai sel de *Glauber*, travaillé par la nature elle-même dans la terre. Il rendit compte à l'Académie par un Mémoire qu'il y lut le 12. Novembre 1727. des opérations qu'il avoit faites pour

découvrir les principes de ce sel minéral, & ajouta qu'il y a une plus grande abondance de sel de Glauber dans la terre, qu'on ne l'a pû présumer jusqu'ici, parce que la nature trouvant, pour ainsi dire, sous sa main des matieres *vitrioliques, sulphureuses ou alumineuses*, *avec le sel marin*, ou du moins avec *sa terre*, elle en peut aussi bien former que l'art en forme par ces mêmes matieres.

Vers l'an 1730. on découvrit une mine d'or auprès de Grenoble ; mais après en avoir fait plusieurs épreuves différentes, on s'est tû sur ce sujet. Apparemment qu'elle ne s'est pas trouvée assez abondante pour en entreprendre le travail.

On voit encore sur ces montagnes plusieurs especes d'animaux, qu'on ne trouve point dans les autres Provinces de France. Tels sont les boucteins, ainsi nommés, parce qu'ils ressemblent aux boucs. Ils sont de couleur grise, & leur taille est presque la même que celle des cerfs. Ils se plaisent sur les rochers, & sont si légers, qu'ils sautent d'un rocher à l'autre, quoique fort éloignés.

Sur les montagnes d'Urbon & de Valaurié, dans le Diois, il y a quantité d'ours, & sur celle de Voluis, près de Rochecourbe, on voit des troupeaux de

chamois, ainsi que sur les autres montagnes de cette Province. Ces derniers différent des bouqueins, en ce qu'ils paroissent rouges en été & gris en hyver, & en ce que leurs cornes sont petites, assez larges; & tellement crochues par le bout, que quelquefois ils s'accrochent par-là, & demeurent suspendus jusqu'à ce qu'ils s'élancent vers le lieu où ils ont envie d'aller. Au reste cet animal est timide, & aime le sel plus que toute autre chose. Quand ils sont attroupés, il y en a toujours un qui marche à la tête des autres.

Les loirs ou marmotes sont des especes de gros rats qu'on trouve dans les Alpes, & qui ont cela de particulier, qu'ils dorment profondément pendant six mois sans se réveiller, & que quand ils font leur provision de foin, il y en a un qui se couche sur le dos, & levant ses jambes les autres le chargent, & le font servir de chariot, en le traînant par la queue jusques dans leur taniere. Les *castors* font la même chose lorsqu'ils font leurs provisions, ainsi que nous l'apprennent toutes les relations du Canada.

Les liévres blancs & les perdrix blanches, sont en grande quantité dans cette Province, de même que les phaisans,

les aigles, & les autours, &c.

Les principales rivieres, sont le Rhône, la Durance, l'Isere, la Drome, &c.

Quoique j'aie parlé du *Rhône* à la tête de la Description de la France, comme étant un des quatre principaux fleuves de ce Royaume, deux remarques d'histoire naturelle, m'obligent d'en parler encore dans la Description du Dauphiné.

1°. Le Rhône ayant reçu l'*Arve* un peu au-dessous de Geneve, dans le pays de Gex, ce fleuve depuis l'embouchure de cette petite riviere jusqu'à cinq ou six lieues au-dessous, roule des palioles d'or, ce qu'il ne fait pas avant que d'avoir été grossi des eaux de l'Arve. On voit sur le rivage de ce fleuve pendant ledit espace desdites cinq ou six lieues, des habitans du pays occupés à séparer ces palioles d'or, du sable de ce fleuve, & qui gagnent à ce travail vingt ou vingt-cinq sols par jour. Ici comme dans le Rhin, ceux qui s'occupent à cette pêche, se mettent dans l'eau jusqu'aux genoux, & tiennent dans leurs mains une planche rayée assez profondément, épaisse d'un demi pouce, longue de deux pieds & large d'un pied & demi. Après qu'ils ont pris légerement de l'eau courante sur cette planche, ils la laissent écouler, & les palioles d'or s'arrêtent

dans les rayes. Ils appliquent ensuite cette planche sur une piéce de drap, & les palioles s'attachent au drap.

2°. On ne trouve plus de palioles d'or depuis cet endroit du Rhône, jusqu'au-dessous de Valence en Dauphiné, mais depuis Valence jusqu'à la mer, on en trouve plus abondamment qu'au-dessus de Lyon. Cela nous certifie l'existence de la mine d'or & d'argent qui est à l'*Hermitage* au-dessus de Thain, vis-à-vis de Tournon. Sans doute que ces palioles sont entraînées par les eaux, & par les torrens qui passent, tant au-dehors qu'au-dedans de cette mine.

Ceux qui s'occupent ici à ramasser ces palioles gagnent trente ou quarante sols par jour, & s'y prennent autrement que ceux du Rhin & du pays de Gex. Ils élevent des fourches faites de trois perches qui forment un triangle, ils attachent une corde tout au haut, dont les deux bouts pendent en bas, & qui servent à attacher un bassin de bois qui a deux ances, sur lequel on met le sablon ou terre chargée de palioles d'or & d'argent, & tenant par une ance sur le devant ce bassin avec une main, ils lui donne une secousse si à propos, que cette secousse oblige non seulement les palioles à se séparer du sable, mais même

à venir se cantonner dans un endroit du bassin, de maniere qu'avec un balai de plume, ou quelque autre chose de propre à cet usage, ils font tomber les paillioles dans un baquet où elles ont tout le loisir de se reposer. On les filtre à travers un linge, & après les avoir séparées de ce linge, on les fait sécher, & on les vend.*

* Traité des métaux par le Sr Chambon. p. 80.

Le même M. Chambon, Médecin & Chimiste habile, dit dans ses principes de Phisique pour la Médecine, pratique, page 390. qu'il a tiré de la mine de l'Hermitage, mais que la peine passe le profit; qu'il ne sçait si en creusant plus avant qu'il ne fit, la mine ne seroit pas plus abondante. En tout cas, ajoute-t-il, pour peu qu'on en tirât, cela mettroit des matieres dans le Royaume, sauf à condamner les malfaicteurs aux mines, comme on fait ailleurs.

M. de *Reaumur* de l'Académie Royale des Sciences, qui a essayé toutes les différentes especes d'or qu'on trouve dans les rivieres auriferes de la France, nous assûre que l'or du Rhône n'est qu'à vingt karats.

La Durance, *Druentia*, prend sa source au Mont-Genevre, & se forme de deux torrens, dont l'un se nomme *Dur* & l'autre *Ance*; elle est fort rapide, &

fait quelquefois des inondations ſurprenantes, à cauſe des torrens qu'elle reçoit dans ſon cours. Il ne va ſur cette riviere que des radeaux faits avec de grandes & longues poutres attachées les unes aux autres. Ces radeaux ſont ordinairement chargés de bled, & deſcendent juſqu'à Cavaillon, où l'on dépoſe les poutres dont ils ſont compoſés, & leſquelles ſervent pour les bâtimens & les planchers des maiſons. Ces bois viennent preſque tous des montagnes du Diocèſe d'Embrun. Au reſte, cette riviere ne porte d'autres bateaux que ceux qui ſervent pour la traverſer, & qui ſont arrêtés & conduits par une corde attachée aux deux bords.

L'Iſere, *Iſara*, a ſa ſource en Savoye au mont Iſeran, & ſon cours par la Savoye & par la Généralité de Grenoble. Elle reçoit la riviere d'Are près de Montmeillan; celle de Drac près de Grenoble, & celle de Guye. Dès Montmeillan, l'Iſere commence à porter des petits bateaux, & des grands à Grenoble: puis à quinze lieues de cette derniere ville, elle ſe jette dans le Rhône, à une lieue & demie au-deſſus de Valence. Papire Maſſon s'eſt trompé quand il a écrit que le Guyer ſe jettoit dans l'Iſere; il devoit dire dans le Rhône.

La Drome, *Druna*, prend sa source dans la vallée de Drome auprès du village de la Bastie-des-Fonts, & se jette dans le Rhône à quatre lieues plus bas que l'Isere, après avoir grossi ses eaux de celle des torrens de Meyroce, de la Sure, de la Roane, de la Gervane, de Veoure & du Besc.

La Guye est une petite riviere, qui ne trouve ici place que parce qu'elle sépare le Dauphiné de la France. Elle est composée de deux ruisseaux, dont l'un prend sa source au village de *Chartreuse* & l'autre à la Paroisse de saint Pierre dans les montagnes de Dauphiné. Ils se joignent ensemble au Bourg des Echelles, & entrent dans le Rhône à saint Gervais, auprès du Pont Beauvoisin.

Le Drac, *Dracus*, n'est proprement qu'un torrent, qui par ses débordemens fait des ravages affreux. Il prend sa source à *Champlieu*, village au Comté de Samsau en Dauphiné, & tombe dans l'Isere au-dessus de Grenoble. Dans son état naturel, il n'est pas navigable, & dans ses débordemens, il l'est encore moins, si cela se peut dire. Au mois de Décembre 1739. cette riviere ou torrent se déborda si subitement, & avec tant de rapidité, qu'il entraîna plusieurs villages, & un grand nombre d'habitans & de bestiaux.

L'Oron & la *Veuse* ou *Veouse*, * sont deux rivieres, dont l'une passe à Moras & l'autre à Beaurepaire dans le Viennois. M. *Lancelot* nous assure qu'elles ont toutes les deux une même source; que toutes les deux se perdent dans les sables & reparoissent quelque temps après; que toutes les deux ont quelque chose de périodique dans le cours de leurs eaux, que pendant sept ans elles sont fort basses, les sept années suivantes, elles sont si grosses, qu'elles se répandent dans toutes les terres voisines. M. Lancelot remarque fort bien que tout le mystere de ces deux ruisseaux, ainsi que des fontaines périodiques, consiste dans la nécessité qu'il y a, que les reservoirs qui forment ces sources, se remplissent de nouveau, après qu'ils se sont vuidés, & cette operation demandant un certain nombre d'années ou de jours, ou d'heures, il faut nécessairement que les ruisseaux ou les fontaines cessent de couler pendant cet intervalle de temps.

* Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, t. 6.

Le ruisseau de *Barberon* dans la Valoire, si l'on en croit *Aymard de Falcos*, & le *Président de Boissieux*, a la propriété d'annoncer la fertilité de l'année par l'abondance de ses eaux. Il ne seroit pas difficile, dit le même M. Lancelot, d'i-

maginer la cause phisique par laquelle ces especes d'inondations de certains ruisseaux présagent une bonne recolte. Cela est singulier, mais ne mérite pas le nom de merveille qu'on lui a donné jusqu'à ce siécle. Il est naturel, & même louable de faire valoir sa patrie, & les avantages qu'elle possede, mais il ne faut pas que ce soit par des fables, ainsi que l'ont fait plusieurs Ecrivains qui ont écrit sur le Dauphiné, & qui nous ont assuré qu'il y avoit sept merveilles dont je viens d'en rapporter deux, la manne de Briançon, & le *Barberon* ou *Fontaine* qui annonce l'*abondance*. A cette occasion, je vais parcourir les cinq autres.

La Fontaine vineuse ou l'*Oïnorhoe* du Président de Boissieux, est la Fontaine de saint Pierre d'*Argenson*, village du Gapençois. Comme c'est une eau minérale & ferrugineuse, la saveur aigrelette qu'elle contracte dans la mine, à travers de laquelle elle passe, l'a fait métamorphoser en *fontaine de vin*, & par conséquent en merveille.

La montagne inaccessible est un rocher vif, détaché de tous côtés, & planté sur une haute montagne dans le petit pays de Triéves à deux lieues de *Die*, ou environ. Du temps de Charles VIII. com-

me à présent, on la nommoit le *Mont-aiguille*, nom qui lui vient de ce que du côté du nord, il paroît une élevation pointue qui domine sur la surface. On l'avoit donnée jusqu'à présent pour une pyramide, ou cône renversé, mais rien n'est plus faux. La base de ce rocher est telle qu'elle doit naturellement être, plus large que la pointe. Il est difficile d'y grimper, mais il s'en faut beaucoup que cela ne soit impossible. *Antoine de Ville*, Seigneur de Dompjulien & de Beaupré, Gouverneur de Montelimard, est regardé comme le premier qui y soit monté le 26. Juin 1492. par ordre du Roi Charles VIII. mais en 1530. Aymard de Rival, Conseiller au Parlement de Grenoble, & Auteur d'une Histoire manuscrite du pays des Allobroges, dit en parlant de cette montagne, *hodie frequens est in eum montem ascensus*, à ce que nous assure M. Lancelot.

Les Cuves de Sassenage sont deux pierres creusées, qui sont dans une grotte au-dessus du village de ce nom à une lieue de Grenoble. Ces deux cuves sont vuides toute l'année, & l'on a cru jusqu'à ce siécle, qu'il n'y avoit que le jour des Rois qu'on y vit de l'eau. Cette merveille prétendue a été long-temps entretenue par la maligne adresse de quelque

habitant qui y mettoit ce jour-là de l'eau sans qu'on s'en apperçut. C'est dans cette grotte que les bonnes gens du pays montrent la chambre & la table de la *Fée Melusine*, à qui on attribue l'origine de la Maison de Sassenage. Une singularité réelle de ce lieu, est ce qu'on nomme des *pierres ophtalmiques*. Leur couleur est blanche ou d'un gris obscur, & elles sont de la grosseur d'une lentille. Quand il est entré quelques ordures dans les yeux, il n'y a qu'à en faire glisser une sous la paupierre, laquelle après avoir fait sortir ce qui incommode, tombe d'elle-même.

La Tour sans venin ne mérite point le nom qu'on lui donne. Il est faux que les bêtes vénimeuses n'y vivent pas. On y trouve des serpens & des araignées. On y en a même apportés pour en faire l'expérience, & on ne s'est pas apperçu qu'elles s'y soient senties incommodées. Cette Tour nommée de *Pariset*, est à une lieue de Grenoble, au-dessus de Seyssins sur les bords du Drac. Il y avoit autrefois, près de-là, une Chapelle sous l'invocation de *saint Vrain*. Ce voisinage accoutuma insensiblement le peuple à l'appeller *la Tour de saint Verain*, & comme Verain en langage du pays signifie *venin*, cela donna lieu à l'équivoque.

Voyez la Dissertation de M. Lancelot.

Voici enfin la derniere des prétendues merveilles du Dauphiné. On l'a nommée mal-à-propos *la Fontaine ardente*, au lieu de la nommer *le terrein qui brûle*.

Saint Augustin dans la Cité de Dieu, Chorier dans son Histoire de Dauphiné, le Président de Boissieux, & un grand nombre d'Ecrivains, en ont parlé comme d'une Fontaine ardente. L'Auteur des Voyages Historiques de l'Europe a donné dans tout ce qu'on en a dit de fabuleux. Voici la vérité de l'Histoire, selon un habile Observateur, qui alla sur les lieux le 20. Décembre 1696. Il n'en faut pas davantage pour refuter tout ce que les Auteurs que je viens de citer ont dit.

A trois lieües de Grenoble près du village de saint Barthelemy, il y a un terrein, dont la surface a environ huit pieds de long sur quatre de large. Il ne produit point d'herbes, mais vomit des flammes rouges & bleues de la hauteur d'un demi-pied. Quand la pluie est forte ou de longue durée, elle les éteint, mais aussi-tôt que la terre devient séche elles renaissent insensiblement. Ces flammes brûlent le papier, la paille, le bois, & généralement tout ce qu'on leur oppose, excepté *la poudre à tirer*, qui n'y

prend point feu quand on y en jette.

Il s'exhale de cette terre une odeur de souffre minéral, qu'on sent à quinze pas de circonférence, & quoiqu'elle semble brûler, & qu'on ne la puisse toucher sans se brûler aussi, elle ne consume néanmoins rien de son volume. Il ne paroît point d'eau sur le terrein enflammé, mais il est sur le penchant d'un petit vallon, formé par un ruisseau qui ne peut pas à présent aller jusqu'aux flammes, quoiqu'il y passât peut-être du temps de saint Augustin, du temps de Chorier & du Président de Boissieux; ce qui a été plus que suffisant pour leur faire prendre le change, néanmoins ils ont parlé de la prétendue Fontaine ardente avec des circonstances qui ne peuvent jamais avoir été vraies. Le Guide qui conduisoit l'Observateur de qui je tiens cette description, lui dit que quelque temps avant la guerre, qui ne finit que par la paix de Riswik, ayant conduit des Allemands à ce terrein, ils le trouverent couvert de neige & de glace, & qu'ayant voulu les faire fondre avec de la paille allumée, la glace creva tout-d'un-coup avec un bruit extraordinaire, & un tel éclat d'explosion, que sept ou huit Allemands & le Guide furent culbutés au fond du ruisseau.

Les Fontaines minérales les plus salutaires & les plus renommées, sont celles qui suivent :

A la Motte, à deux lieues du terrein qui brûle, il y a une fontaine dont les eaux sont grasses, onctueuses & bitumineuses.

A la montagne d'Orel près de Die, il y a des eaux qu'on dit être spécifiques contre la fiévre tierce, de même que celles qu'on trouve à un quart de lieue de Gap, guérissent la fiévre quarte. La fontaine du Pont de Baret, entre Crest & Montelimart, a les mêmes propriétés que celle de la montagne d'Orel. Les eaux de celle d'Argenson sont ferrugineuses. Celles de Bordoire au pied des montagnes du Diois, de Saint-Chef, près de l'Abbaye de saint Antoine de Viennois, de Cremieu ; & celles de Launay, de Sanfont & de Navoz, ont des qualités assez minces.

La Fontaine minérale de la Mothe, est sans contredit la plus fameuse qu'il y ait en Dauphiné. Elle est située dans le Graisivaudan, entre le pays de *Trieves* & la *Matesine*, à cinq lieues de Grenoble. Elle est dans un valon formé par des montagnes & par des rochers arides & escarpés. Le hameau de la *Mothe* n'est composé que de quatre ou cinq chau-

mieres, où manque presque tout ce qui est nécessaire à la vie. La Fontaine minérale est située au pied d'un précipice, & semble sortir d'au-dessous du *Drac*, torrent impétueux, qui à peine est cru d'un demi-pied qu'il la couvre de ses eaux bourbeuses, à travers desquelles on la voit néanmoins encore bouillonner sur la superficie. Les eaux de la Fontaine de la Mothe, par les expériences qu'on en a faites, sont plus chaudes que celles d'Aix en Savoye, & on les compare ordinairement à celles de Bourbon. On les estime beaucoup dans le pays pour les maladies d'estomach, les rhumatismes, les paralysies, &c.

J'avois oublié de parler ici d'un pré flottant, qui est sur un étang du Gapençois, à une lieue & demie de Gap. Quoiqu'on n'ait jamais osé le mettre au rang des prétendues merveilles du Dauphiné, il ne laisse pas d'avoir quelque chose qui surprend d'abord ceux qui n'ont pas reflêchi sur ces petites Isles flotantes; mais rien n'est moins surprenant quand on fait attention à leur composition. C'est un assemblage d'un peu de terre légere, embarrassée dans des roseaux & du limon lié à l'écume de l'eau, qui forme une croûte, sur laquelle vient de l'herbe que l'on fauche. Ce pré a

beaucoup moins de consistance que les Isles flotantes qui sont auprès de Saint-Omer. Ce que j'ai dit de ces dernieres, explique la mécanique de la composition de ces sortes d'Isles.

Gervais de Tilsburi, nomme le lieu où est ce pré *Cerseulas* ou *Cerreole*. Lancelot dit qu'aujourd'hui on le nomme *le lac de Pelhotiers*. Ce même Académicien ajoute ici, qu'il y a aussi de ces Isles flotantes en Roussillon, mais on lui a fait accroire une fausseté, car personne n'a jamais connu aucune Isle flotante en Roussillon, & si Lancelot avoit vécu jusqu'aujourd'hui, sa pedantesque morgue auroit été bien mortifiée par le démenti que je lui donne ici.

Les Dauphinois ont généralement parlant de l'esprit, & sont même assez déliés. Ceux du Bailliage de Briançon s'appliquent fort au commerce, mais ceux de la plaine se bornent à jouir tranquillement des productions de leur pays Le caractere des uns, & des autres en général est d'être fins & cachés. Il y a entre eux peu de liaisons d'amitié, mais aussi leurs inimitiés vont rarement jusqu'à la rupture, & sont toujours susceptibles de raccommodement, lorsque l'intérêt le demande. Après tout, c'est moins le portrait des Dauphinois que celui des hommes en général.

ARTICLE I.

Le Gouvernement Ecclésiastique du Dauphiné.

ON compte dans ce Gouvernement deux Archevêchés & six Evêchés.

§. 1. *L'Archevêché de Vienne* est fort ancien. On prétend que *saint Crescent* Disciple de *saint Paul* en a été le premier Prélat. Cette tradition se trouve conforme au témoignage des anciens Auteurs Ecclésiastiques. Le premier est celui d'*Eusebe*, qui dit que saint Paul choisit saint Crescent parmi ses Disciples pour l'envoyer dans les Gaules. *Saint Epiphane* parlant de *saint Luc*, dit qu'il fut chargé d'aller annoncer l'Evangile par tout le monde, & qu'il s'en acquita avec un très-grand zéle, premierement dans la Dalmatie, dans la *Gaule*, l'Italie, la Macédoine, mais principalement dans la Gaule. Ce que saint Paul déclare lui-même dans ses Epitres, en parlant de quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient. *Crescent*, dit-il, est allé dans la Gaule, car il ne faut pas lire (dans la Galatie) comme quelques-uns le prétendent, sans aucun fondement, mais dans la Gaule. *Théodoret* ne s'exprime pas moins clairement, car expliquant ces

paroles

paroles de la seconde Epitre de saint Paul à Timothée, *Crescens in Galatiam*, saint Paul a entendu la Gaule : car, dit-il, c'est ainsi que s'appelloit autrefois ce pays. *Sophrone* nous fournit une quatriéme preuve dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques : *Crescent*, dit-il, prêcha l'Evangile dans les Gaules. La Chronique d'Alexandrie n'est pas moins formelle : *Crescent*, dit-elle, ayant publié dans les Gaules l'Evangile de Jesus-Christ, mourut sous l'Empire de Neron. Enfin le Martyrologe d'*Adon* ramasse toutes les circonstances de la mission de Crescent, de sa prédication & de son martyre. Peut-on croire qu'*Adon* ignoroit l'origine de sa propre Eglise ? ni que son âge lui fût inconnu ? Voici comme il en parle dans son Martyrologe sur le 27. de Juin : En Galatie le bienheureux Crescent, disciple de saint Paul, qui ayant passé dans les Gaules y prêcha l'Evangile, & convertit plusieurs infidéles à la foi de Jesus-Christ. Il tint quelque temps le siége de Vienne, & lorsqu'il voulut retourner en Galatie, qui lui avoit été marquée pour le principal lieu de sa mission, il ordonna Evêque en sa place *Zacharie*. Le Martyrologe Romain, & celui d'Usuard, en

parlent à peu près dans les mêmes termes. *

L'Eglise de Vienne fut d'abord dédiée sous l'invocation des *Machabées*, & au commencement du VIII[e] siécle sous celle de *saint Maurice*. Les Papes ont accordé de grands priviléges & de grandes prérogatives à cette Eglise, mais Calixte II. qui en avoit été Archevêque avant que d'être élevé au Pontificat, fut celui qui lui en accorda davantage. Non seulement il ratifia toutes les graces que ses prédécesseurs lui avoient faites en divers temps, mais encore lui donna par une Bulle particuliere, qui est du 25. Février 1120. & qui est dans les Archives de cette Eglise, la prééminence sur sept Métropoles, qui étoient la Province de Vienne, sur celle de Bourges, quoiqu'elle ait le titre de Patriarche, sur celle de Bourdeaux, sur celle d'Auch, sur celle de Narbonne, sur celle d'Aix & sur celle d'Embrun. Voulant que l'Archevêque de Vienne ait sur ces sept Provinces la même puissance, & exerce la même autorité que le Pontife Romain. Aussi-tôt l'Archevêque de Vienne prit la qualité de *Grand Primat des Primats des Gaules*, & ajouta à cette qualité celle *de Vice-Gerent du Souverain Pontife*

* Voyez l'Histoire de l'Eglise de Vienne par M. de Maupertuis.

dans la Province Viennoise, & dans les six autres Provinces.

Rodolphe, Duc de Bourgogne, dont Vienne avoit été autrefois la Capitale, en donna l'Archevêché à *Burcard*, en considération de sa vertu, & joignit à cette Dignité celle de son Grand Chancelier. Il fit plus, car voulant enrichir cet Archevêque & ses successeurs, il leur donna *la Seigneurie & Comté de Vienne*, & quelques autres Seigneuries peu éloignées de cette Ville. *

Jean de Poitiers IV[e] du nom, Archevêque de Vienne, passa un traité le dernier Octobre de l'an 1448. avec Louis XI. qui n'étoit encore que Dauphin, par lequel le Comté de Vienne, qui depuis l'an 1023. avoit appartenu tout entier aux Archevêques de Vienne, fut partagé entre lui & le Dauphin, & ils y établirent leurs Juges & leurs Officiers avec une égale autorité, qu'ils ont depuis exercée alternativement, le Juge Royal rendant au nom du Roi Dauphin, la justice une année, & le Juge de l'Archevêque la rendant l'année suivante. Le peuple de Vienne suivit l'exemple de son Archevêque, & rendit un hommage solemnel à Louis XI. & le reconnut pour son Souverain, après avoir obtenu de lui la confirmation de ses anciens pri-

* Ces Actes sont conservés dans les Archives de l'Eglise de Vienne, & rapportés dans l'Histoire de l'Eglise de Vienne par M. *de la Pertuis*.

vileges, & sur-tout sa franchise.

L'Archevêque de Vienne a pour Suffragans les Evêques de *Valence*, de *Die*, de *Grenoble*, de *Viviers*, de *Saint Jean de Maurienne* & de *Geneve*. M. de la Tour d'Auvergne, Cardinal de l'Eglise Romaine, Archevêque de Vienne, ayant donné sa démission de cet Archevêché, M. de *Beaumont* lui succéda, & celui-ci ayant été nommé Archevêque de Paris, a été remplacé par M. *Jean d'Yse de Saleon*, qui est aujourd'hui le cent deuxiéme. Dans ce nombre il y en a trente-sept ou trente-huit qui sont reconnus pour Saints. Cette Eglise étoit autrefois fort riche, mais les guerres & les malheurs des temps ont si considérablement diminué ses revenus, qu'en 1385. les Commissaires du Pape, après avoir vu & examiné ce qui lui restoit, réduisirent ses Ecclésiastiques à cent, au lieu de trois cens dont elle étoit auparavant composée. Cet Archevêché ne vaut aujourd'hui qu'environ vingt-deux mille livres de rente. Le Chapitre est composé de vingt Chanoines, en y comprenant le Doyen, le Précenteur, le Chantre, le Capiscol, le Sacristain, les quatre Archidiacres & le Chancelier, L'Archevêque confére les Offices de Sacristain, de Chancelier, les quatre Archidiaconés & deux petites

Chapellenies. Le Doyen confére la Dignité de Capiſcol, la Cure de l'Egliſe & dix-huit places de Clercs. Le Capiſcol pourvoit aux autres. C'eſt par ces places de Clercs & de Clergeons qu'on peut entrer dans ce Chapitre, & qu'on eſt capable d'en poſſeder les Bénéfices ; nul de dehors n'y pouvant être admis. Tous les Eccléſiaſtiques de cette Egliſe ſont incorporés & point amovibles que pour *crime*, ou pour *déſobéiſſance*. Le Chapitre confére toutes les autres Dignités Canoniales & Offices. Les Dauphins ſe faiſoient honneur d'être reçus Chanoines de la Métropolitaine de Vienne, & y ſiégeoient en cette qualité, lorſqu'ils venoient dans cette Ville. Le Chapitre proteſtoit dans ces occaſions, *que la ſéance qu'on leur accordoit ne préjudicieroit point à la qualité de feudataire de l'Egliſe comme Comtes d'Albon*. Les Dauphins rendoient cet hommage tous les ans la veille de ſaint Maurice, en perſonne, ou par quelqu'un de leurs Officiers, & offroient un cierge de cire jaune du poids de douze livres. Cette cérémonie ſe pratique encore aujourd'hui. L'Officier qui préſente ce cierge ſe nomme *le Gardier*, mais on m'aſſure que les *proteſtations* ne ſe pratiquent plus.

Outre ce Chapitre de l'Egliſe Ca-

thédrale, il y en a encore trois autres à Vienne, celui de ſaint Pierre, celui de ſaint André & celui de ſaint Severe.

Le Chapitre de ſaint Pierre étoit autrefois une Abbaye de Benedictins qui fut ſéculariſée en 1612. Il eſt compoſé d'un Abbé & de vingt-quatre Chanoines, qui ſont obligés de faire preuve de nobleſſe de trois quartiers de pere & d'autant du côté maternel. L'Abbé ſeul a la Juriſdiction & correction, & en ſon abſence, le Chapitre. Il doit être Prêtre, & porte le camail & le rochet par-tout où il va en habit d'Egliſe, & la Croix Pectorale dans ſes cloîtres. Il officie dans ſon Egliſe avec la mitre & la croſſe, a la collation de toutes les Dignités & Offices de ce Chapitre; & quant aux Canonicats, il les confére alternativement avec ſon Chapitre. Il a encore la collation de ſix Prieurés, & d'un Prieuré de Filles, qui eſt à *ſainte Colombe-lez-Vienne*.

Le Chapitre de ſaint André eſt compoſé de Religieux de ſaint Benoît non Réformés, & l'Abbé eſt Commendataire, & confére tous les Offices Clauſtraux & les places Monacales.

Saint Severe eſt le troiſiéme Chapitre de Vienne. Ses revenus ſont très-modi-

ques, & il n'eſt compoſé que de quatre Chanoines & du Curé. Les Canonicats ne ſe réſignent point, & lorſqu'ils vacquent, le Chapitre les remplit. C'eſt dans cette Egliſe que ſe rendent les Archevêques de Vienne, lorſqu'ils veulent prendre poſſeſſion de leur Archevêché. Le Chapitre de la Cathédrale s'y rend auſſi, & reçoit ſur le grand Autel le ſerment que fait l'Archevêque de maintenir & obſerver tout ce qui eſt contenu dans les tranſactions paſſées entre le Chapitre & les précedens Archevêques. Après ce ferment on l'habille pontificalement, & on le conduit en proceſſion à la Cathédrale où il eſt inſtalé.

Il y a encore dans ce Diocèſe deux autres Chapitres, qui étoient autrefois des Monaſteres de Benedictins, & dont le titre Abbatial eſt uni à l'Archevêché. Le premier eſt le *Chapitre de Saint Chef* à ſept lieues de Vienne. C'étoit autrefois l'Abbaye de *ſaint Theudere*. Elle fut fondée vers le milieu du VIe ſiécle, & ſécularifée ſous le Regne de François I. l'an 1535. par le Pape Paul III. qui en fit un Chapitre de vingt-huit Chanoines, y compris le Doyen & les Officiers Clauſtraux. Pour pouvoir obtenir un de ces Canonicats, il faut être habitué dans cette Egliſe; & pour être reçu habitué

il faut faire preuve de noblesse de quatre quartiers du côté paternel, & d'autant du côté maternel. L'Archevêque de Vienne confére en qualité d'Abbé tous les Canonicats, mais il ne peut les donner qu'à des habitués. Le Théologal & le Capiscol ne sont pas obligés d'être Gentilshommes. L'Abbé jouit de douze mille livres de revenu, & le Doyen de six mille livres.

Le Chapitre de saint Bernard de Romans étoit aussi une Abbaye de Benedictins, fondée au commencement du IXe siécle par Barnard ou Bernard Archevêque de Vienne, qui la mit sous la dépendance immédiate du Siége de Rome. Il y a plus de deux cens ans qu'elle est sécularisée, & que la Mense Abbatiale a été unie à l'Archevêché de Vienne. Je parlerai dans la Description de la ville de Romans des privileges de son Chapitre, tant de ceux dont il jouit, que d'un très-considérable dont il a été débouté depuis quelques années.

Abbayes de l'Ordre de saint Benoît.

Saint Pierre de Vienne doit son origine à saint Leonien, qui vécut long-temps réclus en cet endroit, & y eut plusieurs disciples qui demeuroient auprès de sa cellule. Cette Abbaye a été sécularisée en 1612. & rapporte environ six mille livres à l'Abbé.

Saint André le Bas de Vienne fut fondée par Ancemond, Duc de Bourgogne, & restaurée par le Roi Conrad. Ils y sont enterrés l'un & l'autre. Le revenu de l'Abbé est d'environ deux mille livres.

Saint André le Haut de Vienne, reconnoît saint Leonien pour son fondateur. Il y a eu jusqu'à cent Religieuses, mais il fut détruit par les Vendales. Ermengarde, femme du Roi Raoul, obtint de ce Prince qu'il le feroit rétablir. Aujourd'hui on n'y reçoit que des filles nobles, sans pourtant les obliger à faire des preuves.

L'Abbaye *de Bonnevaux* est de l'Ordre de Citeaux, & fut fondée en 1117. par Guy Archevêque de Vienne, & qui fut Pape dans la suite sous le nom de Calixte II. Elle vaut au moins quatre mille livres à l'Abbé, & huit mille à la Mense Monacale.

Saint Just de Romans est du même Ordre, & fut fondée en 1352. par Beatrix de Hongrie, mere du Dauphin Humbert II.

L'Abbaye *de saint Antoine de Viennois* est sous la Régle de saint Augustin, & Chef d'un Ordre qui commença ainsi qu'il s'ensuit: *Josselin*, Baron de Châteauneuf de l'Albe en Dauphiné, apporta en 1070. le corps de *saint Antoine*,

L v.

Patriarche des Cénobites, le déposa à la *Motte saint Didier*, où il y avoit un Prieuré de Benedictins dépendant de l'Abbaye de Mont-Majour près d'Arles. Il y avoit alors une maladie populaire qui couroit toute l'Europe, & qu'on nommoit le *Feu saint Antoine*, parce que plusieurs personnes en avoient été guéries par l'intercession de ce Saint. Un Gentilhomme nommé *Gaston*, & *Guerin* son fils, furent si reconnoissans de la guérison qu'ils venoient d'obtenir, que voyant une multitude infinie de personnes atteintes de ce même mal, ils vouerent leurs biens & leurs personnes au service des pauvres malades qui venoient ici de toutes parts chercher leur guérison. L'exemple de ces deux Gentilshommes en excita d'autres à faire la même chose; en sorte qu'en peu de temps ils formerent une société de charité assez riche pour fonder ici deux Hôpitaux, l'un pour les hommes & l'autre pour les femmes. Les services que ces Hospitaliers rendoient aux pauvres malades, leur attiroient l'estime de tout le monde, & firent qu'on s'empressa dans différens lieux de la Chrétienté de leur faire de grands biens, & de fonder des Hôpitaux pareils à celui-ci, & qui le reconnoissoient pour leur chef. Ces Freres Hospitaliers

de ſaint Antoine, portant ſur leurs habits la marque du T ou potence, ſe répandirent par toute la Chrétienté; mais cependant depuis l'an 1070. juſqu'en 1218. ces Hoſpitaliers n'étoient qu'une ſociété purement laïque, mais l'année 1218. le Pape Honoré III. leur permit de faire les trois vœux de Religion; ce qui le forma encore plus particulierement, ce fut la Bulle de Boniface VIII. donnée l'an 1297. par laquelle en ſupprimant l'Ordre Monaſtique ſous la Régle de ſaint Benoît, qui étoit l'état du Prieuré de la Motte ſaint Didier, dépendant de l'Abbaye de Mont-Majour, & en y transferant les Maîtres & Freres hoſpitaliers de ſaint Antoine, ordonna qu'on les nommât dorénavant *Abbé* & *Chanoines*, ou *Freres Hoſpitaliers de ſaint Antoine*.

Les motifs de cette Bulle furent d'appaiſer les grands différens ſurvenus entre les nouveaux Religieux qui deſſervoient à la Motte ſaint Didier un Prieuré de la dépendance de l'Abbaye de Mont-Majour, Ordre de ſaint Benoît, & les Religieux de cette Abbaye. Le Pape Boniface VIII. exempta ce Prieuré de la Juriſdiction des Benedictins, & ordonna que les Freres hoſpitaliers leur donnaſſent pour indemnité une rente de

treize cens livres tournois. Cette redevance qui se levoit sur toutes les maisons de l'Ordre causa bien des procès. Elle fut ensuite réduite à six cens cinquante livres, & puis à rien. Par cette Bulle, le Pape Boniface érigea le Prieuré de la Motte saint Didier en Abbaye, & y transfera les Maîtres & Freres Hospitaliers de saint Antoine, qu'il veut qu'on nomme à l'avenir *Abbé* & *Chanoines*, ou *Freres de saint Antoine*, sous la Régle de saint Augustin.

En 1616. *Brunel de Gramont*, Abbé Général, réforma l'Ordre de saint Antoine, & sa Réforme fut confirmée & autorisée par une Bulle de Gregoire XV. & par une d'Urbain VIII. Elle est en Régle, & on croit qu'elle jouit de quarante mille livres de rente. Aux Etats de Blois de l'an 1576. on voulut l'assujettir à la nomination Royale, mais le crédit du Général l'emporta, & elle est encore élective.

On compte dans ce Diocèse quatre cens quatorze Cures.

§. 2. *L'Archevêché d'Embrun* a cinq de ses Suffragans en Provence: Ce sont les Evêchés de Digne, de Grace, de Vence, de Glandeve & de Senez. Le sixiéme est l'Evêché de *Nice*, qui est sous la domination du Duc de Savoye, Roi de Sar-

daigne. Il y a quatre-vingt-une Paroisses dans ce Diocèse, sans y comprendre celles qui sont dans la vallée de Barcelonette. *Saint Marcellin* a été le premier Prelat de cette Eglise. Il vivoit en 340. L'Archevêque est Seigneur temporel d'Embrun, & a la Justice en pariage avec le Roi. Il se qualifie Prince d'Embrun, & Comte de Guillestre & de Beaufort. Un des Archevêques de cette Eglise a été Pape, & onze ont été Cardinaux.

Le Chapitre de la Cathédrale est le seul qu'il y ait dans ce Diocèse. Il est composé des Dignités de Prévôt, de Sacristain, affectées au plus ancien Chanoine, de Chantre, d'Archidiacre, & de dix-neuf Canonicats. Le premier Canonicat est possedé par le Roi, & Louis XIII. allant en Piedmond en 1629. prit séance dans cette Eglise en cette qualité. Le second Canonicat est uni à la Mense Archiepiscopale. Le revenu de l'Archevêque est de trente mille livres, en y comprenant ce qu'il retire de la vallée de Barcelonette.

L'Abbaye de *Boscaudon* est la seule qu'il y ait dans ce Diocèse. Il y a douze anciens Benedictins qui vivent en commun. Elle fut fondée par Guillaume I. Archevêque d'Embrun vers l'an 1130.

Le revenu de l'Abbé est de quatorze mille livres, toutes charges payées, mais c'est en y comprenant le Prieuré de Paillarot, qui est dans le Diocèse de Riez, & annexé à cette Abbaye.

§. 3. *L'Evêché de Grenoble* est du IV[e] siécle. Saint Domnin son premier Evêque, assista au Concile d'Aquilée, tenu l'an 381. Il vaut au moins trente-cinq mille livres de revenu, toutes charges acquittées. L'Abbaye de saint Tiers de Saon, qui étoit du Diocèse de Valence, & qui rapportoit deux mille livres par an, a été unie à celui-ci. L'Evêque a la Justice de la Ville en pariage avec le Roi. Il prétend avoir été autrefois Souverain, & prend encore la qualité de Prince. Le fondement de cette prétention est assez léger, puisqu'il ne porte que sur ce que l'Empereur Frederic en confirmant les privileges de cette Eglise dans sa Bulle de l'an 1161. qualifie l'Evêque de *féal & cher Prince*, compliment, qui, selon quelques Auteurs, étoit assez ordinaire dans ce temps-là.

Ce Diocèse est composé de trois cens quatre Paroisses, dont deux cens quarante sont en Dauphiné, & soixante-quatre en Savoye.

Le Chapitre de la Cathedrale est composé d'une seule Dignité, qui est le

Doyenné, & de dix-huit Canonicats. Le Doyenné vaut cinq mille quatre cens livres. Quant aux Canonicats, les quatre premiers valent deux mille livres au moins, les huit suivans valent neuf cens livres, & les quatre derniers six cens livres. Le Chapitre nomme le Doyen & les Chanoines. L'Evêque y préside, & y a sa voix. Ce Chapitre a un degré de Jurisdiction, de laquelle on appelle à l'Officialité de l'Evêque.

Le Chapitre de saint André est aussi dans Grenoble, & est composé d'un Prévôt & de douze Chanoines. La Prévôté vaut deux mille livres, & les Canonicats six & quatre cens livres. Ce Chapitre est en tout soumis à la Jurisdiction de l'Evêque. Ce Chapitre élit le Prévôt, les Chanoines, & les Chapelains. Les Canonicats sont peu considérables par leur revenu.

Il n'y a point d'Abbaye d'hommes dans tout ce Diocèse. Il n'y en a même qu'une de filles, qui est celle des Hayes, de l'Ordre de Citeaux, fondée en 1163. par Marguerite de Bourgogne, femme de Gui Dauphin, Comte d'Albon, qui y est enterrée.

Montfleury n'est qu'un Prieuré de Dominicaines, qui fut fondé par le Dauphin Humbert II. le 23. Décembre 1342.

dans un Château qui appartenoit aux Dauphins. Humbert y mit d'abord quatre-vingt Religieuses de l'Ordre de saint Dominique, & six Religieux du même Ordre pour les desservir. Il en augmenta le nombre jusqu'à cent vingt en 1344. mais par Lettres du 26. Juin 1348. il les réduisit à soixante-dix, & dix Converses; avec treize Religieux pour faire le Service Divin, & pour diriger ces Religieuses.

La grande Chartreuse, qui a été fondée par saint Bruno l'an 1084. & qui est Chef-d'Ordre, est dans le Diocèse de Grenoble. J'en donnerai la description plus bas.

§. 4. *L'Evêché de Valence* est aussi fort ancien, puisque dès l'an 300. il y avoit un Evêque appellé Emilien, dont il est parlé dans la vie de saint Marcellin. Cet Evêché vaut environ vingt mille livres de revenu, & a dans son Diocèse cent cinq Paroisses, desquelles soixante-dix sont en Dauphiné, & trente-cinq en Vivarais.

Dom *Beaunier*, qui est aussi peu exact dans la Chronologie que dans la Géographie & dans l'Histoire, dit que l'Empereur Frideric II. donna en 1182. les Droits de Régale dans la ville de Valence à un Evêque nommé *Eudes de Re-*

tortour, mais comment cela auroit-il pu se faire, puisque Frideric II. ne fut fait Empereur qu'en 1210?

L'Eglise Cathédrale fut consacrée l'an 1096. par le Pape Urbain II. sous l'invocation de *saint Corneille* & de *saint Cyprien*, quoiqu'elle porte aujourd'hui le nom de saint Apollinaire. Son Chapitre est composé d'un Doyen, d'un Prévôt, de l'Abbé de saint Felix & d'un Archidiacre, qui occupent les quatre Dignités : d'un Précenteur & d'un Sacristain, qui ont rang avant les Chanoines, mais qui ne sont que Personats, & de quatorze Chanoines. Le revenu des Canonicats est différent, selon l'ancienneté des Chanoines, depuis trois cens livres jusqu'à onze cens cinquante.

Le Chapitre de saint Pierre du Bourg est aussi dans Valence, & est composé de huit Chanoines, dont le premier est appellé *le Prieur*, & jouit de quatre cens livres de rente. Le revenu des autres dépend de l'ancienneté, depuis cent cinquante livres, jusqu'à six ou sept cens.

Le Chapitre de Montelimart a un Doyen & neuf Chanoines. Le Doyenné vaut trois à quatre cens livres, & les Canonicats deux cens cinquante. Quoique Montelimart fut une Ville des plus considérables du Diocèse de Valence, il n'y

avoit cependant qu'une Paroisse, & un Prieuré, nommé le *Prieuré d'Eygu*, situé hors la Ville, & au-delà de la petite riviere de Robiou ou Roubiou. Le Chapitre Collégial dont je parle ici, n'y fut établi que sous Charles VII. vers l'an 1449. *à la priere de Louis XI.* alors Dauphin, qui demanda au Pape Nicolas V. de vouloir bien ériger cette Paroisse en un Collége de Chanoines, & d'y unir le Prieuré d'Eygu, ce que le Pape accorda.

Il n'y a dans ce Diocèse que deux Abbayes d'hommes de l'Ordre de saint Augustin, qui sont celle de saint Ruf & celle de saint Thiers de Saou.

L'Abbaye de saint Ruf est dans la ville de Valence, & Chef d'une Congrégation de Chanoines Réguliers de saint Augustin. Cette Congrégation prit naissance dans le Comtat Venaissin vers l'an 1038. Quatre Chanoines d'Avignon, nommés *Kamalde*, *Odile*, *Ponce & Durand*, par un esprit de recueillement & de pénitence, demanderent à leurs confreres les autres Chanoines d'Avignon, la portion du revenu qui les regardoit; & à *Benoît* Evêque de cette Ville, la permission de se retirer dans la petite Eglise de *saint Just*, hors la Ville, près de la Durance, dans laquelle étoient conser-

vées les reliques de *saint Ruf* premier Evêque d'Avignon, & laquelle en avoit déja pris le nom, pour y exécuter le dessein qu'ils avoient formé de servir Dieu d'une maniere plus réguliere & plus édifiante qu'ils n'avoient fait par la passé. Cette permission leur fut accordée par cet Evêque, par un acte autentique qui existe encore aujourd'hui (1747.) cet ordre fut confirmé par le Pape Urbain II. l'an 1092.

Cette Maison fut le chef & la principale de cet Ordre jusques vers l'an 1158. que les hérétiques Albigeois faisant de grands ravages dans le Comtat Venaissin, obligerent cette sainte Communauté à chercher une demeure plus tranquille. Ils acquirent l'Isle de l'*Eparviere* près de Valence, d'Odon, Evêque de cette Ville, pour le prix modique de deux cens marcs d'argent : aussi l'acte qui en contient l'acquisition, est-il également qualifié de *donation* & de *vente*. Les Chanoines Réguliers de saint Ruf s'établirent donc dans cette Isle, & y jouirent long-temps d'une tranquillité, qu'ils n'employoient qu'à travailler à leur sanctification & à celle des autres, mais en 1562. ils y furent persécutés par les Calvinistes, & contrains de se refugier dans la ville de Valence, où ils avoient

le Prieuré de *S. Jacques*, & où ils établirent le chef-lieu de leur Congrégation. Cette Abbaye est en Régle. Ses Chanoines demeurent ensemble, & c'est le Roi qui nomme à cette Abbaye & aux Prieurés Conventuels qui en dépendent.

Saint Thiers de Saon où de *Saou*, est une Abbaye du même Ordre que la précedente, mais que je ne connois que sur le témoignage du sieur le Pelletier Expéditionaire en Cour de Rome, qui dans le Recueil général des Bénéfices de France qu'il a donné au public, la nomme *sancti Tiraucii, seu Tertii de Saone*, vel *de Rupe Saonensi*.

Outre les deux Abbayes d'hommes de l'Ordre de S. Augustin, qui sont dans le Diocèse de Valence, il y en a encore deux autres, mais qui sont de l'Ordre de Citeaux, c'est celle de *Lioncel* & celle de *Val-Croissant*.

Lioncel, *Beata Maria de Leuncello* ou *Liuncello*, fut fondée l'an 1137. & ce fut le Monastere de Bonnevaux qui envoya les premiers Religieux qui en firent l'établissement. Feu M. de *Catellan*, Evêque & Comte de Valence, dit dans les Antiquités de cette Eglise qu'il a recueillies, * que les donations qui furent faites à cette Abbaye par *Eustache* Evêque de Valence, & par *Jean* son suc-

* Antiquités de l'Eglise de Valence in 4°. p. 268. & 273.

cesseur au même Evêché, & qui sont rappellées dans la ratification qu'en fit *Bernard*, autre Evêque de Valence, prouvent que la fondation de cette Abbaye ne peut gueres être moins ancienne que l'année que nous venons de marquer, ou que même elle est plus ancienne de quelques années. Cette Abbaye rapporte à l'Abbé cinq mille livres de rente.

Val-Croissant est aussi de la filiation de Bonnevaux, & fut fondée l'an 1188.

Il y avoit autrefois dans le Diocèse de Valence une cinquiéme Abbaye d'hommes, laquelle étoit sous l'invocation de *saint Victor*, & étoit possedée par *Ponce* Evêque de Valence, qui étant au Concile de *Verceil*, où le Pape Leon IX. présidoit en personne, se démit entre ses mains de cette Abbaye, que ce Pape qualifie d'*Abbatiola*, & qu'il unit à l'Abbaye de saint Victor de Marseille. Voyez les Antiquités de l'Eglise de Valence, par M. de Catellan, page 217. & 218.

On ne connoît dans ce Diocèse que deux Abbayes de filles, qui sont celles de *Soyon* & de *Vernaison*.

L'Abbaye de Soyon, *Soyonum*, a pris son nom d'un village de Dauphiné où elle étoit située, avant que les Religieuses eussent été obligées de se refugier

dans la ville de Valence, & que leur Maison eut été pillée & détruite par les Calvinistes. Elle est de l'Ordre de saint Benoît, & ne reçoit que des filles nobles. Les titres qui pouvoient constater sa fondation, ont péri dans ces ravages. L'acte de la donation que fit *Odon* Evêque de Valence, à son Eglise de sa Terre de Beauchâtel, étant datté de l'an 1179. & étant souscrit, entre autres témoins par *Guillemette* Abbesse de Soyon, nous prouve qu'elle est plus ancienne que cette datte. * Les Mémoires qui restent dans cette Abbaye, ne disent rien à ce sujet, non plus que quelques Catalogues des Abbesses qui l'ont possedée, & qui d'ailleurs ne sont ni suivis ni prouvés. La premiere qu'on trouve dans ces Catalogues est *Bernarde*, qu'on dit sans preuve, avoir vendu en 1245. la *Principauté de Soyon* à Philippe de Savoye Evêque, ou plutôt, Administrateur de l'Eglise de Valence. Parmi les autres Abbesses, on en trouve qui portent des noms bien respectés en Dauphiné, ou dans les Provinces voisines. Les noms de *Claveson*, de *Crussol*, d'*Amanzay*, de *Pierregourde*, de *Rochefort*, de *Sassenage*, sont de ce nombre. L'Abbaye de Soyon ayant été ravagée par les Calvinistes, les Religieuses se retire-

* Cet acte est rapporé dans les Antiquités de l'Eglise de Valence, p. 278.

rent à Valence où *Jean de Monluc*, qui en étoit Evêque, les reçut dans son Palais Episcopal, & leur permit de faire l'Office dans sa Cathédrale. Quelques-uns ont soupçonné ce Prélat d'avoir abusé de l'Abbesse de Soyon, qui se nommoit Louise d'Amanzay, *Ludovica de Amanziaco* ou de *Amanciaco*, mais c'est une calomnie dénuée de toutes sortes d'apparences. Il ne reste dans les archives de l'Abbaye de Soyon que deux titres, qui nous fassent connoître Louise d'*Amanzay*. L'un, sont les Terriers qu'elle fit renouveller elle-même; & l'autre les Lettres du Roi, qui contiennent la résignation qu'elle fit de son Abbaye, l'an 1569. en faveur de *Lionete de Rochefort*.

Par lesdits Terriers, il paroît que Louise d'Amanzay étoit Abbesse de Soyon en 1501. & qu'elle avoit succédé à Lionete de Crussol, de laquelle on trouve le nom dans une reconnoissance de l'an 1499. qui précéde immédiatement celle de 1501. Les Bulles de l'une & de l'autre sont encore conservées; mais soit par haine ou par quelque autre raison, celles de Louise d'*Amanzay* ont été soustraites. Depuis 1501. qu'on la trouve Abbesse, jusqu'à l'Episcopat de Monluc en 1553. il y a au moins cinquante-deux

ans d'intervalle, & pour peu d'âge qu'on donne à Louise d'Amansay en 1501. elle auroit eu plus de soixante ans lorsque Monluc fut fait Evêque. Or ç'auroit été s'engager bien tard dans une intrigue criminelle, & qu'on ne doit regarder que comme un conte de vieille, que *Felix Vermend* ou *Varmond*, Doyen de l'Eglise de Valence, n'auroit pas manqué de reprocher à Monluc, s'il avoit eu quelque apparence de vérité. Le vrai crime de Loise d'Amanzay étoit d'avoir rendu sa foi plus que suspecte de Calvinisme, ce qui fit que sa Communauté l'obligea de donner la démission de son Abbaye. Peut-être que le penchant que l'Evêque & l'Abbesse avoient pour le Calvinisme, avoit donne lieu de supposer une intrigue entre eux. Après sa démission, Madame d'Amanzay se retira à Livron, une des Seigneuries de l'Evêque de Valence, où elle fit profession ouverte de Calvinisme, & y mourut Maîtresse d'Ecole, & dans un âge très-avancé, selon la tradition.

La démission que fit Louise d'Amanzay de son Abbaye, donna lieu à un procès. La Dame de *Larnage* prétendit que la Dame d'Amanzay ayant fait profession de la Religion Prétendue Réformée, elle étoit déchue du droit de résigner,

&

& en conséquence jetta un dévolut sur cette Abbaye ; mais par les Lettres du Roi de 1570. la Dame de Rochefort fut maintenue en possession.

Ces Lettres portent 1°. Que c'est sur la résignation de Louise d'Amanzay, & à la sollicitation de M. d'Urphé, Lieutenant Général de la Province de Forès, que ladite Dame de Rochefort étoit maintenue. 2°. Que ladite d'Amanzay ayant joui trente ans & plus de cette Abbaye, elle avoit acquis le droit d'en disposer. 3°. Que ladite Dame de Larnage dévolutaire, ayant été citée plusieurs fois pour déduire ses raisons, avoit toujours refusé de comparoître, & par conséquent étoit bien & duement déboutée de toutes ses prétentions.

L'Abbaye de *Vernaison*, appellée dans ses commencemens, de *Commerci* ou de *Commiers*, est de l'Ordre de Citeaux, & fut établie d'abord auprès de Château-neuf d'Isere, mais nous en ignorons précisément le temps. L'acte le plus ancien que cette Abbaye ait de sa fondation, ou dotation, est de l'an 1213. car nous voyons dans un Catalogue de ses Abbesses*, qui s'y conserve encore, que *Marie*, premiere Superieure de cette Maison (car les Superieures de cette Maison ne prirent que dans la suite la

qualité d'Abbeſſe) la conduiſoit ladite année. Cela eſt prouvé par une tranſaction que paſſa cette année ladite Superieure avec Geneſt de Château-Neuf, fils du Fondateur de ce Monaſtere. Ainſi nous ne pouvons gueres douter que ſa fondation ne ſoit ou de la fin du XIIe ſiécle, ou des premieres années du XIIIe & *Raymond de Château-Neuf* en fut le premier fondateur.

En 1616. les Religieuſes de cette Abbaye vinrent chercher dans la ville de Valence une retraite plus sûre que celle de la campagne, qu'elles avoient habitée juſqu'alors, 1616.

L'Egliſe de Valence & celle de *Die*, contigues l'une à l'autre, étoient autrefois ſi opprimées par la tyrannie, les concuſſions & les violences de la Nobleſſe & du peuple de leurs Diocèſes, qu'ils en avoient ſouvent envahi les biens, & pluſieurs fois chaſſés les Evêques. Ces Egliſes en porterent pluſieurs fois leurs plaintes au Roi & au Pape, & les ſupplierent en même-temps d'unir ces deux Egliſes, afin que leurs forces étant réunies ſous un même chef, elles fuſſent en état de réſiſter plus facilement aux entrepriſes de leurs perſécuteurs. Enfin le Pape Gregoire X. ordonna l'union de ces deux Evêchés par

sa Bulle de l'an 1273. & dès l'année suivante cette union eut son effet par la mort d'Amedée de Genéve Evêque de Die. Amedée de Roussillon Evêque de Valence, fut mis en possession de l'Evêché de Die, conformément à la Bulle, & cette union a subsisté pendant quatre cens douze ans. Enfin l'an 1687. la tranquillité étoit si bien rétablie dans ces deux Diocèses, qu'il fallut pourvoir à de nouveaux besoins. Le grand nombre de Calvinistes qui s'étoient réunis à l'Eglise, fit séparer ces deux Evêchés; Louis XIV. nomma M. *Bochard de Champigni* à celui de Valence, & M. *de Montmorin*, depuis Archevêque de Vienne, à l'Evêché de Die.

Le siége Episcopal de Valence a été occupé par des Prélats d'un grand mérite, soit par l'esprit, soit pour le sçavoir & pour la sainteté. *Jean de Montluc* trouveroit sa place parmi ces édifians Evêques, s'il avoit servi Dieu comme il avoit servi l'Etat. Il étoit frere de Blaise de Montluc, Maréchal de France, & entra d'abord dans l'Ordre de saint Dominique. Comme il avoit beaucoup d'esprit, il y acquit beaucoup de sçavoir, mais il y perdit sa vocation. Marguerite, Reine de Navarre, l'ayant connu & estimé, le défroqua & le mena

à la Cour, où elle fit connoître son esprit & ses talens. Il fut d'abord Ambassadeur du Roi à Constantinople, puis dans presque toutes les Cours de l'Europe, puisqu'on assure qu'il s'acquitta de seize Ambassades, & qu'il réussit en toutes. Il fut nommé aux Evêchés de Valence & de Die par Henri II. Nous n'avons pas son Brevet de nomination, mais nous avons ses Bulles, dattées du 7. des Ides d'Octobre de l'an 1553. & le quatriéme du Pontificat de Jules III. On dit qu'il dissimula son hérésie sous les Regnes de François I. & de Henri II. mais que depuis il s'accommoda au temps, & qu'il prêchoit, tantôt à la Catholique & tantôt à la Calviniste, se[lon] les différentes dispositions de la Co[ur]. On rapporte que le Connétable de Montmorenci, toujours zélé Catholique, ayant surpris Montluc prêchant au Louvre en chapeau & en manteau en présence de la Reine Catherine, il en fut si scandalisé, que sans penser au lieu ni à la Reine, devant laquelle il étoit, il se tourna vers ses gens, & leur dit d'un ton d'autorité, qui étoit ici déplacé: *qu'on m'aille tirer de cette chaire cet Evêque travesti en Ministre.* Ce coup étonna tellement Montluc, qu'il se retira tout confus, sans que la Cour osât murmu-

ter contre une action si vive. Le Pere Martenne assure dans son Voyage Litteraire, qu'étant à Valence, il y avoit vu d'anciens Chanoines, qui sçavoient de leurs ancêtres, qu'on y avoit vu Montluc prêcher en habit long & couvert de son chapeau. Le même Dom Martenne ajoute, qu'il connoissoit des personnes qui ont vu une Lettre que Montluc écrivoit au Maréchal son frere, dans laquelle il avoit l'insolence de lui mander, *que si l'Evêque de Rome vouloit faire du bruit, il ébranleroit de telle sorte son clocher, qu'il tomberoit par terre.*

Voyage Litteraire, Tome 1. p. 264.

Il falloit que *Montluc* fut plus circonspect dans ses sermons, qu'il ne l'étoit sur ses habits, car en 1560. arriva le fameux procès entre *Montluc* Evêque de Valence, & *Felix Vermond* ou *Varmond*, Doyen de la Cathédrale de Valence. Par Arrêt du Parlement de Grenoble, Felix Vermond fut condamné à faire réparation publique à M. de Montluc pour l'avoir accusé d'hérésie dans des Libelles, & pour l'avoir témérairement interrompu en chaire. Voici le *dictum* de cet Arrêt, qui est du 14. Octobre 1560. *Obligation au sieur Vermond, de se retracter dans la Sale du Conseil à Grenoble, & à Valence, dans la Sale de la Maison de Ville, les Corps assemblés; en pleine Eglise*

devant tout le peuple ; & dans la Sale capitulaire en présence des Chanoines & autres suppôts du Chapitre ; à une amende de cinq cens écus, cinq cens livres envers le Roi, cinq cens livres envers l'Evêque, cinq cens livres envers les pauvres ; la Lettre ou Libelle en question, lacerée par la main du Boureau ; & comme le Syndic du Chapitre étoit intervenu mal-à-propos pour ledit Doyen, il fut condamné en son propre & privé nom à deux cens livres d'amende : cent livres envers le Roi, & cent livres envers les pauvres ; & à tenir prison jusqu'au payement.

Plusieurs Auteurs ont prétendu que le procès fut fait à Montluc par le Pape Pie IV. pour crime d'héréfie, & le fait est constant, mais comme on n'y observa point les formalités réquises par nos Libertés, sa déposition fut regardée en France comme non avenue, & il demeura paisible possesseur de ces deux Evêchés jusqu'en 1574. qu'il en fit volontairement la démission entre les mains du Roi Henri III. en faveur de *Charles de Leberon* son neveu, Abbé de saint Ruf, sous la réserve expresse de trois mille livres de pension pour Jean de Montluc, sieur de Balagni ; & de mille livres aussi de pension pour *Jean Choisnin*, Secrétaire dudit de Balagni.

C'est ce même Balagni qui devint dans la suite Maréchal de France, & Souverain de Cambray, & qui pour lors étoit Capitaine de cent hommes & Gentilhomme de Sa Majesté. Ce Brevet de pension, qui est du 26. Septembre 1574. lui donne ces deux qualifications, & celle de neveu de cet Evêque, mais depuis on a découvert le contrat de mariage de Montluc, Evêque de Valence, avec Demoiselle *Anne Martin*, & que c'est d'eux qu'étoit né Balagni.

Sur cette démission, Charles de Leberon sollicita les Bulles de ces deux Evêchés, & elles lui furent expédiées le 15. des Kalendes de Décembre 1574. troisiéme année du Pontificat de Gregoire XIII.

C'est dans ces Bulles accordées par ce Pape, qu'il est fait mention de la déposition de Jean de Montluc en ces termes: *Sanè Ecclesiis Valentinensis, & Diensi invicem unitis (ex eo quod iniquitatis filius olim Episcopus Valentinensis, & Diensis, suadente jam pridem humani generis hoste, in crimen hæresis prolapsus sit; & firmato contra eum processu, jurisque Ordine servato, hæreticus declaratus atque regimine, administratione privatus Apostolica autoritate fuerit) Pastoris solatio destitutis.*

Ce Pape étoit si persuadé de l'équité

de ce jugement, qu'il ne voulut jamais admettre ces pensions. Pierre-André de Liberon, successeur de Charles en ces Evêchés, sous ce prétexte, s'avisa de les contester, mais après plusieurs altercations, le Brevet du Roi subsistant toujours, cet Evêque convint de payer, & délégua à cet effet les Terres de Châteauneuf d'Isere en Valentinois, & de Vercors au Diois.

Charles-Jacques de Leberon, successeur de Pierre-André dans les Evêchés de Valence & de Die, renouvella les mêmes difficultés, mais par accommodement, *Balagni* pour lors Maréchal de France, se relâcha de sa pension, moyennant la somme de *cinq mille livres* une fois payée. L'acte d'exonération est du 25. Juin 1603.

La mauvaise opinion qu'on avoit à Rome de Jean de Montluc, ne diminua point son crédit auprès de nos Rois. Outre les Ambassades dont j'ai parlé ci-dessus, ils le chargerent de plusieurs commissions très-importantes dans l'intérieur du Royaume. Charles IX. par ses Lettres Patentes du premier Janvier 1560. le fit Conseiller dans tous les Parlemens du Royaume, & avec la séance, lui accorda voix délibérative dans toutes ces Cours supérieures pour toutes

sortes d'affaires. Ces Lettres sont conçues dans les termes les plus flateurs, & semblent moins annoncer une nouvelle faveur, que continuer les anciennes. Il prit séance au Parlement de Paris en 1563. & l'acte de sa reception est du 22. Décembre de cette année-là.

Après tant de dissipations & tant d'écarts, Montluc rentra sur la fin de ses jours dans le sein de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & après avoir reçu les Sacremens, rendit l'ame entre les mains des Jesuites de Toulouse le 12. d'Avril 1579. & fut inhumé dans l'Eglise Métropolitaine de cette même Ville, ainsi qu'il l'avoit ordonné. Le Pere *Jacques Columbi*, Jesuite fit imprimer sa vie en 1638.

Le plus ancien titre qu'il y ait dans les archives de l'Eglise de Valence est de l'an 1157. & contient la confirmation que fait l'Empereur Frederic I. de tous les privileges & possessions de l'Eglise de Valence, & ce qu'on en peut conclure, c'est que dès ce temps-là, cette Eglise étoit très-puissante, & que les Evêques qui la gouvernoient, jouissoient de la même autorité que tous les Comtes feudataires de l'Empire. Ils étoient appellés comme eux aux Diettes générales, & pour fournir à la dépense de leur voya-

ge, il leur étoit permis de mettre des Impositions. La monnoye qui étoit à leur coin, avoit cours, non seulement dans le Dauphiné, mais encore dans tout l'Empire. Ils légitimoient les bâtards, &c. En un mot, ils étoient à l'instar des Souverains, & cette autorité a duré jusqu'en 1456. que par transaction passée entre Louis XI. & Louis de Poitiers Evêque de Valence, ce Prélat s'en départit & se rendit homme lige du Roi de France, qui de son côté prit l'Eglise de Valence sous sa protection, & l'a confirma dans tous ses privileges.

§. 5. *L'Evêché de Die* a eu pour premier Evêque saint Martius, qui vivoit vers l'an 220. Son revenu consiste en Terres & en droits Seigneuriaux, & est d'environ douze ou treize mille livres. Ce Diocèse contient deux cens Cures, dont trois ou quatre sont dans le Comtat Venaissin, autant en Provence, & toutes les autres en Dauphiné. Cet Evêché a plus de dix-huit fiefs considérables qui en relevent. Il rapporte à son Evêque vingt-deux mille livres de rente.

Le Chapitre de la Cathédrale de Die est composé de douze Chanoines & de deux autres qui sont honoraires, & n'ont aucun revenu ni voix délibérative dans le Chapitre. Des douze Cano-

nicats il y en a deux qui sont Dignités, le Doyenné & l'Office de Sacristain. Le premier vaut deux mille quatre cens livres, & la Sacristie mille livres. Les Canonicats valent au moins sept cens livres.

Le Chapitre de Crest est composé d'un Prévôt, d'un Chantre & de six Chanoines.

Les Eglises de *Valence* & de *Die* ont été gouvernées par de saints & sçavans Prélats, soit avant leur union, soit après.

L'union des Evêchés de Valence & de Die ayant duré plus de quatre cens ans, auroit peut-être subsisté toujours, mais Louis XIV. ayant révoqué l'Edit de Nantes, & y ayant beaucoup de nouveaux convertis dans ces Diocèses & beaucoup de Calvinistes, il fallut redoubler de soins, & augmenter les ouvriers Evangeliques, pour affermir les uns & pour tâcher de ramener les autres dans le sein de l'Eglise Catholique. Le Roi ne fut pas long-temps après la révocation de l'Edit de Nantes, sans s'appercevoir qu'il falloit de nouveau séparer ces deux Evêchés, & dès l'an 1688. Sa Majesté nomma M. *Bochard de Champigni* à l'Evêché de Valence; & M. de *Montmorin*, depuis Archevêque de Vienne, à l'Evêché de Die. Les brouil-

leries qu'il y avoit pour lors entre la Cour de France & la Cour de Rome, empêcherent que le Pape Innocent XII. ne donnât la derniere forme à la désunion de ces deux Evêchés, avant l'an 1692.

§. 6. *L'Evêché de Gap* est ancien & suffragant de l'Archevêché d'Aix. Son Eglise est sous l'invocation de Notre-Dame. *Saint Demetrius* est le plus ancien de ses Evêques que nous connoissions, & est ici réveré comme Martyr. Saint Tigride, saint Remy & *saint Constance*, sont reconnus pour saints. Ce dernier se trouva au Concile d'*Epaune* ou de *Ponas* en 509. & c'est le premier Evêque de Gap dont la qualité soit prouvée par les anciens monumens. On n'en connoît point d'autre avant lui. L'an 1184. l'Empereur Frideric II. donna, dit-on, à l'Evêque de Gap la souveraineté de la Ville, ce qui fit que ses Evêques prirent la qualité de *Princes*. Aujourd'hui ils ne prennent que celle de *Comtes* & mettent à côté de leurs armes, l'épée & la crosse en pal. Cet Evêché rapporte dix-huit mille livres, toutes charges acquittées.

Le Chapitre de Gap a pour chef le Doyen. Les autres Dignités & Personats, sont l'Archidiacre, le Prévôt, le Sacris-

tain & le Précentre, les Chanoines sont au nombre de dix.

Il n'y a dans le Diocèse de Gap qu'une seule Abbaye qui est celle de Clausonne, *Beata Maria de Clausona*. Elle est de l'Ordre de saint Benoît, & ne rapporte à l'Abbé, toutes charges payées, que six cens livres. Autrefois il y avoit seize Religieux, & leurs biens étoient en Provence, mais le Connétable de Lesdiguieres s'en empara, & les fit passer à Messieurs de *Beaune* ses parens. Il y a une Eglise souterraine qui est remarquable. L'Abbé de Clausonne est grand Vicaire-né de l'Evêque de Gap.

Le Diocèse de Gap renferme deux cens vingt-neuf Paroisses.

§. 7. L'Evêché de Saint-Paul-trois-Châteaux, *sancti Pauli Tricastinensis*, est suffragant de l'Archevêché d'Arles, & vaut douze mille livres de revenu à son Evêque. Il n'a dans son Diocèse que trente-quatre Paroisses, dont huit, qui sont les plus considérables, sont dans le Comtat Venaissin.

Le Chapitre de la Cathédrale est composé de dix Chanoines, les Dignités comprises.

L'Abbaye d'Aiguebelle, *Aquabella*, de l'Ordre de Citeaux, est la seule qu'il y ait dans ce Diocèse. Elle est à deux

lieues de Saint-Paul-trois-Châteaux, & a été fondée l'an 1137.

§. 8. *L'Evêché d'Orange* est suffragant d'Arles, & reconnoît *Constantius* pour le premier de ses Evêques. Il vaut huit mille livres.

Le Chapitre de la Cathédrale est composé de neuf Chanoines, dont il y en a trois qui remplissent les Dignités de Prévôt, d'Archidiacre & de Capiscol.

Il n'y a aujourd'hui qu'une Abbaye, qui porte le nom de Notre-Dame des Plans, *Nostra Domina de Planis*. Elle est pour des Filles de l'Ordre de Citeaux, & a été transferée dans la ville d'Orange. L'on prétend que deux autres Abbayes du même Ordre, & qui étoient originairement situées à la campagne, y ont été unies. L'une se nommoit *Notre-Dame des Champs*, & l'autre, *Saint Pierre du Puis*.

ARTICLE II.

Le Gouvernement civil du Dauphiné.

LE Dauphiné est une de ces Provinces que l'on nomme *Pays de Droit-Ecrit*, c'est-à-dire, qu'on y rend la Justice conformément aux Loix Romaines; au lieu que dans la plûpart des autres Provinces de France, on juge les Procès

selon la Coutume de chacune en particulier. Ce Pays a outre cela quelques usages particuliers, & ne reçoit pas la maxime, *Nulle Terre sans Seigneur*, qui est reçue dans le reste du Royaume. Un sçavant Jurisconsulte * rapporte que la ville de Grenoble a des Statuts par lesquels l'adultere n'est puni que d'une amende de cent sols. Il remarque que les Juges d'Eglise avoient favorisé ce relâchement dans le temps qu'ils connoissoient seuls de ce crime, & que les amendes faisoient partie de la Ferme de l'Evêché.

* Chorier sur les décisions de Guy Pape.

Il y a en Dauphiné un Parlement qui est aussi Cour des Aydes, une Chambre des Comptes, un Présidial, sept Bailliages, trois Sénéchaussées, quatre Judicatures Royales, & autant de Justices de Seigneurs qu'il y a de Terres seigneuriales.

Humbert II. dernier Dauphin de Viennois créa à Grenoble un Conseil Delphinal l'an 1340. qu'il composa de sept Conseillers sans aucun Président, d'un Auditeur des Comptes & d'un Trésorier de Dauphiné. Il ordonna que quatre des sept Conseillers enseigneroit le Droit dans l'Université qui étoit pour lors à Grenoble. Deux ans après, il fit un de ces Officiers Président, & créa un Avocat Fiscal Delphinal.

Louis XI. n'étant encore que Dauphin, s'étant retiré en Dauphiné, érigea en 1453. ce Conseil Delphinal en Parlement, avec les mêmes droits & honneurs que les autres Parlemens du Royaume, & en 1454. il créa un Procureur Fiscal Delphinal.

Le Roi Charles VII. ayant chassé son fils du Dauphiné, & n'ayant point touché au Parlement qu'il avoit établi par ses Lettres du 29. Juillet 1453. le Parlement de Grenoble prétend devoir compter son érection depuis l'an 1453. Celui de Bourdeaux au contraire, soutient qu'on ne la doit compter que depuis que le Roi Charles VII. l'a confirmée par son silence, parce que Louis XI. n'étant que Dauphin en 1453. on ne la doit compter que depuis la confirmation tacite de Charles VII. Cependant le Parlement de Dauphiné a toujours passé pour le troisiéme après celui de Paris & de Toulouse, & a précédé celui de Bourdeaux en plusieurs occasions, dans les assemblées des Notables tenues à Paris, à Moulins & à Rouen en 1557. 1566. & 1617. & dans la Chambre de Justice établie à Paris en 1626. Mais dans la Chambre de Justice de l'an 1661. les Commissaires de ces deux Parlemens alternerent, l'un ayant eu la préséance un jour, & l'autre le jour suivant.

Ce Parlement est aujourd'hui composé de dix Présidens, le premier compris, de cinquante-cinq Conseillers, de trois Avocats Généraux & d'un Procureur Général. Tous ces Officiers sont distribués en quatre Chambres. Les Présidens sont tous à Mortier, parce qu'il n'y a point ici de Grand'Chambre, ni de Chambre des Enquêtes; & à la réserve du premier Président & du Garde des Sceaux, qui servent toujours dans la premiere Chambre, les Présidens & les Conseillers demeurent toute leur vie dans la Chambre où ils ont été reçus; ainsi ce sont les quatre Chambres du Parlement qui roulent, & non pas les Conseillers qui les composent. Il est vrai que les Présidens obtent par rang d'ancienneté à la saint Martin.

Le Gouverneur & le Lieutenant Général de la Province, ont séance au Parlement avant le premier Président. Ils le précédent à plus forte raison dans les Processions & dans les autres cérémonies publiques. Le premier Président du Parlement de Grenoble, ou en son absence le plus ancien Président, commande dans la Province en l'absence du Gouverneur, du Lieutenant Général & des Commandans par Brevet particulier. Ce droit, qui est ancien, a été confirmé par

des Lettres Patentes du Roi du 12. Juillet 1716. publiées à l'Audience le 30. du même mois.

Tous les Archevêques & Evêques du ressort, ont séance & voix instructive au Parlement de Grenoble, le seul Evêque de cette Ville y a voix délibérative. Ils siégent après les Présidens, au-dessus du Doyen des Conseillers.

Le ressort de ce Parlement est divisé en deux grands Bailliages, & deux Sénéchaussées.

Le Bailliage de Viennois comprend les Bailliages particuliers de Vienne, de Grenoble, de saint Marcellin, & la Jurisdiction Royale de Romans. Le Bailli est d'épée, & la Justice s'y rend par un Vice-Bailli, ou Lieutenant Général.

Le Bailliage des Montagnes renferme les Bailliages particuliers de Briançon, d'Embrun, de Gap & du Buys. Le Bailli est aussi d'épée.

Il n'y avoit autrefois qu'un seul Sénéchal pour les Siéges du bas Dauphiné, mais après l'érection d'un Présidial à Valence en 1636. l'on créa un Sénéchal particulier pour ce Présidial, de sorte qu'il y a deux Sénéchaux pour le Valentinois, sçavoir un pour les Sénéchaussées de Valence, Crest, Montlimart, & l'autre pour le Présidial de Valence.

Quant aux Juſtices des Seigneurs, il y en a ſept qui relevent immédiatement du Parlement. Ce ſont celles de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap, d'Embrun, de Tallard & de Rouſſillon.

Il y a des Greniers à ſel en Dauphiné, comme dans les autres Provinces, mais le ſel n'y eſt point de vente forcée.

La Chambre des Comptes de Grenoble a été unie au Parlement juſqu'en l'année 1628. qu'elle en fut ſéparée par un Edit qui l'a crée *ad inſtar* de celle de Paris. Elle eſt composée de ſix Préſidens, le premier compris, de dix-huit Maîtres ordinaires, de quatre Correcteurs, de ſix Auditeurs, d'un Avocat & d'un Procureur Généraux. Cette Chambre connoît des mêmes affaires que les autres Chambres des Comptes du Royaume.

La Chambre des Comptes va après le Parlement, mais dans l'Egliſe de Notre-Dame & dans celle de ſaint André, les Officiers des Comptes ſont à la droite en entrant dans le Chœur, & le Parlement à la gauche, ce que la Chambre des Comptes rapporte à l'ancienneté de ſa création, qu'elle prétend être antérieure à celle du Parlement.

Le Bureau des Finances du Dauphiné n'a fait qu'un même corps avec le Parlement juſqu'en 1628. qu'il en a été ſé-

paré & établi en Corps de Compagnie. Il est à présent composé de vingt-sept Officiers, qui sont un premier Président en titre, quatre Présidens par Commission, vingt Trésoriers Généraux, un Avocat & un Procureur du Roi.

Le Dauphiné étoit autrefois un pays d'Etats, mais leur pouvoir fut suspendu en 1628. & on créa six Elections, qui sont celles de *Grenoble*, de *Vienne*, de *Valence*, de *Montelimart*, de *Gap* & de *Romans*. Chaque Election a sa recette particuliere, à la réserve de celle de Gap qui en à deux, une pour le Gapençois & Embrunois, & l'autre pour le Briançonois.

Le Roi créa en 1689. une Maîtrise des Eaux & Forêts pour le Dauphiné. Elle est composée d'un Maître particulier, d'un Lieutenant, d'un Procureur du Roi, d'un Garde-marteau, d'un Greffier & de quatre Sergens Gardes des bois. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 12. Novembre 1719. le Roi a supprimé les Offices de Gardes en titre des Bois, Eaux & Forêts de Sa Majesté, ainsi ces Gardes sont aujourd'hui par Commission.

Humbert II. institua une Université à Grenoble l'an 1339. mais Louis XI. la transfera à Valence en 1452. Par ses Lettres Patentes du 25. Juillet de cette

dite année. Ce Prince crut qu'il n'y avoit point de situation de ville en Dauphiné où une Université fut mieux placée qu'à *Valence*. La pureté de l'air qu'on y respire, les différentes rivieres qui y aboutissent, la facilité qu'il y a de s'y rendre de tous les endroits circonvoisins, & quelques autres raisons encore, engagerent ce Prince à y faire cet établissement par préférence à toute autre Ville de la Province.

L'Université d'Orange fut établie en 1365. par l'Empereur Charles IV.

Le commerce est assez borné dans cette Province. Il y a à saint Gervais une fabrique de canon de fer & de bombes. La qualité du fer qu'on y employe est si liante & si douce, que ces canons sont presque d'un aussi bon usage que ceux de fonte.

Il y a aussi à Vienne une fabrique d'ancres, tant pour les Galeres que pour les Vaisseaux du Roi, & une manufacture pour mouliner & devider les soyes. Des ouvriers Allemands avoient donné lieu à l'établissement d'une fabrique de fer blanc à Vienne, mais elle ne subsiste plus, quoiqu'elle méritât beaucoup d'attention. Outre ces fabriques on fait des soyes dans toute la Province, à l'exception des Bailliages des Montagnes. Le

Dauphiné fournit aussi des bois pour la construction à la Marine. Les peaux & les gands de Grenoble ont de la réputation. Quant à la draperie elle est grossiere, mais d'une assez bonne qualité. On en portoit autrefois une grande quantité en Levant. Le commerce des vins de Vienne, & celui du pastel, de la couperose, du cuivre & du plomb, rapportent encore beaucoup d'argent à cette Province.

ARTICLE III.

Le Gouvernement Militaire du Dauphiné.

LE Gouverneur de cette Province avoit autrefois une autorité qui approchoit fort de celle de Vice-Roi. Les Arrêts du Parlement & les Lettres de la Chancellerie étoient expédiées en son nom. Toutes ces prérogatives furent révoquées à la mort du Comte de Soissons, & il n'est resté à ses successeurs que l'honneur de siéger à la tête du Parlement, & d'avoir le premier rang dans toutes les Cérémonies publiques.

C'étoit un des privileges du Dauphiné, que le Gouverneur & le Lieutenant Général de cette Province devoient y être nés. On commença à y déroger en faveur de la Mothe Gondrain. La No-

blesse refusa de le reconnoître, & le Parlement d'enregistrer ses Provisions, mais le Roi par une attribution expresse les fit enregistrer au Parlement d'Aix, & le Dauphiné fut enfin obligé de le reconnoître & d'obéir.

Quoique j'aye copié cela d'après un bon Auteur, un homme bien instruit & actuellement plein de vie, m'a averti qu'on ne voyoit pas que les Gouverneurs & les Lieutenans Généraux dûssent être nés en Dauphiné pour y pouvoir posseder ces Charges. Il n'y a eu qu'un Dauphinois, nommé *Henri de Sassenage*, encore n'étoit-il pas Gouverneur, quoiqu'il en fit les fonctions.

Outre le Gouverneur & le Lieutenant Général, il y a encore quatre Lieutenans de Roi, & autant de Gouverneurs particuliers qu'il y a de Places fortifiées & de quelque considération.

Les Places fortifiées, sont *Grenoble*, *Valence*, *Embrun*, *Montdauphin*, *Briençon* & *Bareau*, Guillestre, Queyras, Eailles appartiennent aujourd'hui au Roi de Sardaigne, en conséquence du Traité d'Utreck, qui a beaucoup diminué l'étendue du Dauphiné.

Quoique l'usage d'attacher des Dignités aux Fiefs, ait commencé plus tard en Dauphiné que dans les autres Pro-

vinces du Royaume, on y en remarque aujourd'hui autant qu'ailleurs. Je ne parlerai ici que des Duchés & de la Principauté d'Orange.

Les Terres de Lesdiguieres & de Champsaur furent érigées en Duché-Pairie en faveur de François de Bonne, Seigneur de Lesdiguieres, & de Charles de Blanchefort, Sire de Crequy, & des descendans mâles de ce dernier, & de Madeleine de Bonne sa femme, par Lettres Patentes du mois de Mai 1611. confirmées par d'autres Patentes du 14. Septembre 1619. registrées le 14. Novembre suivant. Cette Pairie s'est éteinte par la mort d'Alphonse de Blanchefort, Duc de Lesdiguieres, arrivée le 5. Août 1712.

Valentinois, Duché-Pairie érigée par Louis XII. l'an 1499. en faveur de César Borgia, fils du Pape Alexandre VI. Elle fut érigée de nouveau, & donnée en 1548. par Henri II. à Diane de Poitiers, mais les Lettres ne furent enregistrées au Parlement & à la Chambre des Comptes qu'avec cette clause, *pour en jouir sa vie durant.* Après la mort de Diane, le Valentinois fut réuni à la Couronne, & la Duché-Pairie éreinte. Louis XIII. la fit revivre en 1642. & la donna à Honoré de Grimaldy, Prince de Monaco, pour le dédommager des Terres dont il jouissoit

loit auparavant dans le Royaume de Naples. Cette Duché fut déclarée femelle par une Déclaration donnée à Saint Germain en Laye le 26. Janvier 1643. regiſtrée le 6. Février ſuivant. Louiſe-Hipolyte de Grimaldy, fille aînée d'Antoine Prince de Monaco, & de Marie de Lorraine, ayant été mariée en 1715. à François-Leonor Goyon de Matignon, la Duché-Pairie lui a été cédée, & ce Seigneur a obtenu des Lettres Patentes au mois de Décembre 1715. enregiſtrées le 2. Septembre 1716. par leſquelles il lui a été permis de ſe faire recevoir Pair de France au Parlement de Paris, où il prêta ſerment le 14. Décembre 1716.

Hoſtun, érigé en Duché ſimple l'an 1712. en faveur de Camille d'Hoſtun Comte de Tallart, Maréchal de France, &c. & en Pairie par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Mars 1715. regiſtrées le 2. d'Avril ſuivant, en faveur de Marie-Joſeph Duc d'Hoſtun, fils du Maréchal de Tallart.

La Principauté d'Orange. Nous trouvons qu'en l'an 700. il y avoit ici un *Comte* de la qualité de ceux de ce temps-là, & qui ſe nommoit *Theoſud.* Son fils porta le même nom, & fut, dit-on, martyriſé par les Sarrazins en 730. Dans les guerres qu'on fit en France pour en chaſ-

ſer ces peuples, *Guillaume*, ſurnommé au *Court-nez* ou au *Cornet*, fut aſſez heureux pour reprendre la ville d'*Orange* ſur un de leur chef nommé *Therbaud*, & Charlemagne lui en confia le Gouvernement en 793. Ce Guerrier fit même de grands progrès dans ſa faveur, par le moyen de ſa ſœur *Berthe* que Charlemagne épouſa. *Guillaume au Cornet* ne laiſſa qu'une fille, qui épouſa un Seigneur de Provence nommé *Gozzelin*, dont la poſtérité s'eſt conſervée juſqu'en 1173. que *Rambaud III.* mourut, & inſtitua ſon héritiere *Tiburge* ſa ſœur, femme de *Bertrand*, *Sire de Baux*. Celui-là même qui fut aſſaſſiné le jour de Pâques de l'an 1181. dans l'Egliſe d'Arles, par l'ordre de Raymond V. Comte de Toulouſe.

On ne ſçait pas préciſément en quel temps s'eſt formée la Principauté d'Orange. Il y a apparence que ce fut après la mort de *Rodolphe le Faineant*, qui ne laiſſa point d'enfans, & que probablement le Gouverneur d'Orange fit pour lors ce que firent ceux de Savoye, de Dauphiné, de Provence, &c.

Juſqu'en 1733. & même, à proprement parler, juſqu'à la fin de 1742. nous n'avons connu que quatre *Maiſons* ou *Races*, qui ont ſucceſſivement poſſedé

la Principauté d'Orange, qui ſont celles d'*Orange*, *de Baux*, *de Chalons* & *de Naſſau*, encore ne connoît-on les deux premieres que très-imparfaitement, car par l'examen qu'on en fait, on ſe trouve arrêté à tous momens par des difficultés indiſſolubles.

En 1733. le Pere Dom *Veiſſet* donna le ſecond volume de l'Hiſtoire du Languedoc, & nous fit connoître une Race entiere des Comtes & Princes d'Orange, branche de la Maiſon de Montpellier, dont le détail & les preuves ſe trouvent dans ledit ſecond volume, ſans que le Pere *Bonaventure de Siſteron*, Capucin, qui a composé une Hiſtoire de la Ville & Principauté d'Orange, ait fait la moindre mention de cette découverte hiſtorique, de laquelle il n'y a pas de doute qu'il n'eut aucune connoiſſance, lorſqu'en 1741. il donna au public ſon Hiſtoire de la ville d'Orange.

Celle des Barons de Beaux en Provence a regné environ deux cens quarante-trois ans, depuis l'an 1150. juſqu'à l'an 1393. que Marie de Beaux épouſa Jean de Châlons.

Ce fut Guillaume de Beaux V^e^ du nom, qui prit le premier ce titre de *Gratiâ Dei*, par la grace de Dieu, vers l'an 1183.

La Maiſon de Châlons en Bourgogne a poſſédé Orange depuis 1393. juſqu'à 1530. que René de Naſſau, fils de Claude de Châlons ſœur de Philbert, ſuccéda à cet Etat après la mort de ſon oncle, qui ne laiſſa point d'enfans.

La Maiſon de Naſſau a regné depuis 1530. juſqu'à Guillaume-Henri XI. mort en 1702. Roi d'Angleterre, ſous le nom de Guillaume III.

Après la mort du Roi Guillaume, cette Principauté paſſa à M. le Prince de Conty, comme légataire de feu Jean-Louis d'Orleans Duc de Longueville. Ce Prince l'a échangée depuis avec le Roi, qui lui doit donner des Terres de ſon Domaine. L'acte d'échange eſt du 10. Février 1703. Le 25. du mois de Mars ſuivant, le Comte de Grignan prit poſſeſſion au nom de Sa Majeſté de la ville & principauté d'Orange. Le Roi de Pruſſe comme héritier de Guillaume de Naſſau Prince d'Orange & Roi d'Angleterre, a eu des prétentions ſur cette Principauté, mais elles ont ceſſé au moyen de la renonciation qu'il a faite en faveur du Roi de tout droit ſur la Principauté d'Orange, & laquelle eſt exprimée dans l'article X. du Traité d'Utreck.

Il eſt conſtant que les Comtes de Provence ont toujours eu la haute Souve-

raineté de cet Etat, & qu'ils en ont reçu l'hommage en diverses temps. En 1366. la Reine Jeanne, Comtesse de Provence, fit confisquer cette Seigneurie sur Raymond de Beaux Ve du nom, convaincu de félonie; mais elle la lui fit restituer de sa pure libéralité en 1370. Guillaume de Châlons VIIe. du nom, étant soupçonné de tenir le parti du Duc de Bourgogne, & ayant été fait prisonnier, il ne sortit de prison en 1474. qu'en vendant la Souveraineté de ses Etats au Roi Louis XI. mais Louis XII. les remit à Jean de Châlons IIe du nom. Cependant il est constant que Guillaume de Châlons ne pouvoit pas vendre cette Souveraineté au préjudice de René Roi de Sicile & Comte de Provence, & d'ailleurs Louis XII. n'a pas pu la rendre au préjudice du droit acquis à la Couronne de France par l'union de la Provence & par l'achat de Louis XI.

Il y a à *Grenoble* un Prévôt Général, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Greffier, un Exempt, un Sousbrigadier, & deux Brigades.

A *Vienne*, un Exempt & une Brigade.

A *Chantonnay*, un Sousbrigadier & une Brigade.

A *Pont-Beauvoisin*, un Brigadier & une Brigade.

A *Saint Marcellin*, un Sousbrigadier & une Brigade.

A *Valence*, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Greffier, un Sousbrigadier & une Brigade.

A *Saint Valier*, un Brigadier & une Brigade.

A *Montelimart*, un Exempt & une Brigade.

A *Die*, un Brigadier & une Brigade.

A *Gap*, un Lieutenant, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Greffier, un Sousbrigadier & une Brigade.

A *Corps*, un Sousbrigadier & une Brigade.

A *Ceret*, un Brigadier & une Brigade.

A *Nyons*, un Exempt & une Brigade.

La Généralité de Grenoble ne fournit en 1726. que douze cens hommes de milice, qui formerent deux bataillons qui suivirent le rang du Regiment de Dauphiné.

La même année, le Roi ayant ordonné l'établissement d'une Compagnie de cent Cadets Gentilshommes dans la Citadelle de Strasbourg, Sa Majesté voulut qu'il y en eut vingt de la Province de Dauphiné.

Description des Villes & des Lieux les plus remarquables du Dauphiné.

LE Dauphiné se divise en haut & bas. Le premier comprend le Graisivaudan, le Briançonnois, l'Embrunois, le Gapençois, le Royannez, & les Baronies. Dans le bas on trouve le Valentinois, le Diois & le Tricastinois.

GRENOBLE.

GRENOBLE, *Cularo*, *Gratianopolis* après que l'Empereur Gratien l'eut fait rétablir, est sur l'Isere, & la Capitale du Graisivaudan, & de toute la Province. Cette Ville est fort peuplée. La Bastille est une Forteresse qui commande la Ville. A mi-côte de l'endroit où elle est située, est la Tour du Rabot, qui est présentement abandonnée. L'Isere coupe Grenoble en deux parties inégales. La moins considérable est fort serrée par le côteau, & s'appelle *Saint Laurent* ou *la Perriere*. Elle ne consiste presque qu'en une grande rue. Saint Laurent est la Paroisse de ce Quartier. Au-dessus est un Couvent de Filles de la Visitation, appellé *Sainte Marie-d'en-haut*. Le quartier de Bonne est le plus beau de Grenoble.

Les rues y ſont grandes, belles & bien perçées. Le Palais où ſe tient le Parlement, la Chambre des Comptes, & le Bureau des Finances, eſt un ancien bâtiment ſitué ſur une place preſque ronde. La place appellée *Grainette*, à cauſe des Grainetiers qui y vendent leurs grains. Car la place du *Brueil* eſt ſon vrai nom. Elle eſt d'ailleurs grande & belle.

L'Hôtel de *Leſdiguieres* ſert aujourd'hui d'*Hôtel de Ville*. C'eſt un grand bâtiment composé de differens corps de logis joints les uns aux autres, & qui forment un tout qui n'a rien de beau pour la façade qui donne ſur la rue, mais celle qui eſt ſur les jardins eſt bâtie à la moderne, & fait un beau coup d'œil.

Le jardin conſiſte en un parterre accompagné d'une terraſſe, & en une eſpece de bois. C'eſt la promenade publique de la Ville.

Le Palais Epiſcopal eſt un beau bâtiment qui doit ſa beauté à feu M. le Camus Evêque de Grenoble, & Cardinal de l'Egliſe Romaine. Les Salles y ſont ornées de tableaux de prix de la vie & de la paſſion de Jeſus-Chriſt, & des portraits de tous les Evêques de Grenoble, &c. L'Hôpital Général eſt bien bâti, ayant quatre corps de logis, & des jardins d'une étendue ſuffiſante.

Tous les autres Hôpitaux de la Ville ne sont qu'un même corps avec celui-ci, & sous la même direction. L'Arsenal est une espece de petite citadelle dans un coin de la Ville sur le bord de l'Isere. A sainte Claire on peut voir les tombeaux de la Connétable de Lesdiguieres & de sa fille. Ils sont de marbre & estimés pour leur sculpture. Les draperies sur tout en sont parfaitement bien jettées.

Les Révérends Peres Jesuites furent établis à Grenoble en 1652. Ils y ont un Collége où ils enseignent la Grammaire, les Humanités, la Philosophie & la Théologie. Ce Collége est toujours régenté par d'habiles Professeurs.

Le Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble, y appella *les Prêtres de l'Oratoire* en 1675. pour diriger le Séminaire qu'il avoit résolu de fonder. Il leur donna d'abord vingt-cinq mille livres pour acheter la Maison & l'emplacement. Il y fonda ensuite cinq places pour cinq pauvres Ecclésiastiques, & pour cet effet leur donna vingt-deux mille livres. Il fut si content de la doctrine & de la conduite des Peres de l'Oratoire, qu'il fonda à perpétuité des instructions familieres pour le peuple, & affecta pour cela trois cens livres de pension annuelle.

Le même Prélat Cardinal, fonda encore en faveur de la Congrégation de l'Oratoire un petit Séminaire ou Collége dans un village nommé *Saint Martin de Miseré*, pour y élever de jeunes enfans destinés à l'état Ecclésiastique. Il y avoit ici auparavant un Collége de Chanoines si pauvres, qu'ils étoient obligés d'aller vicarier dans les Paroisses voisines. L'Evêque le fit supprimer avec les formalités ordinaires, & il remplit de Prêtres de l'Oratoire les places des Chanoines. Il donna à cette Maison vingt-deux mille livres pour la fondation de dix places destinées à élever dans les Belles Lettres & la Philosophie, de jeunes enfans de la campagne. Ce Collége ou Académie, a toujours joui d'une si bonne réputation, qu'une bonne partie de la Noblesse de la Province, y profite en même-temps des exercices qu'on y fait, & de la bonne éducation qu'on y donne.

Le Cardinal le Camus étant mort, & M. l'Abbé *de Caulet* étant devenu Evêque de Grenoble, ce Prélat prétendit avoir la disposition libre & entiere de son Séminaire, & des biens qui y sont annexés, & qu'il pouvoit les ôter aux Peres de l'Oratoire. Sur l'opposition de ces derniers, l'affaire fut portée au Conseil du Roi, qui par Arrêt contradictoi-

rement rendu le 13. Juillet 1728. décida que ledit Seigneur Evêque de Grenoble pouvoit ôter à la Congrégation de l'Oratoire, le Séminaire, & les biens qui y sont annéxés, nonobstant la nomination à perpétuité desdits biens, faite par le Cardinal le Camus, lorsqu'il y appella les Peres de l'Oratoire dans ladite Ville, & les Bulles de Rome, ainsi que les Lettres Patentes du Roi.

Le public trouva que le Conseil du Roi avoit fort bien jugé, & a donné de grands éloges à la modération de l'Evêque de Grenoble, qui après avoir assuré son droit sur ce Séminaire, dont il trouva d'ailleurs la direction en bonnes mains, y a laissé jusqu'à présent les Peres de l'Oratoire.

Le Cours est une belle promenade auprès de la Ville. Le Mail est aussi une agréable promenade. Les fortifications de cette Ville sont du Chevalier de Ville.

Denis Silvain de Boissieu, premier Président de la Chambre de Comptes de Grenoble a infiniment illustré sa patrie, & même, dit-on, sa Maison, par sa science & par ses Recherches généalogiques. Sa famille est une branche de celle d'*Alinges* en Savoye, & l'on prétend qu'il y a plus de cinq cens ans qu'elle

eſt établie dans le Dauphiné, où elle s'eſt fort diſtinguée dans l'Epée, dans la Robe & dans les Négociations. Celui qui donne lieu à cet article, fut un des grands perſonnages de ſon ſiécle, à qui la Cour de Rome, celle de France, la Reine Chriſtine de Suede, & les plus ſçavans hommes de l'Europe, & tous les gens de bien ont rendu témoignage de l'excellence de ſes ouvrages en Grec, en Latin & en François, & de ſon eſprit également beau & ſolide. On a regardé comme une production de ſa jeuneſſe, l'infâme livre de *Arcanis amoris & veneris*, dont le prétendu original Eſpagnol eſt attribué à *Louiſe Sigée*, & la traduction Latine à Mauſius, mais la bonté des mœurs de M. de Boiſſieu, déſabuſa bientôt de ce ſoupçon.

Parmi les ouvrages de M. de Boiſſieu, celui de l'*Uſage des Fiefs* eſt ſi eſtimé, que ſes déciſions ſur les matieres féodales & ſur les droits Seigneuriaux, ſervent de loi dans quelques Parlemens du Royaume. Un autre ouvrage qui eſt également ſçavant, mais qui n'eſt pas également utile, eſt ſon Commentaire *in Ibim*; ſatyre ſanglante qu'Ovide fit contre un certain *Ibis*, que M. de Boiſſieu ſoupçonne être *Hygin*. On ſçait de M. de Boiſſieu lui-même, qu'il n'avoit pas en-

core vingt ans accomplis lorſqu'il acheva ce Commentaire. Le public eſt auſſi redevable à ce Sçavant Magiſtrat du livre intitulé la *Science héroïque*, qui porte le nom de *Wulſon de la Colombiere* ; & de tout ce qu'il y a de nouveau ſur le Blazon dans ce Livre. M. de Boiſſieu l'avoua lui-même dans l'Elegie qu'il a compoſée de *Vitâ ſuâ*.

Le Préſident de Boiſſieu mourut le 10. d'Avril 1683. âgé de quatre-vingt-trois ans moins onze jours.

Pierre Moret de Bourchenu, eſt un autre premier Préſident de la Chambre des Comptes de Grenoble, qui s'eſt diſtingué par ſon grand ſçavoir. Son eſprit n'étoit ni ſi univerſel, ni ſi délié que celui du premier Préſident de Boiſſieu, mais il avoit pouſſé ſes Recherches Diplomatiques beaucoup plus loin que lui. On ne peut pas trouver, dit le ſçavant Abbé *Lenglet du Freſnoy*, un travail plus utile pour l'Hiſtoire de cette grande & importante Province, que les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Dauphiné*, que le Préſident de Valbonnay a compoſé, & dont il a donné deux Editions, l'une faite à Paris en un volume *in folio*, en 1711. & l'autre à Geneve en deux volumes *in folio*, l'an 1722. Le premier Préſident de Valbonnay eſt mort le 2. Mars 1730. A

LE FORT DE BARREAUX.

LE FORT DE BARREAUX, est un Bourg situé à l'entrée de la vallée de Graisivaudan, à deux lieues de Montmeillant. Dans ce Fort, il y a Gouverneur, Lieutenant de Roi, & Major.

L'origine de ce Fort est assez curieuse. Ce fut *Charles Emmanuel*, Duc de Savoye, qui le fit bâtir en 1597. Il me seroit difficile de puiser ce que j'en vais dire, dans une meilleure source que dans l'Histoire de la vie du Connétable de Lesdiguieres écrite par *Videl*, un de ses Secrétaires. Voici ce qu'il en dit : * *Le Duc trouvoit de la consolation à ses malheurs, dans la vanité de faire un Fort sur les Terres du Roi, au-dessus du village de Barreaux; entreprise, qui n'ayant nulle nécessité, sembloit avoir beaucoup d'ostentation : car si son dessein étoit d'assujetir par-là cette vallée, son Château de Montmeillant, qui est à la tête, le faisoit suffisamment sans doute : & s'il vouloit mettre à couvert la Savoye, son travail étoit encore plus inutile : mais c'étoit, comme nous venons de dire, pour se satisfaire de la vaine gloire d'avoir un pied dans l'Etat : ayant envoyé le plan de cette Place à la plûpart des Princes d'Italie; & se consolant par cette peinture*

*Tome 1. page 390. de l'Edition in 12. de l'an 1666.

de tous les mauvais succès qu'il avoit eu en effet. Lesdiguieres qui s'étoit logé dans le Château de Bayard, d'où il voyoit aisément ce travail, étant pressé par les siens de l'empêcher, leur disoit toujours : laissez-les faire ; ils font ce Fort-là pour nous : je le prendrai quand ils l'auront achevé : *& ne se mettoit point en souci.* . . . . .

. . . .

Mais le Fort de Barreaux avoit fait un grand bruit à la Cour, & les esprits malins ne manquoient pas d'imputer cette hardiesse du Duc à la négligence de Lesdiguieres. Le Roi même s'en plaignoit, jusqu'à dire tout haut, qu'il lui faisoit un grand desservice, de ne pas s'y opposer. *Lesdiguieres en ayant avis, & voulant guérir & satisfaire là-dessus l'esprit du Roi, lui depêcha le Baron de Luz, Gentilhomme de la Province, pour le supplier de ne s'en mettre nullement en peine, & pour lui représenter que ce Fort étoit si nécessaire en cet endroit-là, que quand le Duc ne le feroit point, il faudroit que Sa Majesté l'y fit faire : que c'étoit un pentagonne fort complet, que quand il seroit achevé il le prendroit sans canon, sans siége, & sans qu'il en coutât un écu.*

Lesdiguieres tint au Roi la parole qu'il lui avoit donnée au sujet du Fort de Barreaux, & partit de Grenoble le Dimanche des Rameaux, pour aller

executer cette hardie entreprise. Le 15. de Mars de l'année 1598. il attaqua donc *le Fort Barreaux* au clair de la lune, & l'emporta, malgré la vive résistance de la Garnison.

LA GRANDE CHARTREUSE.

ON va de Grenoble à ce fameux Monastere par deux différens chemins; l'un appellé le Sapey, & l'autre Saint Laurent du Pont. Par le premier on passe au Sapey, on monte une montagne sur laquelle on trouve un bois de sapins, on descend de-là dans la vallée où est le village de Chartreuse, & après l'avoir traversé, on prend à main gauche pour se rendre à la porte du Pont par lequel on entre dans l'enclos de la Chartreuse. Ce Pont est sur une petite riviere appellée *le Guyer-mort*, qui passe en cet endroit entre deux rochers fort près l'un de l'autre. Ce Pont est éloigné du Monastere de près d'une lieue. On monte toujours depuis le Pont, & en chemin on trouve la Courrerie, où Dom Courrier, c'est-à-dire le Procureur, & les Officiers, qui ont quelque rapport à lui, demeurent le plus souvent. Il y a une Imprimerie, & on tient aussi dans cette Maison les jeunes gens, à qui on

fait filer la laine dont on fait les robes des Moines ; car tout ce qui peut se fabriquer dans l'intérieur de la Maison, pour le nécessaire ou l'utile du Couvent, s'y travaille, & cela avec un fort bel ordre & beaucoup d'économie, à laquelle préside Dom Courrier.

Le chemin de Saint Laurent du Pont a été élargi, & on l'a rendu aussi praticable qu'on a pu. On y a mis des gardes-fous, mais il ne laisse pas d'être encore plus dangereux que l'autre: Le desert de ce côté-là paroît plus affreux. Deux montagnes couvertes d'un bois de pins fort épais, se joignent presque l'une à l'autre, & ne laissent entre elles qu'un passage fort étroit au *Guyer-mort*, & ce torrent en passant dans tous ces défilés, fait un grand bruit, qui augmente l'horreur du lieu. On y va par Vorepe & Pomiers, d'où on passe dans une plaine fort unie.

Saint Laurent du Pont, dont j'ai déja parlé, est une Terre qui appartient aux Chartreux, & qui est d'un revenu considérable par les soins qu'ils ont eu d'y pratiquer des martinets & artifices à fer. Ils y ont aussi fait leurs réservoirs, leurs étangs, & plusieurs autres commodités.

Les deux portes de l'enclos sont dans des endroits serrés, & aisés à défendre. L'on se rend de-là à la porte du Monas-

tere. Il n'a rien d'affreux que ce qui l'environne. La Maison en elle-même est belle, & fort bien entendue. Le Cloître est fort long, mais il va en pente, & ce défaut fait que l'on ne peut pas voir d'un bout à l'autre. On entre dans les cellules dont on admire la propreté. Chacune a son jardin. La Bibliothéque est nombreuse & choisie. La Salle du Chapitre général est belle & ornée de peintures. Les Généraux de l'Ordre sont peints autour du plá-fond. On passe de-là dans une galerie où sont représentés sur de grands tableaux les plans des Chartreuses les plus considérables de France & d'Italie. Les chambres où l'on couche les étrangers sont petites, & les lits une espece de boëte fort couverte & fort étroite. Les fabriques qui sont autour de la Maison méritent d'être vûes. On y trouve menuiserie, corderie, le four, les greniers & les caves où sont les provisions. Tout cela est bien entendu, & tout s'y trouve en abondance. L'Apoticairerie est bien fournie. On voit dans les greniers un tamis d'une invention singuliere, qui sépare quatre sorte de grains en même-temps. *L'Espatiément* est l'endroit où les Religieux se promenent les jours de récréation. Ils passent la cour, la robe troussée, le bâton à la main, sans se dire

un seul mot : mais dès qu'ils sont dans l'*Espatiément*, ils s'embrassent, se parlent, & vont se promener dans les bois & les rochers, dont ils sont dominés de toutes parts. La Chapelle de saint Bruno est enfoncée dans le desert, & à 20. pas de cette Chapelle, il y en a une autre dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle est fort propre, & bien entretenue.

La grande Chartreuse a commencé en 1084. ou 1086. & ne reconnoît aucun fondateur particulier, les biens qu'elle posséde lui ayant été donnés par divers Princes & divers Seigneurs. Les bâtimens ont été élevés par l'économie de ces Reverends Peres, & par les bienfaits des autres Maisons de l'Ordre.

Elle a été brûlée huit fois.

La premiere, l'an 1328. sous le Pere *Raymond*.

La seconde sous le Pere *Raynaud*, l'an 1372. Elle fut réparée par le Pape Gregoire XI.

La troisiéme sous le Pere *François Maresme*, l'an 1444.

La quatriéme sous le Pere *Antoine Dellieux*, l'an 1474.

La cinquiéme sous le Pere *Pierre Sarde*, par les Calvinistes qui la pillerent, & la réduisirent à un si pitoyable état, que les Religieux furent obligés de se retirer

dans les Maisons voisines, jusqu'à ce que les guerres civiles fussent terminées, & la paix rendue à l'Etat.

La sixiéme sous le Pere *Jerôme Marchand*, l'an 1592. par les Calvinistes, qui la réduisirent en cendres.

La septiéme sous le Pere *Bruno d'Affringues*, l'an 1611.

La huitiéme sous le Pere *Innocent le Masson*, qui l'a fait rebâtir lui-même, & l'a remise en si bon état, qu'il ne lui reste à présent que le souvenir de ses malheurs passés.

Le Pere Prieur de la Maison de Chartreuse, est Général de tout l'Ordre, & est élu par les Religieux de cette Maison.

C'est ici que se tient chaque année le Chapitre Général, où se trouvent les Prieurs de toutes les Chartreuses des différens pays, comme de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Flandres & de France.

L'Ordre des Chartreux possede cent soixante-neuf Maisons; dont cinq sont de Religieuses Chartrusines; & il est divisé pour la commodité des Visiteurs en seize Provinces, dont sept sont en France, & contiennent soixante-dix Maisons.

La grande Chartreuse est du Diocèse de Grenoble.

Mens & *Uzille* ſont auſſi dans le Graiſivaudan.

§. 2. *Le Briançonois* eſt à l'orient du Graiſivaudan, & à l'occident du Piedmont. Il faiſoit autrefois partie de la Province des *Alpes Cottienes*, & enſuite du Marquiſat de Suze, dont on croit qu'il a été démembré. Il a dans ſon étendue, Briançon.

BRIANÇON.

BRIANÇON, *Origantium*, *Virgantia*, *Brigantio*, ville ancienne, ſituée dans la partie la plus haute du Dauphiné, ſous un Château qui eſt ſous un roc eſcarpé. Ceux de la Ligue s'en ſaiſirent dans le XVI[e] ſiécle, mais Leſdiguieres la leur enleva en 1590. Voilà l'état où étoit Briançon juſqu'à la paix d'Utreck 1713. mais après, qu'en conſéquence de ce Traité, le Roi eut fait l'échange de quelques vallées dépendantes du Briançonois, pour celle de Barcelonette, Briançon devint entierement frontiere, n'étant plus éloigné que d'une lieue des Etats du Duc de Savoye Roi de Sardaigne, il fallut ſonger à fortifier cette Ville, en faiſant, pour en défendre les approches, des travaux immenſes.

Les fortifications de la Ville, quoique

convenables & proportionnées au terrein qu'elles occupent ne ſont pas fort conſidérables. Le Château qui les domine & qui devroit les défendre, étoit plus fort par ſa ſituation eſcarpée, que par les ouvrages qui le défendoient. Cette Ville eſt environnée de rochers & de montagnes, & c'eſt principalement de cette ſituation qu'elle tiroit ſa force, cependant pour la rendre encore plus forte & preſqu'imprenable, l'art eſt venu à ſon ſecours. On a conſtruit des redoutes ſur preſque toutes ces montagnes, & on en a fortifié deux des plus eſcarpées qui ferment les vallées qui conduiſent en Piedmont. Leur ſommet trop pyramidal s'oppoſoit à ce travail, mais on a ſurmonté la dureté du roc, & on y a creuſé des foſſés profonds & percé des chemins. On l'a eſcarpé en certains endroits à la hauteur de plus de quarante pieds, pour le faire ſervir d'appui aux différentes fortifications qu'on y a faites. On a marié le roc & la maçonnerie avec une propreté peu ordinaire dans ces ſortes de travaux, en ſorte que la nature & l'art réunis & confondus enſemble, ferment l'enceinte des ouvrages d'un mur inexpugnable. Les deux principaux Forts conſtruits ſur ces montagnes, ſe nomment, l'un le *Randouillet*, & l'autre les

Trois-Têtes. Dans l'un & dans l'autre, sont plusieurs vastes & superbes corps de Casernes, capables de loger à l'abri de la bombe, plusieurs bataillons; de beaux souterrains creusés dans le roc. Sous ce corps de Casernes on a pratiqué plusieurs Citernes qui se remplissent d'eau de sources qu'on a mises à l'abri de toute insulte; & quand même ces eaux viendroient à être coupées, les Citernes une fois remplies, suffiroient pour fournir de l'eau pendant plus de six mois à une garnison très-nombreuse. Les logemens des Officiers Majors, ont tous les agrémens qu'ils peuvent avoir dans une Place régulierement fortifiée. Joignez à cela d'autres bâtimens, tels qu'une grande Chapelle & de magnifiques magasins, construits avec toute la solidité nécessaire. En 1729. on travailloit à une communication entre les Têtes & le Rendouillet, & elle étoit très-avancée. Ensuite on a construit un Pont pour ouvrir un nouveau chemin, qui joindra la Ville aux Têtes. Ainsi le précipice affreux qui les séparoit, va devenir accessible par le moyen de ce Pont. Ce roc effrayant perpendiculairement escarpé à la hauteur de cinquante toises de la Durance, est praticable par le moyen de la mine & du feu. On y a formé un chemin propre

à y faire passer du canon, & qui doit conduire au Pont qui est formé par une seule arcade, longue de près de vingt toises, & dont l'intérieur de la voûte sera tout de pierre de taille, qui est ici aussi rare que les rochers y sont communs. On a fait de chaque côté du précipice de profondes entailles dans les rochers qui les bordent, pour y appuyer les naissances des pieds du Pont, qui sont encore à cent soixante pieds d'élevation de la riviere. Les travaux si vantés des Romains, n'ont rien qui approche de ceux-ci. Ce précipice de vingt toises de largeur, & qui séparoit la Ville des Têtes, obligeoit pour aller de l'une aux autres, de faire un circuit de près d'une demi-lieue, & impraticable en cas de siége. Le Pont qu'on a construit en 1729. & 1730. racourcit ce chemin de plus des trois quarts, qui de plus se trouve couvert par les montagnes, qui forment un coude en cet endroit. Par ce moyen, la Ville, les Têtes & le Randouillet, sont devenus embigus, ces deux forts étant joints par l'ouvrage de communication dont je viens de parler. *

* Mercure de France, mois de Décembre 1729. page 2828.

J'ai parlé ailleurs de deux ruisseaux, dont l'un porte le nom de Dure, & l'autre celui d'Ance, qui se joignent au-dessous de

de Briançon, & composent le nom & la riviere de la *Durance*. Je parlé ailleurs de la manne qu'on recueille aux environs de Briançon : j'ajouterai ici qu'à quelque distance de cette Ville, on trouve une roche percée, que l'on nomme *le Pertuis Rostang*, au-dessus de l'entrée de laquelle on lit cette inscription : *D. Casari Augusto dedicata, salutate eam.*

OULX, *Admartis*, à cause d'un Temple que les peuples des Alpes avoient fait bâtir au Dieu Mars, est sur la même riviere.

CHATEAU-DAUPHIN, *Castrum Delphini*, étoit un Fort, qui fut pris & démoli au mois d'Octobre de l'an 1690. par les troupes du Duc de Savoye. Il y avoit pour lors Gouverneur, Lieutenant de Roi & Major.

Ces deux dernieres Places étoient du Dauphiné, mais par le Traité de Paix conclu à Utreck en 1713. elles ont été cédées au Roi de Sardaigne, & cette cession a beaucoup diminué l'étendue du Dauphiné.

§. 3. *L'Embrunois* a les villes suivantes.



EMBRUN.

EMBRUN, *Ebrodunum* & *Ebredunum*, mots, qui en Langue Celtique, signifient *Montagne fertile*. Cette petite Ville est forte d'elle-même, dit un homme qui la connoissoit bien, à cause qu'elle est assise d'un côté sur un précipice, & de l'autre, couverte d'une Citadelle: on l'estime la plus haute Cité de l'Europe. M. de Lesdiguieres s'en rendit maître dans le dessein qu'il avoit d'y faire une bonne retraite, pour mettre à couvert les Calvinistes de ces Quartiers-là: comme par la prise de Montelimart, il avoit mis ceux de la plaine en sûreté. Dès le temps des Romains, Neron lui donna *le droit de Latinité*, c'est-à-dire, d'entrer dans les Charges & Magistratures de l'Empire, & Galba, *celui d'Alliance*. Le Palais Archiepiscopal est beau, & situé dans le plus haut de la Ville, qui a cinq Portes & autant de Paroisses. La Citadelle a été démolie, & étoit où est aujourd'hui le Couvent des Capucins. Les Jésuites y ont un Collége, qui y fut établi en 1583. On y enseigne la Grammaire, les Humanités, la Philosophie & la Théologie morale. Ces mêmes Peres y dirigent aussi le Séminaire depuis l'an 1704.

La ville d'Embrun voulant imiter en petit, l'exemple de quelques grandes Villes du Royaume, a chez elle une *Bibliothéque publique*, mais qui par malheur pour les gens studieux qui demeurent dans cette Ville, n'est pas fort nombreuse.

Mais un evenement, dont on n'avoit pas vû d'exemple en France depuis plus d'un siécle, est la tenue d'un Concile Provincial qui y fut assemblé en 1727. & qui étoit composé de quatorze Prélats, sans compter le Métropolitain qui en fut le Président. Quatre de ces Prélats étoient de la Province Ecclésiastique d'Embrun, & les dix autres de différentes Provinces Ecclésiastiques du Royaume. Monseigneur *Pierre Guerin de Tencin*, pour lors Archevêque d'Embrun, & aujourd'hui Cardinal de l'Eglise Romaine, Archevêque de Lyon & Ministre d'Etat, en fut le Président : les Prélats, ses cooperateurs, étoient M. de *Bourchenu* Evêque de Vence ; M. de *Crillon*, Evêque de Glandeve ; M. *Anthelmi*, Evêque de Grasse ; M. de *Caulet*, Evêque de Grenoble ; M. *Milon*, Evêque de Valence ; M. de *Villeneuve*, Evêque de Viviers ; M. de *Malissoles*, Evêque de Gap ; M. *Laffiteau*, Evêque de Sisteron ; M. de *Vaccon*, Evêque d'Apt ; M. de *Castellane*,

Evêque de Fréjus ; M. de *Belsunce*, Evêque de Marseille ; M. du *Doucet*, Evêque de Belley ; M. de *Monclei*, Evêque d'Autun, & M. de *Recrosio*, Evêque de Nice. Ces Peres ainsi assemblés, firent plusieurs Reglemens sur les mœurs & sur la discipline de l'Eglise ; & par leur sentence, suspendirent M. *Jean Soanen*, Evêque de Senez, de *toute fonction Episcopale & Sacerdotale*, & le réduisirent à la communion laïque. M. l'Evêque de Nice n'arriva à Embrun que le 16. de Septembre, & ne fut sacré qu'après la Sentence rendue, mais il approuva & souscrivit tous les decrets de ce Concile.

LE LAUS * est un Hameau situé sur une petite coline, à demi-lieue de la Paroisse de saint Etienne, qui est du Diocèse d'Embrun, quoiqu'il ne soit qu'à deux lieues de Gap. Ce Hameau est devenu fameux par la dévotion des peuples à la sainte Vierge, qui a ici une Chapelle connue sous le nom de *N. D. du Laus*, où Dieu a, dit-on, operé plusieurs miracles par la médiation de sa sainte Mere. Voici l'histoire abrégée de ce qui a donné lieu à cette dévotion.

* Lieu ainsi nommé des Litanies de la Vierge, qu'on y chantoit.

L'an 1663. une jeune Bergere, âgée d'environ quatorze ans, nommée *Benoite Rencurel*, du lieu de saint Etienne, en gardant son troupeau, eut le bonheur

de voir plusieurs fois la Vierge & d'avoir des entretiens avec elle. Le bruit de ces merveilles se répandit bien-tôt dans les Villages voisins, & fit naître l'envie à plusieurs personnes d'aller visiter ce saint lieu, car la Vierge apparoissoit toujours au même endroit à Benoite; mais parce que la curiosité, & même la plaisanterie & la dérision avoient ordinairement plus de part à ces pelerinages qu'une piété solide, elles revinrent comme elles y étoient allées, c'est-à-dire, sans avoir ressenti ni onction, ni douceur intérieure, ni les odeurs céleftes dont Benoite, & les personnes pieuses, avoient été embaumées. Il n'en fallut pas davantage pour faire traiter Benoite de visionnaire & de petite fille, qui vouloit déja en imposer au public. Benoite s'en plaignit à la Vierge qui la consola, & lui dit qu'on seroit bien-tôt obligé de croire, & qu'il n'y auroit que ceux dont le cœur seroit entierement obstiné qui mépriseroient d'ajouter foi à ce qu'elle leur diroit. La sainte Vierge ajouta de ne point venir dèsormais la chercher en ce lieu où elle ne la trouveroit plus. Ces dernieres paroles affligerent infiniment Benoite, qui pendant environ trois mois, pleura presque continuellement de ce qu'elle ne voyoit plus

la ſainte Vierge. Un jour qu'elle ſuivoit ſon troupeau, elle lui apparut enfin, & lui dit d'aller *à la Chapelle de Laus*, où elle la trouveroit à l'avenir, & où s'opéreroient de grandes merveilles. Il n'y avoit pour lors au *Laus* qu'une petite Chapelle, qui pouvoit à peine contenir neuf à dix perſonnes, & où l'on ne célebroit la ſainte Meſſe qu'une fois l'an, qui étoit le jour de l'Annonciation de la Vierge. Benoite y alla, & y trouva la Vierge debout ſur l'Autel.

Dès-lors cette Chapelle commença d'être très-fréquentée des grands & des petits, des pauvres & des riches, des ſçavans & des ſimples, des voiſins & des étrangers. Il s'y fit des guériſons miraculeuſes, & pluſieurs perſonnes y reçurent des graces extraordinaires de converſion & de ſalut. M. d'*Aubuſſon de la Feuillade* Archevêque d'Embrun, & pour lors Ambaſſadeur en Eſpagne, ayant appris ce qui ſe paſſoit à la Chapelle du Laus, écrivit à ſon grand Vicaire de ſe tranſporter ſur le lieu, & d'examiner les choſes avec exactitude. Il y alla, interrogea pluſieurs fois Benoite en préſence de pluſieurs ſçavans & pieux Eccléſiaſtiques, &c. & permit enfin que la Meſſe fût célebrée dans cette Chapelle, qu'on y reçût les offrandes des fidéles, & que

la sainte Vierge y fut honorée par la piété des habitans & des étrangers. Aussitôt on mit la main à l'œuvre pour y agrandir cette Chapelle, qui fut achevée en 1668. & qui est desservie par des Missionaires de Notre-Dame de la Garde, de l'institution desquels je parlerai dans la suite. Le Pere *Martenne*, qui dans son Voyage Litteraire parle de cette Chapelle, qu'il nomme Notre-Dame *du Laure*, dit qu'en 1708. la sœur Benoite étoit encore en vie, & qu'il la vit & lui parla.

MONT-DAUPHIN est une Place qu'on fit fortifier en 1693. pour mettre le pays en sûreté. Elle est au-dessus de Guillestre sur une montagne escarpée, & presque environnée de *la Durance*.

Guillestre, *Saint Crespin*, *Saint Clement*, *Chorges*, *Savine*, *&c.* sont aussi dans l'Embrunois.

§. 4. *Le Gapençois* a eu autrefois ses Comtes particuliers. Le Comte Hugues ayant été excommunié par le Pape Urbain II. qui mourut en 1099. ses Terres mises en interdit & ses Vassaux déliés du serment de fidélité, le Comte de Forcalquier s'en empara, & ce fut par le mariage du Dauphin Guigues André avec Beatrice, petite-fille de Guillaume V. Comte de Forcalquier, & par les

Traités qu'il fit avec elle après l'avoir répudiée, que le Comté de Gap fut uni au Dauphiné.

GAP.

GAP, *Vapincum*, *civitas Vappincensium*, est la Capitale de ce Comté. Cette Ville est située au pied d'une montagne, & est assez mal bâtie. Elle commence à se rétablir du sac qu'elle souffrit en 1692. Elle est médiocrement grande. Sa Cathédrale est un édifice nouvellement réparé, La Maison de l'Evêque n'a rien de remarquable. Il y a quelques maisons dans la Ville qui sont assez passables. Les murailles sont fort peu de chose : il y a à Gap des Cordeliers, des Dominicains & des Capucins. Les Cordeliers sont hors de la Ville, & leur Eglise est assez jolie pour le pays. Charance est la maison de plaisance de l'Evêque. Elle est assez élevée, mais c'est peu de chose par elle-même.

Serres, *Orpiere*, *les Duchés de Lesdiguieres & de Tallard*, *Veines connue par ses Foires*, *Ventavon*, *le Comté de la Ric*, *Aspres*, *&c.* sont dans le Gapençois.



VENTAVON.

VENTAVON n'est qu'un Bourg, mais il est fort ancien. Il est près de la Durance, à trois lieues de Sisteron, & à une lieue d'*Upaix*, ancien Château des Dauphins. On croit communément que l'*Alabunte* de l'Itineraire d'Antonin, & l'*Alavunte* de la Table de Peutinger, étoit située au même endroit. Aujourd'hui c'est une Terre considérable, qui appartient au Chevalier de Marcieux, Lieutenant Général des armées du Roi. *Spon* s'est bien trompé * quand il a dit que c'étoit une Ville de Piedmont.

* *Misc. Erud. Antiq.*

Entre Ventavon & Aspres, est, ainsi que je viens de le dire, le Comté *de la Ric*. La Terre de Chabistan & ses dépendances, situées dans le Gapençois, a été érigée en Comté sous le nom de la *Ric*, par Lettres Patentes du Roi Louis XV. dattées de Versailles au mois de Septembre 1729. & registrées au Parlement de Dauphiné le 18. Mars 1730. Cette érection a été accordée à M. *Alexandre de Roux de Gaubert*, Conseiller au Parlement de Grenoble, en faveur de ses services & de ceux que ses ancêtres ont rendus depuis plus d'un siécle dans la Robe, & précédamment dans l'Epée.

Notamment *Gabriel de Roux*, Capitaine de cent hommes d'armes, qui fut tué à la bataille de Cérisoles, & à cause que cette famille distingua son zele & sa fidélité dans le XIII. & XIIII. siécle pour le service de Charles I. *second & troisiéme* Comtes de Provence, & Rois de Naples. Ces mêmes Lettres Patentes ajoutent, que le Roi fait cette érection pour récompenser la famille de Roux de la perte *du Comté de la Ric* qu'elle avoit dans la Calabre.

Entre *Vignes* & *Serres*, sur le bord du *Buch*, il y a une Tour assez forte, nommée *la Tour de Champerou*, fameuse pour avoir été un des derniers rétranchemens des Calvinistes de cette Province, qui s'y defendirent long-temps. Le Duc de Savoye ne put pas s'en emparer. Cette Tour est située dans le Comté de la Ric.

La petite Terre de *Lesdiguieres*, & une partie de celle de *saint Bonnet* en Champ-Saur, étoient le seul bien qui fût resté à Jean de Bonne, Seigneur de Lesdiguieres, & à Françoise de Castellane sa femme, & ne leur rapportoient au plus qu'environ sept ou huit cens livres par an. D'eux naquit à *saint Bonnet*, le premier jour d'Avril de l'an 1543. un fils qui a été un des plus grands Capitaines qu'il y ait eu parmi les anciens & les

modernes. Il fut tenu sur le Fonts baptismaux par le Prieur des Herbeys, l'un de ses parens du côté paternel, & fut nommé *François*. Il n'étoit pas encore hors de l'enfance lorsque son pere mourut; mais son éducation n'y perdit rien, car il eut à faire à une digne mere, qui, aidée par l'Abbé de saint André-lez-Avignon, & par le Prieur de Mane ses freres, n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à son éducation. Elle l'envoya avec un Précepteur au Collége d'Avignon, & après qu'il y eut fait le cours ordinaire des études, elle l'envoya à Paris pour les y continuer. Il avoit vu la Philosophie, & commençoit à se faire expliquer le Droit pour complaire à son oncle qui le destinoit à la Robe, mais celui-ci étant mort sur ces entrefaites, il se fit deux grands changemens en M. de Lesdiguieres, il changea de Religion, & prit l'épée. Ce fut son Précepteur qui l'entraîna malheureusement dans le Calvinisme, & ce fut M. de Lesdiguieres qui pervertit Madame sa mere, auprès de laquelle il s'étoit rendu en Dauphiné. Il n'avoit que dix-neuf ans, lorsqu'ayant embrassé la profession des armes, il entra *Archer couplé* dans la Compagnie d'Ordonnance de M. *de Gorde*, Lieutenant de Roi

en Dauphiné. Son courage, son jugement, son application au service, ne furent pas long-temps à le faire connoître particulierement de ce Seigneur, qui le considerant, disoit quelquefois : *Voyez-vous Lesdiguieres, je serai fort trompé, s'il n'est un jour un grand homme : il est sage, il est vaillant, & sent en toutes choses son homme bien né.* Quelquefois il ajoutoit : *Si nous avons la guerre avec les Huguenots, il est pour nous donner bien de la peine.* M. de Gordes ne se trompa point dans son pronostique.

Les guerres de Religion étant survenues, Lesdiguieres fut jugé nécessaire dans un lieu de Dauphiné, nommé *Corp*, où il se rendit avec plusieurs autres Gentishommes Calvinistes, cent cinquante hommes de pied, & quatre-vingts chevaux.

Aussi-tôt ils travaillerent à s'y mettre en défense, & avoient tous un commandement égal, faisant faction à tour de rôle sous le nom de *Caporaux*, sans qu'aucun d'eux fût appellé *Capitaine*. Les Catholiques assiégerent *Corp*, & furent contraints d'en lever le siége. Il y avoit dans la garnison de Corp, un soldat nommé *Plumet*, qui se piquoit d'être habile dans la Chiromancie, & disoit à ses camarades la bonne-aventure. Un jour

les Officiers prirent plaiſir à faire cauſer ce ſoldat là-deſſus, & quoique Leſdiguieres n'ajoutât aucune foi à ſes prédictions, cependant pour faire comme les autres, il lui donna ſa main, & lui demanda ce qu'il penſoit de lui. *Plumet* lui répondit : *Je n'ai pas beſoin de voir votre main, pour vous dire, Monſieur, que hors d'être Roi, vous ſerez tout le reſte.* Quoique je ſois très-perſuadé que cette prédiction eſt un pur effet du hazard, il faut cependant avouer qu'il y a prodigieuſement loin d'une compagnie d'Infanterie, à la Charge de Connétable de France.

Leſdiguieres paſſa par tous les grades & parvint à tous les honneurs & à toutes les Dignités qui rempliſſent ce vaſte intervale.

Sa vie ne fut qu'une ſuite continuelle de batailles, de ſiéges, de combats & d'exploits militaires, où il ſignala également ſa prudence & ſon courage, avec ces deux circonſtances qui lui furent particulieres, c'eſt que pendant ſoixante-cinq ans qu'il fit la guerre, il ne fut jamais bleſſé ; & que des Dignités auſquelles il parvint, il les mérita toutes, & n'en brigua aucune. Il ſembloit que la gloire de bien faire, étoit la ſeule à laquelle il aſpirât.

Le Roi voulant mettre le comble aux récompenses qui étoient dûes aux services du Maréchal Duc de Lesdiguieres, & voulant le ramener dans le sein de l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, résolut de faire revivre en sa faveur la Charge de *Connétable de France*, qui étoit demeurée vacante depuis la mort de Henri I. du nom, Duc de Montmorenci, arrivée le premier d'Avril 1614. *Le Duc de Luynes*, Grand Fauconier de France, Favori du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre, premier Ministre, Garde des Sceaux de France, & toujours ambitieux sans mesure, ayant découvert le dessein du Roi, prit les devants, & dépêcha *Bullion* vers Lesdiguieres, pour obtenir de lui qu'il n'acceptât pas cette glorieuse Charge, & qu'au contraire, il conseillât au Roi de la donner au Duc de Luynes. Lesdiguieres le promit à Bullion, & lui tint parole. Le Roi ignorant cette négociation secrete, fit ordonner à Lesdiguieres de se rendre auprès de lui pour y recevoir l'épée de Connétable, mais quelle fut la surprise de Sa Majesté, lorsqu'elle sçut qu'il vouloit s'en excuser! Elle le fit presser plusieurs fois de l'accepter, & enfin l'en pressa elle-même, mais Lesdiguieres la supplia très-humblement de trouver bon

qu'il ne l'acceptât pas, & qu'il déférât cet honneur au Duc de Luynes, qui avoit déja les suffrages de toute la Cour pour lui.

La foiblesse du Roi pour son Favori, l'emporta sur la justice & sur les besoins de l'Etat, & Sa Majesté donna l'épée de Connétable au Duc de Luynes le 22. d'Avril 1621. mais voulant satisfaire à l'estime qu'il avoit pour Lesdiguieres, & aux besoins que l'Etat en avoit, il lui envoya en même temps le *pouvoir* de Maréchal Général de ses Camps & Armées, avec des attributions qui lui donnoient presque toute l'autorité du Connétable, dont on pouvoit dire qu'il possedoit la Charge en effet, & que l'autre n'en avoit que le nom. Le Connétable de Luynes étant mort le 15. Décembre de la même année 1621. le Roi envoya les Lettres Patentes de Connétable, & le Colier de l'Ordre du Saint-Esprit à M. de Lesdiguieres, à condition qu'avant d'être revêtu de ces deux Dignités, il feroit abjuration de la Religion Prétendue Réformée; & qu'il protesteroit publiquement de vouloir vivre & mourir dans la Religion Catholique Apostolique Romaine. Il fit ces deux déclarations le 24. de Juillet 1622. dans l'Eglise de saint André à Grenoble, entre les mains de

l'Archevêque d'Embrun, & en présence du Parlement & des autres Cours supérieures de Grenoble, & d'un peuple infini qui avoit accouru à une cérémonie si curieuse. M. de Lesdiguieres étant de retour dans la grand'Sale de son logis, & toujours accompagné du Parlement & des autres Cours supérieures, le *Maréchal de Crequi* lui présenta les Lettres Patentes de Connétable, & lui dit : *Monsieur, puisque vous êtes Catholique, le Roi vous fait Connétable, & m'a commandé,* cela étant, *de vous en donner les Lettres, avec celles de la dispense du serment.*

Le Maréchal de Crequi, que le Roi avoit chargé des Lettres de Connétable, & avoit aussi eu l'honneur de recevoir du Roi la commission, en qualité de Chevalier des Ordres de Saint Michel & du Saint Esprit, de donner le Colier de ces Ordres au Connétable, assisté dans cette cérémonie des sieurs d'*Halincourt* & de *Saint Chaumont*, aussi Chevaliers des Ordres, & du sieur de *Lomenie*, Prévôt & Maître des cérémonies desdits Ordres, qui s'étoient rendus à Grenoble exprès pour cette cérémonie, qui se passa dans l'Eglise Cathédrale de Grenoble, le 26. Juillet, où après Vespres, le Connétable fut reçu Chevalier desdits Ordres.

Le lendemain 27. Juillet, la Messe du Saint-Esprit fut célebrée dans la même Eglise par l'Archevêque d'Embrun, où le Connétable, les deux Chevaliers des Ordres & le Prévôt, Maître des cérémonies, reçurent tous quatre la sainte communion.

Il manquoit encore au Connétable de Lesdiguieres la principale marque de sa Dignité, qui étoit l'*épée de Connétable*, car comme le Roi, lorsqu'il lui envoya la Patente, étoit en voyage, & éloigné du Cabinet de ses Armes, il n'avoit pu si-tôt en recouvrer une qui fut digne de la main Royale qui la donnoit. Il pourvut à cela dès *Beziers*, & la lui envoya par un Gentilhomme exprès; elle étoit enrichie d'ouvrages d'or & de pierreries.

La résolution du siége de Montpellier ayant été prise, & le Roi pour s'en approcher s'étant logé à *Lunel*, le Connétable se mit en chemin pour lui aller rendre ses respects, & pour aller reprendre quelques ouvertures de paix qui avoient été faites entre le Duc de Rohan & le Maréchal de Crequi, & dont on avoit remis la conclusion jusqu'à l'arrivée du Connétable, parce que le Duc de Rohan avoit toujours traité avec lui. Le Roi étant passé à la *Verune*, entre

Nismes & Lunel, le Connétable alla lui faire la revérence, lui témoigner la parfaite reconnoissance qu'il avoit de ses graces, & lui prêter le serment de sa Charge. Il reprit aussi par Ordre de Sa Majesté, les Conférences qu'il avoit eues quelques mois auparavant, près du Pont Saint-Esprit, avec le Duc de Rohan. Pour cet effet, s'étant abouché à *Saint Privat*, & après bien des difficultés & bien des négociations, ces deux Seigneurs conclurent la paix générale, sous le bon plaisir de Sa Majesté, qui approuvant ce qu'ils avoient fait, Elle entra dès le lendemain dans Montpellier.

Le Roi voulant ensuite parcourir la Provence & le Dauphiné, y reçut les devoirs des peuples, & quand Sa Majesté fut à Avignon, Elle permit au Connétable qui l'avoit accompagné pendant ce voyage, de lui aller préparer son logis à *Grenoble*. A peu de jours de-là étant arrivée à Grenoble, Elle y reçut du Connétable, du Parlement & de tous les Ordres de la Province, tous les honneurs que les sujets peuvent rendre à leur Souverain. Après y avoir demeuré trois jours de suite, Sa Majesté voulut faire au Connétable l'honneur d'aller voir sa maison de *Vizile*, & de permettre qu'il l'y traitât, comme il fit très-magnifique-

ment. Le lendemain étant de retour à Grenoble, Elle ne voulut pas différer davantage à continuer son voyage vers Paris, & voulut que le Connétable l'y suivît. Il y passa presque toute l'année 1623. & travailla dans le Conseil avec le Chancelier de Silleri & les autres Ministres, à réparer les dèsordres, & reformer les abus que la guerre avoit causés. Au commencement de l'automne de cette année, le Roi le pourvut du *Gouvernement de Picardie*. Non seulement il en alla prendre possession, mais même y fit quelque séjour, car cette Province avoit besoin de lui pour beaucoup de choses qui dépendoient de ses soins, mais sur tout pour la réparation des Places fortes qui étoient fort ruinées. Après les avoir visitées & avoir donné ses ordres pour leurs réparations, le Connétable revint à Paris au commencement de l'hyver de l'année 1624.

Le printemps suivant, la Cour alla à Compiégne, & la promotion du Cardinal de Richelieu à la Dignité de premier Ministre & Directeur Général de l'Etat, donnerent lieu à la résolution de plusieurs affaires importantes qui se présenterent alors. Le Connétable toujours attentif à ce qui regardoit la gloire du Roi & l'avantage du Royaume, con-

ſeilla au Roi de faire une Ligue avec la République de Veniſe & le Duc de Savoye; le véritable deſſein de cette Ligue, étoit d'empêcher les Eſpagnols de s'établir en Italie, & de les chaſſer de la Valteline au pays des Griſons, dont ils s'étoient déja ſaiſis. Cette Ligue fut conclue entre le Connétable de la part du Roi & les Ambaſſadeurs de ces deux Puiſſances, & le Traité portoit, que le Roi & le Duc mettroient ſur pied une armée de vingt-cinq mille hommes: que les Venitiens ſe tiendroient armés, & contribueroient aux frais de cette guerre; que le Duc fourniroit l'artillerie & l'attirail néceſſaire, pour raiſon dequoi Sa Majeſté lui donneroit quatre-vingt mille livres par mois. Mais comme le Roi avoit des raiſons pour ne point déclarer la guerre ouvertement aux Eſpagnols, le Connétable prétexta le deſſein qu'il avoit formé depuis long-temps, qui étoit le recouvrement de *Genes*, qui avoit été autrefois à la France. Celà ayant été bien reçu des Miniſtres, la guerre fut réſolue contre cette République, & le Connétable à la tête de ſon armée de ſix mille hommes de pied & de 5. ou 600. chevaux, alla joindre au cœur de l'hyver le Duc de Savoye & ſon armée qui étoit en Piedmont. Cette expé-

dition ne fut pas aussi heureuse qu'elle auroit dû l'être, & plusieurs circonstances en furent la cause. Le Roi avoit décidé avec raison, que lorsque le Duc de Savoye & le Connétable seroient ensemble, le Duc donnât l'Ordre, & qu'il en fut usé de même entre le Prince de Piedmont & le Maréchal de Créqui, gendre du Connétable. Le pouvoir du Connétable se trouva par-là fort limité, & dès le premier pas qu'on fit pour aller contre les Genois, les deux chefs se trouverent d'avis différens sur le chemin qu'il falloit tenir. Le Connétable & le Marquis de Crequi furent d'avis d'aller assiéger *Savonne*, qui étoit la mere nourrice de Genes, à cause de son Port que les Genois ont comblé depuis. Le Duc au contraire, opinoit qu'il falloit aller par *Aquy* & par *Capriata*, Places du Montferrat, & s'en assurer avant toutes choses; en quoi il fut accusé d'avoir pris cette occasion de ruiner le Montferrat, à cause de la haine qu'il portoit à la Maison de Mantoue. Tout ce que le Connétable put faire dans cette occasion & autres semblables, fut de dire publiquement que ce n'étoit pas son avis. A cela il faut ajouter que le Duc devenu jaloux du Connétable, prétendoit seul à la groire des bons suc-

cès ; la ville d'Aſt qui eſt la derniere des Etats du Duc de Savoye, fut le rendez-vous général de l'armée, & là les deux Généraux partagerent les emplois entre eux. Le Connétable avec les troupes du Roi qui faiſoit l'avant-garde, tira vers Aquy, & le Duc avec les ſiennes vers Cremlin, pour attaquer des deux côtés les Genois, qui n'avoient encore que très-peu de troupes ; tellement qu'on prétendoit les ſurprendre avant qu'ils euſſent le moyen de ſe défendre : mais le Connétable jugea bien que le plus mauvais parti lui étoit échu ; & que n'ayant que le tiers des forces, avec deux petites piéces de canon, & n'eſperant des munitions qu'autant qu'il plairoit au Duc de lui en donner, il lui avoit fait prendre ce long chemin, afin de pouvoir le devancer, comme il le fit en effet. *Gavy* fut reconnu aſſiégé & pris, après avoir défait les Genois à Octage. Lorſqu'on ſongeoit au ſiége de Genes, le malheur voulut que la tranquillité de la France fut troublée par ceux de la Religion Prétendue Réformée.

Le Duc de Rohan & Soubize ſon frere, ayant exécuté pluſieurs deſſeins en leur faveur, l'un en Languedoc & l'autre en Poitou, ce qui obligea le Roi de

porter ses pensées au plus important, & de remettre à un autre temps le soin des affaires d'Italie. D'ailleurs le peu d'intelligence qu'il y avoit eue entre le Duc & le Connétable, avoit retardé leurs entreprises, & avoit donné le temps aux Espagnols de secourir les Genois d'une armée de terre en Italie, & d'une armée Navale dans la Méditerranée. On ne pouvoit donc sortir de ce labyrinthe, qu'en remettant le siége de Genes à un autre temps. On se retira donc vers le Piedmont, où le Connétable auroit donné une bataille aux Espagnols sans l'opposition qu'y forma le Prince de Piedmont, en l'absence du Duc son pere qui étoit à Turin. On se contenta de faire la fameuse retraite de *Bestaigne à Canel*, qui passera toujours pour glorieuse à la postérité. Après cette retraite, le Duc & le Connétable ayant avis que les Espagnols avoient dessein d'entrer dans le Piedmont, crurent encore mieux qu'ils devoient y aller pour leur y faire tête.

Le Connétable étoit tombé dangereusement malade à *Ast*, mais commençant à se mieux porter, & voyant que les Espagnols étoient sur le point d'assiéger cette Place, il ne crut pas qu'il fût de la dignité du premier Officier de la

Couronne de France de s'enfermer dans une Place assiégée, il se fit transporter à Montcallier près de Turin, & de là à Chaumont. Les Espagnols n'étoient cependant pas encore bien décidés sur le siége qu'ils alloient faire, enfin ils se déterminerent pour celui de *Verrue*, que les Espagnols appelloient par mépris un *Colombier*. Ce Colombier les tint long-temps, leur fit perdre beaucoup de monde, & fut si bien défendu par les François & les Savoyards, que les Espagnols furent obligés d'en lever le siége, au grand regret du Duc de Féria qui les commandoit. Le Connétable, qui durant tout le siége n'avoit bougé de Chaumont où il étoit allé pour rétablir sa santé, ayant pris jour avec le Duc pour se trouver à Cressentin, y arriva le matin du 17. Octobre 1625. mais le Duc ne s'y rendit que sur le soir dudit jour. L'arrivée du Connétable ayant rempli tout le camp de joie, par respect pour le Duc, l'attendit long-temps, & ne voulut rien résoudre sans lui, mais voyant qu'il ne venoit point, & étant pressé par le Maréchal de Crequi de lui donner la satisfaction d'aller voir ses travaux, après qu'il eut dîné, il monta à cheval accompagné du Maréchal, du Marquis de Vignoles, du Marquis d'Uxelles

xelles, & d'un grand nombre d'autres Officiers de diſtinction. Etant arrivé dans la Place, où il étoit attendu par le Marquis de Saint Roran & par Saint Paul, Gentilhomme du Dauphiné & ancien Meſtre de Camp, il mit pied à terre dans le Belveder, & après avoir conſidéré avec beaucoup d'attention les deux camps, il dit tout haut, qu'il lui ſembloit que dans les Forts des ennemis il n'y avoit pas beaucoup de gens; le Maréchal l'aſſura qu'il y en avoit beaucoup, & qu'ils ſe défendoient très-bien, & lui ayant propoſé d'y faire une attaque afin d'en ſçavoir la vérité, le Connétable commanda au *Perſe*, Capitaine de ſes Gardes, d'envoyer quelques-uns de ſes compagnons en bas pour voir la contenance des ennemis; & le Maréchal en même-temps ordonna par *Peyrins* ſon Ayde de Camp, vingt-cinq hommes de chacun des trois Regimens qui étoient de garde, ſçavoir de Chappes, de Sault & d'Uxelles avec un Sergent à leur tête, pour être en état de faire ce qu'on leur commanderoit. Le Perſe qui ne recevoit jamais d'ordre de cette conſéquence, qu'il n'éxécutât lui-même, étant deſcendu dans la plaine, accompagné de ſon Lieutenant, de ſon Cornette, & ſuivi de toute

sa troupe, qui n'étoit alors que de vingt-cinq hommes, il remonta le long de la riviere jusqu'aux travaux des ennemis, en intention seulement de voir leur posture, & de retourner en faire son rapport. Comme il marchoit dans ce dessein, il se trouva si près d'un de leurs corps de Gardes, qu'il en essuya une furieuse décharge, mais il y donna si courageusement, que les ennemis l'abandonnerent, & se jetterent confusément dans une ligne de communication qui aboutissoit à leur Fort. Le Perse les y poursuit, & de poste en poste, il les suit jusqu'à dix pas près du Quartier de leur Général. Cependant les trois Regimens que le Maréchal faisoit tenir prêts pour soutenir le Perse, ayant furieusement donné sur deux autres Forts qui étoient ensuite de celui de l'Etoile, les avoient emportés après un rude combat.

Le Perse qui avoit été jusqu'à dix pas du Quartier général des ennemis, comme il a été dit, & que tout le monde avoit cru perdu, comme étant impossible, que sans miracle, il revint avec sa petite troupe d'un endroit aussi périlleux. Ayant ramené son détachement vers le Connétable, qui étoit bien en peine de lui, il en reçut les embrassemens & les louanges qu'il méritoit,

Pour lors les ennemis commencerent ouvertement à lever le siége, & le Connétable retourna à son logis, pour éviter le serain, qui étoit le seul ennemi qu'il craignît. Le Duc qui avoit entendu de loin le bruit des attaques, étant arrivé & trouvant le Maréchal qui donnoit encore les ordres de ce qui restoit à faire, après lui avoir témoigné la joie qu'il avoit d'un aussi heureux succès, & en même-temps le chagrin de ne s'être pas trouvé à l'action, voulut lui persuader de poursuivre les ennemis, mais le Maréchal lui donna de très-bonnes raisons pour n'en rien faire.

Les ennemis piqués de cette déroute, & ne voulant pas emporter la honte d'avoir quitté leurs Forts plutôt qu'ils n'avoient résolu, descendirent des colines en intention de les reprendre, mais le Duc & le Maréchal donnerent de si bons ordres, qu'ils furent repoussés à tous avec perte, sur-tout à celui *du Paté*. Le Duc & le Maréchal ayant pourvu à la sûreté des postes qu'on venoit de prendre, & s'étant retirés, ils apprirent que les ennemis avoient entierement levé le siége, & que leur armée s'étoit retirée, mais que cette retraite n'avoit pu se faire en si peu de temps, que plusieurs des leurs ne fussent restés prisonniers. Le Conné-

table & le Maréchal partirent le lendemain du Creſſentin pour aller à *Santià*, où ils étoient occupés au logement des troupes, lorſque le Duc alla faire la propoſition au Connétable de profiter de l'avantage qu'ils avoient ſur les ennemis & d'entrer dans le Milanois, & commencer par prendre Novarre; mais le Connétable lui répondit qu'entre tous les Ordres qu'il avoit du Roi, le plus exprès étoit de ne point attaquer le Duché de Milan, afin que les Eſpagnols ne puſſent accuſer Sa Majeſté d'avoir commencé la rupture. Qu'il avoit les mains liées pour cet égard, & ne pouvoit rien entreprendre ſans de nouveaux Ordres.

Le Connétable paſſa le reſte du mois de Novembre à *Santia*, où il attendit l'Ordre du Roi, pour ſçavoir quel parti il donneroit aux troupes, juſqu'à ce que la ſaiſon fût propre à les employer. L'Ordre du Roi, fut que l'armée paſsât l'hyver en Piedmont, & après que le Connétable l'eut logée en différentes garniſons, ſur le Biellois & ſur le Vercelois, il en remit la charge au Marquis de Vignoles, & repaſſa en Dauphiné, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il apprit que *Brizon* s'étoit ſaiſi du *Pouzin* le premier de Janvier 1626. & que les Calviniſtes du Vivarais avoient

repris les armes, & commençoient à faire plusieurs actes d'hostilité sur terre & sur eau, favorisé en Dauphiné par Montauban & par Gouvernet, qui s'étant déclarés pour eux, avoient renforcé la garnison de *Meuoillon*, Place qui lui appartenoit, & avoit mis sa maison de *Soyans*, proche de Crest, en état de défense. Le Connétable fut à peine arrivé en Dauphiné, qu'il s'approche des révoltés jusqu'à Valence, afin de leur en imposer par son voisinage, & de tâcher par négociation ou par la force, de les faire rentrer dans leur devoir. Brizon prit le premier de ces deux partis, mais Montauban prit celui de la résistance ; le Connétable voyant que la raison & les exhortations étoient inutiles avec lui, résolut d'attaquer *Soyans*, y envoya quelques troupes qui se logerent d'abord dans le village, & bien-tôt y fit mener trois piéces de canon qu'on mit sur un tertre en baterie, à l'oposite de ce Château. Comme le Connétable avoit cette petite occasion à cœur, à cause de l'obstination qu'il trouvoit en Montauban, il voulut être à ce siége en personne. C'étoit un bruit commun, que Brizon devoit passer le Rhône pour secourir Soyans dont il n'étoit qu'à quatre lieues. Le Connétable ayant fait poser sa

garde de Cavalerie aux endroits les plus ſuſpects, ſe tint prêt pour combattre ce ſecours, & la nuit qu'on croyoit que ce ſecours devoit arriver, il ne quitta point la botte, & dormit dans un fauteuil afin de monter à cheval au premier bruit; mais Brizon apprenant que le Connétable y étoit, & ne voulant point riſquer le peu qu'il avoit de troupes, il ne jugea pas à propos de rompre la négociation qu'il entretenoit avec lui. Le canon ayant mis le Château de Soyans hors d'état d'être défendu, les aſſiégés ſe retirerent la nuit du cinquiéme jour du ſiége, ainſi Montauban fut réduit au ſeul *Meuoillon*, Place véritablement forte, mais non pas imprenable. Après la réduction de Soyans, le Connétable ſe rendit à Grenoble, attendant que l'armée d'Italie qui étoit deſtinée pour l'attaque du Pouſin eût repaſſé les Monts. Si un des projets du Connétable avoit réuſſi, le Pouſin & la réduction entiere du Vivarais n'auroit rien coûté au Roi, mais Brizon ayant découvert le deſſein, il fallut revenir à la négociation, & Brizon craignant d'irriter le Connétable & de perdre les avantages qu'on lui promettoit, ſe réſolut de traiter, moyennant *cent vingt mille livres qui lui ſeroient comptées dans un temps préfix*, *avec quelques au-*

tres conditions, dont les principales étoient qu'il auroit abolition de tout le passé; que le Château & la Citadelle du Pousin seroient razés; qu'il lui seroit accordé un Brevet de Maréchal de Camp; que la pension lui seroit payée, &c. Ces conditions ayant été aussi-tôt exécutées, tous ces lieux-là furent remis en la puissance du Roi, qui approuva tout ce que le Connétable avoit fait.

Le Connétable revint à Valence pour achever cette réduction, & mettre *Meuoillon* dans son devoir. Pour cet effet, il le fit bloquer par quelques troupes d'Infanterie & de Cavalerie, commandées par la *Motte Verdeyer*, Capitaine Lieutenant de sa Compagnie des Gendarmes, mais la nuit du 31. d'Août 1626. le Connétable eût un ressentiment de fiévre qu'on crut d'abord qui n'auroit aucune suite. Cependant deux jours après, elle devint double tierce, & puis continua sans que les remedes pussent l'éteindre. Il mourut le 28. Septembre suivant, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ses entrailles furent inhumées devant le chœur de l'Eglise de Valence; son cœur dans une Chapelle de l'Eglise de Grenoble; & son corps dans le tombeau qu'il s'étoit fait ériger dans la Chapelle de son Château de Lesdiguieres.

Ce mausolée avoit été sculpté par *Jacob Richier*, le plus excellent Sculpteur de ce temps-là.

Tout ce magnifique ouvrage est posé sur un piedestal de marbre noir, enrichi & contrasté de quatre basses tailles de marbre blanc, & qui représentent en bas-reliefs la prise de *Grenoble*, la *bataille de Pontcherra*, le *combat des Molettes*, & la *prise du Fort des Barreaux*. Au-dessus est élevé un vase ou tombeau de marbre noir, soutenu par deux Cherubins de marbre blanc, où repose son effigie de même marbre, couchée & armée à la moderne. Aux deux côtés il y a deux Anges de marbre blanc qui soutiennent une table de marbre noir pour l'Epitaphe. Au plus haut, paroissent les armoiries de marbre blanc avec plusieurs trophées; tout cela enrichi de corniches, de moulures, de pointes de diamant, & d'autres ornemens que l'art y a curieusement assemblés.

J'ai passé ici les bornes que je donne dans cet ouvrage aux éloges des hommes illustres que la France a produits, & je les passerois, si j'avois souvent de pareils hommes à célebrer. En un mot, je n'ai pas cru en devoir moins dire d'un des plus grands & des plus heureux Capitaines qu'il y ait jamais eu.

§. 5. *Le Royanez* est un petit pays, qui a environ six lieues de long sur quatre de large. Cette contrée a pris son nom d'une petite ville appellée *Pons de Royans*, qui a eu autrefois le titre de Principauté, mais qui n'est aujourd'hui qu'un Marquisat.

§. 6. *Les Baronies*. Cette partie du Dauphiné a pris le nom qu'elle porte, parce qu'elle est composée de deux grandes Baronies qui sont celles de *Meuoillon* & de *Montauban*, & qui ne reconnoissoient que l'Empereur au-dessus d'elles. Leurs Barons - Seigneurs les ont possedées héréditairement pendant trois cens ans. Celle de Montauban fut acquise par le Dauphin *Humbert I.* & celle de *Meuoillon* le fut de *Raymond* son dernier Seigneur, par le *Dauphin Jean*, fils d'Humbert I. Elles furent ensuite unies au Dauphiné. Chacune de ces Baronies a une Ville. Celle de *Meuoillon*, qu'on nomme en Latin *Medullio*, a pour Capitale le *Buy*, sur la riviere d'Ouvese; La Baronie de *Montauban* a pour Capitale Nyons, petite ville située dans un vallon sur les bords de la riviere d'*Aygues*. Il y a ici un Pont qu'on dit être un ouvrage des Romains. Il y souffle aussi un vent particulier, qu'on appelle *Pontias* du nom de la montagne, où quel-

ques-uns croyent qu'il commence. C'est un vent froid qui soufle ordinairement depuis minuit jusqu'à dix ou onze heures du matin. *Jacques Bernard*, Professeur de Philosophie, étoit né à Nyons le premier de Septembre de l'an 1658. & mourut à Leyde le 27. d'Avril 1718. il a donné plusieurs Ouvrages qui ont été bien reçus. L'an 1699. il entreprit la continuation des Nouvelles de la République des Lettres, qui avoient été interrompües pendant dix ans, & quoiqu'il fut dangereux de succéder au fameux Bayle, M. Bernard ne laissa pas de se soutenir dans cette entreprise, & de mériter l'approbation du public.

Meuoillon étoit un Fort sur la frontiere du Comté Venaissin. La principale force de cette Place consistoit en son assiete sur un rocher inaccessible, n'ayant qu'une avenue du côté du Village, & encore fort difficile. A l'entour du Rocher il y avoit quelques guérites pour découvrir encore de plus loin. Le Marquis de Gouvernet s'en étoit emparé l'an 1580. & l'ayant toujours conservé depuis, le laissoit à Montauban qui en abusoit, s'en servoit pour tenir en sujetion le Pays des environs. *La Motte Verdeyer* serra de si près cette Place, qu'encore que le circuit du blocus fût grand, *Mon-*

tauban se trouva, pour ainsi dire, dans une étroite prison, & fut bien-tôt contraint d'implorer la grace du Roi, qui lui pardonnant, acheta la Place cent mille livres. le Connétable eut la satisfaction d'apprendre avant que de mourir, que le Roi étoit maître de Meuoillon, & qu'il y avoit envoyé un Exempt de ses Gardes.

Le bas Dauphiné renferme les pays dont je vais parler.

§. 1. *Le Viennois* a pris son nom de la ville de Vienne sa Capitale. Il est entre le Rhône, l'Isere & le Graisivaudan. Ses Seigneurs se qualifierent d'abord *Comtes de Vienne*, & ensuite *Dauphins de Viennois*.



VIENNE.

VIENNE, *Vienna Allobrogum* sur le Rhône, & sur la riviere de Jére, *ad Rhodanum*, & *ad Jairam*. La situation de cette Ville n'est point belle, car elle est haute & basse, & resserrée par des montagnes, qui semblent la devoir noyer dans le Rhône. L'on voit dans Vienne tant de restes d'antiquités Romaines, qu'on ne doit pas douter qu'elle ne soit fort ancienne. Non seulement elle étoit une Colonie Romaine, mais même, selon toutes les apparences, le siége du Préfet du Prétoire des Gaules, car dans la Notice de l'Empire, elle est nommée avant Lyon, comme aussi dans la Lettre que les Eglises de Vienne & de Lyon écrivirent aux Eglises d'Asie & de Phrygie, laquelle est rapportée dans l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe. L'enceinte des murailles est de mille sept cens quatre-vingt toises, & le circuit est d'environ une lieue & demie. Ses portes principales sont celles de Lyon, nommée Monteonseil, du Pont du Rhône, d'Avignon, de Pipet & de saint Martin. Les rues sont étroites & mal percées. L'Eglise de Vienne ne fut d'abord qu'un

bâtiment peu considérable, petit, étroit, obscur, & qui se ressentoit encore de la simplicité des premiers siécles du Christianisme & de la pauvreté de ses Evêques. Elle étoit sous l'*invocation des saints Machabées*, lorsque *saint Eoalde* le quarante-uniéme de ses Prélats, entreprit en 718. de faire élever un édifice, qui répondît par sa mgnificence au titre de Primatiale que portoit son Eglise. Il commença l'ouvrage, mais il ne l'acheva pas. Il n'y eut de son temps que la coupole de faite, & les divers ordres d'architecture qui se remarquent dans tout le corps de l'édifice, font assez voir qu'il a été fait à diverses reprises. Il ne laissa pas de la consacrer sous l'invocation de *saint Maurice*, chef de la légion Thebéene, & sous celle des *Martyrs* qui la composoient: & c'est depuis ce temps-là que cette Eglise porta le nom de *saint Maurice*. Deux cens ans après, c'est-à-dire en 952. *Thibaud* ou *Theobald*, qui étoit de la Maison de Champagne, & qui est le quarante-septiéme & dernier saint reconnu par l'Eglise, qui ait rempli le siége de Vienne, entreprit de continuer le bâtiment de son Eglise, que saint Eoalde avoit commencé. Sans faire ici une description exacte de ce Tem-

ple, je dirai seulement que l'exhaussement de sa voûte, la grande ouverture de ses croisées qui y fait entrer le jour de toutes parts, dans un temps où le commun des Architectes faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour l'empêcher d'y entrer, la régularité simple & noble de son architecture, la largeur de sa nef, la quantité de marbre qui est entrée dans la construction de cet édifice, rendent cette Eglise une des plus belles du Royaume. Quoiqu'on y eût travaillé sous huit Archevêques, elle n'étoit pas encore achevée, & l'honneur d'y mettre la derniere main étoit reservée à *Pierre Palmier*, qui fut nommé à l'Archevêché de Vienne en 1527. Le bon goût & la libéralité de cet Archevêque, parurent dans l'achevement de ce grand ouvrage, qui fait toujours l'admiration des voyageurs.

Le parvis qui est au-devant, est une plate-forme sur laquelle on monte par vingt-huit degrés. Il y a encore trois autres marches sur cette plate-forme pour monter dans l'Eglise. Le frontispice est assez beau : il est chargé d'une infinité de figures taillées dans la pierre qui est percée à jour en plusieurs endroits. Il est aussi orné de plusieurs niches, où il

y a quelques figures de grandeur naturelle. Deux hautes Tours qui servent de clocher, sont élevées chacune sur quatre piliers. Le vaisseau est grand, & a dans sa longueur cent quatre pas, sur trente-neuf de large. La voûte est soutenue sur quarante-huit colonnes, dont vingt-quatre sont engagées dans le vif du bâtiment. Elle est environnée de hautes galeries. Le chœur est un peu plus élevé que la nef.

En face du grand Autel, fut inhumé le cœur de *François de France*, Dauphin de Viennois, & fils aîné du Roi François I. lequel âgé de dix-neuf ans, mourut au Château de Tournon du poison, que le Comte *Sebastien de Montecuculi*, Gentilhomme Ferrarois, lui donna dans une tasse d'eau fraîche pendant qu'il jouoit à la paume dans la ville de Valence, le 10. Août 1536. Son cœur fut porté & inhumé dans cette Eglise, & son corps à Saint Denis en France. Une table de bronze sur laquelle est l'inscription qu'on va lire indique l'endroit où le cœur de ce Prince fut inhumé.

D. O. M. S.

Corpus abest, cor tantùm hic est, pars Maxima nostri Principis; in cælo corporis umbra manet.

D. Francisco Francisci Primi Gall. Regis Augustiss. primogenito Delphino Vienn. Britan. Duci. Viennenses mœstiss. posuere v° *idus Julii* 1548.

Memoria & Æternitati.

* Chorier. Antiquités de la ville de Vienne, page 181.

* Un homme de beaucoup d'esprit & *hardi lui-même*, trouve qu'il y a beaucoup de *hardiesse* en la pensée de celui qui a composé cette Epitaphe, lorsqu'il nomme l'ame *l'ombre du corps*, puisqu'il est vrai que *le corps n'est lui-même que l'ombre de l'âme.* Il n'y a rien de solide, ajoute-t-il, que les choses intellectuelles : les Platoniciens l'ont enseigné avant que le Christianisme nous ordonnât de n'en point douter.

Revenons à l'execrable assassinat qui donna lieu à cette Epitaphe, & disons que le Comte Sebastien de Montecuculi fut accusé de cette mort, & qu'ayant été appliqué à la question, il avoua son crime, & dit qu'il avoit été sollicité à cela par *Ferdinand de Ganzague*, & par *Antoine de Leve*, qui lui avoient promis de grandes récompenses de la part de l'Empereur. Tous nos Historiens contemporains rapportent ainsi la chose, mais ils ajoutent qu'ils n'ont pas intention d'accuser l'Empereur d'une action si détestable.

En effet, de quelle utilité pouvoit être à l'Empereur la mort d'un Dauphin qui laiſſoit deux freres après lui, dont l'un même étoit marié? Portons nos regards d'un autre côté, & diſons *ea fecit ſcelus cui profuit.* Bien des gens en ſoupçonnent une grande Dame qui avoit toujours fort aimé à regner.

Jamais empoiſonnement d'un Fils de France n'a été moins recherché que celui-ci. Probablement il fut accompagné de circonſtances qui fermerent la bouche à François I. & le forcerent de dévorer ſon chagrin en ſilence.

On voit à Vienne pluſieurs autres Egliſes, Abbayes & Couvens. L'Abbaye *de S. André-le-Bas* eſt d'une excellente architecture. La voûte du chœur eſt ſoutenue par deux colonnes de marbre d'une hauteur & d'une beauté ſingulieres. Celle de la nef eſt ſoutenue par des colonnes d'ordre Dorique. Auprès de cette Abbaye, on voit une plate-forme ſur laquelle ſont quatre piliers élevés. On l'appelle la table ronde, & c'étoit autrefois un aſyle, où les perſonnes qui s'y étoient réfugiées, & les effets qu'on y avoit tranſportés, étoient en ſûreté. Notre-Dame de la Vie eſt un bâtiment antique que l'on a changé en Egliſe. Il eſt quarré, & à peu près ſemblable à

celui de Niſmes. C'étoit, dit-on, un Prétoire. Il eſt ſoutenu de colonnes d'ordre Corinthien, mais ces colonnes ſont à préſent engagées dans le vif du mur qu'on y a conſtruit. On voit près de là l'ancien Palais des Souverains de Vienne. C'eſt où l'on tient les Juſtices de la Ville. Le Faubourg de ſainte Colombe eſt au-delà du Rhône ; il eſt Faubourg de la Ville, & cependant du Lyonnois. On y voit un aſſez haute Tour qui commande au Pont. L'Archevêché eſt une Maiſon aſſez commode. A côté de ce Palais eſt *la Salle des Clémentines*, ainſi nommée des Conſtitutions qu'on y fit pendant la tenue du Concile Général auquel le Pape Clement V. préſida. M. de Moleon, c'eſt-à-dire, M. *le Brun*, dit que cette Salle aujourd'hui ſert à ſerrer le foin d'une Auberge. L'Abbaye de ſaint Pierre eſt ancienne : elle eſt environnée de ſolides murailles : la voûte de la nef n'eſt que lambriſſée : celle du chœur eſt peinte, & ſoutenue par deux colonnes fort élevées. L'on n'enterre dans cette Egliſe que les Archevêques de Vienne, & les Abbés de ſaint Pierre. On voit ici, de même que dans les autres Egliſes de Vienne, & ailleurs dans cette Ville, une quantité ſurprenante d'Inſcriptions antiques. Chorier a re-

cueilli celles qui avoient été découvertes jusqu'à lui, & l'on trouve celles qui l'ont été depuis, dans le Voyage Litteraire de deux Religieux Benedictins, & dans le Voyage Liturgique de M. de Moleon, c'est-à-dire, de M. *le Brun.*

Le Séminaire a été fondé par *Henri de Villars* Archevêque de Vienne, & confié à la direction des Prêtres de l'Oratoire le 5. Décembre 1675. avec l'agrément des Puissances. Le Reverend Pere *de la Chaise*, Jesuite & Confesseur du Roi, y contribua aussi de sa faveur, comme il paroît par une de ses Lettres écrite à ce Prélat, le 30. Novembre 1679. où il lui dit · *Je sçai qu'outre le mérite de l'œuvre en elle-même, vous ne sçauriez mettre ce Séminaire en de meilleures mains que celles des Peres de l'Oratoire, dont je suis en mon particulier extrêmement ami, & ausquels notre Compagnie tâche de procurer, plutôt qu'à tous autres, en divers endroits du Royaume, ces sortes d'établissemens, qui sont les véritables emplois de leur vocation.*

Ce Séminaire fut d'abord établi dans une petite maison qu'on prit à louage de Messieurs de saint Maurice; mais en l'an 1681. l'on acquit un grand emplacement, accompagné d'un jardin, éloigné de la Ville de cinquante pas, sur lequel

en 1682. on commença à jetter les fondemens du bel édifice qu'on y voit aujourd'hui. La premiere pierre en fut posée le 28. d'Août 1682. & elle porte cette Inscription :

D. O. M.

Sub patrocinio S. Mamerti
Innocentio XI. P. M.
Regn. Ludovico Magno
Henricus de Villars
Archiepiscopus Viennensis
Ecclesiastica disciplina zelo,
Insigni Pietate,
Paterno affectu,
Primus Seminarium Vienna erexit;
Pietati, & doctrina Presbyterorum
Congregationis Oratorii D. Jesu
Illud credidit;
Sacra hujus Ædis primarium lapidem posuit

Anno 1682.

Le bâtiment de ce Séminaire, son emplacement, ses jardins, sa situation sur les bords du Rhône, en font une Maison des plus gracieuses & des plus riantes.

Le quinziéme Concile Général fut as-

semblé à Vienne l'an 1311. par ordre de Clement V. Ce Pape s'y trouva à la tête de trois cens Prélats, & des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Philippe-le-Bel y vint accompagné de son frere & de ses trois fils, dont l'aîné étoit Roi de Navarre. Il y a des Auteurs qui disent que les Rois d'Angleterre & d'Arragon s'y trouverent aussi, mais Sponde le nie formellement. La suppression de l'Ordre des Templiers & celle des procédures de Boniface VIII. contre la France, furent des décisions de ce Concile, sans parler de plusieurs autres qui regardoient le dogme & les mœurs, mais il n'est pas vrai, comme l'a ajouté Dom *Beaunier*, que la fête du saint Sacrement ait été instituée dans ce Concile, puisqu'elle l'a été par le Pape Urbain IV. qui mourut en 1264.

Les dehors de Vienne le long du Rhône, sont agréables & forment un beau coup d'œil. A quatre ou cinq cens pas de la ville de Vienne, hors la porte d'Avignon, on trouve une pyramide antique qu'on nomme l'*Eguillé*. Elle est sur une voûte quarrée soutenue par quatre piliers, & qui a vingt ou vingt-quatre pieds de haut. La pyramide est à peu près de la même hauteur, & le tout est de pierres fort dures & grandes, sans

aucun ciment. Il n'y a aucune Inscription, ce qui fait qu'on ne peut pas assurer pour quel usage ce monument a été érigé; cependant il y a apparence que c'est le tombeau de quelque Romain.

La ville de Vienne a produit dans le dernier siécle, un homme également distingué par le sçavoir & par l'esprit, en la personne de *Nicolas Chorier*. Il étoit *Litterateur*, *Jurisconsulte*, *Historien*, & écrivoit en Latin, comme on écrivoit à Rome sous l'Empire d'Auguste.

Il parut le siécle dernier un Livre latin, intitulé, tantôt *de Arcanis Amoris & Veneris*, & tantôt, *Elegantiæ latini Sermonis*, dont le prétendu original Espagnol fut faussement attribué à *Louise Sigée de Tolede*, fille aussi vertueuse que sçavante; & la traduction Latine à Meursius, mais cela étoit entierement faux.

On l'attribua ensuite à M. *de Boissieu*, premier Président de la Chambre des Comptes de Grenoble; les mœurs, la sagesse de ce Magistrat dèsabuserent bientôt le public de cette fausse imputation.

Les Peres Jesuites, qui travaillent aux Mémoires de Trevoux, attribuent ce Livre dans un de leurs Journaux, à un Avocat Hollandois, nommé *Vestrene*, mais leur conjecture n'est pas plus vraie que celle des autres.

Le véritable Auteur du Livre de *Arcanis Amoris & Veneris*, *&c.* eſt *Nicolas Chorier*, dont toute la vie a répoudu à la moralė lubrique répandue dans ce Livre. Le ſieur *Lancelot* a démontré cette vérité, autant que celles de ce genre peuvent l'être. * On peut dire de ce Livre ce qu'on a dit des Poëſies de Catulle, que c'eſt *pura impuritas*. D'ailleurs quelle naïveté ! quelle élocution ! quelle élegance ! C'eſt bien dommage que Chorier n'ait pas fait un meilleur uſage de ſes talens. Il mourut à Grenoble dans un grenier, accablé de miſere & d'infirmités, le 14. d'Août 1692. âgé de quatre-vingt-trois ans.

* Voyez le douziéme Tome de l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences.

Les ouvrages que Chorier a donnés au public, comme de lui, ſont l'Hiſtoire du Maréchal de Crequi ; l'Hiſtoire du *Dauphiné* en deux volumes *in folio* ; l'Hiſtoire abrégée du Dauphiné, deux volumes *in douze* ; l'Etat Politique de cette Province, quatre volumes *in douze* ; les Antiquités de la ville de *Vienne*, *in douze*, *&c.*

La ville de Vienne a donné la naiſſance à une famille du nom de *Boiſſac*, que l'eſprit & la valeur avoient annoblie avant qu'elle le fût par Henri IV. Les plus connus de ce nom-là, ſont deux *Pierres de Boiſſac* pere & fils. Le premier

composa l'*Histoire de Malthe* & plusieurs autres ouvrages.

Son fils signala sa valeur dans toutes les occasions qui se présenterent de son temps, & fut un des premiers membres de l'Académie Françoise, & Gentilhomme de Gaston de France, Duc d'Orleans. Etant à Grenoble, & étant allé en masque à un Bal chez la Comtesse de *Sault*, femme du Lieutenant Général pour le Roi en Dauphiné, il tint à cette Dame quelques propos qui eurent des suites funestes pour M. de Boissac. On peut voir l'outrage & la réparation qui lui furent faits, dans l'Histoire de l'Académie Françoise par M. Pelisson, & par l'Abbé d'Olivet. Boissac avoit trop de cœur pour se reproduire dans le grand monde, où il avoit vécu jusqu'alors. Il ne sortit plus de sa Province, & donna dans un genre de dévotion, où il apporta tout l'entousiasme qu'il avoit eu pour la Poësie & pour la valeur.

A trois lieues de Vienne, est une Paroisse & un vieux Château ruiné, nommé *Ponas*. On croit que c'étoit ici où étoit autrefois la ville d'*Espaone*, où *saint Avite*, Evêque de Vienne, convoqua & tint un Concile National en l'an 517. Il y eut vingt-quatre Evêques qui

qui assisterent à ce Concile ; & ils y firent quarante canons.

C'est là le sentiment du Pere *Lacarri*, sçavant Jesuite ; de *Chorier* & du Président de Valbonais ; Historiens du Dauphiné, ausquels on peut ajouter le Pere *Colonia* aussi Jesuite, qui remarque fort judicieusement au sujet de ce Concile, qu'il ne fut composé que d'Evêques du seul Royaume de Bourgogne ; & auquel *Avitus* présida en qualité de Métropolitain. D'un autre côté, M. *Fleury* dans son Histoire Ecclésiastique, le Pere *Hardouin* dans sa Collection des Conciles, l'Abbé *Chatelain*, & quelques autres, prétendent que c'est à *Yenne*, aujourd'hui petite Paroisse du Bellay sous la Métropole de Besançon, que le Concile d'Epaone a été tenu. Je ne crois rien risquer en suivant le Pere Lacarri & les deux Historiens du Dauphiné.

ROMANS.

ROMANS, auparavant *Saint Romain* sur la riviere d'Isere, est aujourd'hui une des plus jolies & des meilleures villes du Dauphiné. *Chorier* dit qu'elle existoit du temps des Romains, & d'autres, en grand nombre, ne la croient que du commencement du IXe

siécle. Chorier, pour prouver son sentiment, se sert d'une ancienne Epitaphe, qui de son temps étoit déja presque effacée, mais dont on lisoit les restes sur le pavé de l'Eglise de saint Severe de Vienne, auprès du sépulcre de ce Saint. Voici comme il la rapporte :

P. VETTII GEMELLI
SAGARI. ROMANENSIS
VIXIT. ANN. XXI.
MENSIBVS VIII. D. X.
P. VETTIVS PROFVTVRVS FILIO
PIENTISSIMO
SIT TIBI TERRA LEVIS. F.

Ce Vettius Gemellus est qualifié de *Romanensis*, parce qu'il étoit de Romans ; & si cette Inscription est aussi ancienne qu'elle le paroît, il ne faut pas douter que la ville de Romans ne soit encore plus ancienne, & qu'elle ne doit pas son origine à l'Abbaye que saint Barnard ou Bernard, Archevêque de Vienne, y fonda.

Le souhait que *Vettius Profuturus* fait dans cette Epitaphe pour son fils, est le souhait ordinaire que les Anciens faisoient pour leurs morts.

Ceux au contraire qui soutiennent que cette Ville n'est que du commencement du IXe siécle, se fondent sur les actes de saint Barnard Archevêque de Vienne, qui sont gardés dans les archives du Monastere d'Ambornay, où il est dit que saint Barnard fonda un Monastere dans un lieu qu'il nomme *Romans*, qu'il y fit bâtir une Eglise sous l'invocation de *saint Pierre*, & qu'il y établit des Moines & un Abbé. *Construxit Monasterium in loco cui Romanis nomen imposuit; condita ibi Ecclesiâ in honore beati Petri, & Monachis cum Abbate collocatis, &c.* Dans le Livre de la vie de saint Barnard, il y est fait mention de ce lieu desert, situé sur le bord de l'Isere, où ce Saint fit bâtir un Monastere sous l'invocation des saints Apôtres, saint Pierre & saint Paul, & lui donna le nom de Romans, qui étoit celui du propriétaire de ce lieu: *meminitque loci solitarii ad flumen Isaram, ubi Monasterium S. S. Apostolorum Petri & Pauli construxit, nomenque de Romanis ab eo, penes quem jus loci spectabat, indidit; ibidem loci de Romanis dicti, & loci cui Romanis nomen imposuit.* Voyez Valois dans sa Notice des Gaules, page 480.

Le Président de *Valbonais* dans son Histoire de Dauphiné, ajoute que Barnard, Archevêque de Vienne, en fon-

dant cette Abbaye, la mit sous la dépendance immédiate du siége *de Rome*, d'où elle prit le nom de *Romans*; que dans la suite, il se forma autour de cette Abbaye une ville qui prit le même nom, & qui fut entierement soumise à la Jurisdiction de l'Abbé & des Moines de cette Abbaye. Dans la suite les Moines furent sécularisés, & la Mense Abbatiale fut unie à l'Archvêché de Vienne; ces Archevêques eurent en cette qualité toute la Justice & le haut Domaine de Romans, mais le Pape Clement VI. en dépouilla ces Prélats & leur Eglise pour en revêtir le Dauphin Humbert II. l'an 1344. La Bulle que ce Pape donna à ce sujet, & dans laquelle il fait valoir des prétentions que l'Eglise Romaine avoit depuis long-temps sur Romans, est du 3. des Ides de Septembre 1344. & est rapportée dans le second Tome de l'Histoire du Dauphiné par le Président de Valbonais, page 497.

Parmi les privileges que le Chapitre de Romans a prétendu lui appartenir, étoit le droit de *Riverage* sur les deux côtés de la riviere d'*Isere*: *Ripagium dicti fluminis Isara ab utraque parte de rivo sicco, usque ad Monasterium vetus*.

Le Dauphin Humbert II. confirma ces *privileges, droits, usages & libertés*, mais

le Dauphin Charles de France, Regent du Royaume, les modifia, les restraignit & les confirma étant à Paris, l'an 1358.

Les deux mots de, *Ripagium Isara*, contenus dans un desdits privileges, ont donné lieu, il y a quelques années, à un grand procès, qui fut d'abord porté devant les Trésoriers de France, Généraux des Finances de la Généralité de Grenoble, ensuite devant le Parlement de Dauphiné, & enfin au Conseil du Roi. Le Chapitre de Romans prétendoit que par le mot de *Ripagium*, il falloit entendre la propriété des deux rivages de la riviere d'Isere : & cela fut ainsi jugé par une Sentence du Bureau des Finances de Grenoble du 18. de Septembre 1715. laquelle porte cependant que *c'est sans préjudice de la propriété de cette riviere appartenante au Roi*. Cette Sentence fut confirmée par Arrêt du Parlement de Grenoble du 8. d'Août 1716. Les Parties adverses du Chapitre de Romans s'étant pourvues au Conseil du Roi en cassation d'Arrêt, Maître *Magueux*, fameux Avocat au Parlement de Paris, demanda en qualité d'Inspecteur Général du Domaine, à être reçu opposant à l'Arrêt du Parlement de Grenoble, & il fit trois Mémoires très-

curieux, par lesquels il prouve entre autres choses, que la riviere d'Isere appartenante au Roi, nul particulier ne pouvoit être propriétaire des deux rivages de cette riviere; & que par le mot de *Ripagium*, il falloit entendre certains droits, comme *Péages*, de *Bac*, *&c.* que le Chapitre de Romans prenoit sur la riviere d'Isere & sur les rivages, en vertu des concessions qui lui avoient été faites, mais non pas la propriété de ces rivages, en vertu de laquelle, s'il l'avoit eue, il auroit pu augmenter ses droits ou faire quelques innovations dans la maniere de les percevoir. C'est ce qui a été jugé par Arrêt du Conseil le 8. de Juillet 1726.

Entre les privileges accordés à l'Eglise Collégiale de Romans par Lettres Patentes d'Humbert II. datées du 12. Avril 1348. & confimées par Charles, Dauphin & Regent du Royaume, au mois d'Octobre 1358. il y en a un qui permet *aux petits Clercs de cette Eglise*, d'ôter à ceux qui y entrent ayant l'épée au côté & les éperons aux pieds, ladite épée & lesdits éperons, & de les retenir si c'est leur bon plaisir.

Dans tous les Titres latins que j'ai vus de cette Eglise, elle y est nommée *Ecclesia sancti Barnardi* ou *Bernardi de Ro-*

mans. Le bâtiment de cette Eglise est fort ancien. Il y a plusieurs Couvens dans cette Ville, qui d'ailleurs est assez marchande. Le Fauxbourg qui est au-delà de l'Isere, se nomme le *Péage*. On remarque à Romans un Calvaire modelé sur celui de Jerusalem par Romanet Boffin, qui avoit fait le voyage de la Terre Sainte. François I. y mit la premiere pierre, l'an 1520.

A un demi quart de lieue au-dessus de Romans, est un beau Château nommé *Pisançon*, & qui est situé sur le bord de l'*Isere*. Les dehors en sont fort beaux.

Saint Saphorin, *la Tour du Pin*, *Quirieu sur le Rhône*, *Cremieu*, *Pont Beauvoisin*, dont la partie qui est à l'orient du Guier est de Savoye & l'autre du Dauphiné; *Saint Vallier*, *la Vulpiliere*, *Saint Rambert*, *Tain*, connu par ses vins de l'Hermitage, *Saint-Antoine*, *Beaurepaire*, *Tulins*, *Pusignan* & *Saint-Jean de Bournay*, sont des villages du Viennois, à la reserve de *Cremieu* & de *Tain*, qui sont de petites Villes.

§. 2. *Le Valentinois* étoit anciennement un Comté, qui a long-temps appartenu à la Maison de Poitiers, jusqu'à ce qu'enfin Louis de Poitiers le donna au Roi Charles VI. qui l'unit au Dauphiné. Depuis ce temps-là, il a été érigé trois

fois en Duché-Pairie, ainsi que je l'ai dit ci-dessus.

VALENCE.

VALENCE, *Valentia*, *Segalaunorum*, *Civitas Valentinorum*, dans les Notices des Provinces & des Villes de la Gaule, est située sur la rive gauche du Rhône, & a pris ces noms, selon *Adrien de Valois*, *Hofman* & plusieurs autres, *Valentia*, *à viribus & robore*; *Segalaunorum*, à cause des Segalauniens, peuples de son voisinage, que quelques modernes croient avoir donné leur nom au Bourg de Saillans; mais Valois croit que c'est plutôt à Sailons qu'ils l'ont donné.

Cette Ville est d'une grandeur médiocre, & l'Eglise Cathédrale est assez jolie. La Place *des Clercs*, qui est vis-à-vis, est assez grande, mais les maisons qui sont au pour-tour n'en sont pas belles. Il y a encore quelques autres Places dans cette Ville, entre autres celle de la *Pierre*, où se tient le Marché.

L'Evêché & la *Citadelle*, ou le *Gouvernement*, sont les deux plus belles maisons qu'il y ait à Valence. La derniere a été bâtie il y a environ trente-cinq ans. Quant à l'*Evêché*, il est sur-tout remar-

quable par la nouvelle Galerie que M. *Milon* Evêque de cette Ville, a fait conſtruire ſur le bord du Rhône. Elle a ſept grandes croiſées de face & vingt-un pas de largeur, & offre une vûe charmante. Les vûes du jardin donnent auſſi ſur le Rhône, & ne ſont gueres moins étendues.

La Congrégation de *ſaint Ruf*, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, a deux Maiſons dans Valence.

La principale où réſide l'Abbé & Général de tout l'Ordre, eſt très-belle par ſa ſituation & par ſes bâtimens, dont une partie eſt conſtruite à la moderne, avec toutes les commodités que la régularité peut permettre. Ils auroient été continués, & approcheroient de leur perfection, ſans la diviſion qui regne depuis quelque temps entre l'*Abbé* & *tout ſon Ordre*. Le logement de l'Abbé ſe trouve au centre de celui de ſon Chapitre, & en eſt cependant ſéparé, quoique dans le même allignement. Au côté droit de la Maiſon Abbatiale, ſont les cuiſines, les ſalles communes, le noviciat, l'appartement du Maître des Novices, le tout bâti depuis quelques années, ayant ſes vûes au couchant le long du Rhône, ſur une ſuperbe terraſſe nouvellement faite. On mange dans ces

deux Maisons en communauté ; quoique les titres des Bénéfices soient séparés. Une partie des biens est en Mense commune, & c'est là-dessus que se prend la nourriture & l'assistance au chœur, avec le vestiaire des Cloîtriers* ; l'autre partie est attachée à chaque titre, & chaque Titulaire en jouit, mais il est obligé d'en rendre compte à l'Abbé & au Chapitre général, quand l'un ou l'autre le demande. Il n'y avoit point de Corps en France qui fut plus Régulier, plus édifiant, ni plus charitable que les Chanoines de ces deux Maisons. Ils n'en ont encore rien rabatu en 1745. que j'écris ceci, mais l'esprit remuant & despotique a jetté depuis sept ou huit ans dans cet Ordre, une semence de division & de guerre, qui ne tend à rien moins qu'à le détruire entierement.

L'autre Maison de la Congrégation de saint Ruf qui est dans Valence, est celle du Prieuré de *saint Felix*, située dans le Quartier qui porte son nom. Ce Prieuré fut soumis à la Congrégation de saint Ruf par Adrien IV. en 1565. Les bâtimens n'ont rien que de fort ordinaire. Chaque Religieux y a son ap-

* On nomme *Cloîtriers* les Chanoines qui n'ont point de Titres. Ils sont amovibles au gré de l'Abbé. Ils ont la table & 150. livres des Prieurs ausquels ils sont envoyés.

partement autour d'une grande cour où il y a plusieurs allées d'arbres.

Le Couvent des Freres Prêcheurs, fut fondé l'an 1234. & fut dans son origine composé de cent Religieux. On peut juger de l'ancienne grandeur de cette Maison par ce nombre de Religieux, & par trois Chapitres généraux qu'on y a tenus en 1259. en 1353. & 1370. Un des grands & des saints Religieux de cet Ordre, nommé *Humbert de Romans*, parce qu'il étoit né dans cette Ville, s'étant non seulement démis de sa place de Général de son Ordre, qu'il avoit dignement remplie, mais même ayant refusé le Patriarchat de Jerusalem qui lui fut offert par le Pape Nicolas III. après sa démission du Généralat, il se retira au Couvent de Valence, Maison de son Ordre, la plus proche de la Ville de sa naissance. Il y vêquit encore près de quatorze ans dans l'exercice de toutes les vertus Chrétiennes & Religieuses, & y mourut le 8. Juillet de l'an 1277. Il fut inhumé devant le grand Autel, où l'on voit encore son tombeau. Les Calvinistes ruinerent en partie ce Couvent en 1562. mais ce qui en a été rétabli depuis, ne laisse pas de faire voir un Couvent fort considérable, & dans lequel il se tint un quatriéme

Chapitre général en 1570. Cette Maison a été une des premieres qui a reçu la Réforme de cet Ordre, qui commença dans le Couvent de Toulouse.

Dans le Cloître de ce Couvent, on voit la représentation d'un squelette de géant qui avoit quinze coudées de haut. Une Inscription latine, qui fut mise en ce même endroit en 1648. nous apprend que ce géant se nommoit *Buardus*, & qu'il avoit été un Tyran du Vivarais; dont les os ayant été trouvés en 1456. furent en partie enterrés dans ce Cloître. Pour la satisfaction des curieux, je dois ajouter que ce Couvent possede aussi un os d'un genou de ce géant, mais à moitié rongé; que les Chanoines de saint Ruf ont la moitié de la clavicule; qu'un Chirurgien nommé *Durand* en avoit une côte; & que le crâne est au Château de la Voûte en Vivarais.

Le Couvent des Cordeliers de Valence, y seroit encore plus ancien que celui des Freres Prêcheurs, s'il étoit certain que la pierre sur laquelle est gravée l'inscription qui se voit à présent dans leur nouveau Cloître, eut été tirée de leur ancienne Eglise, dont on voit encore les masures dans leur enclos; mais l'on est incertain si cette pierre n'a pas été tirée de quelqu'autre Eglise de la

Ville ou du Diocèse, qui aura été ruinée vers ce temps-là.

Cette inscription qui est en caracteres du temps dont elle porte la datte, nous apprend que . . . . de Montaison mort le 18. Avril 1231. avoit donné à cette Eglise mille sols d'or, pour un anniversaire qu'on y célebroit pour lui toutes les années. Voici les termes originaux :

Anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo primo, duodecimo Kalendas Maii Obiit . . . . . de Montasio, de quo fit anniversarium, pro quo dedit huic Ecclesiæ mille solidos.

Il paroît qu'il y avoit plusieurs années que le Couvent des Cordeliers de Valence existoit, lorsqu'on enterra dans son Eglise, le corps de deux Religieux de son Ordre, nommés l'un, *Frere Catalan Fabri*, & l'autre Frere *Pierre Paschal*. Ces deux Religieux ayant voulu obliger, en qualité d'Inquisiteurs commis à cet effet par le Pape Jean XXII. des hérétiques mal convertis, qui étoient alors à Chabeuil en Dauphiné, à porter l'habit & la croix que l'on donnoit aux hérétiques, furent poursuivis jusqu'au Prieuré de *saint Jacques de Montellier*, & là furent inhumainement massacrés par ces hérétiques, d'où leurs corps fu-

rent transportés & enterrés dans l'Eglise de leur Couvent de Valence.

Le Séminaire & le Couvent de Valence, sont gouvernés par des Prêtres *de la Congrégation du saint Sacrement*, instituée en 1635. par M. Christophe d'Authier de Sisgau, comme je le dirai dans la description de la petite ville de Brignole en Provence.

Le Séminaire fut établi à Valence par une Colonie de ces Prêtres que M. d'Authier de Sisgau avoit dessein de conduire à Paris, mais qui par un effet de la providence, fut retenu à Valence par *Charles-Jacques de Gelas de Lebron*, Evêque de Valence & de Die. Les Lettres Patentes pour cet établissement furent expédiées le 16. Janvier 1639. & peu de jours après M. d'Authier de Sisgau fit l'ouverture de ce Séminaire dans une maison particuliere, en attendant que cette même providence y pourvut d'une maniere plus avantageuse. Ce Séminaire des Ordinans, a été le premier établi en France, à l'exemple de celui que saint Charles Borromée avoit établi en Italie.

Le Collége de cette Ville fut aussi donné aux Prêtres de la Congrégation du saint Sacrement, par contrat passé entre les Supérieurs & Syndic de la Maison & les Consuls de la ville de Va-

lence le 14. d'Octobre de l'an 1644. homologué au Parlement de Dauphiné le 27. Novembre de ladite année, & enregîstrée en la Chambre des Comptes de Grenoble. Les Lettres Patentes qui l'ont autorisé, sont du 5. Mars de l'an 1744. Ce Collége ne fut d'abord que pour les Humanités, car les Professeurs de Philosophie n'y étant point fondés, & n'ayant d'honoraire que ce qu'il plaisoit à chaque écolier de leur donner, la Philosophie de cette Université étoit ambulatoire, étant tantôt enseignée par les Cordeliers, tantôt par les Dominicains, & quelquefois par des Agrégés, & plus souvent par Messieurs de la Congrégation du saint Sacrement. Enfin, M. *Alexandre Milon*, Evêque de Valence, fixa la Philosophie chez ces derniers en 1725. ou 1730. y attachant un honoraire à chaque Professeur, qui, avec le peu que les écoliers leur donnent, leur fournit une honnête subsistance. Ce n'est pas la seule obligation que les Lettres & les Sciences ayent à ce Prélat, qui ne perd aucune occasion d'en réveiller le goût par son exemple, par ses exhortations & par ses bienfaits. Ces Professeurs de Philosophie sont obligés d'être gradués & de prendre des Lettres de Régence qui leur sont don-

nées, comme aux autres Professeurs, au nom de l'Evêque de Valence en qualité de Chancelier-né de l'Uuniversité de cette Ville. Sur les Lettres de Régence de ce Prélat, sans aucune autre provision, les Professeurs sont employés sur les Etats du Roi. Toutes les Chaires se donnent au concours, hormis celles de Philosophie, ausquelles le Roi n'ayant attaché aucuns gages, c'est l'Evêque qui y nomme.

La ville de Valence a fourni les premiers bâtimens, où les trois Facultés supérieures de l'Université de cette Ville donnoient leurs leçons, mais dans la suite, l'Université ayant une bourse commune, il n'y a pas bien des années qu'elle a fait rebâtir à neuf *ses Ecoles*, qui sans être magnifiques, sont très-propres & très-convenables. Elles sont situées sur une petite place, & sont au rez-de-chaussée d'une cour plantée d'arbres. Chaque Faculté a sa Salle particuliere, où ses Professeurs donnent leurs leçons. Les actes publics & les assemblées se tiennent dans une Salle commune à toutes les Ecoles, & qui ne sert qu'à cet usage. Elle est propre, & est située au-dessus de la Salle de l'Ecole de Droit. Les Arts n'ont point ici de Salle, quoiqu'ils fassent partie de l'Université,

mais ses actes & les examens des Récipiendaires s'y font, ou dans l'Ecole de Médecine, ou dans la Salle commune. L'Evêque, en sa qualité de Chancelier, a cependant droit de convoquer les Assemblées dans son Palais, & d'y faire soutenir les actes, selon qu'il le juge à propos.

On a tenu six Conciles à Valence.

Le premier fut assemblé en 374. & ce fut *Florentius*, Evêque de Vienne, qui y présida, & qui y souscrivit le premier, & prit la qualité d'Evêque de l'Eglise de Vienne. Après cette souscription, on trouve celle d'*Emilien*, & l'on conjecture par la place que son nom tient ici, qu'Emilien étoit Evêque de Valence. Un ancien manuscrit cité au bas des actes que nous avons de ce Concile, assure que trente Evêques y assisterent, mais on ne voit dans ces actes, & dans les souscriptions que les noms de vingt. Ces souscriptions ne marquent point les siéges de ces Evêques; mais M. de Catellan dans ses Antiquités de l'Eglise de Valence, dit que les Sçavans n'ont pas laissé de découvrir le siége de plusieurs de ces Evêques. *

* Antiquités de l'Eglise de Valence, p. 23. & 24.

Peu de temps après la mort de saint Apollinaire, Evêque de Valence, on assembla un Concile dans cette Ville,

mais comme on n'en a pas les actes, on ne le compte point au nombre des six qu'on a tenus dans cette Eglise ; & l'on n'en sçait que ce qu'en a dit *Cyprien*, Diacre, dans la vie de *saint Césaire* d'Arles, dont la doctrine sur *la grace* fut approuvée dans ce Concile.

Antiquités de l'Eglise de Valence, p. 117. & 118.

Le second Concile tenu à Valence, fut présidé par *Sapaudus* d'Arles, à en juger par les souscriptions où il se trouve le premier. On ne voit pas que ce Concile ait fait autre chose que confirmer les donations qu'avoient faites le Roi *Gontran*, & la Reine *Austrechilde* sa femme, à l'Eglise de saint Marcel de Châlons, & à celle de saint Symphorien d'Autun, conformément à la priere que le Roi en avoit fait faire à ce Concile par *Asclepiodore* son Envoyé. Ce Concile reçut aussi les plaintes qui lui furent portées par les pauvres, & y apporta les remedes qu'il jugea les plus convenables.

Idem, p. 128. & *suiv.*

Le troisiéme Concile de Valence est le plus célebre de ceux qui s'y sont tenus. Il s'y tint au mois de Janvier de l'année 855. & ce fut dans l'Eglise de *saint Jean* ou dans une maison qui en dépendoit. Il étoit composé de *Remy* de Lyon qui y présida, d'*Agilmar* de Vienne, de Roland d'Arles. On ne trouve dans les souscriptions de ce Concile

avec ces trois Métropolitains, que les noms de ces six autres Evêques, mais comme l'ont remarqué les Peres *Labbe* & *Cossart*, il y en avoit un plus grand nombre dans le manuscrit original, mais que ce manuscrit s'étoit trouvé coupé en cet endroit. L'on ne peut pas douter qu'il n'y en eut au moins quatorze, puisque la Préface de ce Concile le porte ainsi expressément. Cette même Préface dit que ce Concile s'assembla à Valence par ordre de l'Empereur Lothaire pour examiner l'affaire de l'Evêque de Valence accusé de plusieurs crimes. Mais dans ce que nous avons de ce Concile, nous ne trouvons ni le nom de l'Evêque de Valence accusé, ni quel fût le Jugement que le Concile porta contre lui. Les six premiers canons de ce Concile regardent la doctrine, sur-tout les matieres de la grace, de la prédestination, de la mort de Jesus-Christ, &c. Voyez ce que M. de Catellan en dit dans les Antiquités de l'Eglise de Valence, pages 132. & suivantes. Les autres canons de ce Concile ne regardent que la discipline, & sont au nombre de vingt-trois.

Le quatriéme Concile de Valence y fut tenu en l'an 890. sous le Pontificat d'*Isaac I.* Evêque de cette Ville, pour

l'élection de *Louis*, fils du Roi Bozon au même Royaume d'Arles ; & il ne fut gueres question d'autre chose dans ce Concile ou Assemblée de Prélats.

Le cinquiéme Concile de Valence est compté par plusieurs Ecrivains au nombre des Conciles de Valence, & par d'autres, non ; soit parce qu'il fut d'abord commencé à Autun, & qu'il ne fut alors composé que des Evêques de la Province de Lyon ; soit parce que nous n'en avons aucuns actes, & que tout ce que nous en sçavons, se réduit à ce qu'en a écrit Hugues Abbé de Flavigny, qui avoit eu beaucoup de part à ce qui se passa dans ce Concile.

Ce fut sous l'administration de *Philippe de Savoye*, & l'an 1248. que se tint à Valence un célebre Concile, qui avoit d'abord été indiqué à Montelimart, mais que des raisons qui ne nous sont pas connues, firent transferer depuis à Valence. C'est le sixiéme de ceux qu'on a tenus dans cette Ville. Voyez les Antiquités de l'Eglise de Valence par M. de Catellan, pages 333. & suivantes.

La ville de *Valence* a produit un bel esprit, qui a été de l'Académie Françoise. C'est de *Balthazar Baro*, dont je veux parler. En sa jeunesse il fut Secrétaire du Marquis d'*Urfé*, l'un des plus

beaux esprits de son temps, & Auteur de l'*Astrée*, le plus sçavant de nos Romans. Comme ce Seigneur mourut dans le temps qu'il achevoit la quatriéme partie de cet ouvrage, Baro la fit imprimer, & composa la cinquiéme sur ses Mémoires. Il vint à Paris où il se maria à une veuve, sœur de son hôtesse, de laquelle il eut postérité. La part qu'il avoit eue au Roman de l'Astrée, lui fut un titre pour obtenir une place dans l'Académie Françoise, mais l'accès qu'il avoit chez *la fameuse Duchesse de Chevreuse*, fit que le Cardinal de Richelieu eut bien de la peine à la lui accorder. Feu M. Pelisson dit que Baro *fut fait aussi Gentilhomme de Mademoiselle.* Quoique l'Académie Françoise soit établie pour la perfection de notre langue, il y a des usages de la Cour & des finesses de langage qui échappent quelquefois aux Académiciens. On doit dire *un Ecuyer* de la Reine, un *Gentilhomme servant de la Reine*, un *Ecuyer* de Mademoiselle, un *Gentilhomme servant* de Mademoiselle, mais jamais un Gentilhomme de la Reine, un Gentilhomme de Mademoiselle, &c. expressions peu respectueuses & inconnues à la Cour. Je reviens à *Baro*, pour dire qu'il mourut en 1639. âgé d'environ cinquan-

te ans. Il a laissé plusieurs enfans, & a fait plusieurs piéces de Théatre, mais les uns ne sont pas plus connus que les autres.

Les environs de Valence sont agréables & arrosés par des fontaines, dont les eaux sont fort pures & fort belles. On monte sur un petit côteau qui fait un demi cercle autour de la Ville, & lui sert, pour ainsi dire, de cirque naturel, aussi exactement fait que si c'étoit un ouvrage de l'art.

Le *Valentin* est aujourd'hui le plus beau Château qu'il y ait en Dauphiné. La Maison est située au milieu d'un Parc qui a une lieüe & démie de circuit, & est très-propre pour la chasse. C'est le *Marquis de Veynes*, Conseiller au Parlement de Dauphiné qui l'a fait bâtir. Il y a une *Galerie* qui est dans le goût de celle du Château de Versailles, & qui a même quelques pieds de largeur de plus que cette derniere. Si les dedans de celle-ci surpassent ceux du Valentin par la beauté des ornemens & par la richesse des meubles, celle du Valentin surpasse l'autre par l'étendue de la vûe, & par le cours du Rhône qui lui sert, pour ainsi dire, d'un magnifique canal, qui n'a d'autres bornes que la foiblesse des yeux, ...

Ce Château est encore accompagné de quatre grandes piéces d'eau revêtues de pierre de taille, & de quatre cens pieds de longueur chacune, qui se remplissent en moins de vingt-quatre heures, & qui servent à arroser une prairie immense, qui est au-dessous de ce Château.

MONTELIMART.

MONTELIMART sur le Robiou. Quelques Auteurs modernes ont prétendu que c'étoit anciennement une des Villes des Cavares, & qu'elle se nommoit alors *Acusiorum Colonia*, & d'autres au contraire, veulent qu'*Acusiorum Colonia*, soit Ancone. Ce qu'il y a de constant, c'est que Montelimart a pris le nom qu'il porte depuis un assez long-temps, des Adhemars de Monteil, ses anciens Seigneurs, *Montilium Ademari*. Cette petite Ville est assez peuplée. Ses habitans furent les premiers à suivre les erreurs de Calvin, & ont marqué plus d'une fois leur attachement pour cette pernicieuse doctrine. Mais depuis la révocation de l'Edit de Nantes, ils ont été fideles à Dieu & à leur Roi. La Citadelle est sur une éminence. Elle a un Gouverneur, un Lieutenant de Roi, & un Major, & ordinairement deux

Compagnies d'Infanterie pour garnison. Au reste, le sçavant Pere Labbe s'est un peu mépris lorsqu'il a dit que cette Ville étoit sur le Rhône. Elle est sur le *Robion*, & est éloignée du Rhône d'une petite lieue.

SAINT MARCELLIN.

SAINT MARCELLIN n'est qu'un Bourg, mais c'est le plus grand de la Province. Il a un Bailliage, & un Gouverneur qui est sans appointemens du Roi.

LIVRON.

LIVRON, *Libero*, *Libronium*, est une petite ville, située sur une hauteur, dont les murailles sont presque à présent toutes démolies, & dont l'Evêque de Valence est Seigneur, C'est néanmoins un lieu considérable à cause de sa situation. Il n'est qu'à une petite lieue du Rhône, & la Drôme cottoye la colline sur laquelle il est situé. Il y faut passer ce torrent dans une barque, & ce passage est très-incommode, & quelquefois très-dangereux. *Saulces* est à une lieue de là : c'est une Maison toute seule, & bâtie pour la commodité des voyageurs. Il ne manque rien à cette Maison, qui

qui est faite de maniere à se pouvoir passer de toute sorte de voisins.

PIERRE-LATE.

PIERRE-LATE est un Bourg qui appartient à M. le Prince de Conty. Il est au pied d'un rocher qui se trouve seul au milieu d'une plaine. Il y a ici un Gouverneur qui est sans appointemens du Roi.

§. 3. *Le Diois* est un Comté qui appartenoit aux mêmes Seigneurs que le Valentinois, & qui fut uni au Dauphiné en même-tems.

DIE.

DIE, *Dea Vocontiorum*, sur la riviere de Drôme, est la Capitale de ce petit Pays. Elle est le siége d'un Evêque, & avant la révocation de l'Edit de Nantes, il y avoit dans cette Ville une Académie ou Université pour ceux de la Religion prétendue Réformée, & une Citadelle qui a été rasée, & dont il ne reste que le Gouverneur. Il y a aussi à *Die* un Collége de Jésuites, avec Philosophie, Théologie, Mission & Séminaire depuis 1632.

CREST.

CREST, *Cresta*, est une petite Ville aussi sur la Drôme, & à cinq lieues de Valence. Il y a un Gouverneur & une Compagnie d'infanterie dans une Tour, où l'on met quelquefois des prisonniers d'Etat.

Bourdeaux est le lieu où fut conçu le fameux *Isaac Casaubon*, pendant qu'Arnauld Casaubon son pere y étoit Ministre; mais Jeanne Rosseau sa mere accoucha de lui à Genéve le 18. de Février 1559.

Chatillon, *Valdrome* & *Saillans*, sont aussi dans le Diois.

SAILLANS.

SAILLANS est une petite Ville entre Die & Crest. Valois croit qu'elle a pris son nom à *Salientibus aquis* de la quantité d'eaux qui l'arrosent de tous côtés; mais il se trompe beaucoup, car quoique la riviere de Drôme n'en soit pas fort éloignée, elle n'en est cependant point assez proche pour que cette Ville en profite; non plus que le ruisseau qui la traverse, dont le nom fait connoître que le secours qu'elle en tire n'est pas continuel, car on le nomme *Riou sec*,

c'est-à-dire, *ruisseau qui est souvent à sec.* Ainsi Saillans manque souvent d'eau. Cette sécheresse fit penser les principaux Habitans de tirer parti du crédit qu'avoit un de leurs compatriotes nommé Peloux, auprès de M. d'*Armenonville*, *Garde des Sceaux* de France. En effet le 6. de Novembre 1723. ils obtinrent un Arrêt du Conseil qui leur permit de faire conduire dans leur Ville les eaux des sources de *Chastel-Arnaud.* Mais le sieur de *Montauban*, *Marquis de Soyans*, & Seigneur *de Chastel-Arnaud*, y forma opposition par sa Requête présentée le 30. Janvier 1726. au sieur de *Fontanieu*, Intendant de Dauphiné. Cette Requête ayant été envoyée avec l'avis dudit Intendant au *Conseil*, il rendit un Arrêt en 1730. & qui a été exécuté, par lequel les Habitans de Saillans ont été condamnés à payer au Seigneur de Chastel-Arnaud une rente de *quinze livres* pour l'albergemment des eaux ; & à *Barnave* la somme de 1500. liv. pour les dommages qu'on lui avoit causés en prenant les eaux qui servoient à sa *blancherie.* Les *Peloux* furent condamnés à faire détruire à leurs frais & dépens l'acqueduc qu'ils avoient fait construire, & l'on leur interdit l'usage desdites eaux. Il fut aussi ordonné par cet Arrêt qu'une certaine inscription qu'ils

avoient fait mettre sur la porte de l'Hôtel de Ville, seroit effacée, &c.

Cette petite Ville renferme environ 1200. personnes, & est la chute de plus de trente Villages qui y trouvent leur subsistance dans les différentes fabriques qui y sont établies.

Au reste l'Evêque de *Die* est Seigneur spirituel & temporel de la Ville de Saillans.

§. 4. *Le Tricastin* a pris son nom des *Tricastins* ses anciens habitans. On n'y voit d'autre Ville que celle qui suit.

S. PAUL-TROIS-CHATEAUX.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX. Cette Ville étoit connue des Anciens sous le nom d'*Augusta Tricastinorum*. Le Pere Briet & M. de Valois croyent qu'elle étoit aussi appellée *Noviomagum* ou *Neomagum*; mais Holstenius, Scaliger, & le savant Pere Hardouin croyent que *Noviomagum* est Nions. La Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux a pris son nom de S. Paul son quatriéme Evêque, qui y fut si aimé, & si honoré du peuple, qu'il donna son nom à la Ville dont ce saint Prélat étoit Evêque. Les murailles de cette Ville sont bonnes. Les Jacobins ont un Couvent hors de la Ville qui est as-

ſez beau. Le portique fait un agréable effet aux yeux par les arbres dont il eſt accompagné.

Suze, Donze, ſont auſſi dans le Tricaſtinois.

§. 5. La Principauté d'Orange eſt en Provence, & les Comtes de cette Province en ont toujours eu la haute Souveraineté; mais par Arrêt du Conſeil du Roi du 23. Décembre 1714. elle a été attribuée au Gouvernement de Dauphiné. Cette Principauté n'a guéres que quatre lieues de long ſur trois de large, & ne vaut qu'environ cinquante mille livres de rente.

ORANGE.

ORANGE, *Arauſio Cavarum, Secundanorum Colonia*, eſt la capitale de cette Principauté. C'eſt une Ville Epiſcopale, où il y a une Univerſité. Elle étoit anciennement plus grande qu'elle n'eſt, car une partie de cette Ville étoit ſituée ſur la montagne, & l'autre partie dans la plaine. Mais dans la ſuite des tems les maiſons qui étoient ſur la montagne ont été détruites, & il ne reſte plus de cette Ville que la partie qui étoit dans la plaine au pied de la montagne, & ſur le bord de la rive gauche d'une petite riviere nommée *la Riviere d'Argent*,

vulgairement *la Mayne*; & la rive gauche d'une autre plus grande & plus considérable riviere nommée l'*Eygues*, qui passoit autrefois environ à un quart de lieue de cette Ville, mais dont en 1441. on changea le lit pour le mettre à l'endroit où il est à présent. La Mayne procure de grands avantages aux habitans d'Orange, car outre qu'elle est fort poissoneuse, elle sert à arroser diverses terres de la campagne & à faire tourner plusieurs sortes de moulins, comme des moulins à bled, à foulon, à huile, à gruer le bled, &c. ces deux rivieres se jettent dans le Rhône par deux endroits différens.

Orange a été une Ville célébre dans le Paganisme & dans la Religion Chrétienne.

Parmi les monumens d'antiquité Payenne, nous y avons vu jusqu'à ces derniers tems, un Arc de Triomphe qui étoit un des plus beaux morceaux qui eut échappé aux injures des tems. On le nommoit à Orange *la Tour de l'Arc*. Cet Arc avoit environ onze toises ou soixante-six pieds de face, & dix toises ou soixante pieds en sa plus grande hauteur : les colomnes étoient d'ordre Corinthien. Sur les deux petites portes étoient de grands tas d'armes, de boucliers; les uns ovales, les autres exagonnes; des épées, des dra-

gons, & d'autres animaux qui servoient pour enseignes militaires. D'ailleurs on n'y voyoit rien qui pût faire connoître positivement le nom du Héros en faveur duquel il avoit été érigé, ce qui fait que les sentimens ont été fort partagés là-dessus.

Les uns croyent qu'il fut érigé en l'honneur de la victoire que *Marius* & *Catulus* remporterent sur les *Cimbres*, les *Teutons* & les *Ambrons*. La figure d'une femme qu'on voit à une feneſtre de cet Arc de triomphe, convient mieux à Marius qu'à tout autre, & représenteroit *Marthe la Syrienne*, cette fameuse Pythonisse que Marius consultoit avant d'entreprendre quelque chose de conséquence. Entre cette figure de femme & la bataille, est un homme à cheval armé de toutes pieces à la Romaine, qui à en juger par la ressemblance qu'elle a avec les médailles & les autres monumens antiques qui nous restent de *Marius*, n'est autre que la représentation de ce Général Romain, ainsi qu'une autre figure équestre armée de même, qui étoit sur la face méridionale, représentoit probablement la figure de *Lutatius Catulus*, collegue de *Marius*. Quelque chose qui me confirme encore dans ce sentiment, c'est que j'ai lû en 1702. sur les boucliers qui ornoient les

faces de cet arc, les noms de *Mario*, *Dacudo*, d'*Odillo*, de *Caïo*, de *Rodago* & autres, & que le nom de *Mario* étoit écrit sur le plus apparent de tous ces boucliers. Cependant malgré la force de ces preuves, on ne peut guéres disconvenir que les tas d'ancres, de proues, de rames, de tridents, &c. ne marquent une victoire remportée sur mer, comme les tas d'armes qui sont au-dessus de celles-là, marquent une victoire remportée sur terre; ensorte que c'est ici un arc de triomphe pour deux victoires, l'une sur terre & l'autre sur mer, ce qui ne peut convenir, dit le P. *de Montfaucon*, à la victoire que *Marius* remporta sur les Cimbres.

Plusieurs sçavans, tels que M. de *Peyresc*, *Pontanus*, *Gronovius*, & *Jean-Frederic Guib*, ont cru au contraire, que ce monument avoit été érigé à la gloire de *Domitius Enobardus* & de *Quintus Fabius Maximus Æmilianus*, après que le premier de ces deux Généraux eut vaincu les Allobroges & *Teutomalion*, Roi des Provençaux, qui s'étoit réfugié parmi ces peuples. Cette défaite arriva, suivant *Tite-Live*, auprés de *Vindalium*, Ville
Stra. liv. 4. qui, au rapport de Strabon, étoit située dans l'endroit où la Sorgue se jette dans le Rhône. Mais comme ces peuples ne furent pas entierement défaits, & que

d'ailleurs *Bituitus*, Roi des Auvergnats, s'étoit joint aux Allobroges, le Consul Fabius Maximus Æmilianus fut envoyé dans ces quartiers, & les vainquit dans un combat mémorable où Bituitus fut fait prisonnier, & conduit en triomphe sur le même char d'argent sur lequel il étoit lorsqu'il combatit, si l'on s'en rapporte à *Florus*, dans son Histoire Romaine, livre 3. chapitre 2. Par ces deux batailles, les Romains furent entierement maîtres de la Provence, du Languedoc, de la Savoye & du Dauphiné. *Domitius Enobardus* & *Fabius Maximus*, vainqueurs de ces peuples, firent construire des monumens pour laisser à la postérité des marques des deux victoires qu'ils venoient de remporter. Ils *éleverent*, dit *Florus*, *des Tours de pierres aux mêmes lieux où ils avoient vaincu leurs ennemis.* Dans toute la côte du Dauphiné qui borde le Rhône, on ne trouve qu'ici aucune trace de ce Tours de pierres. * M. *Guib* prouve ce sentiment avec beaucoup d'érudition, & réfute ceux qui croyent que cet arc a été érigé à la gloire de *Marius*. Il prétend que la femme que ceux-là prennent pour *Marthe la Syrienne*, est la *Déesse Espérance* qui est placée ici pour marquer l'*espérance* que les Romains avoient que ce beau Pays seroit un jour

* Mémoires de Trevoux, mois de Décembre 1729.

soumis à la puissance Romaine. On ne peut pas disconvenir que cette Déesse ne soit amenée ici moins naturellement que Marthe la Syrienne ; d'ailleurs je ne crois pas qu'une victoire navale convienne mieux à Domitius Enobardus & à Fabius Maximus, qu'à Marius ; ainsi je demeure toujours attaché à mon premier sentiment. Une partie de la face occidentale de ce monument tomba en 1707. & 1709. & depuis ce tems-là, on m'a dit que le reste avoit été renversé.

On voit encore à Orange un cirque, des arenes qui sont à quatre cens pas de la Ville, un aqueduc, & des bains publics qui étoient à deux cens pas de la même Ville. Quant au cirque, l'égalité & les proportions qu'on remarque dans les arcs, dans les soubassemens, dans les pilastres, &c. font voir que ce monument étoit digne des Romains, & un des plus réguliers qui nous restent. La Ville d'Orange est fameuse dans la Religion Chrétienne par trois Conciles qu'on y a tenus. Le premier y fut célebré l'an 441. sous le Pontificat de Léon premier du nom. Il étoit composé de dix-sept Evêques, & ce fut Hilaire Evêque d'Arles qui y présida. Le second se tint sous le Pape Felix IV. l'an 529. Il étoit composé de quinze Evêques assemblés contre les

Sémipelagiens, & ce fut Césaire Evêque d'Arles qui y présida. On y fit vingt-cinq Canons où la Doctrine de la grace, du libre arbitre, & de la prédestination est expliquée par les paroles mêmes de S. Augustin. Le troisiéme fut tenu sous le Pape Honorius III. l'an 1228. à l'occasion de l'hérésie des Albigeois. Le Légat du Pape y assista. Il étoit composé de quatorze Evêques. Il y a des gens qui prétendent qu'on en a tenu un quatriéme, mais d'autres soutiennent que ce n'est qu'une continuation du troisiéme.

Sur la montagne il y avoit un Château que Maurice de Nassau, Prince d'Orange fit fortifier en 1622. d'onze bastions, &c. mais le Roi fit démolir ces fortifications en 1660. & raser le Château en 1673.

J'ai passé en ma vie, dix ou douze fois à Orange, & j'y ai toujours remarqué un si grand nombre de jolies personnes, qu'on auroit cru, que c'étoit le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de belles femmes dans cette Province.

Je n'ai connu parmi les Orangeois qu'un seul Auteur, qui est *Joseph de la Pise*, âgé en 1644, selon *Sorberie*, d'un peu plus de cinquante ans. Il étoit né dans cette Ville, & fut Greffier & Garde des archives de la Ville & Principauté

d'Orange. Ces emplois lui donnerent une grande facilité pour composer l'Histoire de la Principauté d'Orange que son pere avoit commencée, & que celui-ci continua & donna au public en un gros volume *in-folio*. Ce livre n'est ni bienfait, ni bien écrit, mais ne laisse pas de renfermer de bonnes & curieuses recherches. Quoiqu'il lui eut beaucoup coûté, il ne lui produisit aucune gratification de la part de son Prince qui n'aimoit ni les sçavans, ni les muses. La Pise avoit épousé une fort belle femme qui fut soupçonnée d'avoir trouvé grace aux yeux de *Falkenbourg*, Gouverneur de cette Principauté, & que le Prince d'Orange son Souverain fit tuer pour des raisons d'Etat, d'un coup de fusil, dans la chambre même de Madame de la Pise. * La mort de ce Seigneur fut une perte considérable pour la Pise. Le Baron de Dona ayant obtenu le gouvernement de cette Principauté, *la Pise*, ne trouva pas en lui les mêmes avantages qu'il avoit eu sous Falkenbourg, cela l'indisposa contre *Dona*, & il examina sa conduite de si près, qu'il découvrit que sur l'amodiation des fermes d'Orange, il s'y commettoit plusieurs abus qui tournoient au profit du Gouverneur, & il en avertit le Prince. Celui-ci profita de l'avis, mais

* *Sorbe-riana.*

il abandonna *la Pise* à la vengeance de la veuve de Dona; car le mari mourut en partie du chagrin que lui causa cette affaire. La Baronne *de Dona* étant sœur de la Princesse d'Orange, ses sollicitations furent si puissantes, que le Parlement d'Orange condamna la Pise à huit ans de bannissement, *comme calomniateur.* Le Prince, qui sçavoit la vérité, la sacrifia à sa belle sœur; mais n'osant pas abandonner entierement *la Pise*, il le reçut à la Haye, & lui donna le titre *de son Conseiller Extraordinaire, & mille livres de pension.*

Les autres lieux un peu considérables de cette Principauté sont *Courtezon, Jonquieres* & *Gigondas.*

COURTEZON OU COURTAISON.

COURTEZON ou COURTAISON est une petite Ville de la Principauté d'Orange, qui a environ six cens soixante habitans. *Joseph Saurin* y naquit en 1659. Pierre Saurin, son pere, étoit Ministre de la Religion prétendue Réformée à Grenoble, & Joseph le fut, quoique fort jeune, à *Eure*, en Dauphiné. Il lui échappa dans un de ses sermons quelque chose d'imprudent qui l'obligea de sortir du Royaume, & il se réfugia à

Genève. De là il passa dans le Canton de Berne, où l'on lui donna une Cure considérable dans le Bailliage d'Yverdun. Avec cet établissement il épousa à l'âge de 26. ou 27. ans, une Demoiselle de l'ancienne & noble famille de *Crouzas*, dans le Pays de Vaux. L'Arminianisme le rendit suspect, & cette raison & quelque penchant vers la Catholicité, lui fit faire un voyage en Hollande d'où il écrivit au grand *Bossuet*, Evêque de Meaux qui le fit venir en France, en sa maison de *Germini*, où ils disputerent à outrance; enfin *Saurin* se rendit, & fit son abjuration entre les mains de ce Prélat le 21. Septembre de l'an 1690. âgé de 31. ans. Il fut reçu à l'Academie Royale des Sciences en 1707. & il mourut à Paris d'une fiévre létargique le 29. Décembre 1737. Entr'autres enfans, il a laissé un fils qui est Avocat. *Joseph Saurin* étoit un des plus beaux esprits, & un des plus sçavans de notre tems. Il étoit Philosophe, Théologien, Mathematicien, Historien & même Poëte. En un mot, il étoit tout ce qu'il vouloit.

FIN.

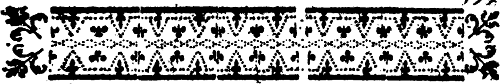


TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce quatrieme Volume.

A

C

qui

J

L

N

O

P

O

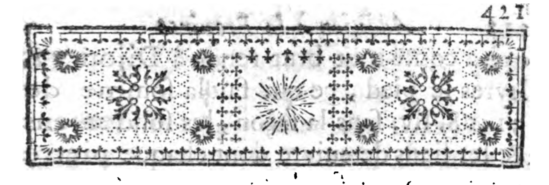
Q

R

S

V

Fin de la Table du quatriéme Volume.



ADDITION
A LA PROVINCE
DE BOURGOGNE.

Article de Dijon, tome IV. pag. 17.

ON voit à Dijon une ſtatue équeſtre de Louis XIV. qui a environ 25. pieds de hauteur avec le pied d'eſtal. Elle n'a été poſée dans la place Royale qu'en 1724. quoiqu'il y eût alors plus de trente ans que la ſtatue fût faite, mais on n'avoit pas encore trouvé d'entrepreneurs qui euſſent voulu ſe charger de lui faire faire le trajet d'Auxerre à Dijon; ce furent deux freres nommés Marin, natifs de Beaune, qui en 1724. vinrent à bout de cette difficile entrepriſe, dans laquelle le nommé Belurgé avoit échoué en 1692. On a employé pour le cheval & la ſtatue équeſtre 1294. pieds 8. pouces de marbre, tant blanc pommelé que gris,

qui a couté tout brut rendu à Dijon 3. livres le pied, ce qui fait la somme de 31408. liv. sans la façon, les fondemens & les liens de cuivre dont chaque pierre est enliée de fond en comble. Quand cette statue fut posée, les Magistrats & les Habitans sous les armes, la reçurent avec joie & en firent trois fois le tour. Sous le pied du cheval hors du montoir qu'il leve, est gravé; L. Hongre, *me fecit*. La garniture de marbre du pied d'estal, & la balustrade de fer qui l'entoure ont été faites dans ces derniers tems aux dépens de la Province, par le sieur Spingola, Marbier à Paris.

Il y a deux inscriptions gravées en lettres d'or sur le pied d'estal, une du côté de l'Orient qui a été fort critiquée & que voici :

Ahenam hanc Ludovici XIV. statuam equestrem
Lutetiæ Parisiorum conflatam, & elaboratam
Huc tandem per longas viarum ambages
Adductam, basi marmoreæ impositam,
Et amantissimo Civium conspectui traditam,
Convenientibus honorum titulis
Posteritati inscribendam curaverunt :
Paulo Hyppolito de Beauvilliers, Duce de S. Agnan.
Pari Franciæ, Burgundiæ pro Rege,

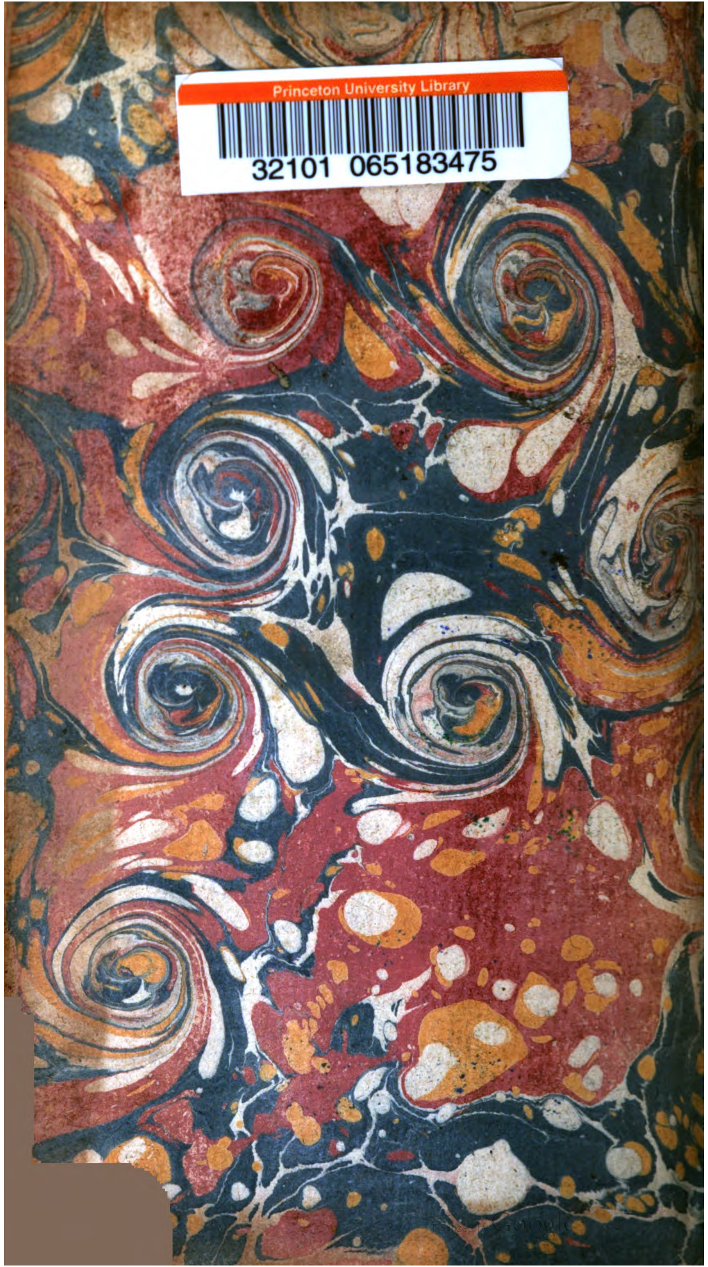
Reverendissimus Dominus Andochius Pernot,
Cistercii Abbas
Et Cleri Burgundiæ electus Generalis
Anna Claudius de Thyard, Marchio de Bissy
Regiorum Exercituum Legatus
Nobilium ejusdem Provinciæ electus Generalis
Et Joan. Bapt. Voisenet, tertii Ordinis Generalis electus.
Anno R. S. H. M. DCC. XLVII.

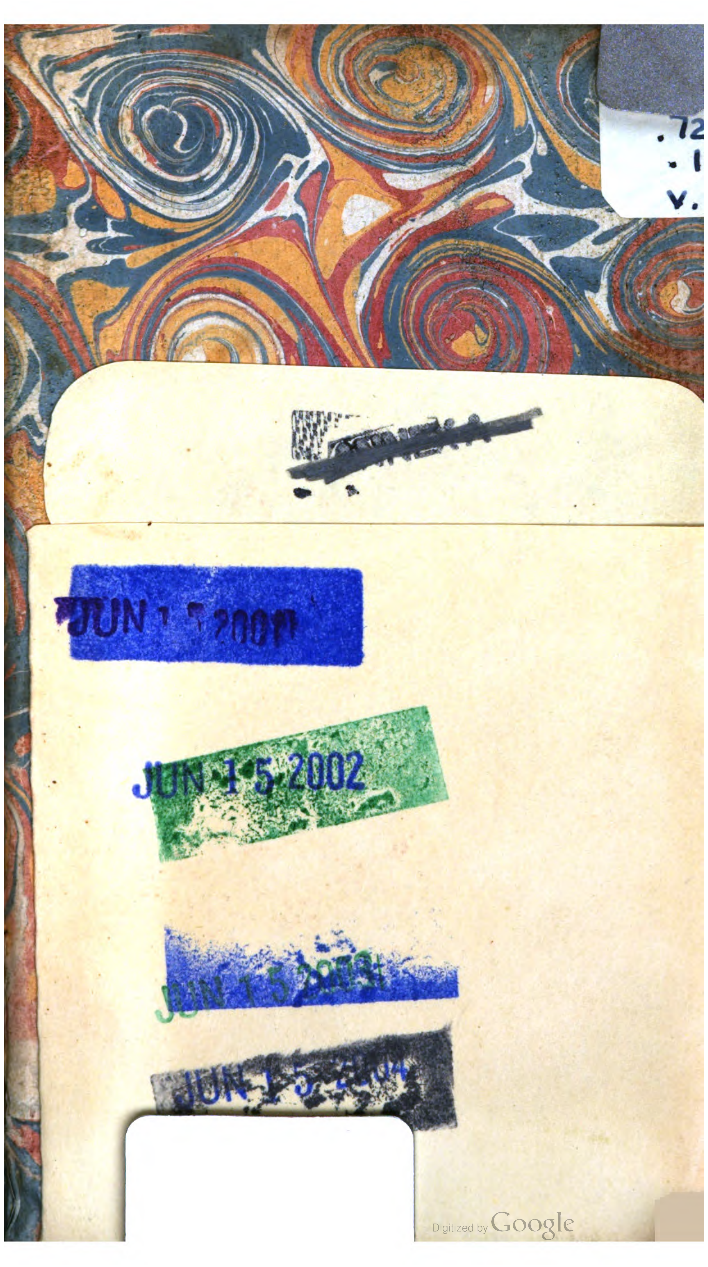
Du côté d'Occident on voit une autre Inscription, dont voici la teneur.

Ludovico Magno Regi Christianissimo
Pio, felici, semper Augusto,
Rebus, pace & bello per totam fere Europam
Religiosè, fortiter & heroicè gestis
Æternum hoc amoris & obsequii monumentum
Promoventibus Serenissimis Principibus Condæis
Hujus-ce Provinciæ successivis Pro-regibus
Exortantibus insuper omnium Ordinum incolis
Comitia Burgundiæ ardentissime voverunt;
At moles operis ingens providi numinis ductu
Hùc advehi, disponi & dicari tantum potuit
Cùm Ludovicus XV. Rex Dilectissimus

Auctatum virtutum æmulus hæres
Bello triumphisque clarus, licet pacis studiosior,
Artium parens, Regum exemplar & decus
Ludovicum Magnum redivivum
Felicibus populis jam ostenderet.




Princeton University Library
32101 065183475


JUN 1 5 2002
JUN 1 5 2004
Digitized by Google

